

**Ghaybat-é-Soughrâ et
Ghaybat-é-Koubrâ de l'Imam
MAHDI, l'Imam actuel !**

Annexe : Ijtéhâd et Taqlid !

Abou Moujahid Zhoulfiqar VASRAM

EDITIONS IQRA'

Le dernier MESSAGER de DIEU, MOHAMMAD, dit un jour à son frère et (futur) 1^{er} Khalifâh, 'ALI :

« Ô 'ALI, sache que les plus étranges hommes (et femmes) de Foi [Imân] et les plus illustres d'entre eux, assurément, sont ces personnes qui vivront à la fin des temps [Âkhér-ouz-Zamân]. Ils ne rencontreront pas le Prophète (c'est-à-dire lui, MOHAMMAD), et leur Imam sera "caché" d'eux. Mais ils croiront (uniquement) à cause "du noir sur du blanc" ! »

(Source sunnite : « Yanâbi'-oul-Mouwaddâh » de Soulaymân Qoundouzi al-Hanafî [mort en 1877], chap.94 p.494.

Source shi'ite : « Kamâl-oud-Dïn » de Shaykh Sadouq [mort en 991], vol.1 p.288)

Le « noir sur du blanc » signifie les écritures noires sur du papier blanc. Cela veut dire que les gens de la dernière des époques croiront en le QOUR'ÂN et en les Hadiş du MESSAGER de DIEU et des Imam telles que rapportées dans les livres de leurs savants religieux, bien qu'ils n'aient jamais vu le Prophète, et "leur" Imam ne leur sera même pas « accessible » !!!

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
<u>La Ghaybat-é-Sougrâ</u> : de 874 à 941	12
➤ Les activités du 1^{er} Nâïb de l'Imam,	32
<u>'Ousmân ibn Sa'id</u> : de 874 à 879.	
➤ Les activités du 2nd Nâïb de l'Imam,	58
<u>Mohammad ibn 'Ousmân</u> : de 879 à 917.	
➤ Les activités du 3^{ème} Nâïb de l'Imam,	90
<u>Houssain ibn Rouh</u> : de 917 à 938.	
➤ Les activités du 4^{ème} et dernier Nâïb de l'Imam,	120
<u>'Ali ibn Mohammad Saymari</u> : de 938 à 941 !	
➤ <u>La Ghaybat-é-Koubrâ</u> : de 941 jusqu'au	127
Zouhour de l'Imam	
CONCLUSION	185
<u>Annexe</u> :	
• Ijtéhâd et Taqlid !	246
• Histoire de la « Marjâ'iyat »	267
• Wakâlat et Ijâzâh du Koums	304
• Conclusion	317

INTRODUCTION

Le 1^{er} janvier 874 ou 08 Rabi'-oul-Awwal de l'an islamique 260, avant de rendre son dernier souffle, le 11^{ème} Imam, l'Imam 'ASQARI, investit, sur Ordre de DIEU, son seul et unique fils comme prochain, et donc, 12^{ème} Imam des Musulmans. Ce 12^{ème} et dernier Khalifâh [successeur] du dernier MESSAGER de DIEU **MOHAMMAD** (Que les bénédictions de DIEU soit sur lui et sa sainte famille, et les salutations) fut surnommé le MAHDI, c'est-à-dire « **celui qui est guidé (par DIEU)** ».

Cette date du 1^{er} janvier 874 marqua aussi **le début de la Ghaybat de l'Imam MAHDI**, ce qui veut dire que dès son accession à l'Imâmat, DIEU le fit « Ghâib » ou « **inaccessible** » aux gens.

Mais pendant encore quelques 67 ans (ou 70 années lunaires), l'Imam resta toujours en contact direct et permanent avec une élite intellectuelle shi'ite et nomma même, successivement, quatre Nâib ou « représentants » comme intermédiaire entre lui et ses shi'ites...

- **'Ousmân ibn Sa'id**, de 874 à 879 (ou 880)
- **Mohammad ibn 'Ousmân**, le fils du précédent, de 879 à 917
- **Houssain ibn Rouh Nawbakhti**, de 917 à 938
- et **'Ali ibn Mohammad Saymari**, de 938 à 941

Cette période d'inaccessibilité à demi-teinte est appelée la « **Ghaybat-é-Souhrâ** » ou « **Petite Ghaybat** ».

D'ailleurs, l'Imam SÂDIQ (décédé en 765) avait déjà prédit : « **Pour le Qâim, il y aura deux Ghaybat : l'une d'elles est brève tandis que l'autre est de longue durée.**

Dans la première Ghaybat, l'endroit où il habite ne sera connu que de ses shi'ites privilégiés [Khâs-sâh Shi'atih]. Alors que dans la seconde Ghaybat, ne connaîtront cet endroit que les élus parmi ses fidèles Amis [Khâs-sâh Mawâlih] dans sa Religion ! » (Al-Kâfi, al-Oussoul, vol.1 p.340, ou trad. anglaise de J. Moustawafi, Téhéhrân, vol.2 p.141 et 142 ; Al-Ghaybâh, p.249 et 250 ; Bihâr, vol.52 p.155 ; Ilzâm an-Nâssib, p.81)

« Ses shi'ites privilégiés » désignent justement les quatres « **Nâïb-é-Khâss** » [représentants spéciaux] de l'Imam pendant sa Ghaybat-é-Souhrâ : en effet, eux seuls avaient le privilège de connaître l'identité et le lieu de résidence de l'Imam, lequel entretenait avec eux des rapports directs et réguliers pendant cette période !

Shaykh Nou'mâni (mort entre 956 et 971), un contemporain des quatre Nâïb de l'Imam, écrit : « **Durant la première Ghaybat, il y avait des médiateurs entre l'Imam et les gens, exécutant (les tâches de l'Imam), ayant été désignés (par lui), vivant parmi les gens. Ceux-ci étaient des hommes et leaders éminents, des mains desquels émanaient des remèdes dérivant de la connaissance et de la sagesse élaborée qu'ils possédaient, et les réponses à toutes les questions qui leur étaient posées au sujet des problèmes et des difficultés (de Religion). Ceci était la brève Ghaybat, les jours de laquelle ont pris fin et le temps de laquelle s'en est allé.**

Maintenant, c'est le temps de la Ghaybat complète ! » (Al-Ghaybâh, p.91). Shaykh Nou'mâni nomme aussi la première Ghaybat comme la « Ghaybat-é-Qassirâ » ou « Courte Ghaybat » (Al-Ghaybâh, p.92)

Le 15 mai 941 (15 Shâ'bân 329), à la suite du décès de son 4^{ème} et dernier Nâïb, l'Imam devint « inaccessible » à tous, y compris aux grands savants shi'ites, et c'est dans cette période que nous vivons actuellement.

Cette « Ghaybat-é-Koubrâ » ou « **Grande Ghaybat** » pendra fin lorsque l'Imam recevra de DIEU l'Ordre de faire sa « Réapparition » ou « Zouhour » avant la fin des temps.

Ce présent ouvrage retrace avec détail les faits historiques de ces deux périodes successives qu'ont été la « Ghaybat-é-Soughrâ » et la « Ghaybat-é-Koubrâ » du 12^{ème} et dernier Imam, l'Imam MAHDI, l'Imam actuel, la seconde période continuant toujours... Les sources musulmanes sunnites comme shi'ites qui nous ont été utiles à la rédaction de ce livre sont les suivantes :

➔ « Târikh-é-Tabari » de *Mohammad ibn Jarir Tabari*, le plus célèbre des historiens sunnites (mort en 922).

➔ « Firâq ash-Shi'âh » : ce livre décrit avec détail les « divisions » qui existaient au sein de la grande communauté shi'ite au moment du décès de l'Imam 'ASQARI (c'est-à-dire au début de la Ghaybat de l'Imam MAHDI). Son auteur est Shaykh Hassan ibn Moussâ Nawbakhti (mort en 922).

➔ « Al-Kâfi », l'un des quatre principaux livres shi'ites de Hadîs, écrit par Shaykh Mohammad ibn Yâ'qoub Koulayni (mort à Baghdâd en 941). Cet ouvrage est subdivisé en trois parties : **Al-Oussoul**, **Al-Fourou** et **Ar-Rawzhâh**.

➔ « Al-Ghaybâh », l'un des premiers livres shi'ites traitant principalement de la Ghaybat de l'Imam MAHDI, écrit par Shaykh Ibn Abi Zaynab an-Nou'mâni (mort en Syrie entre 956 et 971).

➔ « Ikhtiyâr Mâ'réfât ar-Rijâl » de Shaykh Mohammad ibn 'Oumar al-Kâshshi (mort en 979 ou 980), un élève de Shaykh 'Ayyâshi Samarqandi.

➔ « Kamâl-oud-Dîn », l'un des premiers livres shi'ites écrit spécialement sur l'Imam MAHDI, « Man lâ Yâhzoroh-oul-Faqih », « 'Ouyoun Akhbâr ar-Rizhâ » et « 'Élal-oush-Sharâi ». Leur auteur est Ibn Babouyâ-é-Qoummi, plus connu sous le nom de Shaykh Sadouq (mort près de Tehrân en 991).

➔ « Kitâb-oul-Irshâd », une importante source historique shi'ite, et « Al-Foussoul al-'Ashara fil-Ghaybâh » écrits par Shaykh Moufid (mort à Baghdâd en 1022).

➔ « Fêhrist » de Shaykh Ahmad ibn 'Ali Najâshi (mort en 1058 ou 1063).

➔ « Kitâb al-Ghaybâh » (rédigé vers 1055), « Tahzhib-oul-Ahkâm » et « Fêhrist » écrits par Shaykh Toussi (mort à Najaf en 1067).

Shaykh Toussi fut aussi le fondateur, en 1057, du Centre des hautes études religieuses ou « Hawzâh » de Najaf, en 'Iraq.

➔ « Manâqib Alé Abi Tâlib » de Shaykh Ibn Shahr Âshoub Mâzandarâni (mort en 1192)

➔ « Al-Éhtéjaj » de Shaykh Ahmad ibn 'Ali Tabarsi (mort en 1223).

➔ « Tarikh-é-Kamil » et « Al-Loubab fi Tahzhib al-Ansâb » de 'Ali ibn Assir ash-Shafa'i (mort en 1233), un éminent historien sunnite.

- ➔ « **Iqbâl-oul-A'mâl** » de **Sayyad Razhi-oud-Dîn ibn Tâwous** (mort en 1266).
- ➔ « **Kashf-oul-Ghoummâh** » de **Shaykh 'Ali ibn 'Issâ Arbéli** (mort en 1293)
- ➔ « **Bihâr-oul-Anwâr** » : cet ouvrage peut être considéré comme une véritable encyclopédie shi'ite parce qu'il regroupe toutes les Hadîs concernant la Foi shi'ite imamite ; il est écrit par le célèbre savant de la Perse safavide, '**Allâmâh Mohammad Bâqir Majlissi** (mort à Isfahân en 1699). Ses volumes 51 et 52 sont pour une grande partie consacrés à l'Imam MAHDI.
- ➔ « **Majâlis-oul-Mo'ménin** » de **Qâzhi Nouroullâh Shoustari**, martyrisé en 1611 sur ordre de l'empereur moghal Jahângir de l'Inde. Il est considéré par les historiens shi'ites comme le « **Shahid-é-Salis** », le 3^{ème} Martyr, c'est-à-dire le troisième savant shi'ite assassiné par une autorité étatique ! Son mausolée se trouve à Agra, la célèbre ville connue pour son "Taj Mahal".
- ➔ « **Wassâil-oush-Shi'âh** » et « **Isbât al-Houdât** » de '**Allâmâh Hour-é-Âméli** (mort en 1693).
- ➔ « **Yanâbi'-oul-Mouwaddâh** » du grand soufi de la branche Naqshbandi, *Soulaymân Qoundouzi al-Hanafî* (mort en 1877).
- ➔ « **Najm-ous-Sâqib** », « **Jannat-oul-Mâ'wâ** » et « **Kashf-oul-Astâr** » de **Mirzâ Houssain Nouri** (mort en 1902).
- ➔ « **Ilzâm an-Nâssib** » de **Shaykh 'Ali Hâiri Yazdi** (mort en 1915).

➔ « Mafâtiḥ-oul-Jinân », le célèbre livre de Dou'â et de Ziârat du grand savant Shaykh 'Abbas Qoummi (mort en 1940)

➔ « A'yân-oush-Shi'âh » de Sayyad Mohsîn Amîn al-'Âmeli (mort en 1952)



➔ « Târikh-é-Ghaybat-é-Sougrâ » de Shahid [Martyr] Sayyad Mohammad Sâdiq as-Sadr, martyrisé par le sanguinaire Saddâm en 1999.
Ce livre a été publié en 1972.



➔ « The Twelfth Imam » de Maître Mourtouzâ Lâkhâ (mort en 2010), avocat et grand prédicateur shi'ite appartenant à la communauté d'origine indienne Khoja, décédé il y a trois ans.



Nous espérons que ce livre vous apportera des informations utiles et intéressantes. **Bonne lecture...**

Mahajanga (MADAGASCAR),

Le 25 Zhil-Qa'adh 1434, soit le 1^{er} octobre 2013,

Jour de la « Dahw-oul-Arzh » ou l'étalement de la Terre à partir de l'emplacement de la Kâ'bâh, et, d'après de nombreux historiens shi'ites, jour de la « Zouhour-é-Soughrâ » ou la Petite Zouhour de l'Imam MAHDI !

Zhoulficar VASRAM

La Ghaybat-é-Soughrâ : de 874 à 941

La période de la Ghaybat-é-Soughrâ (de 874 à 941) fut d'une importance capitale et décisive, tant pour le **réseau "secret" des Wakil** [agents locaux et Hommes de confiance] que pour l'évolution de la communauté shi'ite elle-même. Pendant cette période de près de 70 ans, l'Imam MAHDI conduisit les affaires de la communauté par l'intermédiaire de ses quatre Représentants spéciaux ou « **Nâïb** » successifs, qui géraient ses activités socio-éducatifs sur son instruction !

Notons que les précédents Imam avaient déjà dû subir les pires persécutions de la part des "califes" au pouvoir, de peur que les Musulmans ne reconnaissent en eux les "Vrais Khalifâh" de la Oummâh ; ils avaient été harcelés, mis à l'écart, arrêtés, isolés de la scène publique.

Les "faux-califes" essayèrent donc par tous les moyens de **limiter la liberté d'actions des Imam**, dans le but de mettre fin à leurs activités éducatives (Madrassâh, Tabligh...) et sociales (collecte et distribution du Khoums...). Ils tentèrent aussi de réduire le plus possible leurs contacts avec leurs shi'ites et avec les Musulmans en général. Pour ce faire, ils les mirent en résidence surveillée, et le cas échéant, les firent emprisonnés !

Ces conditions de vie terribles amenèrent les Imam à chercher de nouveaux moyens de communication avec leurs shi'ites : ils mirent en place **un réseau secret d'Hommes de confiance ou « Wakil »**.

Ces Wakil avaient pour mission de mener « **en secret** » les activités socio-éducatives des Imâm en leurs noms ; ils avaient pour rôle d'assurer le maintien de ces activités, dans un contexte de surveillance accrue. Ils collectaient la Zakât, le Khoums, les dons et toute autre sorte de charité au nom de l'Imam et les lui faisaient parvenir.

Ces Wakil pratiquaient aussi **la Taqiyyâh**, c'est-à-dire la « dissimulation prudente » : donner une tout autre apparence en public afin de mieux cacher ses activités réelles. C'est pourquoi certains Wakil participèrent même dans l'administration califale, dans l'intérêt de la Oummâh.

Des sources shi'ites nous font penser que le premier Imam à avoir institué le réseau des Wakil fut le 6^{ème} Imam, **l'Imam SÂDIQ** (décédé en 765). Par exemple, les auteurs shi'ites nous apprennent qu'en 751, **Mou'allâ ibn Khounays** fut arrêté par les nouvelles autorités 'abbâssides (arrivées au pouvoir deux ans plus tôt, en 749) et condamné à mort parce qu'il refusait de révéler les noms des prédicateurs shi'ites, et qu'il était le Wakil de l'Imam à Madinâh ! (**Al-Kâfi**, vol.2 p.557 ; **Ikhtivâr**, p.381)

L'Imam KÂZIM (martyrisé en 799) nomma lui aussi des Wakil dans plusieurs régions (Egypte, Koufâh, Wâssit, Baghdâd et Madinâh), ce qui permit au réseau de couvrir un plus grand nombre de communautés shi'ites. En 795, ces Wakil durent faire face à une nouvelle vague d'arrestation orchestrée par le "calife" 'abbâsside ***Hâroun ar-Rashid***.

Le Wakil de Baghdâd, **Mohammad ibn Abi ‘Oumayr**, fut arrêté et torturé dans le but non réussi qu’il divulgue les noms et adresses des shi’ites de l’Imam, tandis que sa sœur fut mise en prison pendant quatre ans (**Fêhrist-é-Najâshi**, p.250). Un autre Wakil de l’Imam, **‘Ali ibn Yaqtîn**, fut lui aussi arrêté et passa le reste de sa vie en prison (**Ikhtiyâr**, p.25 ; **Fêhrist-é-Najâshi**, p.209) !

Après le Martyr en prison du 7^{ème} Imam en 799, il eut une grave scission au sein du réseau des Wakil. Car ces Wakil avaient reçu un bon nombre de Hadis du 6^{ème} Imam concernant le MAHDI et sa Ghaybat, mais ces Hadis ne stipulaient pas clairement l’identité de ce MAHDI. Peut-être pour cette raison, certains d’entre eux appliquèrent ces Hadis à l’Imam KÂZIM, nièrent sa mort, et prétendirent qu’il était le Mahdi et qu’il se trouvait désormais en Ghaybat (**Ikhtiyâr**, p.463 à 467 et 475 à 478 ; **K. al-Ghaybâh**, p.227 et 228). Par conséquent, ils rejetèrent l’Imâmât du 8^{ème} Imam, **‘ALI ar-RIZHÂ** (empoisonné en 818), et se séparèrent en un nouveau groupe appelé les « **Wâqifâh** », utilisant les fonds qu’ils avaient collectés à leurs propres intérêts, si bien que le 8^{ème} Imam perdit un nombre considérable de Wakil déjà formés et expérimentés et plus de 100.000 dinars de sommes déjà collectées (**Ikhtiyâr**, p.459, 460, 466 et 467 ; **‘Élal**, vol.1 p.235 ; **K. al-Ghaybâh**, p.466 et 467) !

Le 8^{ème} Imam avait donc d’anciens Wakil, mais il dut aussi en nommer de nouveaux, du fait de la défection d’un bon nombre d’anciens Wakil. Ces Wakil se trouvaient dans des villes comme Qoum, Koufâh ou Baghdâd.

L’Imam JAWÂD (décédé en 835), qui réussit fort bien à préserver le réseau d’une nouvelle scission, avait plus de 80 Wakil, dont les activités étaient supervisées par le Wakil de Baghdâd, ‘**Abdour-Rahmân ibn al-Hajjâj**. (« **Isbât** », p.213 à 215)

En 648, **l’Imâm HÂDI** (décédé en 868) fut convoqué de force à Sâmarrà’, la capitale du terrible "calife" *Al-Moutawakkil*, où il passa le reste de sa vie. Il n’eut donc qu’un contact très limité avec ses shi’ites, quasiment isolé d’eux. L’absence de contact direct entre l’Imam et ses shi’ites conduisit à un accroissement du rôle politico-religieux des Wakil, si bien que ceux-ci devinrent petit à petit la seule autorité qui pouvait connaître et prouver l’identité du nouvel Imam.

Par exemple, l’Imam JAWÂD ne donna son testament qu’à son chef-Wakil, **Mohammad ibn al-Faraj**. Il lui dit qu’au cas où il décédait, il devrait prendre ses ordres de son fils ‘ALI al-HÂDI (**Manâqib**, vol.4 p.389). Lorsqu’en 835, l’Imam décéda, les Wakil les plus importants du réseau tinrent une réunion secrète dans la maison de Mohammad ibn al-Faraj pour savoir qui était l’Imam suivant, et qui fut prouvé être ‘ALI al-HÂDI (**Al-Kâfi**, vol.1 p.324).

Durant la terrible répression anti-shi’ite de *Al-Moutawakkil*, les Wakil du 10^{ème} eurent à assumer la conduite des affaires avec encore plus d’autonomie. En effet, cette lettre de l’Imam, qu’il écrivit à ses Wakil de Baghdâd, Madâin et Koufâh, illustre parfaitement cet état des choses : « **Ô Ayyoub ibn Nouh, je te donne l’ordre de couper toute relation avec Abou ‘Ali. Vous deux devriez vous engager avec ce qui vous a été confié et ordonné de faire dans vos (propres) régions.**

Si vous faites ainsi, vous serez en mesure de gérer vos affaires sans me consulter ! ... Ô Ayyoub, je te donne l'ordre de ne rien recevoir des gens de Baghdâd et Madâin, ni de donner à aucun d'eux la permission de me contacter. Si quelqu'un t'apporte sa contribution en dehors de ta région, ordonne lui de l'envoyer au Wakil de sa propre région. Ô Abou 'Ali, je te donne l'ordre de suivre ce que j'ai ordonné à Abou Ayyoub ! » (Ikhtiyâr, p.513 et 514)

L'Imam HÂDI avait délimité le réseau en quatre secteurs :

- **La région de Baghdâd** avec pour principaux centres Baghdâd, Madâin et Koufâh.
- **La région autour du Golfe** avec les villes de Basrâh et Ahwâz.
- **La région du centre de l'Iran** avec les villes de Qoum et Hamadân.
- Et enfin **l'Est** avec pour principales régions le Hijâz (Makkâh et Madinâh), le Yémen et l'Égypte.

Chaque secteur avait un Wakil central qui supervisait les activités des autres Wakil locaux de sa région. Ces Wakil acquièrent donc plus d'expérience et structurèrent encore mieux leurs activités.

Il est à noter ici que durant la période des 10^{ème} et 11^{ème} Imam, le leadership du réseau dans ces quatre régions se trouvait entre les mains d'un nombre limité de personnes. Plus tard, leurs fonctions de Wakil furent assumées par leurs propres descendants, fonctions demeurant ainsi dans leurs familles mêmes durant la Ghaybat-é-Sougrâ du 12^{ème} Imam.

Par exemple, 'Ali ibn Mahzayâr était le Wakil des 9^{ème} et 10^{ème} Imam à Ahwâz ; ses fils **Ibrâhim** et **Mohammad** seront les Wakil locaux du 12^{ème} Imam dans la même région (Al-Kâfi, vol.1, p.518 ; Kamâl, vol.2 p.442).

Ibrâhim ibn Mohammad était le Wakil du 10^{ème} Imam à Hamadân ; ses descendants héritèrent de sa fonction jusqu'à l'époque du 12^{ème} Imam (**Al-Kâfi**, vol.1 p.519 ; **Ikhtiyâr**, p.608 ; **Fêhrist-é-Najâshi**, p.265 et 266)

Du fait que les activités des Wakil était secrètes et du fait aussi qu'ils ne révélaiet jamais en public leur véritable identité et fonction, certains « **profiteurs** » se prétendirent faussement *Wakil de l'Imam* et collectèrent frauduleusement le Khoums auprès des shi'ites. **Ce phénomène "mafieux" ne fera que s'accroître au cours de la Ghaybat du 12^{ème} Imam**, période au cours de laquelle l'Imam sera de moins en moins en contact direct avec ses fidèles !

De tous les Wakil des 10^{ème} et 11^{ème} Imam, le plus proche, le plus important et le plus digne de confiance était sans conteste '**Ousmân ibn Sa'id**. Il deviendra au moment de la Ghaybat-é-Sougrâ le premier « **Waqil spécial** » ou **Nâib** de l'Imam MAHDI et continuera à assumer le leadership du réseau des Wakil. Son fils **Mohammad** le succèdera à cette fonction après son décès.

Le premier auteur shi'ite à avoir donné des éléments "historiques" sur les « **quatre Nâib** » de la Ghaybat-é-Sougrâ fut Shaykh Nou'mâni (mort entre 956 et 971), dans sa « **Al-Ghaybâh** », pages 113 à 115.

Mais déjà, Shaykh Koulayni (mort en 941) avait rapporté des lettres [Tawqi'] que l'Imam avait envoyées à des personnalités pieuses et actives de la communauté shi'ite, parmi lesquelles les deux premiers Nâib (voir **Al-Kâfi**, vol.1 p.517 à 525).

Par contre, les auteurs shi'ites Shaykh Sadouq (mort en 991) et Shaykh Toussi (mort en 1067) donnent des détails bien précis sur la personnalité de ces quatre Nâïb et sur leurs activités, respectivement dans « **Kamâl-oud-Dîn** » (vol.2 p.466 et suivantes) et « **Kitâb al-Ghaybâh** » (p.214 à 242). Shaykh Sadouq parle aussi de d'autres « hommes de confiance » de l'Imam dans différentes villes (voir **Kamâl**, vol.2 p.432 et et 442).

Seuls ces Nâïb de l'Imam (mis à part quelques personnes « méritantes » et « favorisées ») connaissaient l'identité et le lieu de résidence de l'Imam. **Shaykh Koulayni** rapporte qu'un groupe de shi'ites fit cette requête à leur Wakil local de demander le nom et le domicile de l'Imam pour eux. Quand celui-ci fit cette demande, la réponse de l'Imam fut sans appel : « **Si tu leur révéleras le nom, ils l'énonceront en public (dans leurs assemblées), et s'ils s'apercevront du lieu où il a élu domicile, ils y conduiront les ennemis (involontairement et imprudemment)** » (**Al-Kâfi**, al-Oussoul, vol.1 p.333)

Ce qui est sûr c'est que la vaste majorité des shi'ites du 11^{ème} Imam, HASSAN 'ASQARI, croyaient que ce dernier avait bel et bien laissé un fils derrière ! (**Kamâl**, p.43)

Shaykh Sadouq rapporte qu'un groupe de shi'ites de Qoum, parmi lesquels **Mohammad ibn Jâ'far al-Himyâri**, arriva à Sâmarrâ' avec lettres (de requêtes, questions...) et contributions religieuses (Zakât, Khoums...) pour les remettre à l'Imam 'ASQARI ; ils ignoraient que l'Imâm était décédé. Mis au courant du triste fait, ils furent conduits auprès de **Jâ'far**, le frère du 11^{ème} Imam, qui se prétendait être *le nouvel Imam*.

Lorsqu'ils le rencontrèrent, ils lui demandèrent de leur révéler le montant exact des sommes de Khoums qu'ils avaient emmenées avec eux et les noms de leurs expéditeurs, comme authentification et confirmation de sa prétention à l'Imâmat. Ils lui rappelèrent qu'ils avaient déjà eu l'occasion, précédemment, de tester l'Imam 'ASQARI de la même manière, test auquel le 11^{ème} Imâm avait élégamment « réussi ».

Jâ'far se fâcha (en fait, il voulait esquiver à tout prix ce test !); il les accusa de dire des choses fausses concernant son frère comme quoi il connaissait l'« Invisible ». Il leur demanda ensuite de lui remettre les sommes de Khoums mais ces derniers refusèrent. Une dispute éclata !

Alors que ces shi'ites de Qoum étaient en train d'arguer contre Jâ'far, quelqu'un arriva, les appela par leurs noms et les conduisit dans une maison. Là, il leur présenta une personne qui se fit connaître comme **le Wakil du 12^{ème} Imâm**. Cette personne leur révéla ensuite le montant exact des sommes de Khoums qu'ils avaient avec eux et leur prescrivit de les remettre à telle personne à Baghdâd. **Convaincus, ces shi'ites reconnurent la véracité de ce Wakil et acceptèrent l'Imâmat du 12^{ème} Imâm !** (Kamâl, vol.2 p.476)

Nous savons que la première raison de la Ghaybat de l'Imam était la préservation de sa vie ou, autrement dit, par souci pour sa sécurité. DIEU avait demandé à Son dernier Houjjat [sa "Preuve"] de « vivre en Ghaybat » afin que ceux qui sans la moindre hésitation auraient voulu l'assassiner s'ils l'avaient reconnu, ne puissent pas arriver à leurs fins terroristes.

Mais afin de former les Shi'ites à assumer eux-mêmes leurs responsabilités et pour que la rupture de contact ne soit pas trop "brutale", l'Imam nomma, sur Ordre de DIEU, pendant un certain temps et successivement, quatre Nâïb avec lesquels il communiquait en permanence.

Cette nomination des Nâïb permit à l'Imam :

➤ De marquer de sa "présence" la communauté shi'ite et de prouver qu'il existait bien, qu'il était bien le 12^{ème} Imam, fils et successeur de l'Imam 'ASQARI, et le MAHDI tant attendu de tous !

➤ De prouver sa Ghaybat et d'inciter les Shi'ites à attendre patiemment son Zouhour !

➤ De réfuter tous ceux qui prétendirent être le *nouvel Imam* après le décès de son père, notamment son oncle *Jâ'far*, et de prendre quelques mesures quant à la « confusion » qui régna au sein de la communauté shi'ite au début de sa Ghaybat !

➤ De guider et d'aider le plus grand nombre de personnes par l'intermédiaire de ses Nâïb et de mener ainsi l'incessant travail de Tabligh au sein de la communauté shi'ite et en direction de l'humanité toute entière !

➤ De préparer les Shi'ites à la Grande Ghaybat, période durant laquelle la communauté devra s'assumer toute seule, s'organiser elle-même et vivre avec un Imam "entièrement" Ghâïb !

➤ De réorganiser en profondeur la communauté et mettre en avant le rôle "central" et la responsabilité "première" des 'Oulamâ' [savants religieux] dans la bonne conduite des affaires socio-religieuses.

Ces 'Oulamâ shi'ites, qui étaient de simples transmetteurs de Hadis [**Mouhaddis**] pendant l'Imâmat des 11 premiers Imam, devraient maintenant essayer de déduire par leurs propres efforts intellectuels les prescriptions de la Shari'ât à une question ou situation donnée, à partir des sources de la Loi islamique : cet effort de déduction s'appelle l'« **Ijtéhâd** » et celui qui pratique l'Ijtéhâd s'appelle le « **Moujtahid** ».

De même, ces 'Oulamâ', qui étaient de "simples" Waqil ou collecteurs de Khoums, devraient maintenant apprendre à répartir et à distribuer eux-mêmes ce Khoums en faisant parvenir à chacun son droit suivant la Loi islamique.

Ces 'Oulamâ' devront donc devenir de véritables « **gestionnaires et administrateurs** » des affaires socio-politiques et économiques de la communauté. Ils devront être au courant de tout et être près du peuple, avec le peuple, pour résoudre leurs problèmes socio-économiques. Par conséquent, ils devront être au centre et "au cœur" des décisions !!!

Toujours par souci pour la sécurité de l'Imam, et tout comme concernant sa naissance et son Imâmat, seule une élite des savants shi'ites, qui pour la plupart étaient des Wakil locaux de l'Imam 'ASQARI et étaient donc les leaders des communautés shi'ites de leurs villes respectives, **seule cette élite était au courant de la nomination des Nâïb.**

Et c'est cette même élite shi'ite qui transmet à l'ensemble de la communauté la Vraie Foi shi'ite : elle rectifia les croyances de ceux parmi les shi'ites qui s'étaient égarés du droit chemin, soit en donnant des speeches, soit en écrivant des livres !

Après le massacre de l'Imam HOUSSAIN à Karbalâ (en 680), les Imam suivants arborèrent une attitude politique attentiste, quiétiste, patiente, vis-à-vis du pouvoir en place ; ils centrèrent leurs activités dans **l'éducation des gens** (institutions de Madrassâh...) **et les actions sociales** (distribution du Khoums...).

Cette stratégie des Imam avait porté ses fruits. Au moment du décès de l'Imam 'ASQARI, la communauté shi'ite était devenue intellectuellement mûre et socialement assez développée, très bien structurée et bien prise en main par les Wakil des Imam successifs.

L'Imam MAHDI avait la possibilité, maintenant, de gérer et d'organiser la communauté shi'ite "**en sous-main**", secrètement, en ne jamais "apparaissant" en public : l'Imam structura donc la communauté shi'ite par l'intermédiaire de ses quatre Nâïb et des Wakil locaux.

La première préoccupation des Nâïb était de garder le secret absolu sur l'identité et le lieu de résidence de l'Imam, non seulement aux gens en général, mais aussi aux shi'ites eux-mêmes, par précaution, de peur que ces informations ne parviennent jusqu'aux oreilles des "califes". Ils devaient eux-mêmes rester les plus discrets possibles. La précaution prise était telle qu'ils défendirent même aux shi'ites de leur demander le nom de l'Imam.

Par exemple, quand 'Abdoullâh ibn Jâ'far al-Himyâri, un Wakil local, demanda au 1^{er} Nâïb, 'Ousmân ibn Sa'id, au sujet de l'existence du 12^{ème} Imam, celui-ci lui répondit oui, mais ajouta-t-il, « **il est défendu de demander son nom, car si le "calife" ('abbaside) venait à l'apprendre, il essaiera par tous les moyens de l'arrêter !** » (**K. al-Ghaybâh**, p.157)

Toutes ces mesures de prudence étaient en fait des instructions que les Nâïb et Wakil avaient reçues de l'Imam lui-même, comme le prouve le récit suivant...

Comme déjà cité plus haut, certains shi'ites se rendirent auprès de **Abou 'Abdillâh as-Sâlihi**, qui était leur Wakil local, pour le supplier de demander à l'Imam son nom et son lieu de résidence. La réponse de l'Imam fut d'une rare prudence : **« Si tu leur révèles le nom, ils le révéleront en public ; et s'ils sauront le lieu de résidence, ils y "conduiront" les ennemis ! »** (Al-Kâfi, al-Oussoul, vol.1 p.333)

Non pas que l'Imam n'ait confiance en ses shi'ites, mais la surveillance des autorités était telle que même par excès d'enthousiasme ou manque de discrétion, les shi'ites auraient fait dévoiler, sans le vouloir, le secret de la résidence de l'Imam à ses ennemis : apparemment, les shi'ites n'étaient pas encore assez mûrs en « stratégie politique » !

'Ousmân ibn Sa'id alla même jusqu'à nier l'existence du 12^{ème} Imam devant les autorités : **il fit croire au "calife" Mou'tamid que l'Imam 'ASQARI était décédé sans laisser de fils !** (Al-Kâfi, vol.1 p.505 ; Kamâl, vol.2 p.441 et 442)

Le fait de nier publiquement l'existence d'un fils à l'Imam 'ASQARI permit aux Nâïb et aux Wakil locaux de mener leurs activités sans trop être surveillés et harcelés par le pouvoir califal.

D'après Shaykh Koulayni, le "calife" fut convaincu de la non-existence du 12^{ème} Imam : alors, il ne se donna plus la peine d'enquêter sur les activités de la communauté shi'ite ! (Al-Kâfi, vol.1 p.330 ; K. al-Ghaybâh, p.157)

Peut-être aussi parce que l'Imam 'ASQARI fit un testament public en faveur de sa mère, donc sans mentionner l'existence de son fils (Al-Foussoul al-'Asharah, p.13).

Aux yeux du pouvoir donc, les shi'ites n'avaient plus d'Imam : ils ne constituaient plus une « menace politique » directe pour eux !

Aussi, ne craignant plus un soulèvement populaire de la part des shi'ites (puisque'ils n'avaient plus d'Imam pour les diriger, pensaient-ils), les "califes" 'abbassides relâchèrent petit à petit leur surveillance et leur pression sur eux. Ce qui permit aux Nâïb et Wakil de l'Imam MAHDI de mener leurs activités sans la crainte perpétuelle d'être persécutés ou arrêtés par le pouvoir !

D'ailleurs, 'Ousmân lui-même dit : « **Le "calife" pense que l'Imam 'ASQARI est décédé sans fils. C'est pourquoi son héritage a été donné à quelqu'un (Ja'far, le frère du 11^{ème} Imam) qui n'avait aucun droit sur ça, mais il (l'Imam MAHDI) garda le silence. Voici ses Wakil qui mènent leurs activités sans craindre d'être arrêtés pour être interrogés. Si le nom (de l'Imam MAHDI) venait à être identifié, ils commenceraient à rechercher (son lieu de résidence). Aussi, par DIEU, ne questionnez pas sur son nom ! » (Al-Kâfi, vol.1 p.329 et 330 ; K. al-Ghaybâh, p.157 et 158)**

Mais en même temps, les Nâïb avaient à prouver l'existence, l'Imâmat et la Ghaybat du 12^{ème} Imam aux shi'ites les plus influents de la communauté, mais surtout aux Wakil locaux de chaque ville ; ils avaient aussi à démontrer qu'ils étaient eux, véritablement, les Nâïb de cet Imam !

Pour cela, ils citèrent les Hadiş des AHL-oul-BAYT qui prédisaient une série de douze Imam, dont le dernier sera fait « Ghâïb » par DIEU, pour raison de sécurité. (Al-Kâfi, vol.1 p.525 à 535 ; Al-Ghaybâh, p.26 à 47)

Mais à cette fin, les Nâïb furent aussi épaulés, secrètement, par l'Imam lui-même. En effet, afin de prouver son Imâmat, sa Ghaybat et la nomination par lui de ses quatre Nâïb successifs, l'Imam MAHDI procéda de deux manières :

❶ **Il écrivit des lettres signées qu'il fit transmettre à ses Shi'ites par l'intermédiaire de ses Nâïb,** lettres en réponse aux questions qu'il avait reçues de ses shi'ites, ou lettres accusant réception du montant du Khoums (un reçu en quelque sorte), ou encore lettres où il confirmait la nomination de ses Nâïb et réfutait ceux qui, faussement, se prétendaient être ses représentants.

Par exemple, le 1^{er} Nâïb a relaté qu'un certain Ibn Abi Ghânim avait une dispute sur une question (ou une affaire) avec un groupe de shi'ites. Pour résoudre cela, ils écrivirent une lettre à l'Imam lui expliquant le cas. **La réponse de l'Imam vint dans sa propre écriture (Bihâr, vol.53 p.178) !** D'après Shaykh Sadouq, cette lettre que le 1^{er} Nâïb avait reçu de l'Imam était en possession du 2nd Nâïb, qui n'était autre que son propre fils (voir « **Anwâr an-Nou'mâniyyâh** », édition Tabriz, vol.2 p.24).

Le shi'ite **Is'hâq ibn Yâ'qoub** a lui aussi affirmé qu'il envoya à l'Imam une lettre remplie de questions par l'intermédiaire de son 2nd Nâïb. **Il reçut les réponses dans l'écriture même de l'Imam ! (Bihâr, vol.51 p.349)**

Ces lettres signées écrites de la main même de l'Imam sont appelées « **Tawqi'** » : elles arrivaient deux ou trois jours après que la question lui était posée ! Par ses Tawqi', l'Imam prouvait non seulement qu'il existait et qu'il était bien vivant, bien que « Ghâïb », mais aussi que celui qui transmettait ses lettres était bel et bien son Nâïb désigné.

Par ses Tawqi', l'Imam établissait donc quatre choses à la fois :

- **Son Imâmat**
- **Sa Ghaybat**
- **Le fait qu'il avait nommé des Nâïb qui faisaient l'intermédiaire entre lui et ses shi'ites**
- **L'identité de ces Nâïb**

Les Nâïb et Wakil locaux qui reçurent des lettres de l'Imam s'accordèrent tous sur le fait que toutes ces Tawqi' avaient le même style d'écriture et la même façon d'écrire, et émanaient donc d'une seule et même personne : ils reconnaissaient tout de suite si la lettre venait de l'Imam ou non !

Par exemple, le 2nd Nâïb a déclaré : « **Une note signée fut émise par l'Imam et l'écriture m'était bien familière !** » (**Bihâr**, vol.51 p.33)

Le shi'ite 'Abdoullâh ibn Jâ'far al-Himyâri fit lui aussi le même constat : « **Quand 'Ousmân ibn Sa'id décéda, les notes signées de l'Imam furent émises dans la même écriture avec laquelle nous avons l'habitude de recevoir les précédentes lettres !** » (**Bihâr**, vol.51 p.350)

Shaykh Toussi (mort en 1067), dans sa « **Kitâb al-Ghaybâh** » (p.184 à 193 et 356), a recopié les Tawqi' que l'Imam avait adressées à certains Wakil locaux, par l'intermédiaire de ses deux premiers Nâïb, 'Ousmân ibn Sa'id et son fils Mohammad.

Shahid [Martyr] Mohammad Sâdiq Sadr (assassiné par le tyran Saddâm en 1999) nous fait remarquer qu'aucune des lettres de l'Imam ne contenait des instructions à caractère politique destinées à ses shi'ites, ni des critiques vis-à-vis du pouvoir en place (**Târikh-é-Ghaybat-é-Soughrâ**, vol.1 p.377).

L'Imam voulait sans doute que les Wakil locaux concentrent leurs efforts dans l'éducation et l'organisation de leurs communautés respectives, en structurant de façon efficace et dynamique **les activités éducatives** (transmission de Hadis, institution de Madrassâh, écriture de livres...) **et sociales** (collecte et redistribution du Khoums et d'autres redevances religieuses) de celles-ci.

Dans ses lettres, l'Imam ne donna jamais son opinion quant à la situation socio-économique présente, ni ne demanda à ses shi'ites de s'impliquer dans une lutte politique. Cette attitude « apolitique » de l'Imam fit que les Wakil et savants religieux shi'ites focalisèrent leur énergie dans le domaine intellectuel et social de la communauté. De plus, du fait de "l'absence" d'ambition politique de leur part, ils ne furent pas inquiétés par le pouvoir califal dans l'exercice de leurs activités.

C'est lorsque l'Imam fera son Zouhour que la lutte politique finale et définitive commencera : elle se fera sous la direction de l'Imam lui-même !

❷ **Par la Puissance de DIEU et l'assistance secrète de l'Imam, les Nâïb accomplirent, à des moments critiques, quelques faits surprenants, miraculeux [Karâmat]**, pour que la communauté entière (et par là, la Oummâh toute entière) ait Foi en leur nomination par l'Imam, en l'existence de celui qui les avait nommés, à savoir le 12^{ème} et dernier Imam, et en cette Vérité irréfutable que ce 12^{ème} Imam était effectivement l'actuel Vrai Houjjat [la "Preuve"] de DIEU sur Terre ! (**Kamâl**, vol.2 p.476 à 478) Par exemple, parfois, les Nâïb parlaient avec des shi'ites venus de contrées lointaines et d'origines diverses **dans leurs "propres" langues et dialectes** ! (**Kamâl**, vol.2 p.504 et 518)

Il est nécessaire ici d'apporter quelques précisions :

◆ En guise de précaution, **seule une élite de savants shi'ites fut au courant de la nomination des Nâïb par le 12^{ème} Imam !**

Ces savants étaient pour la plupart des Wakil locaux de l'Imam 'ASQARI et étaient donc les leaders religieux des communautés shi'ites de leurs villes respectives. Et c'est cette élite intellectuelle qui transmet à l'ensemble de la communauté la « Vraie » Foi shi'ite.

Notons que l'Imam 'ASQARI lui aussi n'avait montré qu'à cette même élite shi'ite, en chair et en os, son successeur et dernier Imam, l'enfant-MAHDI !

◆ Pour ne pas attirer l'attention du pouvoir, **ces Nâïb menaient un travail des plus discrets et prudents.** Ils étaient rarement en contact direct avec le commun des shi'ites. Ils avaient eux-mêmes nommé leurs propres Wakil dans chaque ville ou région, et c'est par l'intermédiaire de ces derniers qu'ils recevaient lettres et Khoums destinés à l'Imam, et vice versa.

◆ Par devoir de discrétion, **ces Nâïb ne se livraient que très rarement aux activités socio-éducatives de la communauté,** car dans ce cas, leur identité aurait été révélée alors qu'ils voulaient justement la garder la plus secrète possible.

C'est pourquoi, les historiens shi'ites ne connaissent que très peu de détails de leurs vies et activités, et les ouvrages shi'ites contiennent un nombre très limité de Hadîṣ transmises par eux.

◆ Après le décès de l'Imam 'ASQARI, **le 1^{er} Nâïb du "nouvel" Imam, 'Ousmân ibn Sa'id, quitta Sâmarrâ' pour Baghdâd.**

Sâmarrâ' était la capitale du "califat", lieu de résidence alors des "califes" 'abbâssides et de leurs armées de mercenaires, tandis que Baghdâd, l'ancienne capitale, était une ville économique plus cosmopolite, plus "ouverte", avec moins de présence de soldats et d'espions.

Dès lors, c'est dans cette ville qu'habitèrent les quatre Nâïb de l'Imam MAHDI et c'est de là qu'ils conduisirent les affaires de la communauté. C'est là aussi qu'ils moururent et qu'ils furent enterrés.

◆ **Les Nâïb de l'Imam s'affairaient en public dans un métier de « vendeur », sur le marché de Baghdâd** ; ce métier leur permettait de mieux dissimuler leurs réelles identités et activités.

◆ **Par souci de sécurité, les noms des Nâïb ne figuraient pas sur les Tawqi'**. Car si les autorités auraient su leurs noms, ils les auraient fait surveiller nuit et jour pour parvenir jusqu'à l'Imam. Ou ils les auraient tout simplement torturés pour qu'ils leur révèlent le lieu de résidence de l'Imam !

◆ Parmi les quatre Nâïb nommés par l'Imam, **aucun ne fut un Sayyad, c'est-à-dire un descendant des Imam**, et pour cause... Les Sayyad étaient, plus que toute autre personne, soupçonnés par le pouvoir califal d'adhérer à la Foi shi'ite : ils étaient donc strictement surveillés par les espions des "califes" !

◆ **Enfin, les Nâïb n'accomplissaient leurs faits miraculeux que sur décision de l'Imam, et sur son instruction** : ils n'agissaient que sur ordre de l'Imam et n'étaient informés de la Connaissance secrète [‘Ilm-é-Ghayb] que lorsque l'Imam (et donc DIEU) en décidait !

Les informations les plus complètes sur les activités des quatre Nâïb de l'Imam nous sont données en grande partie par **Shaykh Toussi**, dans sa « **Kitâb al-Ghaybâh** ». Nous nous référerons nous aussi, principalement, à cette même source.

Malheureusement, du fait même que ces Nâïb menaient leurs activités dans la plus grande discrétion et le secret le plus absolu, et qu'ils vivaient même **en Taqiyyâh**, très peu de choses sont connues de leur vie personnelle et des fonctions précises qu'ils assumaient au sein de la communauté shi'ite.

C'est la raison pour laquelle les historiens shi'ites ont très peu d'informations sur eux et un nombre très limité de Hadîs ont été transmises par eux !

À noter qu'au cours de cette période de la Petite Ghaybat, des livres furent écrits spécialement sur la Ghaybat de l'Imam. L'auteur shi'ite contemporain **Jâssim Houssain** cite par exemple comme livres rédigés pendant cette période, et où figure même la liste des noms des 12 Imam :

♦ La « **Kitâb al-Ghaybâh** » de **Ibrâhim ibn Is'hâq an-Nahâwandi** (mort en 899). Plus tard, **Shaykh Nou'mâni** utilisa profusément les informations contenues dans ce livre pour la rédaction de sa propre « **Al-Ghaybâh** ». Ibrâhim ibn Is'hâq est critiqué par certains pour avoir des positions "extrémistes" [Al-Ghoulât].

♦ La « **Al-Ghaybâh wal-Hayrâh** » de '**Abdoullâh ibn Jâ'far al-Himyâri** (mort après 906) : l'auteur de ce livre était un très proche compagnon des 10^{ème} et 11^{ème} Imam. Il deviendra, pendant la Ghaybat-é-Sougrâ, un Wakil des deux premiers Nâïb du 12^{ème} Imam.

♦ La « Al-Imâmâh wat-Tabsirâ min-al-Hayrâh » de ‘Ali ibn Houssain ibn Bâbouyâ-é-Qoummi (mort en 941), le père de Shaykh Sadouq : il avait tissé des liens très intimes avec les 3^{ème} et 4^{ème} Nâïb du 12^{ème} Imam, et était leur Wakil à Qoum. Ce livre a été publié à Qoum en 1984.

Malheureusement, les deux premiers ouvrages sont « introuvables » de nos jours, mais Shaykh Sadouq (mort en 991) et Shaykh Toussi (mort en 1067) se sont beaucoup référés à eux au moment d’écrire leurs propres livres « Kamâl-oud-Dîn » et « Kitâb al-Ghaybâh », car à leur époque, ces deux précieux ouvrages étaient encore « trouvables » ! (voir « The Occultation of the Twelfth Imam », éd. Londres 1982, p.5)

Les activités du 1^{er} Nâïb de l'Imam, 'Ousmân ibn Sa'id : de 874 à 879.

Le premier Nâïb de l'Imam MAHDI fut 'Ousmân ibn Sa'id. Il assuma cette fonction pendant près de cinq ans, de 874 à 879. Il semble qu'il n'avait que 11 ans lorsqu'il se mit au service du 10^{ème} Imam, l'Imam HÂDI.

Déjà « l'Homme de confiance » des 10^{ème} et 11^{ème} Imam !

Shaykh Toussi écrit : « Parmi les compagnons de l'Imam, connus pour leur vertu et leur piété, il y avait 'Ousmân ibn Sa'id. Les Imam 'ALI NAQI (HÂDI) et HASSAN 'ASQARI ont parlé de lui avec beaucoup d'estime et il était leur compagnon le plus sûr et le plus confident. » (K. al-Ghaybâh, p.353)

Déjà donc, 'Ousmân était « l'Homme de confiance » ou **Wakil** de l'Imam HÂDI. Vues les sévères restrictions qui pesaient sur l'Imam HÂDI, c'est par l'intermédiaire de 'Ousmân qu'il recevait secrètement lettres et Khoums de ses autres Wakil et shi'ites, et c'est toujours par lui qu'il leur faisait parvenir ses instructions.

À titre d'exemple, le récit suivant... **Ahmad ibn Is'hâq**, un fidèle shi'ite de Qoum, relate : « J'étais en présence de l'Imam NAQI (HÂDI) et je lui dis : "Ô mon Maître, des fois j'ai l'honneur de vous rencontrer et des fois non. Il m'est impossible de rester continuellement en contact direct avec vous. Dans de telles circonstances, qui dois-je contacter et de qui dois-je recueillir vos instructions ?"

L'Imam répondit : "**Cet homme, 'Ousmân ibn Sa'id, est sûr et digne de confiance. Tout ce qu'il te transmettra viendra de moi. Tout ce qu'il te donnera sera de nous !**" » (Bihâr, vol.51 p.344)

Ce récit souligne le degré d'estime et de confiance que l'Imam HÂDI avait à l'endroit de 'Ousmân : il servait de lien de communication entre l'Imam et ses shi'ites. C'était par lui que l'Imam communiquait ses Hadis [dits] et décisions à ses shi'ites ; c'était vers lui aussi qu'étaient centralisées l'ensemble des activités des autres Wakil de l'Imam (K. al-Ghaybâh, p.229).

'Ousmân continua d'assumer cette même fonction sous l'Imam 'ASQARI aussi (K. al-Ghaybâh, p.229 à 231). D'ailleurs, toujours ce même **Ahmad ibn Is'hâq** rapporte qu'après le décès de l'Imam HÂDI, il approcha l'Imam 'ASQARI et lui posa la même question.

La réponse fut elle aussi la même : « **Cet homme, 'Ousmân ibn Sa'id, est fiable, droit et digne de confiance.**

Il était (quelqu'un de) sûr aux yeux de l'Imam précédent, l'est aussi à mes yeux pendant mon Imâmat et le sera aussi après ma mort. Tout ce qu'il vous transmet vient de nous ! » (Bihâr, vol.51 p.344)

'Ousmân était donc le plus proche collaborateur de l'Imam 'ASQARI ; tout comme l'Imam, il habitait à Sâmarra', la capitale califale. **Il était aussi à la tête du réseau des Wakil**, c'est-à-dire que c'est vers lui qu'étaient centralisées tous les contributions (Khoums, dons...) collectées par les Wakil locaux de chaque ville, sommes qu'il remettait ensuite à l'Imam. (Ikhtiyâr, p.580)

Par exemple, dans une lettre que l'Imam adressa à **Is'hâq ibn Ismâ'il**, son Wakil de Nayshâpour (en Iran), il était écrit : « **Ne quitte pas la ville (de Sâmarrah) jusqu'à ce que tu rencontres 'Ousmân ibn Sa'id. Il est digne de confiance, pieux et fiable ; il nous est très proche. Toutes les contributions qui sont collectées de toutes les places en notre nom sont avant tout centralisées avec 'Ousmân afin qu'ils nous parviennent sans danger !** » (Bihâr, vol.50 p.323)

Cette lettre de l'Imam met l'accent sur le fait que, dans toutes les villes où existait une communauté shi'ite, l'Imam avait nommé ses Wakil qui assumaient le rôle de collecteurs de Khoums et d'administrateurs de ses activités socio-éducatives ; ils étaient aussi des « **Mouhaddis** » ou transmetteurs des Hadis des Imam et étaient donc les « **'Oulamâ'** » ou savants religieux de leurs villes respectives. Ces Wakil de l'Imam faisaient parvenir les contributions collectées à 'Ousmân, qui les remettait ensuite, secrètement, à l'Imam !

'Ousmân ibn Sa'id fut aussi parmi ces Wakil qui rendirent clandestinement visite à l'Imam 'ASQARI dans son domicile à Sâmarrah, et auxquels l'Imam présenta son fils-successeur. D'ailleurs, tirant profit de cette rencontre, l'Imam 'ASQARI investit 'Ousmân comme Wakil spécial de son fils-futur Imam MAHDI et prescrivit à ses visiteurs d'accepter ce que 'Ousmân leur dira, car il parlera au nom de son fils-Imam. C'est donc l'Imam 'ASQARI lui-même qui, de son vivant même, nomma 'Ousmân comme le Nâib de son fils-successeur.

À ce propos, **Shaykh Sadouq**, dans son célèbre ouvrage « **Kamâl-oud-Dîn** », cite le récit suivant : « Une quarantaine de shi'ites, parmi lesquels se trouvaient des Wakil de toutes les régions tels que 'Ouṣmân ibn Sa'id, 'Ali ibn Bilâl, 'Ahmad ibn Hilâl, 'Mohammad ibn Mou'âwiyâh, 'Hassan ibn Ayyoub, se réunirent un jour chez l'Imam 'ASQARI dans un but bien précis : demander à l'Imam au sujet de son successeur !

C'est 'Ouṣmân ibn Sa'id qui se leva et dit à l'Imam : "Ô fils du MESSAGER de DIEU, nous voudrions vous poser une question au sujet de laquelle nous sommes sûrs que vous êtes averti."

L'Imam appréhenda de quoi 'Ouṣmân voulait parler et lui dit de s'asseoir ; il sortit soudain de la salle... Après quelques instants, l'Imam appela 'Ouṣmân de son nom et celui-ci se leva.

L'Imam lui dit alors : "**Voudrais-tu que je t'informe sur la raison de votre présence ici ?**"

Tous répondirent : "Informez-nous, s'il vous plaît !"

L'Imam leur révéla : "**Pour que vous sachiez qui sera l'Imam après moi !**"

L'assemblée confirma, puis ajouta ceci : "Nous venons juste de voir un jeune enfant dont le visage resplendissait comme la lune et qui vous ressemblait beaucoup !"

L'Imam leur dit alors : "**Après moi, il est votre Imam et mon successeur. Obéissez-lui et ne créez pas la confusion le concernant après moi, sinon votre Foi sera anéantie. Dès aujourd'hui, vous ne le verrez plus jusqu'à son heure attendue (c'est-à-dire son Zouhour).**

C'est pourquoi, prenez toute (nouvelle) information que vous donnera 'Ousmân ibn Sa'id, car il sera le représentant de votre Imam et ce statut n'appartiendra qu'à lui seul !" » (Kamâl, vol.2 p.435 ; voir aussi K. al-Ghaybâh, p.231 et 232)

Shaykh Toussi écrit lui aussi que le quarantième jour (après la naissance de l'enfant-MAHDI), les partisans de l'Imam 'ASQARI étaient assis en sa compagnie, lorsque l'Imam voulut qu'ils reconnaissent le Houjjat [la "Preuve" (de DIEU)] après lui... Soudainement, un bel enfant fut emmené devant eux ; il ressemblait à l'Imam.

Alors l'Imam dit : **« Il est votre Imam après moi, et mon successeur. Obéissez-lui et ne vous égarez pas après moi (après ma mort), sinon votre Religion sera détruite et vous serez anéantis. Sachez que, après aujourd'hui, vous ne le verrez plus, même si vous passerez tout votre temps à le chercher. Aussi, ce que 'Ousmân vous dit, et bien écoutez ce qu'il vous transmet, car il est le représentant de votre Imâm et tient cette responsabilité ! » (K. al-Ghaybâh, p.357)**

'Allâmâh Majlissi confirme lui aussi que l'Imam 'ASQARI présenta son fils à un groupe de quarante personnes parmi ses partisans, tels que 'Ali ibn Bilâl, Ahmad ibn Hilâl..., puis dit : **« Celui-ci est votre Imam et mon successeur. Obéissez-lui ! Sachez qu'après ce jour, vous ne le verrez plus pour un bon moment. Ecoutez ce que 'Ousmân ibn Sa'id vous dira... ! » (Bihâr, vol.51 p.346)**

C'est donc en présence de quarante de ses fidèles shi'ites que l'Imam 'ASQARI nomma 'Ousmân comme le Nâïb de son fils futur-Imam.

‘Ousmân veilla sur l’Imam ‘ASQARI pendant toute sa maladie et fut à ses côtés jusqu’à ses dernières heures. Selon **Shaykh Toussi**, lorsque l’Imam décéda, c’est ‘Ousmân qui accomplit ses rites funèbres : **il donna le Ghoul-é-Mayyit [bain mortuaire] à sa dépouille, l’enveloppa du Kafan [linceul] et l’enterra ! (K. al-Ghaybâh, p.231)**

Le fait d’avoir accompli les rites funèbres de l’Imam précédent n’était-il pas un signal fort à l’endroit de la communauté shi’ite que ‘Ousmân était bel et bien le représentant de l’Imam suivant ?

La confusion ou « Hayrâh » qui régnait au début de la Ghaybat de l’Imam MAHDI !

Jetons un coup d’œil rapide sur la situation et l’état d’esprit de la communauté shi’ite au début de la Ghaybat du 12^{ème} et dernier Imam, et nous comprendrons et apprécierons mieux le travail délicat voire périlleux qu’accomplit ‘Ousmân pendant les cinq ans qu’il fut Nâïb.

Avec le décès de l’Imam ‘ASQARI et le « vide » né de ce décès du fait que l’Imam n’avait pas laissé un fils-successeur connu du public, des divisions surgirent au sein même des shi’ites quant à l’identité exacte de leur nouvel Imam !

Dans sa « **Kitâb-oul-Irshâd** », au chapitre 34, **Shaykh Moufid** écrit :

« Après le martyr de l’Imam ‘ASQARI, quand Jâ’far (son frère) vit que l’Imam n’avait laissé aucun successeur (en public), il confisqua les biens de l’Imam, (fit) emprisonner ses servantes et autres femmes de (sa) famille !

Jâ'far disait du mal de ceux qui, parmi les partisans de l'Imam 'ASQARI, étaient restés fermes dans leur Foi en un fils à l'Imam, et dont ils attendaient le Zouhour. Jâ'far les menaça même, mais ceux-ci ne firent pas attention à lui !

Enfin, Jâ'far approcha le "calife" ('abbâsside) de l'époque et chercha son appui pour prétendre à la position de son frère (c'est-à-dire à l'Imâmât). Il paya même une somme énorme aux autorités en guise de pot-de-vin mais échoua misérablement dans ses plans machiavéliques ! »

Jâ'far tira donc profit de la situation confuse née du décès de son frère et se fit passer pour *le nouvel Imam* : il rechercha la collaboration du "califat" à cette fin ! De même, il essaya par tous les moyens de faire naître des doutes concernant l'existence de l'enfant-MAHDI et mit en œuvre toute une « publicité » pour se faire reconnaître des shi'ites. Il écrivit par exemple des lettres aux shi'ites les plus influents, dont le contenu était le suivant : « *Je suis l'Imam après mon frère ; je connais le licite et l'illicite (de la Loi de DIEU), et toute autre science !* »

Une de ses lettres parvint à **Ahmad ibn Is'hâq**, un éminent shi'ite de Qoum. Cela le choqua beaucoup et l'attrista. Il écrivit tout de suite à l'Imam MAHDI en joignant la lettre de Jâ'far ; il remit l'enveloppe à 'Ousmân pour qu'elle parvienne à l'Imam.

Dans sa sévère réponse, l'Imam réfuta avec force et vigueur la *prétendue Imâmât* de son oncle. En voici un extrait de cette Tawqî' de l'Imam : « **Ce menteur (Jâ'far) a prétendu à l'Imâmât. Nous ne savons pas sur quelle base il a émis une telle prétention !**

S'il prétend connaître les lois et les règles de la Religion de DIEU, alors, par DIEU, il n'est même pas capable de distinguer entre ce qui est permis de ce qui est interdit. Il n'est même pas au courant des limites des horaires de la Prière... ! Et si sa prétention doit être basée sur un miracle, eh bien qu'il mette en avant son miracle ; et s'il a la preuve, il devra l'expliquer ! » (Al-Êhtéjâj, vol.2 p.468)

Au tout début de sa Ghaybat, l'Imam écrivit une autre Tawqi', en réponse à ceux qui doutaient de son existence et de sa Ghaybat. Cette Tawqi', adressée à la communauté shi'ite de Qoum, fut l'une des plus importantes de l'Imam :

« Au Nom de DIEU, le Tout-Miséricordieux, le Très-Miséricordieux.

Que DIEU nous protège d'une conduite non-réfléchie ! Qu'IL nous gratifie d'un esprit de certitude et qu'IL nous sauve d'une fin affreuse !

Un groupe parmi vous a exprimé des doutes concernant la Religion. Les rapports que nous avons reçus indiquent que ces doutes portent sur le "Maître de l'Affaire" (c'est-à-dire lui, l'Imam actuel).

J'ai été très peiné, non pas pour moi mais pour vous. DIEU est avec nous et nous n'avons besoin de personne excepté LUI. De même, la Vérité est avec nous ; c'est pourquoi, je n'ai aucune inquiétude quant à ceux qui renoncent à notre leadership !...

Ô gens, pourquoi êtes-vous entraînés dans des doutes et incertitudes ? Et pourquoi, désorientés et étonnés, avez-vous fait de ça (c'est-à-dire de la Ghaybat) une question douteuse ?

... N'avez-vous pas vu que, depuis l'époque (du Prophète) Âdam jusqu'à celle de l'Imam 'ASQARI, DIEU vous a toujours fait don d'un « refuge » ?

Et IL a aussi établi des signes clairs pour que vous puissiez reconnaître ce « refuge » et obtenir une guidance de lui. Et aussi, lorsque l'un de Ses Houjjat venait à disparaître, il était remplacé par un autre !...

Pensez-vous qu'après le décès de l'Imam 'ASQARI, DIEU ait abandonné cette Religion et interrompu le lien qui LE reliait à Ses créatures ?!!!

Non, ça n'a pas été ainsi ! Et ça ne sera pas ainsi jusqu'au Jour de la Qayâmat [Résurrection] et jusqu'au Zouhour du Houjjat de DIEU, quelque répulsion qu'en aient les polythéites !!!

L'Imam 'ASQARI partit de ce monde de manière Juste. Mais comme ces prédécesseurs, il a laissé derrière lui ... son successeur parmi nous. Et excepté les non-croyants avérés et les tyrans, personne ne nous dispute cette position élevée de l'Imâmat. Et excepté celui qui a abandonné la Vérité, personne ne prétend pour lui-même cette position élevée !

Si ce n'était une trahison des Secrets de DIEU, notre Autorité sur vous se serait manifestée d'une manière (si) évidente que vous auriez été étonnés et tous vos doutes auraient disparu. Mais ce que DIEU a décidé doit être accompli !...

Cependant, vous devez suivre DIEU et vous remettre à nous. Laissez-nous toutes les affaires pour que l'humanité puisse bénéficier de toute sorte de bienfait de nous !

N'insistez pas à être informé de tout ce qui ne vous a pas été révélé et ne déviez pas du Droit chemin ! Restez alignés dans la voie du milieu !... Je vous ai conseillé sur ce qui était nécessaire. Et DIEU est Témoin sur moi et sur vous.

Si nous n'éprouvions pas d'amour pour vous et si nous n'étions pas attentionnés à votre succès et votre réussite, eh bien, nous aurions arrêté de communiquer avec vous !!!... » (Bihâr, vol.53 p.178 à 180)

Dans cette Tawqi', l'Imam explique qu'il n'y a pas de changement dans la Religion de DIEU, c'est-à-dire dans la façon d'agir de DIEU envers les hommes. Il n'y a pas non plus «rupture de lien» entre DIEU et Ses créatures, lien assuré par Son Houjjat ; et ce lien existera jusqu'à la Qayâmat !

Une extrême confusion ou « Hayrâh » régnait donc au sein de la communauté shi'ite au début de la Ghaybat du 12^{ème} et dernier Imam. Cela n'avait-il pas été déjà prédit par le MESSAGER de DIEU, dans ses Hadis ?...
« Le MAHDI est de ma descendance. Il sera dans un état de Ghaybat et il y aura une "Hayrâh" [confusion] dans laquelle les gens s'égareront. Puis il viendra soudainement... ! » (Kamâl, vol.1 p.286 et 287)

C'est donc dans ce contexte difficile que 'Ousmân ibn Sa'id assumait sa fonction de Nâib. Il dût non seulement réunifier les shi'ites qui s'étaient divisés en plusieurs groupuscules (jusqu'à 14 : voir notre livre « **MAHDI le Rassembleur des Musulmans !** »), mais aussi faire face aux fausses prétentions de *Jâ'far*, qui s'était allié au pouvoir califal et dont les "vraies intentions" étaient bien sûr de collecter frauduleusement le Khoums auprès des shi'ites !

'Ousmân s'efforça de rassurer les Wakil de chaque ville sur l'existence de l'Imam MAHDI : DIEU lui avait demandé de « vivre en Ghaybat » pour préserver sa vie contre ceux qui voulaient l'arrêter et l'assassiner.

De même, il essaya de les convaincre qu'il était lui le Nâïb désigné par cet Imam Ghâïb. Ces Wakil locaux faisaient ensuite part de leurs impressions et opinions aux communautés shi'ites de leurs villes respectives.

Ainsi, **la priorité pour 'Ousmân était de persuader les Wakil locaux.** Car si ces Wakil auraient eu Foi en la Ghaybat de l'Imam MAHDI et en sa propre qualité de Nâïb de cet Imam, il y aurait eu une répercussion positive immédiate sur l'ensemble des communautés shi'ites des différentes villes ; dans le cas contraire, l'effet aurait été négatif !

Avec le décès donc du 11^{ème} Imam, les califes 'abbâssides cherchèrent par tous les moyens de savoir si l'Imam avait laissé un fils-successeur ou pas. Pour cela, ils firent surveiller tous ceux qui étaient connus pour leur relation avec l'Imam. À cela, il faut ajouter les divisions qui prirent naissance au sein même de la communauté shi'ite quant à l'identité de leur nouvel Imam. Mais par la guidance et le secours constant du 12^{ème} Imam à l'endroit de ses shi'ites, les doutes disparurent et les shi'ites retrouvèrent le chemin de la certitude et de la Foi. Cette guidance de l'Imam se fit justement par l'intermédiaire de ses Nâïb. 'Ousmân ibn Sa'id joua un rôle capital dans ce contexte ô combien délicat !

'Ousmân à Baghdâd !

Après le décès de l'Imam 'ASQARI, et sur décision de l'Imam MAHDI, 'Ousmân quitta la ville de Sâmarrà' pour **Baghdâd**.

Sâmarrâ', nous savons, était la capitale califale à l'époque, c'est-à-dire que c'est là que résidaient le "calife" et son armée. Les Shi'ites y étaient surveillés de très près !

Aussi, pour échapper à cette étroite surveillance, 'Ousmân partit pour Baghdâd, où la présence des autorités se faisait moins sentir. Qui plus est, Baghdâd abritait une importante communauté shi'ite (clandestine bien sûr) et une grande partie de ses habitants était sympathisante shi'ite.

Baghdâd était aussi la capitale commerciale du "califat" ; elle était donc facilement accessible aux villes des provinces. Habiter Baghdâd permettait donc à 'Ousmân de garder un contact plus pratique et plus régulier avec les communautés des autres provinces.

'Ousmân s'installa dans **le quartier de Karkh**, où habitait une importante communauté shi'ite. Il était très estimé et respecté des shi'ites !

Ce n'est qu'en 892 que Baghdâd redeviendra la capitale califale, au détriment de Sâmarrâ'.

Les activités de 'Ousmân et sa méthode de travail !

'Ousmân ibn Sa'id assumait la fonction de Nâïb de 874 à 879 ou 880, **soit pendant un peu plus de 5 ans !**

De lourdes responsabilités reposaient sur 'Ousmân : collecter et centraliser secrètement le Khoums ou toute sorte de dons pour le compte de l'Imam, et les lui faire parvenir de la manière la plus discrète !

Pour ne pas attirer l'attention des autorités et éveiller leurs soupçons, 'Ousmân se fit passer pour un simple **vendeur d'huile** (de beurre) de la rue.

C'est d'ailleurs dans des bidons d'huile qu'il cachait tous les fonds collectés et destinés à l'Imam, et c'est aussi dans ces mêmes bidons qu'il faisait parvenir tous ces fonds à l'Imam. (**K. al-Ghaybâh**, p.229)

Ainsi, sa profession de vendeur d'huile lui permettait de « camoufler » très utilement ses activités de Wakil, que ce soit aux autorités en place ou à la masse des gens. 'Ousmân réussit donc à déjouer la surveillance des espions des califes 'abbâssides et préserva l'Imam et la communauté shi'ite de tout "durcissement" des persécutions ! (**K. al-Ghaybâh**, p.354)

'Ousmân aurait même utilisé le pseudonyme de « Hafs ibn 'Amr » lors de ses réunions secrètes avec ses Wakil ! (**Ikhtiyâr**, p.532)

'Ousmân menait donc ses activités de manière très prudente. Il avait nommé **Ahmad ibn Is'hâq** (déjà cité plus haut), **Hâjiz ibn Yazid al-Washshâ'** et **Mohammad ibn Ahmad al-Qattan** comme ses Wakil à Baghdâd même : ce sont eux qui étaient en contact avec les Wakil des autres villes de provinces.

Ces Wakil de Baghdâd centralisaient donc toutes les contributions, lettres et demandes en provenance des autres villes, les envoyaient ensuite à 'Ousmân, qui les remettait à son tour à l'Imam.

Ahmad ibn Is'hâq était le Wakil de l'Imam 'ASQARI à Qoum. Il semble que 'Ousmân eût besoin de ses services, le fit venir à Baghdâd et l'y nomma son Wakil. (voir **Al-Kâfi**, vol.1 p.517 et 518)

Hâjiz al-Washshâ' avait lui des contacts très importants avec les villes de l'Est. Les Shaykh **Koulayni** et **Sadouq** citent ses liens avec les Wakil de Balkh (en Âfghânistân) et de Marw (à l'extrême est de l'Iran). (**Al-Kâfi**, vol.1 p.521 ; **Kamâl**, vol.2 p.488 et 499)

Shaykh Koulayni rapporte aussi du shi'ite **Hassan ibn 'Abdoul-Majid** : « J'étais en doute au sujet de Hâjiz ibn Yazid. Puis je collectai quelque somme d'argent et me rendis à Sâmarrâ'. Là, je reçus une lettre (de l'Imam ?) énonçant : **"Il n'est pas propre de douter sur nous ou sur ceux qui nous assistent dans nos affaires. Tout ce que tu as emmené avec toi, dépose-le sous la tutelle de Hâjiz ibn Yazid (à Baghdâd même) !"** » (**Al-Kâfi**, vol.2, dans le chapitre traitant de la naissance du 12^{ème} Imam)

Allâmâh Mailissi, dans son livre « **Bihâr-oul-Anwâr** », au volume 51 et à la page 300, rapporte lui aussi un récit où le Wakil de Dinâwar (en Iran) se rendit à Sâmarrâ' pour remettre le Khoums au « Vrai » Nâïb. Là, il reçut une lettre (de l'Imam ?) lui décrivant avec détail les biens et pièces de monnaie qu'il avait emportés ; cette lettre lui ordonnait de suivre les instructions de'Ousmân. Lorsque ce Wakil demanda conseil à 'Ousmân, **celui-ci lui ordonna de remettre les biens à Mohammad al-Qattan**.

Le Wakil de Tous (dans la province iranienne du Khoumâssân) envoyait lui aussi le Khoums à **Mohammad al-Qattan**, en croyant même que c'est Mohammad qui était le Nâïb de l'Imam ! (**K. Irshâd**, p.399)

Tout comme 'Ousmân, ses Wakil de Baghdâd avaient eux aussi un « autre » métier en apparence, métier qui leur permettait de dissimuler leurs réelles activités. Mohammad al-Qattan était par exemple **vendeur de coton**. C'est enveloppé dans des sacs de coton qu'il recevait lettres et contributions des autres Wakil ; et c'est dans ce même « emballage » qu'il les faisait parvenir à 'Ousmân. (**Bihâr**, vol.51 p.316 et 317)

De nombreux récits font état de méthodes ingénieuses utilisées par les Wakil pour faire parvenir lettres et contributions jusqu'à l'Imam tout en le sécurisant de toute tentative de "localisation" de son lieu de résidence et donc, de toute atteinte à sa vie !

Pour ce qui est des Wakil locaux, **Shaykh Koulayni** affirme que, parmi les nombreux Wakil de l'Imam 'ASQARI, ceux qui eurent Foi en l'Imâmat et la Ghaybat de l'Imam MAHDI reçurent une Tawqi' de lui les reconduisant à leur fonction de Wakil (**Al-Kâfi**, vol.1 p.518).

D'autres "nouveaux" Wakil furent même nommés par l'Imam en personne. Par exemple, **Ibrâhim ibn Mahzayâr**, le Wakil de Ahwâz, avait collecté une somme d'argent assez importante. Sur son lit de mort, il révéla à son fils Mohammad un « code secret » spécial et lui ordonna de remettre l'argent à la personne qui lui dévoilera l'information sur ce code secret. Quand Mohammad arriva à Baghdâd, 'Ousmân vint le voir et lui divulgua ledit code correctement, alors il lui remit l'argent. (**Ikhtiyâr**, p.531)

Ce récit nous montre clairement que 'Ousmân s'était déjà convenu d'un « code secret » avec Ibrâhim ibn Mahzayâr pour prévenir et préserver le réseau de toute infiltration ou de toute action mafieuse venant de "faux-Wakil" ! Un système de communication "secret" similaire existait aussi entre le 1^{er} Nâ'ib et les Wakil d'Iraq, tel qu'avec le Wakil de Koufâh (**Al-Foussoul al-'Asharah**, p.17)

Selon les **Shaykh Koulayni** et **Moufid**, quelques jours plus tard, **Mohammad ibn Mahzayâr** reçut une lettre de nomination (de l'Imam) indiquant qu'il avait été promu en lieu et place de son père décédé, c'est-à-dire comme Wakil de Ahwâz ! (**Al-Kâfi**, vol.1 p.518 ; **K. Irshâd**, p.397)

Les régions de Hijâz, de Yémen et de l'Égypte avaient pour centre Madinâh. Parmi les nombreux Wakil de l'Imam 'ASQARI dans ces régions, certains eurent Foi en l'Imâmat et en la Ghaybat de l'Imam MAHDI, tandis que d'autres non ! D'après Shaykh Koulayni, ceux qui eurent Foi reçurent des lettres les confirmant dans leurs anciennes fonctions, tandis que les négateurs ne reçurent pas de telles lettres, ce qui voulait dire qu'ils avaient été démis de leurs fonctions ! (Al-Kâfi, vol.1 p.518 et 519)

Ces Wakil locaux utilisaient le rassemblement du Pèlerinage [Hajj] à Makkâh pour se communiquer entre eux (et s'échanger lettres et Khoums). (K. Irshâd, p.401)

Shaykh Sadouq rapporte que le chef-Waqil de Madinâh était un certain Yahyâ al-'Afridi (Kamâl, vol.2 p.496 et 497). Selon toujours Shaykh Sadouq, Yahyâ savait le lieu de résidence de l'Imam MAHDI à Madinâh : il conduisit même auprès de l'Imam un shi'ite venant du Kâshmir. (Kamâl, vol.2 p.497 et 440)

Il semblerait que 'Ousmân ne fut pas en contact direct avec les Wakil d'Égypte, mais par l'intermédiaire des Wakil du Hijâz. (Al-Kâfi, vol.1 p.523)

D'après Shaykh Koulayni, le Wakil du Yémen était Jâ'far ibn Ibrâhim (Al-Kâfi, vol.1 p.519 et 520). Le Yémen était une région peuplée depuis longtemps de shi'ites ; l'Imam HÂDI y avait déjà nommé des Wakil depuis l'an 862 (Al-Kâfi, vol.1 p.519 ; Ikhtivâr, p.527), et au temps de l'Imam 'ASQARI, les Wakil du Yémen étaient déjà en contact avec 'Ousmân, « l'Homme de confiance » du 11^{ème} Imam à cette époque (K. al-Ghaybâh, p.216).

Qoum était déjà un centre shi'ite très important à l'époque. C'est pourquoi 'Ousmân était en contact direct avec les Wakil de Qoum. Selon **Shaykh Toussi**, le chef-Wakil de Qoum était '**Abdoullâh ibn Jâ'far al-Himyâri** ; il resta à ce poste jusqu'à l'époque du 2nd Nâïb de l'Imam. (**K. al-Ghaybâh**, p.229 et 230)

'Ousmân était aussi en contact direct avec le Wakil de Rayy (ancien nom de Téhérân), qui s'appelait **Mohammad ibn Jâ'far ar-Râzi** et qui supervisait aussi les activités des Wakil de Bayhaq et Nayshâpour, et peut-être même de Hamadân. (**Al-Kâfi**, vol.1 p.523 et 524 ; voir aussi **Ikhtivâr**, p.509, 510, 575 à 580)

'Ousmân essaya de rassurer et de convaincre les Wakil de chaque ville que le 12^{ème} Imam existait bel et bien et que DIEU lui avait demandé de « vivre en Ghaybat » pour que les autorités 'abbâssides ne puissent pas l'arrêter et l'assassiner. Mais par devoir de discrétion, il apparut très peu en public.

En effet, comme il était en contact permanent avec l'Imam, si les espions du "calife" avaient su qu'il avait été nommé Nâïb par l'Imam, ils l'auraient fait surveiller de très près pour pouvoir "dépister" et "dénicher" l'Imam !

C'est pourquoi, 'Ousmân travailla dans le plus grand secret et ne révéla jamais son identité, au public mais même aux "simples" shi'ites. Il prenait des mesures de précaution strictes dans l'exercice de ses activités. Il semble même qu'il aurait demandé à tous ceux qu'il rencontra de garder le silence total sur son identité. C'est pourquoi, très peu de choses est écrit de lui dans les livres shi'ites de Hadîs et d'histoire !

Quelques faits miraculeux du 1^{er} Nâïb !

Les Shaykh **Koulayni**, **Sadouq** et **Toussi** rapportent que, du fait que ‘Ousmân était déjà « l’Homme de confiance » des Imam HÂDI et ‘ASQARI, les Wakil locaux (du 11^{ème} Imam) ne doutèrent pas de sa parole et acceptèrent sa version des faits ; ils suivirent ses instructions sans exiger de lui des preuves ou faits miraculeux. (**Al-Kâfi**, vol.1 p.329 ; **Kamâl**, vol.2 p.441 ; **K. al-Ghaybâh**, p.157)

Mais les "simples" shi’ites étaient très confus et embrouillés quant à l’attitude à adopter, vu que l’Imam décédé n’avait laissé publiquement aucun successeur ; ils n’acceptèrent de reconnaître en ‘Ousmân le représentant d’un Imam Ghâïb qu’à condition que celui-ci accomplisse un fait « miraculeux » !

Le récit suivant, cité par **Shaykh Koulayni**, nous montre comment ‘Ousmân, par quelques faits surprenants, convainquit ceux, parmi les shi’ites ordinaires qui le rencontrèrent, qu’il était bien le Nâïb de l’Imam.

Hassan ibn Nazhr, un éminent shi’ite de Qoum, se rendit à Baghdâd (après le décès de l’Imam ‘ASQARI) avec quelques biens, en vue de les remettre au "nouvel" Imam.

Hassan raconte : « Lorsque j’arrivai à Baghdâd, je louai une maison... Ensuite, **Ahmad ibn Is’hâq** (ancien Wakil de Qoum devenu Wakil du 1^{er} Nâïb à Baghdâd) m’apporta toutes les choses qu’il avait (de l’argent, des habits et d’autres objets pour la maison). Je fus très surpris (car personne n’était au courant de ma venue à Baghdâd) !

Plus tard, je reçus une lettre de "**l’Homme**" (l’Imam) m’ordonnant de me rendre à Sâmarrâ’ avec les biens...

Lorsque j'arrivai dans cette ville, je reçus une autre lettre me demandant de ("**lui**") remettre les biens. Alors je remplis les sacs de tous les biens.

Lorsque j'atteignis le corridor de sa maison, je vis un serviteur près de la porte. Il me demanda : "Es-tu Hassan ibn Nazhr ?"

Je répondis : "Oui !"

Le serviteur me dit alors : "Entre !"

Alors j'entrai dans la maison, puis dans un appartement où je vidai les sacs...

Il y avait un rideau qui menait à un autre appartement. "Quelqu'un" me cria de derrière ce rideau : "**Ô Hassan, prie DIEU car Sa Grâce est avec toi, et ne doute pas car dans ce cas, Shaytân [Satan] sera heureux si tu vacilles (dans ta Foi) !**"

Ensuite, ce "Homme" me fit parvenir deux tissus et me dit de nouveau :

"Prends-les car tu en auras besoin !"

Alors je les pris et partis. »

Le transmetteur de ce récit rapporte que Hassan mourut peu de temps après et ces deux tissus furent utilisés comme son linceul [Kafan] ! (Al-Kâfi, vol.1 p.517, 518, 522 et 523)

Dans ce récit, Hassan ibn Nazhr est sans cesse émerveillé par les faits et gestes de 'Ousmân et ses assistants (ce sont ces assistants qui lui transmettaient les lettres). Non seulement ils sont avisés de sa venue mais aussi des raisons de celle-ci. Ils lui portent une attention très particulière à son arrivée à Baghdâd en l'aidant à s'installer dans la maison qu'il a louée ; ils lui transmettent même des lettres sans doute écrites par l'Imam lui-même.

Il est même demandé à Hassan de se rendre à Sâmarra' où l'Imam en personne lui confirme la véracité des activités de ses Nâïb et Wakil de derrière un rideau. À la fin du récit, l'Imam lui prédit même sa mort prochaine !

Tous ces faits « surprenants » permirent à 'Ousmân de persuader Hassan ibn Nazhr qu'il y avait bien un Imam derrière tous ses faits et gestes, Imam qui était Ghâïb et dont lui, 'Ousmân, était le « Vrai » Nâïb. Car si Hassan avait douté, il y aurait eu un impact négatif sur l'ensemble de la communauté shi'ite de Qoum !

D'ailleurs, **la priorité pour 'Ousmân, c'était justement de convaincre les Wakil locaux**, car si ces Wakil auraient eu Foi en la Ghaybat de l'Imam MAHDI et en sa qualité de Nâïb de cet Imam Ghâïb, il y aurait eu une répercussion positive immédiate sur l'ensemble de la communauté shi'ite de leurs villes respectives !

Toujours dans ce récit, nous remarquons l'extrême « précaution » prise par 'Ousmân dans l'exercice de ses activités : il ne se montra pas à Hassan ibn Nazhr mais c'est Ahmad ibn Is'haq, lui aussi ancien Wakil de Qoum et devenu depuis Wakil du 1^{er} Nâïb à Baghdâd, qui alla à sa rencontre ! La précaution fut telle que 'Ousmân aurait même demandé à Hassan de ne pas citer le nom de l'Imam ou le sien en relatant ce récit. C'est pourquoi, celui-ci ne le cita pas et appela l'Imam par « Quelqu'un » !!!

Shaykh Koulayni rapporte aussi qu'un shi'ite d'Égypte voulait remettre une somme d'argent à l'Imam qui avait succédé à l'Imam 'ASQARI, mais il était confus quant à l'identité de ce « nouvel » Imam. Il envoya donc son serviteur à Sâmarra'.

Arrivé sur les lieux, ce serviteur prit d'abord contact avec *Jâ'far*, le frère de l'Imam 'ASQARI, mais ne fut pas convaincu par les prétentions de ce dernier à être le *nouvel Imam*.

Alors il se rendit auprès de « **la Porte** » [Bâb], c'est-à-dire 'Ousmân ibn Sa'id, qui lui fournit une preuve solide qu'il était lui le "Vrai" Représentant du nouvel Imam en lui révélant que son maître égyptien lui avait confié une somme d'argent pour les remettre à ce nouvel Imam. En conséquence, le serviteur lui remit la commission de son maître ! (Al-Kâfi, vol.1 p.523 ; voir aussi K. Irshâd, p.401)

Comment 'Ousmân aurait-il pu "deviner" que ce serviteur était venu à Sâmarrâ' avec des biens de son maître destinés au nouvel Imam, biens qu'il ne devait pas remettre à ce dernier avant qu'il ne soit convaincu de son Imâmat, si ce n'est pas l'Imam qui lui avait "dévoilé" tout cela ?

Au total, Shaykh Koulayni a rapporté 16 récits élucidant les activités du 1^{er} Nâïb. La plupart de ces récits indiquent que 'Ousmân ibn Sa'id produisit des faits surprenants pour persuader les shi'ites qu'il avait été légitimement désigné par l'Imam ! (Al-Kâfi, vol.1 p.514 à 524)

Une autre fois, un fidèle shi'ite, après avoir collecté les sommes de Khoums auprès des coreligionnaires de sa région, fit route en direction de 'Ousmân pour les lui remettre. Mais avant d'arriver à destination, il se rendit compte qu'il avait égaré une certaine somme en cours de route ; il compléta alors "secrètement" la différence de sa propre poche.

'Ousmân prit le tout, mais lui restitua la somme qu'il avait ajoutée ! (Kamâl, vol.2 p.486)

Comment ‘Ousmân aurait-il pu "deviner" que ce shi’ite avait ajouté un peu d’argent de sa propre poche, si ce n’est pas l’Imam qui lui avait "dévoilé" cela ?

Shaykh Sadouq rapporte aussi qu’un shi’ite d’Iraq apporta (son) « Sahn-é-Imam » [la part du Khoums destinée à l’Imam] à ‘Ousmân. ‘Ousmân retourna la somme d’argent et lui dit : **« Dédus de ça ce que tu dois (encore) à tes cousins ! »**

L’homme fut surpris d’entendre ça ! Lorsqu’il enquêta sur ses biens, il trouva qu’il devait (encore) une part du terrain agricole à ses cousins qu’il n’avait pas retourné. Après un calcul minutieux, il trouva que le terrain était équivalent à 400 dirhams. Aussi, il déduisit cette somme et remit la portion restante à ‘Ousmân. Cette fois, (son Sahn-é-Imam) fut accepté par lui ! (voir **Bihâr**, vol.51 p.335)

Comment ‘Ousmân aurait-il pu "deviner" que le Sahn-é-Imam de ce shi’ite avait été mal calculé, si ce n’est pas l’Imam qui lui avait "dévoilé" cela ?

Shaykh Toussi cite cet autre récit relatant les faits miraculeux de ‘Ousmân... Une personne apporta de Qoum quelques biens (destinés à l’Imam) à ‘Ousmân. Lorsqu’il voulut partir, ‘Ousmân lui dit : **« On t’avait confié autre chose aussi. Pourquoi ne nous l’as-tu pas remis ? »**

La personne lui dit : « Il n’y a rien d’autre qui reste ! »

‘Ousmân lui conseilla alors de retourner (là où il était descendu) et de bien chercher. Après quelques jours, cette personne revint vers ‘Ousmân pour lui dire qu’il n’avait rien trouvé chez lui. Sur ce, ‘Ousmân lui demanda : **« Que s’est-il passé de ces deux pièces d’habits qu’un tel t’avait confié ? »**

La personne dit : « Par DIEU, vous avez raison ! Mais j'ai oublié au sujet d'elles, et maintenant je ne sais plus où elles sont ! »

Une fois de plus, cette personne retourna à l'endroit (où il était descendu) et chercha les deux pièces d'habits mais ne put pas les trouver. Il revint et fit part de cela à 'Ousmân.

'Ousmân lui dit : « **Vas chez un tel, le vendeur de coton, auquel tu as livré deux sacs de coton ; ouvre le sac sur lequel telle chose est écrite ! Tu trouveras ces biens qu'on t'avait confiés dans ça !** »

L'homme partit et fit ce que 'Ousmân lui avait demandé de faire. Il trouva les biens et les lui apporta ! » (voir **Bihâr**, vol.51 p.316)

Comment 'Ousmân aurait-il pu savoir au sujet de ces deux pièces d'habit et le fait qu'elles se trouvaient maintenant dans tel sac de coton, si ce n'est pas l'Imam qui lui avait mis au courant de tout ça ?

Une shi'ite avait remis une pièce d'habit à Mohammad ibn 'Ali al-Aswad, un Wakil de l'Imam, pour 'Ousmân ibn Sa'id. Mohammad l'emmena avec d'autres habits à 'Ousmân. 'Ousmân lui demanda de remettre tous les habits à Mohammad ibn 'Abbâs Qoummi, ce qu'il fit.

Peu après, 'Ousmân lui envoya un message qui disait : « **Pourquoi n'as-tu pas délivré la pièce d'habit donnée par la femme ?** »

Mohammad se souvint de la pièce, la chercha jusqu'à ce qu'il la lui délivre ! » (**Bihâr**, vol.51 p.335)

Comment 'Ousmân aurait-il pu connaître que Mohammad ibn 'Ali avait oublié de remettre la pièce d'habit de la femme à Mohammad ibn 'Abbâs, si ce n'est pas l'Imam qui lui avait "révélé" cela ?

Les faux-Nâïb !

La Ghaybat de l'Imam eut pour résultat d'accroître considérablement le rôle des Nâïb et Wakil. Mais elle "facilita" aussi à des « faux-savants » de se proclamer illégitimement *Nâïb de l'Imam* et de détourner frauduleusement l'argent du Khoums.

Selon Shaykh Toussi, le premier « faux-savant » à s'être proclamé *Nâïb de l'Imam* fut *Hassan ash-Shari'i*, mais les shi'ites ne le reconnurent pas. L'Imam envoya même une Tawqi' dans laquelle il le condamna avec vigueur et l'excommunia ! (K. al-Ghaybâh, p.258 ; voir aussi Bihâr, vol.51 p.367) Malheureusement, Ash-Shari'i continuera à accroître son influence parmi les shi'ites jusqu'à sérieusement menacer le leadership du 2nd Nâïb !

Il y eut aussi *Mohammad ibn Noussayr*, qui prétendit être lui aussi le *Nâïb de l'Imam* : il donna naissance à la secte « Noussayriyyâh » (K. al-Ghaybâh, p.258) très présente de nos jours en Syrie !

La plupart des « faux-Nâïb » faisaient partie de la secte "extrémiste" ou « Ghoulât » qui avait existé depuis toujours. Ces extrémistes ou « Ghâli », que tous les Imam avaient condamnés avec force, croyaient en l'incarnation de DIEU [Houloul]. Pour eux, l'Imam n'était pas un homme, mais « dieu » !!!

Profitant de la Ghaybat de l'Imam, certains de ces extrémistes se firent passer, avec ruse et hypocrisie, pour des *Nâïb*.

Lorsque l'Imam émit des Tawqi' les condamnant et les excommuniant, ils se proclamèrent eux-mêmes *Imam* et créèrent leurs propres sectes !

Le décès de ‘Ousmân !

Dans son livre « Tâliqâ-é-Rijâl », Sayyad Mahdi Bahr-oul-‘Ouloum (mort en 1797) rapporte que le décès de ‘Ousmân se fit en 878 ou 879. Shaykh Toussi affirme lui aussi que ce décès se serait produit avant les années 880 ou 881 (K. al-Ghaybâh, p.260)

‘Ousmân mourut à Baghdâd même ; il fut enterré sur la rue « Maydân », dans l’enceinte de la Mosquée « Darb » (K. al-Ghaybâh, p.232 et 233). Aujourd’hui, il y a un marché près de sa tombe ; de petites ruelles nous conduisent à elle.



Peu après le décès de 'Ousmân, l'Imam MAHDI écrivit une lettre de condoléances à son fils Mohammad...

« Innâ lillâhé wa innâ élayhé rajé'oun [Nous venons de DIEU et c'est vers LUI que nous retournerons] ! Nous nous soumettons à Sa décision ! Ton père consacra sa vie entière au bien et au juste jusqu'à la fin. Il était digne d'éloges. Que DIEU lui fasse miséricorde et qu'IL le fasse partie de Ses Amis et (ceux) des Imam !

Il s'efforça sans cesse de servir ses Imam jusqu'à ce qu'il rencontre DIEU et les Imam. Que DIEU fasse que son visage soit joyeux ! » (Bihâr, vol.51 p.349)

Les activités du 2nd Nâïb de l'Imam, Mohammad ibn 'Ousmân : de 879 à 917.

Le second Nâïb de l'Imam fut **Mohammad ibn 'Ousmân**, le propre fils du 1^{er} Nâïb ; il assumait cette fonction de 879 à 917, soit pendant près de 38 ans !

Le décès de 'Ousmân et la nomination de son fils Mohammad comme 2nd Nâïb !

Mohammad ibn 'Ousmân était certes le fils du 1^{er} Nâïb mais aussi son principal assistant. **Shaykh Toussi** relate que lorsque 'Ousmân mourut, son fils Mohammad accomplit les rites funèbres de son père, lava le corps, l'enveloppa dans le linceul et l'enterra.

Tout ceci était des signes irréfutables que Mohammad ibn 'Ousmân agissait en tant que 2nd Nâïb de l'Imam MAHDI : il exécuta les rites funèbres suivant les instructions de son père, qui venait de le nommer comme son successeur à la fonction de Nâïb, par ordre de l'Imam ! (**K. al-Ghaybâh**, p.230, 231, 233 et 236 ; voir aussi **Kamâl**, vol.2 p.432)

Selon les Shaykh **Sadouq** et **Toussi**, Mohammad reçut une lettre de condoléances de la part de l'Imam où celui-ci le consolait pour le décès de son père et le nomma Nâïb à la place de son père. (**Kamâl**, vol.2 p.510 ; **K. al-Ghaybâh**, p.235)

Shaykh Toussi relate aussi que l'éminent shi'ite **Jâ'far al-Himyâri** demanda un jour à Mohammad ibn 'Ousmân : « Avez-vous vu le Sâhib al-Amr [le Maître de l'Affaire, c'est-à-dire l'Imam MAHDI] ?

Il lui répondit : « **Oui, et la dernière fois que je le vis, c'était quand il était tout proche de la Maison sacrée de DIEU (la Kâ'bâh, à Makkâh), implorant : "Ô mon DIEU, réalise ce que TU m'as promis !"** »

Puis je vis l'Imam, s'agrippant au voile de la Kâ'bâh et implorant dans un état de déchirement : "Ô mon DIEU, venge-toi de Tes ennemis à travers moi !" »

Shaykh rapporte aussi qu'un certain **Youssouf al-Jâ'fari** vit l'Imam sur son chemin vers la Syrie en 921 ! (**K. al-Ghaybâh**, p.162 à 168)

Shaykh Sadouq donne quant à lui une liste de 13 Wakil et 46 "simples" shi'ites de différentes villes qui affirmèrent eux aussi avoir vu l'Imam pendant et après la période du 1^{er} Nâïb. (**Kamâl**, vol.2 p.442 et 443)

Mohammad ibn 'Ousmân avait écrit des livres sur le Fiqh où il avait collecté des Hadis des Imam 'ASQARI et MAHDI, et des Hadis des Imam HÂDI et 'ASQARI relatées par son père.

Parmi ces livres, l'un avait pour titre « **Al-Ashribâh** ». **Oumm Koulsoum**, la fille du 2nd Nâïb, a affirmé : « **Ce livre, conformément au testament de Mohammad ibn 'Ousmân, était parvenu jusqu'au 3^{ème} Nâïb, Houssain ibn Rouh !** » (**K. al-Ghaybâh**, p.363)

L'éminent shi'ite **Is'hâq ibn Yâqoub** avait lui aussi posé à l'Imam de nombreuses questions sur le Fiqh via Mohammad ibn 'Ousmân. Il avait alors reçu de l'Imam une longue Tawqi' que Mohammad lui avait transmise et où l'Imam avait répondu à toutes ses questions, notamment celles à caractère juridique.

Nous reproduisons ici un extrait de cette longue Tawqi' : « **Que DIEU te guide et te garde ferme sur tes Vraies convictions ! ... Pour ce qui est du Fouqâ' [alcool à base d'orge], il est prohibé... !**

Et pour ce qui est des biens que vous nous envoyez, nous les acceptons dans le but que vos péchés soient pardonnés. Par conséquent, il y a ceux qui désirent nous envoyer des présents tandis que d'autres ne savent pas que tout ce que DIEU nous a donné est mieux que ce que vous donnez !

Et quant à ceux qui gardent nos biens (le Sahm-é-Imam) avec eux, et s'ils considèrent quelque portion de ça comme permissible pour eux et la dépensent, alors c'est comme s'ils sont en train de remplir leurs ventres de "feu"... ! » (Kamâl, vol.2 p.483, Hadis n.4 ; Bihâr, vol.53 p.180, Hadis n.10)

[C'est pourquoi, de nos jours, même si un Musulman shi'ite voudrait dépenser sa contribution du Sahm-é-Imam dans des projets de Tabligh ou autres, il doit avant tout demander une « **Ijâzâh** » ou Permission à son Marjâ'-é-Taqlid, qui est considéré aujourd'hui comme le Nâïb-é-Âmm ou représentant général de l'Imam !]

Mohammad ibn Jâ'far al-Assadi, Wakil du 2nd Nâïb dans la ville de Rayy (l'actuel Téhérân), avait lui aussi transmis à l'Imam des questions sur les horaires des Prières [Salât] quotidiennes. Une Tawqi' arriva où l'Imam lui conseillait : « **Persévère dans la Prière ... parce qu'il n'y a rien de mieux que la Prière si quelqu'un veut "aplatir le nez de Shaytân [Satan] dans la poussière"** (c'est-à-dire l'humilier). **Aussi, persévère dans la Prière et aplatit le nez de Shaytân dans la poussière ! »** (Kamâl, vol.2 p.520, Hadis n.49)

La « **Dou'â-é-Sémât** » nous parvint elle aussi par le biais du 2nd Nâïb. Cette Dou'â est citée par les savants shi'ites Shaykh Toussi (mort en 1067), Sayyad Ibn-é-Tâwous (mort en 1266) et Shaykh 'Abbâs Qoummi (mort en 1940) dans leurs livres respectifs « **Al-Misbâh** », « **Jamâl al-Ousbou'** » et « **Mafâtiḥ-oul-Jinân** ». Il est recommandé de la lire chaque vendredi, en fin d'après-midi.

Qui plus est, les auteurs shi'ites font remarquer que de nombreux shi'ites reçurent des réponses écrites de l'Imam à leurs lettres de la même manière et dans le même style d'écriture que pendant la période du 1^{er} Nâïb.

Par exemple, '**Allâmâh Majlissi** rapporte que **Yâ'qoub ibn Is'hâq**, un éminent shi'ite de Sâmarrâ', avait écrit une lettre à l'Imam, via le 2nd Nâïb, sur des questions d'ordre religieux. Il reçut les réponses dans l'écriture même de l'Imam. En plus des réponses à ses questions, l'Imam y avait ajouté : « **Mohammad ibn 'Ousmân est "l'homme de confiance". Ses lettres sont mes lettres !** » (**Bihâr**, vol.51 p.325)

Abou Ghâlib Ahmad ibn Mohammad az-Zourâri, très proche du 2nd Nâïb et futur Wakil du 3^{ème} Nâïb à Koufâh, relate lui aussi : « Des différends naquirent entre moi et mon épouse. Cela eut pour résultat beaucoup d'hostilités entre nous, et la conciliation était presque (définitivement) à exclure. À cause de la nature (et de la tournure) de ce problème, j'étais extrêmement stressé. Aussi, j'écrivis une lettre et la remis à Mohammad ibn 'Ousmân pour la présenter au service de l'Imam. Dans cette lettre, **j'avais fait cette requête à l'Imam de prier pour moi.** Il s'était passé pas mal de temps depuis que j'avais envoyé la lettre et il n'y avait (toujours) aucune réponse !

Un jour, quand je rencontrai Mohammad ibn ‘Ousmân, il me dit : "**La réponse à ta lettre est arrivée !**"

Je me rendis chez lui. Il sortit un registre, feuilleta rapidement ses pages et sortit d’elles une lettre. Il me la remit. Dans celle-ci, il était écrit : "**Et quant à la question qui concerne le problème entre le mari et l’épouse, sache que DIEU a décrété la paix et la réconciliation entre eux !**"

Abou Ghâlib poursuit : « Avant ça, mon épouse avait toujours un comportement rude avec moi. Mais après cet incident, il n’y avait ni problème, ni différend. En fait, parfois, je faisais exprès certaines choses juste pour l’irriter mais il n’y avait aucune "réaction" de son côté ! » (**« Pazohashi Payramouné Zindagâniyé Nawwâbé Khâsse Imâm-é-Zamânâ »**, p.176)

Le sceptique Ahmad ibn Hilâl, le prétentieux Mohammad al-Bilâli et l’extrémiste Mohammad ibn Noussayr !

Mais quelques *savants religieux sceptiques* doutèrent jalousement de la désignation de Mohammad ibn ‘Ousmân par l’Imam à la fonction Nâïb.

Parmi ces *sceptiques*, qui étaient pourtant des anciens Wakil de l’Imam ‘ASQARI, figuraient *Ahmad ibn Hilâl*, qui occupait alors une très haute position au sein de la communauté shi’ite. Certains biographistes shi’ites font même état du fait qu’il était un pieux mystique et qu’il avait accompli 54 Hajj à Makkâh, dont 20 à pied ! (**Ikhtivâr**, p.535)

Mais **Shaykh Tabarsi** l’accuse d’appartenir à la secte des *extrémistes* !!! (**Al-Êhtejâj**, vol.2 p.289)

Ahmad ibn Hilâl était aussi un transmetteur de Hadis reconnu et très proche de l'Imam 'ASQARI ; il fut même parmi ceux à qui l'Imam 'ASQARI présenta secrètement son fils-MAHDI en chair et en os (Kamâl, vol.2 p.435). Ahmad eut donc Foi en la Ghaybat de l'Imam et accepta même la nomination, par l'Imam, de 'Ousmân comme son 1^{er} Nâib. Mais il refusa d'accepter celle de Mohammad prétextant que l'Imam ne l'avait pas nommé « publiquement ».

Il refusa donc, écrit Shahid Mohammad Sadiq as-Sadr, de remettre à Mohammad le Khoums qu'il avait collecté au moment du décès du 1^{er} Nâib (Târikh G.S., vol.1 p.501), puisqu'il ne reconnaissait pas la validité de la désignation de Mohammad comme 2nd Nâib.

Lorsqu'il fut questionné au sujet de son refus d'accepter la nomination de Mohammad, il répondit que l'Imam avait personnellement nommé son père 'Ousmân et l'avait fait savoir à de nombreux shi'ites, ce qui n'était pas le cas de lui, Mohammad ! (K. al-Ghaybâh, p.260)

Shaykh Sadouq rapporte que du fait de l'attitude « *sceptique* » de Ahmad ibn Hilâl vis-à-vis de Mohammad, **l'Imam le condamna vigoureusement dans une Tawqi' pour son arrogance et son obstination**, mit en garde ses Shi'ites que les pratiques mystiques de Ahmad n'étaient que de la pure hypocrisie et de la "dissimulation", et l'excommunia de la communauté : cette lettre de l'Imam fut distribuée à l'ensemble des Wakil en 'Iraq ! (Kamâl, vol.2 p.489 ; voir aussi Târikh G.S., vol.1 p.500)

La condamnation par l'Imam de Ahmad ibn Hilâl étonna de nombreux shi'ites car Ahmad était très estimé par la communauté et connu pour sa grande piété.

Certains demandèrent même à leur Wakil local de s'enquérir au sujet de la condamnation de Ahmad, si bien que celui-ci écrivit une lettre à l'Imam via le 2nd Nâïb.

La réponse qui émana de l'Imam fut sans appel : « **Ibn Hilâl était un pécheur incorrigible et DIEU ne pardonnera pas ses péchés. Il se comporta comme une personne obstinée et arrogante. De plus, il avait gardé pour lui-même l'argent qui avait été donné pour l'Imam et refusa d'exécuter nos ordres à moins qu'ils ne coïncident avec ses désirs. Cependant, nous gardâmes notre calme jusqu'à ce que DIEU exauce notre prière en mettant fin à sa vie. Concernant son cas, nous avons informé quelques-uns de nos proches associés pendant qu'il était (encore) en vie et leur avons ordonné de révéler cela aux intimes parmi nos adhérents... Il n'y a pas d'excuse pour aucun de nos partisans de douter des déclarations de nos confidents [Souqatounâ], parce que (c'est nous-même) qui révélons ces déclarations à eux ! » (Ikhtiyâr, p.536 et 537)**

Ahmad ibn Hilâl mourut en 881, quelques mois à peine après le décès du 1^{er} Nâïb.

Cette seconde Tawqi' de l'Imam montre que même après sa mort, un groupe de gens étaient restés attachés à Ahmad ibn Hilâl à cause de ses actes mystiques en public et doutaient même de l'authenticité de la première Tawqi' de l'Imam ! D'après Shaykh Toussi, l'influence de Ahmad perdura jusqu'à l'époque du 3^{ème} Nâïb, Houssain ibn Rouh, qui fit circuler **une troisième Tawqi'** de l'Imam pour remédier à cet état des choses (K. al-Ghaybâh, p.260) :

« Quoiqu'il y ait ceux parmi les (shi'ites) Imâmites qui ne comprennent pas comment un tel grand homme pieux puisse avoir été excommunié, qu'est ce que la "piété" s'il plaît à DIEU de changer les bonnes actions en péchés ?

Ad-Dihqan était lui aussi un homme pieux au service de l'Imam, néanmoins, DIEU changea éventuellement sa foi en impiété à cause de son arrogance. Cela arriva aussi à Ibn Hilâl ! » (Ikhtiyâr, p.536 et 537)

Ad-Dihqan était le Wakil et le trésorier du 11^{ème} Imam. Mais il fut démis de ses fonctions et maudit parce qu'il s'était emparé de l'argent collecté par le réseau, et avait brûlé les documents de l'Imam qui se trouvaient dans la trésorerie ! (Ikhtiyâr, p.573 et 579)

Selon Shaykh Toussi, le second *savant religieux sceptique* à n'avoir pas reconnu Mohammad ibn 'Ousmân comme Nâïb de l'Imam MAHDI fut *Mohammad al-Bilâli* (K. al-Ghaybâh, p.260). Tout comme Ahmad ibn Hilâl, Mohammad al-Bilâli était lui aussi un Wakil de l'Imam 'ASQARI (à Baghdâd) et un transmetteur de Hadis (Ikhtiyâr, p.579, 564 et 566)

D'après les Shaykh Koulayni et Sadouq, l'Imam 'ASQARI avait divulgué à deux reprises à Al-Bilâli la naissance secrète de son fils-MAHDI : la première fois en 871, et la seconde fois trois jours avant son décès, c'est-à-dire fin 873. (Al-Kâfi, vol.1 p.328 ; Kamâl, vol.2 p.499)

Non seulement Al-Bilâli refusa de reconnaître la désignation par l'Imam de Mohammad ibn 'Ousmân à la fonction de Nâïb, **mais il se proclama lui-même Nâïb de l'Imam** ! Il garda donc avec lui l'argent du Khoums collecté et refusa de le remettre à Mohammad.

La fausse prétention de Al-Bilâli à se proclamer Nâïb créa une grande confusion et une sérieuse cassure au sein de la communauté shi'ite car une grande partie le suivit !!! (**K. al-Ghaybâh**, p.260)

N'oublions pas que la tâche principale des Nâïb était justement de maintenir l'unité de la communauté et de présenter la Vraie Foi shi'ite à ses membres. La position de Al-Bilâli était si importante au sein de la communauté que Mohammad ibn 'Ousmân dut réagir le plus vite possible, d'autant plus que l'auto-proclamation de Al-Bilâli comme *Nâïb de l'Imam* avait eu pour résultat une dissidence au sein même du réseau des Wakil !

Aussi, face au danger de scission de la communauté en deux, la réaction de Mohammad ne se fit pas attendre. Il arrangea une rencontre secrète entre l'Imam et Al-Bilâli pour prouver à ce dernier qu'il était réellement le Représentant de l'Imam. **Mohammad conduisit alors Al-Bilâli dans une maison où tous deux rencontrèrent l'Imam, qui ordonna à Al-Bilâli de remettre l'argent du Khoums à Mohammad !** (**K. al-Ghaybâh**, p.261)

Peu après cette rencontre, Mohammad se rendit chez Al-Bilâli. Alors que tous les supporters de Al-Bilâli étaient autour de lui, Mohammad lui demanda : « **Ô Bilâli, je te demande par DIEU ! Le Sâhib az-Zamân** [le Maître de l'époque, c'est-à-dire l'Imam MAHDI] **ne t'a-t-il pas ordonné de me remettre l'argent que tu as avec toi ?** »

Al-Bilâli répondit : « Oui ! »

Sur ce, Mohammad quitta les lieux ! (**K. al-Ghaybâh**, p.261)

Par cette question, Mohammad ibn 'Ousmân réussit à mettre fin à l'influence de Mohammad al-Bilâli. Il semblerait qu'après cet événement, la plupart des Wakil abandonnèrent peu à peu leur soutien à Al-Bilâli !

Il y eut aussi les *extrémistes Mohammad ash-Shari'i* puis *Mohammad ibn Noussayr* qui prétendirent eux aussi être des *Nâïb de l'Imam* !

La secte des extrémistes avait existé dès l'époque de l'Imam SÂDIQ. Ceux-ci se prétendaient faussement être des Wakil des Imam, collectaient le Khoums auprès de "simples" shi'ites et le détournait frauduleusement à leur propre compte. Les Imam essayaient par tous les moyens de limiter leur nuisance en les excommuniant publiquement !

La Ghaybat du 12^{ème} et dernier Imam permit malheureusement à ces extrémistes de continuer leurs activités frauduleuses sans être "ouvertement" menacés ! Car, mis à part le fait que l'Imam était Ghâïb des gens, ses Nâïb eux aussi ne pouvaient pas se permettre d'excommunier "publiquement" ces extrémistes de peur que cela n'attire l'attention des autorités sur eux !

En effet, une telle déclaration "publique" émanant des Nâïb aurait mis « la puce à l'oreille » des "califes" au pouvoir et fait naître dans leurs esprits des "soupçons" concernant l'existence d'un douzième Imam, ce qui aurait mis la vie des Nâïb mais aussi celle de l'Imam lui-même en danger !

Nous savons qu'après le décès de l'Imam 'ASQARI, *Mohammad ash-Shari'i* **prétendit être le Nâïb de l'Imam**. Selon Shaykh Toussi, lorsque Ash-Shari'i mourut, **c'est Mohammad ibn Noussayr qui revendiqua cette fonction** ! Mais quand les shi'ites virent que Mohammad ibn 'Ousmân refusa même de recevoir Mohammad ibn Noussayr chez lui, ils l'exclurent de leur communauté ! (K. al-Ghaybâh, p.259)

Malheureusement, un groupe d'égarés se réunit quand même autour de Mohammad ibn Noussayr. Quand il devint vieux, sa langue s'était littéralement nouée et il pouvait péniblement dire un mot.

Lorsque ses sectateurs le questionnèrent au sujet de son successeur, il ronchonna : « Ahmad ». Personne ne put comprendre autre chose si bien que ses sectateurs se divisèrent en trois groupes qui suivirent trois différents "Ahmad" ! (**Bihar**, vol.51 p.367 ; **A'yân-ous-Shi'âh**, trad. persane, p.959 et 960)

Mohammad ibn Noussayr donna naissance à la secte des Noussayriyyâh, très présente de nos jours en Syrie.

La longue période d'activités de Mohammad ibn 'Ousmân !

Mohammad ibn 'Ousmân fut le Nâïb de l'Imam de 879 à 917, **soit pendant près de 38 ans, la plus longue durée de fonction !**

En dépit des difficultés auxquelles Mohammad ibn 'Ousmân dut faire face à cause de l'opposition de certains *savants religieux sceptiques*, il s'attela avec détermination à diriger les activités secrètes de l'organisation des Wakil et à accroître leur rôle au sein de la communauté. Il suivit aussi les traces de son père en essayant de prouver aux shi'ites les plus influents de la communauté l'existence et la Ghaybat de l'Imam MAHDI : il leur expliquait que c'est DIEU LUI-même qui avait demandé à l'Imam de « vivre en Ghaybat » et que cela avait déjà été prédit dans les Hadis du Prophète et des Imam précédents !

Mais au même moment, et tout comme son père, il fit croire aux autorités 'abbâssides que l'Imam 'ASQARI était mort sans successeur, pour qu'il puisse mener ses activités sans trop être inquiété par le pouvoir. (**K. al-Ghaybâh**, p.233 et 234)

Cette **Taqiyyâh** [dissimulation de Foi par prudence] des deux premiers Nâïb de l'Imam permit aussi de faire croire aux califes que les shi'ites ne se soulèveraient plus contre leur autorité puisqu'ils n'avaient plus d'Imam pour les guider. Les califes commencèrent donc à craindre de moins en moins une révolte de la part des shi'ites, ce qui permit de « desserrer l'étouffement » et de réduire la répression du pouvoir sur l'ensemble de la communauté shi'ite !

Cette dualité dans l'attitude du 2nd Nâïb peut être observée dans différents récits. Lorsque 'Abdoullâh ibn Jâ'far al-Himyâri, célèbre Wakil de Qoum, lui demanda concernant le successeur de l'Imam 'ASQARI, Mohammad lui répondit : « **L'Imam 'ASQARI est décédé ; mais il a laissé parmi vous un successeur dont le nez est comme ceci !** (c'est-à-dire que ce successeur est maintenant un homme majeur) ! » (**Kamâl**, vol.2 p.435)

À une autre occasion, il lui révéla même : « **Le Sâhib az-Zamân participe au Hajj [Pèlerinage de Makkâh] chaque année ; il voit et connaît les gens alors que ceux-ci le voient mais ne le reconnaissent pas !** »

Puis Mohammad dit qu'il avait déjà vu l'Imam à Makkâh s'agrippant au voile de la Kâ'bâh et récitant cette Dou'â : « **Ô DIEU, fais que je me venge de mes ennemis** ! » (**Kamâl**, vol.2 p.440)

Mais Mohammad lui défendit d'essayer de découvrir le nom de l'Imam (par prudence) car il valait mieux laisser croire aux autorités que l'Imam 'ASQARI était mort sans successeur, d'autant plus qu'elles étaient "très heureuses" de savoir que le 11^{ème} Imam était mort sans descendance (**Kamâl**, vol.2 p.442). Si elles venaient à apprendre le nom et le lieu de résidence de l'Imam, elles commenceraient alors à le rechercher et mettraient ainsi en péril la vie de l'Imam et celle de ses Wakil (**Al-Kâfi**, vol.1 p.330) !

Tout comme son père, Mohammad ibn ‘Ousmân prit lui aussi le métier de vendeur de beurre et acquit lui aussi le surnom de « Sammân ». (Al-Kâmil, vol.8 p.80 ; K. al-Ghaybâh, p.192)

Il utilisa même des pseudonymes (des "faux-noms") dans ses rendez-vous avec les Wakil. De plus, une étude approfondie des « Isnâd » ou « chaînes de transmission » des Hadîs montrent qu’il n’y a aucune référence de lui comme « Mouhaddîs » ou « transmetteurs de Hadîs ». Pourtant, la plupart des Tawqî’ de l’Imam concernant les questions de Fiqh [tout ce qui concerne la pratique religieuse] furent transmises par son intermédiaire (Al-Êhtéjâj, vol.2 p.297 à 301).

Il semble donc que Mohammad utilisa un "autre nom" en transmettant les Hadîs et ce, pour ne pas être reconnu du public et de là, des autorités ! Sans doute ne voulait-il pas être identifié par les gens en s’impliquant "ouvertement" dans des discussions religieuses afin de cacher au pouvoir en place sa "véritable" position au sein de la communauté shi’ite.

Mohammad voulait donc continuer à transmettre les réponses et décisions de l’Imam en toute "sécurité", c’est-à-dire sans être connu et reconnu du public !

Les Wakil du 2nd Nâib et sa méthode de travail !

Il semblerait qu’il y ait eu une réelle expansion des activités de l’organisation secrète des Wakil pendant la durée de fonction de Mohammad ibn ‘Ousmân. Nous savons que le 1^{er} Nâib était assisté de trois Wakil à Baghdâd : **Ahmad ibn Is’hâq, Hâjiz ibn Yazid al-Washshâ’ et Mohammad ibn Ahmad al-Qattan.**

Selon Shaykh Toussi, le 2nd Nâïb avait dix Wakil à Baghdâd qui l'assistaient dans sa fonction. Parmi ces assistants, outre les trois Wakil de son père, il y avait aussi **Houssain ibn Rouh Nawbakhti**, qui deviendra plus tard le 3^{ème} Nâïb ! (K. al-Ghaybâh, p.240)

Mohammad al-Qattan était le plus actif des Wakil de Baghdâd. Selon Shaykh Sadouq, il avait vu l'Imam en personne (Kamâl, vol.2 p.442) ! Il était aussi le médiateur direct entre l'Imam et ses shi'ites via le 2nd Nâïb. Et comme ses relations avec Mohammad ibn 'Ousmân étaient tenues secrètes, certains Wakil pensaient que c'est lui qui était le 2nd Nâïb (K. Irshâd, p.399). D'après Shaykh Koulayni, lorsque les autorités 'abbâssides découvrirent l'existence du 12^{ème} Imam, ils se mirent avec acharnement à la recherche de Al-Qattan pour l'arrêter. Pendant près de trois ans, de 892 à 895, Al-Qattan fut sans cesse poursuivi (Al-Kâfi, vol.1 p.525), mais en vain, car Shaykh Toussi affirme qu'il continua à mener ses activités jusqu'en 902 (K. al-Ghaybâh, p.191 et 192) !

Shaykh Toussi rapporte aussi que lorsqu'en 917, Mohammad ibn 'Ousmân tomba gravement malade, les plus importants Wakil de Baghdâd qui se trouvaient autour de son lit étaient : **Houssain ibn Rouh Nawbakhti**, **Ahmad ibn Jâ'far al-Mâtîl**, **Abou Sahl Ismâ'il ibn 'Ali Nawbakhti**, **Abou 'Ali ibn Houmam**, **Abou 'Abdillâh al-Katib**, **Abou 'Abdillâh al-Baqtâni**, **Abou 'Abdillâh al-Wajnâ'** et d'autres agents (K. al-Ghaybâh, p.240 à 243). Il semble donc que Al-Qattan et les deux autres Wakil du temps du 1^{er} Nâïb étaient déjà décédés entre temps !

Mohammad ibn ‘Ousmân avait des Wakil locaux dans toutes les grandes villes du monde musulman avec lesquels il était soit en contact direct, soit en relation interposée. Ces Wakil étaient les intermédiaires entre l’Imam et les shi’ites de leurs villes respectives, via le 2nd Nâïb, que ce soit pour les questions d’ordre religieux ou la collecte du Khoums.

À Koufâh, le principal Wakil était **Abou Jâ’far az-Zajawzi** (**K. al-Ghaybâh**, p.198), qui restera à ce poste jusqu’à l’époque du 3^{ème} Nâïb (« **Al-Khirsân** », édition Najaf 1963, p.13 à 16). D’ailleurs, sa famille détenait déjà cette fonction du temps du 1^{er} Nâïb ! Il y avait aussi des membres de la famille du célèbre compagnon des 5^{ème} et 6^{ème} Imam, Zourârâ ibn A’yân (mort en 767), avec lesquels l’Imam avait des contacts directs (**K. al-Ghaybâh**, p.193 et 195 ; **Fêhrist-é-Najâshi**, p.198)

À Ahwâz, la fonction de Wakil était toujours tenue par **Mohammad ibn Mahzayâr**. Il est dit qu’il reçut un ordre de l’Imam lui-même de suivre les instructions du 2nd Nâïb ! (**K. al-Ghaybâh**, p.235)

Mohammad ibn ‘Ousmân avait aussi deux principaux Wakil à Wâssit (**Kamâl**, vol.2 p.504) et un à Mossoul. (**K. al-Ghaybâh**, p.205 et 206)

À Sâmarrâ’, il avait pour Wakil **Hassan ibn Ahmad**, qui avait aussi un contact direct avec l’Imam ! (**Kamâl**, vol.2 p.493 et 495)

À Rayy (ancien nom de Téhérân), son chef-Wakil était **Mohammad ibn Jâ’far ar-Râzi** : il supervisait les activités des Wakil locaux des grandes villes iraniennes et c’est vers lui aussi qu’étaient centralisées les sommes de Khoums que ceux-ci collectaient dans leurs villes respectives.

Mohammad resta à ce poste jusqu'à son décès, en 924. (**Kamâl**, vol.2 p.486 et 488 ; **Bihâr**, vol.51 p.294 et 325)

Le 2nd Nâïb avait aussi un Wakil en Âzarbayjân, qui assumait sa fonction jusqu'à l'époque du 3^{ème} Nâïb. (**K. al-Ghaybâh**, p.202)

Du fait de la longue durée de fonction du 2nd Nâïb, certains de ses Wakil moururent et furent remplacés par d'autres.

Mohammad ibn 'Ousmân réussit même à se faire reconnaître Nâïb de l'Imam par **Houssain ibn Hamadân**, qui avait accédé au poste de gouverneur de Qoum en 909. Lorsque Houssain fut révoqué de son poste, il prit contact avec le 2nd Nâïb et lui remit l'argent du Khoums correspondant à tout ce qu'il avait gagné pendant qu'il était encore gouverneur, en signe d'allégeance et d'obédience au 12^{ème} Imam. Le reste de sa famille accepta elle aussi la Foi shi'ite (**Kashf**, vol.4 p.409 ; **Bihâr**, vol.51 p.56 et 57). Les membres de sa famille, les Hamadânides, dirigeront même la région de la Syrie pendant une grande partie du 10^{ème} et 11^{ème} siècle avec pour capital Halab [Alep] !

Mohammad ibn 'Ousmân menait ses activités avec ses Wakil dans la discrétion la plus stricte. Les échanges d'informations, de lettres ou de sommes de Khoums entre lui et ses Wakil locaux se faisaient dans le plus grand secret. Par exemple, ses Wakil de Qoum lui faisaient parvenir lettres et sommes collectées par l'intermédiaire de simples commerçants qui se rendaient à Baghdâd. Ces mêmes commerçants ignoraient tout des liens "réels" qui existaient entre Mohammad et ses "expéditeurs", pensant qu'ils n'avaient que des liens commerciaux ! (**K. al-Ghaybâh**, p.192 et 193)

Mohammad faisait aussi très attention de ne jamais laisser de "traces" qui auraient pu éveiller les soupçons des autorités quant à la vraie nature de ses activités, ce qui aurait mis en péril non seulement sa propre vie mais aussi celle de l'Imam !

Shaykh Sadouq décrit par exemple une rencontre secrète entre lui et **Jâ'far ibn Mâtil**, l'un de ses dix Wakil à Baghdâd même. Mohammad conduisit discrètement Jâ'far dans une des ruines de Baghdâd. Là, il lui lut une lettre que l'Imam lui avait écrite et la déchira ensuite en morceaux ! (**Kamâl**, vol.2 p.498)

Toujours pour ne laisser aucune "trace" et ne susciter aucun soupçon du pouvoir en place, Mohammad avait l'habitude de demander à toute personne (inconnue ?) porteuse de lettres ou de sommes de Khoums de les déposer à un endroit indiqué (et c'est de là que Mohammad récupérait sa commission) : il ne donnait donc aucun reçu à cette personne (**K. al-Ghaybâh**, p.192). Mais avec d'autres, alors qu'auparavant il communiquait avec eux de manière indirecte, il commença à traiter directement avec eux et à recevoir en personne le Khoums qu'ils avaient collecté auprès des shi'ites de leurs régions. (**Kamâl**, vol.2 p.502 ; **K. al-Ghaybâh**, p.241)

Mohammad avait aussi établi un système de "codes secrets" entre lui et ses Wakil locaux, dont ses messagers et coursiers ignoraient tout. Aussi, lorsqu'un jour il envoya des lettres à son Wakil de Sâmarrah' mais que le coursier inséra une lettre à lui aussi parmi elles sans l'en informer, eh bien à Sâmarrah', ce coursier reçut les réponses à toutes les lettres exceptée la sienne ! (**Kamâl**, vol.2 p.499)

Autrement dit, ce sont ces "codes secrets" qui prouvaient aux destinataires si la lettre émanait bien de Mohammad ou non, et donc, si elle devait être répondue ou pas. Les messagers donc qui faisaient parvenir les lettres de Mohammad à leurs destinataires n'étaient au courant ni de son contenu, ni des "codes secrets" !

Un contexte politique de répressions et persécutions !

Mohammad ibn 'Ousmân demandait toujours à ses Wakil de faire croire aux autorités que les Shi'ites n'avaient plus d'Imam pour les diriger et que donc, ils ne représentaient plus une menace politique "directe" pour elles. Il leur avait aussi donné instruction d'éviter toute action qui pourrait conduire le pouvoir en place à penser que les Shi'ites avaient toujours des aspirations « politiques » ou qu'ils avaient un Imam les guidant secrètement.

Mais le début de la Ghaybat-é-Souhrâ coïncida aussi avec de nombreuses révoltes de d'autres groupes 'alides (des partisans d'un des descendants de l'Imam 'ALI), notamment des Zaydites et des Ismâ'ilites, ce qui compliqua beaucoup le maintien de la politique de « neutralité » des Shi'ites vis-à-vis du pouvoir en place !

Il y eut par exemple la révolte zaydite de 'Ali ibn Mohammad, surnommé « *le Zanj* », dans le sud-'Iraq de 869 à 884. Ce dernier se faisait passer pour un descendant de Zayd-é-Shahid (martyrisé en 740), fils du 4^{ème} Imam. En dépit du fait que le 11^{ème} Imam avait ouvertement déclaré que le Zanj n'était pas un descendant du Prophète (**Kashf**, vol.4 p.428 ; **Bihâr**, vol.50 p.293), les autorités considérèrent cette révolte liée à tous les 'Alides et les réprimèrent tous, sans distinction !

La défaite par le "califat" de la révolte zaydite du Zanj en 884 fut immédiatement suivie d'une intense propagande anti-'alide dans son ensemble (voir par exemple *Târikh-é-Tabari*, vol.3 p.2099). La répression 'abbâsside mit les Shi'ites « dans le même panier » avec les autres groupes 'alides.

Shaykh Toussi confirme lui aussi que la communauté shi'ite imâmite vivait dans la clandestinité entre 884 et 887. Il y eut même une attaque manquée contre la tombe de l'Imam 'ALI et un acte de sabotage contre le mausolée de l'Imam HOUSSAIN en 886 - 887 (*Tahzhib*, vol.6 p.111 et 112).

Il y eut ensuite la rébellion de la secte des Qarmâtes [*Qarâmitâh*] dans les environs de Koufâh en 892 (*Târikh-é-Tabari*, vol.3 p.2124).

Selon les historiens sunnite *Tabari* et shi'ite *Nawbakhti*, les Qarmâtes comptaient 100.000 adeptes à Koufâh même (*Târikh*, vol.2 p.2218 ; *Firâq*, p.76) !

Les Qarmâtes finirent par instaurer leur État dans la région Est de l'Arabie (Bahrayn) et dans les régions marécageuses du sud de l'Iraq.

Les activités politico-militaires des Ismâ'ilites étaient elles aussi très intenses en Afrique du nord. C'est que les Ismâ'ilites attendaient eux aussi l'avènement de leur "Imam Mahdi". D'ailleurs, ils collectaient eux aussi le Khoums auprès de leurs adeptes.

Pour mater ces révoltes, les "califes" 'abbâssides menèrent une véritable politique de répressions anti-'alide : tous les 'Alides furent persécutés, y compris les Shi'ites !

Les savants shi'ites étaient conscients du danger de voir leur communauté assimiler aux Ismâ'ilites puisque les deux communautés vivaient dans les mêmes régions, collectaient toutes deux le Khoums et attendaient toutes deux "leur" Mahdi.

Ils s'inquiétaient aussi du fait d'être mis "dans le même sac" que les Qarmâtes, craignant qu'ils ne soient eux aussi l'objet de persécutions à cause des activités agressives de leurs "voisins" qarmâtes !

Car dans ce cas, les autorités 'abbâssides auraient eu à leur disposition ce "**facile prétexte**" de ne pas pouvoir différencier les Shi'ites des Qarmâtes pour les mettre tous "dans le même panier" !!!

L'Imam prit alors toutes les dispositions nécessaires pour que ses Shi'ites ne soient pas eux aussi la cible du pouvoir et victimes de la répression anti-qarmâte. Il envoya une Tawqi' à Mohammad ibn 'Ousmân où il condamna avec vigueur *Mohammad ibn 'Ali*, le chef des Qarmâtes, **et ordonna à ses Shi'ites de ne plus avoir aucune sorte de relation avec les Qarmâtes.**

Le 2nd Nâïb fit ensuite circuler cette Tawqi' de l'Imam parmi les différentes communautés shi'ites par le biais de son Wakil **Is'hâq ibn Yâ'qoub**. (**Kamâl**, vol.2 p.483 et 485)

Aussi, permettez-moi de dire qu'aujourd'hui, en 2013, les Musulmans shi'ites devraient eux aussi « **médiatiser** » autant que possible ce fait qu'ils n'ont rien à avoir avec les salafistes jihadistes du réseau terroriste "*Al-Qâ'idâh*". Bien au contraire, bien des années avant ce qu'ils ont fait à New York le 11 septembre 2001, ces derniers s'acharnaient déjà à massacrer quotidiennement les Musulmans shi'ites où qu'ils les trouvaient, au Pakistan, en Afghanistan, en 'Iraq...

Autrement dit, les Musulmans shi'ites ont été (et le sont encore aujourd'hui) les premiers victimes des atrocités de ces "fous de Al-Qâ'idâh" bien avant ceux du World Trade Center !

Car ces jihadistes considèrent les Shi'ites comme des non-musulmans, que dis-je, pires même, ils les considèrent comme des « Mourtad », c'est-à-dire des renégats et apostats ! C'est-à-dire qu'à leurs yeux, les Shi'ites sont des « Wâjib-oul-Qatl », ce qui veut dire que non seulement ils leur est permis d'assassiner un shi'ite, mais que c'est même obligatoire et qu'ils recevront pour cela une "énorme récompense" de DIEU !!!

D'ailleurs, force est de constater qu'aujourd'hui, en 2013, l'extermination des Shi'ites est devenue la « priorité des priorités » de ces jihadistes, c'est-à-dire que si vous mettez un non-musulman avec un Musulman shi'ite devant eux, ils égorgeront et décapiteront de suite le shi'ite avant même de s'en prendre au non-musulman !!!

Et l'actualité est remplie de leurs actes de sauvagerie et de barbarie. À titre d'exemple, regardez ce qu'ils ont fait au grand savant shi'ite Shaykh Hassan Shéhâtâh le dimanche 23 juin 2013 près du Caire, en Égypte, alors que ce dernier célébrait avec d'autres shi'ites la date anniversaire de la naissance de l'Imam MAHDI (15 Shâ'bân) : ils le lynchèrent à mort de même que ses deux fils, puis exhibèrent son cadavre comme "trophée de guerre" !

Shaykh Hassan Shéhâtâh fut massacré de cette manière si atroce pour une seule et unique raison : parce qu'il était un shi'ite !!!



Que DIEU maudisse et anéantisse ces jihadistes sanguinaires de la surface de la Terre et qu'il accorde à feu Hassan Shéhâtâh et à ses deux fils le plus haut degré au Paradis, auprès du dernier MESSAGER de DIEU, MOHAMMAD, de ses AHL-oul-BAYT et des Martyrs de Karbalâ, et qu'IL lui permette de faire notre Shafâ'at [intercession] le Jour de la Qayâmat [Résurrection] ! Âmin [Amen] !!!

Il semble que les instructions de l'Imam furent suivies à la lettre par ses Shi'ites. L'historien sunnite *Ibn Assir* (mort en 1233) rapporte qu'un groupe des gens de Koufâh révélèrent aux autorités les activités « souterraines » des Qarmâtes dans leur région et les informèrent que les Qarmâtes étaient en train d'inventer des règles contraires à la Loi islamique, par exemple qu'il était permis de tuer tout Musulman qui ne leur prêtait pas allégeance ! *Ibn Assir* précise même qu'un groupe de Tâlibiyyoun (des descendants de Abou Tâlib, père de l'Imam 'ALI) de Koufâh combattirent les Qarmâtes aux côtés des forces califales ! (*Al-Kâmil*, vol.8 p.311 et 376)

Il est fort plausible que ces deux groupes soient des Shi'ites.

Malheureusement, il y a des évidences qui montrent que les 'Abbâssides ne portèrent aucune attention à ces tentatives des Shi'ites de se démarquer tant des Qarmâtes que des Ismâ'îlites (*Târikh-é-Tabari*, vol.3 p.2127 et 2128 ; *Al-Kâmil*, vol.7 p.311), si bien que pendant le règne du "calife" 'abbâside *Al-Mou'tadid*, de 892 à 902, les Shi'ites furent l'objet de nouvelles persécutions, sous prétexte qu'ils étaient eux aussi complices des révoltes successives. Surtout que *Mohsîn ibn Jâ'far*, cousin de l'Imam, était l'un des chefs de la rébellion qarmâte à Damas.

Pour les autorités donc, le prétexte était tout trouvé : elles ne tardèrent pas à exploiter cette "délicate" situation pour réprimer les Shi'ites. En effet, Al-Mou'tadid mena une enquête sur toutes les activités « cachées » des 'Alides, une après une : de nombreux 'Alides furent arrêtés, puis exécutés, sous prétexte qu'ils étaient des Qarmâtes ! (voir « Maqâtil » de l'historien Aboul-Faraj al-Isfahâni (mort en 967), p.446)

En 891 déjà, le "calife" *Al-Mou'tamid* avait ordonné l'arrestation de l'administrateur de la région du sud-'Iraq, un membre de la famille shi'ite des Banou Fourât. En même temps, il avait nommé '*Oubaydoullâh ibn Soulaymân*, qui était connu pour ses sentiments anti-shi'ites, au poste de « Wazir » [1^{er} ministre]. Ce dernier essaya de découvrir par tous les moyens les activités secrètes des Wakil du 2nd Nâïb. (*Târikh-é-Tabari*, vol.3 p.2123 ; *Al-Kâmil*, vol.7 p.219, 227, 309 et 333 ; *Al-Kâfi*, vol.1 p.525)

Le résultat de toutes ces investigations fut que les autorités ne tardèrent pas à découvrir que les Shi'ites imâmites avaient leur propre réseau politico-religieux et qu'ils avaient toujours un Imam qui les guidait et menait secrètement les activités de la communauté.

Selon Shaykh Koulayni, les espions du "calife" découvrirent les noms des Wakil de l'Imam et leurs activités de collecte du Khoums (au nom de leur Imam). Ils firent part de leurs informations au Wazir 'Oubaydoullâh, qui envisagea de tous les arrêter. Mais le "calife" demanda à son Wazir de rechercher plutôt le lieu de résidence de « l'homme » (c'est-à-dire l'Imam), car la chose était trop importante !

'Oubaydoullâh dit : « *Arrêtons les Wakil !* »

Mais le "calife" lui répondit : « *Non, faisons plutôt infiltrer parmi eux quelques espions qui ne sont pas connus (mais qui sont au service du "califat") et demandons-leur de remettre de l'argent aux Wakil. Puis arrêtons « celui » qui acceptera l'argent !* » (Al-Kâfi, vol.1 p.525)

Shaykh Koulayni ne mentionne pas la date de cet incident mais comme 'Oubaydoullâh resta au poste de Wazir jusqu'en 901, il semblerait que cet incident ait pris place entre les années 895 et 901.

Les autorités 'abbâssides étaient donc arrivées à la conclusion que les Shi'ites avaient bel et bien un Imam qui dirigeait secrètement leurs activités par le biais de ses Wakil. Mais ils ne savaient pas son lieu de résidence. C'est pourquoi, ils tentèrent d'arrêter quelques-uns des Wakil dans le but de leur faire subir des interrogations pour pouvoir parvenir jusqu'à leur Imam !

Pour ce faire, le "calife" dépêcha des espions qui avaient pour mission de proposer (faussement) de l'argent du Khoums aux Wakil. Mais le 2nd Nâïb avait si bien structuré et perfectionné le système d'échanges d'informations au sein du réseau des Wakil qu'avant même que le "calife" ne mette à exécution son plan « secret », les Wakil de toutes les villes, proches ou lointaines, avaient déjà été mis au courant que des espions allaient les piéger : **tous les Wakil reçurent donc l'ordre d'arrêter immédiatement de collecter le Khoums !**

Aussi, lorsqu'un espion du "calife" réussit à s'infiltrer dans le réseau et se présenta devant **Mohammad al-Qattan**, le principal assistant du 2nd Nâïb à Baghdâd, pour "soi-disant" lui remettre de l'argent du Khoums, Mohammad lui répondit qu'il n'était au courant de rien ! Les autres Wakil agirent eux aussi de la même sorte. (Al-Kâfi, vol.1 p.525)

Il apparait que les espions du "calife" échouèrent à obtenir la moindre information concernant l'Imam ou ses Wakil.

Toujours dans sa traque d'informations concernant l'Imam, Le "calife" alla même jusqu'à arrêter puis interroger tous ceux qui venaient rendre visite à la tombe de l'Imam HOUSSAIN à Karbalâ ou à celles des Imam KÂZIM et JAWÂD à Baghdâd. Mais, d'après les auteurs shi'ites, l'Imam révéla à ses Shi'ites ce plan « sournois » du "calife" **et leur interdit de visiter le mausolée de Baghdâd.** (Al-Kâfi, vol.1 p.525 ; K. Irshâd, p.402 ; K. al-Ghaybâh, p.183 et 184)

Shaykh Toussi mentionne aussi une autre tentative du "calife" d'arrêter l'Imam. En effet, écrit-il, le "calife" reçut un rapport comme quoi l'Imam se trouvait dans la maison de son père, à Sâmarrâ'. Il dépêcha alors trois de ses meilleurs soldats à Sâmarrâ', leur décrit la maison de l'Imam 'ASQARI et leur donna l'ordre de tuer quiconque s'y trouveraient !

Mais l'Imam réussit à quitter les lieux à temps et les soldats retournèrent bredouille ! (K. al-Ghaybâh, p.160)

Après le décès du Wazir 'Oubaydoullâh en 901, c'est son fils *Qâssim* qui fut nommé à ce poste. Qâssim était lui aussi très connu pour son anti-Shi'isme !

Shaykh Toussi rapporte que la personne de **Mohammad ibn 'Abdoullâh al-Qoummi**, qui avait vu l'Imam et avait un penchant évident pour le Shi'isme, attira l'attention de Qâssim, qui essaya à plusieurs reprises de le mettre à mort : Mohammad alla finalement se réfugier en Égypte ! (K. al-Ghaybâh, p.163 à 165)

Qâssim fit aussi arrêter de nombreux ‘Alides innocents, sous prétexte qu’ils avaient des tendances qarmâtes : ces derniers restèrent en prison jusqu’en l’an 904 ! (voir « Al-Mountazam » du savant sunnite Ibn al-Jawzi (mort en 1201), vol.6 p.46)

Les campagnes d’arrestations incessantes menées par les ‘Abbâssides et les répercussions négatives des révoltes ismâ’îlites et surtout qarmâtes firent que les contacts entre l’Imam et ses Nâïb et Wakil devinrent encore plus précautionneux et confidentiels. D’après l’éminent Wakil **Abou Sahl an-Nawbakhti**, c’est à cette époque que l’Imam cessa provisoirement de correspondre avec le 2nd Nâïb (voir Kamâl, p.92 et 93 qui cite le « Kitâb al-Tanbih » de **Abou Sahl**) dans le but évident d’effacer toute « trace » qui aurait pu conduire les autorités à eux !

Il semble qu’une autre mesure de « précaution » prise par l’Imam fut qu’il changea plusieurs fois son lieu de résidence. Des récits mentionnés par Shaykh Toussi montrent qu’au cours d’une année non spécifiée, un Wakil se rendit au Maghrib [la région de l’Afrique du nord] pour le rencontrer, tandis qu’une autre personne le vit en Syrie et une autre le rencontra en Égypte. Un autre récit indique quant à lui que l’Imam habitait les montagnes près de Makkâh autour de l’an 906 ! (K. al-Ghaybâh, p.166, 165, 195 et 196)

Le 2nd Nâïb affirmait lui aussi que l’Imam avait l’habitude d’accomplir le Hajj à Makkâh tous les ans (Kamâl, vol.2 p.440)

Tous ces récits semblent indiquer que l’Imam ne resta à un endroit pas plus qu’un court laps de temps, appréhendant peut-être que les autorités ne découvrent son identité ou n’attendent contre sa vie !

L'accent fut aussi mis sur les « Signes » qui allaient précéder le Zouhour de l'Imam, notamment que l'Imam allait réapparaître à Makkâh, devant la Kâ'bâh, pour prévenir les "simples" Shi'ites d'être mêlés de près ou de loin aux révoltes qarmâtes ou ismâ'ilites, dont le "Mahdi" était déjà apparu en Égypte en 909 !

L'ouvrage « Al-Kâfi » du grand savant shi'ite Shaykh Koulayni (mort en 941), qui vécut au cours de la Ghaybat-é-Sougrâ, ou celui « Al-Ghaybâh » de son élève Shaykh Nou'mâni (mort entre 956 et 971) regorgent de Hadis qui prédisent tous ces « Signes ». Shaykh Nou'mâni consacra même une partie de son ouvrage à réfuter les revendications ismâ'ilites (Al-Ghaybâh, p.53 à 57 et 176 à 180) !

Toutes ces Hadis tendaient en fait à mettre en garde les Shi'ites de prendre part à des révoltes initiées ou incitées par de "faux-prétendants". Ce qui conduisit les savants shi'ites, dont le rôle s'accrut beaucoup au cours de la période du 2nd Nâïb, à encourager leurs coreligionnaires à adopter une attitude plutôt « attentiste », c'est-à-dire passive et patiente !

Pourtant, d'autres Hadis stipulaient clairement que le Zouhour de l'Imam allait en réalité dépendre des actions « activistes », c'est-à-dire militantes et révolutionnaires, de ses Shi'ites, telle cette Hadis du 10^{ème} Imam : « **Si votre Imam "entre" en Ghaybat, attendez à ce que la délivrance de la souffrance (vienne) de dessous vos pieds !** » (Bihâr, vol.51 p.161), c'est-à-dire grâce à vos propres préparatifs combattifs et « activistes » !

Quelques faits miraculeux du 2nd Nâïb !

Comme nous l'avons fait remarquer plus haut, durant cette période du 2nd Nâïb, des « faux-prétendants » voulurent "embobiner" les Shi'ites et tentèrent de s'approprier de leurs contributions religieuses. Par conséquent, il était un test très difficile pour les Shi'ites de reconnaître le "Vrai" Nâïb de l'Imam. Dans de telles circonstances, gagner la confiance des gens et avoir le dessus sur les « profiteurs » était une tâche gigantesque !

Les Shi'ites accordèrent cependant leur confiance à Mohammad ibn 'Ousmân pour de nombreuses raisons. Les deux plus importantes parmi elles étaient **ces Tawqi'** qui leur étaient adressées par l'Imam en personne et qui contenaient non seulement les réponses à leurs différentes questions d'ordre social et religieux, mais aussi des informations sur des "choses secrètes et cachées" qui agirent en faveur de l'honnêteté et de la véracité de Mohammad ibn 'Ousmân.

Et puis, il y eut **ces « faits miraculeux »** que le 2nd Nâïb accomplit lui-même, avec la Volonté de DIEU et l'assistance de l'Imam !

Shaykh Sadouq et **'Allâmâh Majlissi** rapportent de l'éminent shi'ite **Jâ'far ibn Mohammad al-Mâtil** qu'un jour, Mohammad ibn 'Ousmân le fit venir et lui donna quelques morceaux de tissu et une bourse contenant quelques dinars. Mohammad lui dit alors qu'il était nécessaire qu'il parte immédiatement pour Wâssit (une ville entre Koufâh et Basrâh) et qu'il remette ces biens à la première personne qu'il y rencontrera.

Jâ'far poursuit : « Je montai (sur) mon cheval et me mis en route en direction de Wâssit. À la première personne que je croisai, je lui demandai des nouvelles de Hassan ibn Mohammad Saydalâni, qui était le Wakil à Wâssit.

L'homme me dit : "Je suis Hassan ibn Mohammad. Qui êtes-vous ?"

Je répondis : "Je suis Jâ'far ibn Mohammad al-Mâtil."

Il me reconnut et nous nous échangâmes les salutations. Je lui dis que Mohammad ibn 'Ousmân lui avait transmis ses salutations et envoyé ces morceaux de tissu et cette bourse.

Il dit : "Toute Louange est pour DIEU ! Comme Mohammad ibn 'Abdoulâh al-'Âmiri vient de décéder, je suis sur mon chemin pour arranger son linceul (et ses funérailles)."

Quand nous ouvrîmes la bourse, il y avait (exactement) la somme d'argent pour les dépenses d'enterrement. Je pris part aux obsèques et retournai ensuite chez moi ! » (**Kamâl**, vol.2 p.504 ; **Bihâr**, vol.51 p.336)

Une autre fois, le 2nd Nâïb reçut d'une contrée lointaine une caisse complètement close. Il "dévoila" alors, avant même de l'ouvrir, le contenu exact des biens qu'elle renfermait ! (**Kamâl**, vol.2 p.501 et 502)

Autre fait "surprenant", un shi'ite désirait poser une question à caractère religieux à Mohammad. Mais avant même qu'il ne pût lui envoyer la question par écrit, il en reçut de lui la réponse par une lettre !

Et ce n'est pas tout ! Après avoir lu cette réponse, une autre question lui vint en tête. Aussitôt, il vit apparaître la "nouvelle" réponse sur la même lettre ! (**Kamâl**, vol.2 p.522)

Mohammad ibn Shâzhân, un (ancien) proche compagnon de l'Imam 'ASQARI, raconte qu'il avait 480 dirhams qui appartenait à l'Imam. Comme il ne voulait pas envoyer cette somme sans l'avoir arrondie à 500 dirhams, il ajouta 20 dirhams de sa poche et envoya le tout à Mohammad ibn 'Ousmân, mais sans lui informer sur ce qu'il avait ajouté à la somme initiale. Un reçu vint de l'Imam, via le 2nd Nâïb, dans laquelle il était écrit : « **Nous reçûmes 500 dirhams, qui incluait 20 dirhams venant de toi !** » (Bihâr, vol.51 p.325)

Le décès du 2nd Nâïb !

Shaykh Toussi nous donne les détails des derniers instants de vie du 2nd Nâïb : « Durant la dernière maladie de Mohammad ibn 'Ousmân, les leaders des Shi'ites se ressemblèrent autour de lui... Ils lui demandèrent : "Si quelque chose vous arrivait, qui vous succèdera ?"

Il leur dit : "**Celui-ci Houssain ibn Rouh Nawbakhti ! Il sera en charge de ma fonction et sera le Safir [l'Ambassadeur] entre vous et le Sâhib al-Amr (l'Imam), parce qu'il est son agent et il est honnête et digne de confiance. Aussi, consultez-le dans vos affaires et dépendez-vous de lui en cas de besoin, parce que j'ai été ordonné d'annoncer cette proclamation !**" » (K. al-Ghaybâh, p.242)

Shaykh Toussi rapporte aussi que les Wakil pensaient que, en cas de décès du 2nd Nâïb, c'est **Jâ'far ibn Ahmad al-Mâtîl** ou son père qui lui succèderaient, du fait de leurs liens très proches avec lui ! (K. al-Ghaybâh, p.240 et 241)

D'après l'éminent shi'ite **Mohammad ibn 'Ali al-Qoummi**, Mohammad ibn 'Ousmân avait déjà préparé son lieu d'enterrement de son vivant même. Lorsque Mohammad ibn 'Ali lui en demanda la raison, le 2nd Nâïb lui dit : **« J'ai été ordonné par l'Imam de prendre soin de mes affaires à l'avance ! »**

Deux mois plus tard, Mohammad décéda (**Kamâl**, vol.2 p.502, Hadis n.29 ; **Bihâr**, vol.51 p.352) ! C'était en l'an 917 (**Al-Kâmîl**, vol.8 p.80 ; **K. al-Ghaybâh**, p.238 et 239)

La tombe de Mohammad ibn 'Ousmân se trouve donc à Baghdâd, dans la partie Est de la ville, près d'une Mosquée connue sous le nom de **« Khoullâni »**.



Les activités du 3^{ème} Nâïb de l'Imam, Houssain ibn Rouh : de 917 à 938.

Le troisième Nâïb de l'Imam fut **Houssain ibn Rouh Nawbakhti**. Il assumait cette fonction de 917 à 938, soit pendant un peu plus de 20 ans !

Un membre de la "célèbre" famille des Nawbakhti !

Houssain ibn Rouh faisait partie de la "célèbre" famille des Nawbakhti, qui vit naître en son sein des théologiens, des hommes d'état, des écrivains et des poètes de renom. Pendant les règnes des "califes" 'abbâssides **Mouqtadir** (de 908 à 932) et **Râzhi** (de 934 à 940), soit pendant (presque) la période où Houssain était Nâïb de l'Imam, des membres de cette famille servirent comme "secrétaires d'État" ou "ministres" dans l'administration centrale à Baghdâd.

Un proche parent de Houssain fut aussi l'éminent auteur shi'ite **Abou Sahl Ismâ'il ibn 'Ali Nawbakhti** (mort en 923). Il est connu pour être le membre le plus influent de sa famille et le Wakil et leader de la communauté shi'ite de Baghdâd à son époque.

Un important Wakil du 2nd Nâïb !

Houssain ibn Rouh était originaire de la ville de Qoum, dont la plupart des habitants était de conviction shi'ite. D'ailleurs, l'historien shi'ite **Al-Kâshshi** (mort en 979 ou 980) l'appelle même « Qoummi » (**Ikhtiyâr**, p.557). Qui plus est, il parlait parfaitement un dialecte perse de la banlieue de Qoum (**K. al-Ghaybâh**, p.209 et 210).

Mais du temps du 1^{er} Nâïb, il émigra à Baghdâd et fut sous la garde de Mohammad al-Bilâli (**K. al-Ghaybâh**, p.252 et 253), qui plus tard refusa de reconnaître Mohammad ibn ‘Ousmân comme le 2nd Nâïb de l’Imam : voir chapitre précédent.

Houssain quant à lui se mit au service du 2nd Nâïb et devint son Wakil. Malgré son jeune âge, Houssain se distingua par sa « finesse », particulièrement dans ses relations avec ses opposants (**K. al-Ghaybâh**, p.250 à 252). Peut-être que ce fut cette qualité qui lui permit d’accéder rapidement à de hautes responsabilités dans le réseau des Wakil.

Houssain passa de nombreuses années à travailler comme Wakil du 2nd Nâïb, qui lui versait une rémunération mensuelle de 30 dinars. Il s’occupait des propriétés du 2nd Nâïb, mais il le servait aussi d’intermédiaire et de connexion entre lui et les autres leaders shi’ites. (**K. al-Ghaybâh**, p.242 et 243 ; **Bihâr**, vol.51 p.355)

D’après **Shaykh Toussi**, Houssain était l’intermédiaire entre le 2nd Nâïb et deux Wakil de Koufâh, **Abou Jâ’far Az-Zajawzji** et **Abou Ghâlib az-Zourâri** (**K. al-Ghaybâh**, p.202).

Ses services au sein du réseau des Wakil lui permirent aussi d’entrer en contact avec de hauts fonctionnaires shi’ites de l’administration califale, notamment les membres de sa propre famille, les Nawbakhti (**K. al-Ghaybâh**, p.242).

Vers l’an 911, Houssain ibn Rouh était devenu une personnalité hautement respecté et estimé des gens. C’est en tout cas ce qu’indique cet événement ô combien "révélateur" qui se produisit à cette même époque.

En effet, **Shaykh Sadouq** rapporte qu'un descendant de l'Imam 'ALI du nom de Al-'Aqiqi rendit visite au Wazir [1^{er} ministre] pour étaler ses difficultés et lui demander une aide financière, mais le Wazir ne lui prêta aucune attention. En conséquence, **Houssain envoya un message à Al-'Aqiqi et résolut ses difficultés financières** (**Kamâl**, vol.2 p.505 et 506). Ce récit nous donne un aperçu de la position sociale que Houssain ibn Rouh avait déjà acquise alors qu'il n'était encore qu'un Wakil du 2nd Nâïb !

La désignation de Houssain comme le 3^{ème} Nâïb !

Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, les plus importants Wakil de Baghdâd s'attendaient à ce que ce soit **Jâ'far ibn Ahmad al-Mâtîl** qui prenne la relève de Mohammad ibn 'Ousmân comme Nâïb de l'Imam après son décès. Mais sur son lit de mort, quand ces Wakil étaient tous rassemblés autour du 2nd Nâïb, il désigna **Houssain ibn Rouh**, affirmant que c'est l'Imam qui lui en avait donné l'ordre. D'ailleurs, Houssain et Jâ'far étaient eux aussi présents au moment des faits et Jâ'far en personne a attesté de la nomination de Houssain ! (**Kamâl**, vol.2 p.503 ; **K. al-Ghaybâh**, p.240 et 242)

La propre fille du 2nd Nâïb, **Oumm Koulsoum**, attesta elle aussi que son père avait bien désigné Houssain ibn Rouh comme son successeur, car, disait-elle, des liens très proches et très intimes liaient Houssain à son père ! (**K. al-Ghaybâh**, p.227, 242 et 243) !

Shaykh Sadouq rapporte même que Mohammad ibn ‘Ousmân avait déjà révélé à quelques-uns de ses proches Wakil, trois ans avant son décès, que c’est Houssain qui allait lui succéder (**Kamâl**, vol.2 p.501 et 502).

D’ailleurs, Mohammad ibn ‘Ousmân avait donné ordre à son serviteur personnel qu’en cas de son décès, il devrait céder son bâton et la caisse du trésor à Houssain (« **Târikh al-Islâm** » de l’historien sunnite **Azh-Zhahabi** (mort en 1347), B.N. de Paris, Ms f.132)

Ceci dit, Jâ’far était lui aussi très proche du 2nd Nâïb. Il semble donc que ce soit plutôt les qualifications personnelles de Houssain qui aient fait de lui le « **bon** » Nâïb. D’ailleurs, un propos de l’éminent Wakil **Abou Sahl Nawbakhti** confirme ce fait.

En effet, lorsque celui-ci fut interrogé pourquoi il n’avait pas été promu à la fonction de Nâïb à la place de Houssain, il répondit : « **Ils (les Imam) savent le mieux au sujet de ceux qu’ils ont choisi à cette fonction. Je suis quelqu’un qui rencontre les opposants et débat avec eux. Si j’avais su ce que Houssain sait au sujet de l’Imam (c’est-à-dire ses identité et lieu de résidence), peut-être qu’au cours de mes débats, me retrouvant ("coincé") sous les attaques des adversaires de leur montrer des raisons bien-fondées de l’existence de l’Imam Ghâïb, j’aurais indiqué son lieu de résidence.**

Mais (même) si Houssain avait l’Imam sous ses vêtements, et que sa chair était en train d’être tranchée en morceaux pour lui faire révéler son lieu de résidence, (même dans cette situation) il n’aurait cédé ni n’aurait révélé sa présence à ses ennemis ! » (**K. al-Ghaybâh**, p.255)

Ce propos montre bien que c'est surtout à cause de sa loyauté et sa « finesse », que Houssain avait pu étaler à plusieurs reprises pendant qu'il était le Wakil du 2nd Nâïb, qu'il fut promu comme son 3^{ème} Nâïb par l'Imam.

D'après l'historien sunnite *Mohammad azh-Zhahabi* (mort en 1347), après le décès du 2nd Nâïb, Houssain ibn Rouh se rendit au « quartier général » (Dâr al-Niyâbâh) du réseau, où il rencontra les plus éminentes personnalités shi'ites de même que le serviteur personnel du 2nd Nâïb. Ce dernier rassembla les choses "importantes" que son maître lui avait confiées, c'est-à-dire le bâton et la caisse du trésor contenant les cachets des Imam, et les remit à Houssain comme il avait été ordonné de faire. Ensuite, Houssain ibn Rouh accompagné des autres Wakil, se rendit au domicile de *Mohammad ibn 'Ali Shalmaghâni* (« *Târikh al-Islâm* », B.N. de Paris, Ms f.132b), son proche collaborateur, qui plus tard deviendra son rival.

Le 09 avril 918, peu après le décès du 2nd Nâïb et sa nomination comme le nouvel Nâïb, **Houssain ibn Rouh produisit la première Tawqi' qu'il avait reçu de l'Imam** et où l'Imam confirmait sa désignation à la tête de la communauté shi'ite. (*K. al-Ghaybâh*, p.227 et 228)

Les activités de Houssain et sa méthode de travail !

Dès le début, Houssain ibn Rouh conduisit avec beaucoup d'habileté et de « finesse », et avec succès, la direction des affaires du réseau. Par exemple, pour éviter de "facheuses" conséquences, il participait aux discussions sectaires qui se tenaient chez Ibn Yassar, un haut responsable de l'administration califale, mais seulement comme « observateur ».

D'après **Shaykh Toussi**, le degré de **Taqiyyâh** [dissimulation prudente de ses convictions religieuses] de Houssain était tel qu'il congédia même son serviteur parce qu'il avait maudit Mou'âwiyâh ibn Abi Soufyân (**K. al-Ghaybâh**, p.250 et 251) !

Sans doute parce que la situation qui prévalait à l'époque exigeait un tel degré de Taqiyyâh : le Wazir de l'époque, Hamid ibn al-'Abbâs, qui gouverna de 918 à 923, était très connu pour sa haine du Shi'isme, à l'image en quelque sorte des salafistes jihâdistes d'aujourd'hui !

Il y a des évidences qui montrent que les 10 Wakil du 2nd Nâïb à Baghdâd continuèrent à vaquer à leurs activités sous le leadership de Houssain. Mais deux nouveaux noms apparaissent dans cette liste des Wakil de Baghdâd : **Shalmaghâni** (déjà cité plus haut) et **Ahmad ibn Ibrâhim Nawbakhti**.

Le premier fut nommé Wakil par Houssain après qu'il soit devenu Nâïb (à sa place donc). Le second était l'époux de Oumm Koulsoum, la fille du 2nd Nâïb, et un transmetteur de Hadîs très respecté : il devint le secrétaire personnel de Houssain ! (**K. al-Ghaybâh**, p.212, 242 et 243 ; **Bihâr**, vol.51 p.320 et 321)

Par l'intermédiaire de ses 10 Wakil de Baghdâd, le 3^{ème} Nâïb dirigeait les activités des Wakil des autres villes du territoire musulman où la communauté shi'ite était présente.

Il nomma son Wakil **Shalmaghâni** pour superviser les cellules shi'ites « secrètes » parmi la famille des Banou Bistam de Baghdâd (**K. al-Ghaybâh**, p.263 ; **Bihâr**, vol.51 p.371) et fit de lui le médiateur entre lui-même et ses deux Wakil de Koufâh, **Abou Jâ'far Az-Zajawzi** et **Abou Ghâlib az-Zourâri** (**K. al-Ghaybâh**, p.197, 198 et 212).

Shalmaghâni continua à superviser les Wakil de Koufâh et Baghdâd jusqu'à l'an 924, quand Houssain le démit de ses fonctions et l'excommunia de la communauté après qu'il ait disséminé ses "folles" idées sur l'incarnation de DIEU dans la forme humaine (**Fêhrist-é-Najâshi**, p.293 et 294) !

Shaykh Toussi rapporte que **Abou 'Abdillâh al-Wajnâ'**, l'un des 10 Wakil de Baghdâd, conduisait ses activités à Nassibîn et Mossoul. En 919, il rencontra un certain **Mohammad ibn Fazhl**, qui niait que Houssain était le Nâïb de l'Imam. Al-Wajnâ' essaya de le convaincre que Houssain était "vraiment" le 3^{ème} Nâïb désigné par l'Imam, mais celui-ci arguait que si tel était le cas, Houssain ibn Rouh devait montrer des « miracles » comme le 1^{er} et 2nd Nâïb l'avait fait auparavant. Pour satisfaire à son exigence, Al-Wajnâ' l'amena à Baghdâd, où il vit de ses propres yeux les faits miraculeux de Houssain, faits qui le poussèrent et l'excitèrent à reconnaître Houssain comme un "Vrai" Nâïb de l'Imam ! (**K. al-Ghaybâh**, p.205 et 206)

Ce récit révèle que le 3^{ème} Nâïb avait nommé Al-Wajnâ' pour diriger les activités shi'ites dans la province Nord de l'Iraq

Houssain ibn Rouh envoya sa première lettre d'instructions au Wakil de Ahwâz, **Mohammad ibn Nafis**, le 23 novembre 918, dans laquelle il le confirma dans son poste (« **Khândân-é-Nawbakhti** » de l'auteur shi'ite '**Abbâs Iqbâl**, p.216). Les Wakil de Wâssit furent eux aussi reconduits à leurs postes (**K. al-Ghaybâh**, p.240).

Les Wakil d'Égypte avaient eux aussi reconnu l'autorité du 3^{ème} Nâïb (**K. al-Ghaybâh**, p.255).

Le Wakil d'Âzarbayjân continua lui aussi à vaquer à ses anciennes activités ; il s'occupait aussi du domaine personnel de l'Imam MAHDI que son père lui avait alloué. Les correspondances entre le 3^{ème} Nâïb et ce Wakil se faisaient à travers un messenger qui avait l'habitude de venir d'Âzarbayjân. Après le décès de ce Wakil, c'est son propre fils qui fut promu à son poste, par ordre de l'Imam (**K. al-Ghaybâh**, p.202 à 205).

En Iran, c'était toujours le Wakil de Rayy, **Mohammad ibn Jâ'far ar-Râzi**, qui restait le chef-Wakil et continuait à servir de lien entre le 3^{ème} Nâïb et les Wakil des autres villes. Mais après son décès survenu en 924 (**Fêhrist-é-Najâshi**, p.289), la méthode de communication entre le Nâïb et les Wakil d'Iran changea : dorénavant, Houssain ibn Rouh correspondait directement avec eux.

Shaykh Sadouq cite des récits qui soutiennent ce fait. Par exemple, '**Ali ibn Bâbawayh**, le propre père de Shaykh Sadouq et leader des shi'ites de Qoum, prit directement contact avec le 3^{ème} Nâïb via un Wakil de Baghdâd (**Kamâl**, vol.2 p.502).

Un Wakil de Balkh, **Mohammad ibn Hassan Sayrafi**, fit de même. Il collecta les contributions religieuses (en or et argent) des shi'ites de sa ville et les remit en main propre à Houssain ibn Rouh à Baghdâd, et il garda des contacts directs avec le « quartier général » de Baghdâd même durant l'époque du 4^{ème} Nâïb (**Kamâl**, vol.2 p.516 et 517).

De la même manière, un certain **Houssain ibn 'Ali Qoummi** reçut 10 lingots d'or (de Khoums ?) qu'il remit directement au 3^{ème} Nâïb (**Kamâl**, vol.2 p.518 et 519).

Ces récits semblent indiquer que la position de Houssain ibn Rouh comme Nâïb de l'Imam avait acquis une certaine notoriété et était devenue populaire parmi les shi'ites, contrairement à celle du 1^{er} et 2nd Nâïb, dont la fonction avait été tenue secrète et qui avaient travaillé avec une plus grande clandestinité, même avec leurs propres coreligionnaires ! Pour cette raison, quelques shi'ites "ordinaires" avaient tendance à ignorer les Wakil de leurs régions et contactaient directement le 3^{ème} Nâïb !

Ce qui est sûr c'est que les shi'ites de Qoum lui envoyaient souvent des questions écrites destinées à l'Imam et Houssain y répondait par instruction de l'Imam ; Houssain alla même jusqu'à prononcer des jugements dans des cas de différents juridiques (**K. al-Ghaybâh**, p.228) ! Houssain publia aussi des décrets formels, d'habitude à la demande, concernant les actes d'adoration et la loi (**K. al-Ghaybâh**, p.230 à 236) ; et de même, il envoya une étude sur la Loi islamique [Shari'at] à Qoum pour la guidance des savants shi'ites de cette ville (**K. al-Ghaybâh**, p.240) !

Comme il a déjà été noté dans le chapitre précédent, des récits nous révèlent qu'à cause de la persécution systématique des shi'ites qui fut menée par les "califes" 'abbâssides *Al-Mou'tadid* (qui régna de 892 à 902) et *Al-Mouktafi* (qui régna de 902 à 908) et leurs tentatives d'arrêter l'Imam MAHDI, l'Imam commença à sans cesse changer de lieu de résidence, et il semble même qu'il eût quitté l'Iraq pour d'autres contrées (le Maghrib ou le Hijâz). Naturellement, cette situation créa des difficultés de liaisons et compliqua sérieusement les méthodes de communication entre l'Imam et ses Wakil !

Il y a cependant des évidences qui montrent que l'Imam continua à maintenir un certain contact depuis Makkâh.

Shaykh Toussi rapporte qu'un certain **Yâ'qoub al-Ghassâni** vit un groupe d'hommes de différentes régions venir dans la maison où l'Imam vivait ; l'Imam correspondit même avec eux à travers une vieille femme servante. Quelques-uns de ces hommes étaient de Baghdâd (**K. al-Ghaybâh**, p.176, 179 et 180). **Shaykh Sadouq** relate lui aussi que le Wakil **Abou 'Abdillâh al-Wajnâ'** rencontra l'Imam dans la même maison en 926 (**Kamâl**, vol.2 p.443 et 444), ce qui veut dire que, durant la période du 3^{ème} Nâ'ib, le lieu de résidence de l'Imam se trouvait au Hijâz. Mais il n'y a aucun nom de Wakil de Makkâh ou de Madinâh cité dans aucune des sources disponibles de nos jours !

Le cas « Al-Hallâj » !

En 903, *Houssain ibn Mansour al-Hallâj*, un « soi-disant » mystique soufi fit une déclaration outrageuse : « *Anal-Haqq* », c'est-à-dire : « Je suis la Vérité ! ». Dans ses poèmes, il apporta d'autres précisions sur ses "folles" idées en s'adressant directement à DIEU : « *Ton Esprit s'est fusionné avec le mien... Nous sommes deux esprits qui sont mis dans un seul corps !* » (« *Diwân-é-Hallâj* », trad. Massignon, p.41)

En un mot : Al-Hallâj disait que DIEU et lui n'étaient qu'une seule et même personne !!!

Al-Hallâj fut mis en prison pendant neuf ans. Mais en 914, il fut libéré.

Il semble que c'est à cette même époque que Al-Hallâj prétendit être en communication directe avec l'Imam MAHDI et son Wakil (**K. al-Ghaybâh**, p.247) !

Lorsqu'à Qoum, ville à majorité shi'ite, il se présenta comme le *Nâïb de l'Imam*, il fut sévèrement condamné et dut fuir la ville ! Il écrivit même à **Abou Sahl Nawbakhti**, un éminent shi'ite de Qoum : « *Je suis un Nâïb du Sâhib az-Zamân et j'ai été ordonné par "lui-même" de t'écrire (et d'écrire) ce que l'Imam a décidé. Je devrais t'aider et t'assister pour que tu croies en moi et que tu ne tâtonnes pas dans le doute et le scepticisme !* »

Abou Sahl était assez intelligent pour lire "entre les lignes". Il lui donna une réponse des plus moqueuses : « **J'ai beaucoup entendu au sujet de tes capacités miraculeuses et donc, je cherche une solution de toi pour un problème à moi. Je suis amoureux de ma servante ... mais le problème est que je ne peux pas lui exprimer mon amour parce que si j'oublie de teindre mes cheveux, alors peut-être que mon âge avancé sera révélé et elle me laissera pour de bon. C'est le seul problème qui est constamment en train de me tracasser. Je souhaiterais me défaire de ce problème. Si tu peux changer mes cheveux gris en noirs, alors j'accepterai ton invitation avec enthousiasme. Je serai convaincu de ce sur quoi tu crois et je prêcherai aussi ton idéologie !** »

Lorsque Al-Hallâj lut cette réponse perspicace de Abou Sahl, il comprit qu'il ne pourrait pas le berner et fut désenchanté de lui. Abou Sahl se moqua alors de lui et le critiqua sans limite ! (**K. al-Ghaybâh**, p.261 et 262 ; **Fêhrist-é-Toussi**, p.233)

Dans les années 920-921, Al-Hallâj fut jugé puis condamné à mort par les autorités 'abbâssides. Il fut alors fouetté devant une large foule, pendu puis décapité. Son cadavre fut brûlé au kérosène et ses cendres jetées à la rivière du haut d'une tour !

Houssain emprisonné pendant près de 5 ans !

Houssain ibn Rouh fut très estimé par la cour califale durant le califat de AL-Mouqtadir (de 908 à 932), du fait sans doute que des membres de sa famille occupaient d'importants postes dans l'administration 'abbâsside de l'époque. Il semble que Houssain lui-même travailla dans cette administration et fut en charge du domaine personnel du calife (« Kitâb al-Wouzara' » de l'historien Mohammad al-Jahshiyârî (mort en 943), p.300) !

Le 3^{ème} Nâïb avait donc la stature d'exercer une certaine influence, socio-politique et économique, auprès des autorités. L'historien 'Abbâs Iqbâl illustre cette influence de Houssain en rapportant que, du temps du Wazir Hamid ibn 'Abbas (de 918 à 923), la maison du 3^{ème} Nâïb devint la place où se rencontraient administrateurs, nobles, et hauts responsables déçus, notamment les membres shi'ites de la famille des Banou Fourât (« Khândân-é-Nawbakhti », p.217).

Il est certain en tout cas que le 3^{ème} Nâïb exerçait son influence sur les shi'ites qui travaillaient dans l'administration, les encourageant à employer leurs frères en Foi dans l'administration 'abbâsside et à offrir une aide financière aux nécessiteux parmi les shi'ites en général.

Certaines références indiquent que ses instructions furent concrétisées en actions par le Wazir shi'ite **Ali ibn Mohammad ibn Fourât**. En effet, selon l'historien sunnite Ibn Khallikân (mort en 1282), ce dernier soutenait financièrement 5.000 personnes (« Wafayât al-A'yân », vol.3 p.99) ! Quand il était Wazir, il nomma le Wakil Abou Sahl Nawbakhti comme gouverneur d'un district de Wâssit (« AL-Wouzara' » de l'auteur As-Sâbi, p.40).

Conjointement, Mohsîn, son fils, nomma le Wakil Shalmaghâni comme assistant de certains gouverneurs dans d'autres districts (« Tajârib al-Oumam » de l'historien sunnite Ibn Miskawâyh (mort en 1030), vol.1 p.123).

En dépit de son influence grandissante, Houssain ibn Rouh fut mis dans une situation délicate et critique par les actions guerrières d'autres groupes 'alides, notamment les Qarmâtes. Ces attaques « terroristes » furent utilisées par les ennemis de Houssain comme un prétexte pour le faire arrêter !

En 923, une caravane de pèlerins baghdâdis incluant même des membres de la famille du "calife" fut attaquée et les pèlerins capturés par les Qarmâtes, un acte qui émut et troubla beaucoup les habitants de Baghdâd. Et comme les Qarmâtes se disaient être des « shi'ites », le prétexte était tout trouvé par de hauts responsables anti-shi'ites de pointer leurs doigts contre le Wazir Ibn Fourât et de prétendre que comme le Wazir est un shi'ite, c'est donc lui qui a encouragé les Qarmâtes à attaquer les pèlerins. Et ce n'est pas tout : les masses furent même excitées à hurler en public que Ibn Fourât et son fils Mohsîn étaient le « grand » et le « petit » qarmâtes !

L'année suivante, en 924, comme résultat de tout ce "matraquage" propagandiste à leur encontre, **le Wazir et son fils furent démis de leurs fonctions et mis à mort !** (« Tajârib al-Oumam », vol.1 p.120 à 127)

J'aimerais profiter de l'occasion pour faire quelques remarques ici : ce n'est pas parce que des "soi-disants" savants shi'ites (du genre Yâssir al-Habib) maudissent ouvertement et publiquement les trois "célèbres" Sahâbâh -les Sahâbâh sont ceux qui ont vécu au temps du Prophète et l'ont côtoyé- Abou Bakr, 'Oumar et 'Ousmân que tous les Musulmans shi'ites le font aussi !

Non, tous les shi'ites n'agissent pas ainsi, à l'image du Guide suprême de la R. I. d'Iran, l'Âyatoullâh 'Ali Khâménéi ou de Sayyad Hassan Nasroullâh, chef charismatique de la milice shi'ite libanaise « Hizboullâh ». En effet, tous deux ont vivement critiqué cet acte "provocateur" qui ne fait que saper les efforts entrepris pour raffermir l'entente au sein de la Nation musulmane et ébranler encore un peu plus la "fragile" unité des Musulmans, toutes tendances confondues !

C'est comme si on disait que comme le "soi-disant" musulman sunnite 'Oussamâh bin Lâdîn, "célèbre" chef du réseau jihâdiste « Al-Qâ'idâh », fut un terroriste sanguinaire, aussi tous les Musulmans sunnites sont des « terroristes » !

Non, absolument pas : tous les Musulmans sunnites ne sont pas « terroristes », loin de là !

De même, ce n'est pas parce qu'au moment des cérémonies de deuil commémorant le Martyr de l'Imam HOUSSAIN, des shi'ites se frappent la tête ou le dos à coup de sabre ou de chaîne en fer dans le but de faire "couler du sang" que tous les shi'ites le font aussi !

Non, tous les shi'ites n'agissent pas ainsi ! Là aussi, par exemple, l'Âyatoullâh 'Ali Khâménéi a fermement réprouvé de tels actes "démésurés" qui ne font que porter un sérieux « coup » à l'image de modération et de sagesse du Shi'isme !

Shaykh Toussi rapporte que la même année (924), **Houssain ibn Rouh fut lui aussi arrêté**, mais Shaykh ne donne aucun motif pour son emprisonnement ! (**K. al-Ghaybâh**, p.200)

L'historien sunnite de tendance salafiste Mohammad azh-Zhahabi (mort en 1347) prétend que Houssain fut accusé de correspondre avec les Qarmâtes dans un effort de les inciter à faire le siège de Baghdâd ! (« Târikh al-Islâm », B.N. de Paris, Ms f.132a)

Mais l'historien sunnite 'Arib ibn Sa'ad al-Oourtoubi (mort en 977) affirme quant à lui que Houssain fut arrêté parce qu'il n'avait pas pu verser au gouvernement une certaine somme d'argent (« Silât Târikh-é-Tabari », p.141). Ce qui signifie que certains hauts responsables avaient faussement accusé le 3^{ème} Nâ'ib d'être en rapport avec les rebelles de la secte extrémiste des Qarmâtes dans le but de faciliter son arrestation !

Quoi qu'il en soit, Houssain ibn Rouh passa cinq ans en prison, jusqu'à ce que le calife Al-Mouqtadir le fasse relâcher en 929 ! (« Silât Târikh-é-Tabari », p.141 ; K. al-Ghaybâh, p.200)

Peu après sa sortie de prison, Houssain ibn Rouh retrouva son honneur et sa dignité d'avant. Il renouvela sa supervision directe sur les activités shi'ites et commença de nouveau à recevoir des sommes d'argent (de Khoums ou autres) de ses coreligionnaires. De nombreux membres de sa famille, tels Is'hâq ibn Ismâ'il (mort en 934), 'Ali ibn 'Abbâs (mort en 936) et Houssain ibn 'Ali ibn 'Abbâs, réussirent à se maintenir dans des postes importants dans l'administration 'abbâsside si bien que son influence s'accrut beaucoup.

Des officiels influents ou anciens responsables déçus cherchèrent son assistance et son concours qui pour une promotion dans l'administration, qui pour retrouver son ancien poste (« Khândân-é-Nawbakhti », p.220).

Par exemple, le Wazir ‘Ali ibn Mouqlâ avait acquis 20.000 dinars de propriétés foncières et les avait confiées comme Waqf [fondation pieuse] aux Talibiyyîn ou descendants de Abou Tâlib (père de l’Imam ‘ALI) en 931 (« Tajârib al-Oumam », vol.1 p.225). Mais plus tard, il fut déchu de son poste et demanda l’assistance de Houssain ibn Rouh pour le recouvrer.

Le 3^{ème} Nâïb contacta alors son proche-parent Houssain ibn ‘Ali ibn ‘Abbâs, qui était le secrétaire du chef-gouverneur, et lui demanda de soutenir les efforts de ‘Ali ibn Mouqlâ pour récupérer son poste, efforts qui furent couronnés de succès en 937 (« Al-Awrâq » de l’historien sunnite Al-Souli, p.87) !

Mais alors que le charisme du 3^{ème} Nâïb s’étendait de jour en jour sur les sphères politiques et qu’il exerçait son influence sur des cercles officiels de plus en plus larges, par malheur, c’est de « l’intérieur » que surgit une terrible fronde à son leadership et autorité.

En effet, il dut faire face à une sérieuse déviation de son secrétaire et principal Wakil, *Shalmaghâni*, qui se prétendit être le « Bâb » c’est-à-dire la « Porte d’accès » à l’Imam et commença même à diffuser des "idées" clairement non-islamiques !

L’affaire « Shalmaghâni » !

Originaire des environs de Wâssit, *Mohammad ibn ‘Ali Shalmaghâni* avait émigré à Baghdâd où il travaillait comme secrétaire dans l’administration ‘abbâsside. (Al-Loubab, vol.2 p.27)

Shalmaghâni était très estimé par Houssain ibn Rouh avant sa déviation. Il était un éminent Faqih [juriste] shi'ite qui avait écrit de nombreux livres sur les croyances et la loi religieuse shi'ites, 18 œuvres au total, et ses livres avaient reçu l'approbation du 3^{ème} Nâïb et des shi'ites en général (**Fêhrist-é-Najâshi**, p.293 et 294 ; **Fêhrist-é-Toussi**, p.305 et 306 ; **K. al-Ghaybâh**, p.158, 221 et 267)

Il a été déjà dit que, après l'accession de Houssain ibn Rouh à la fonction de Nâïb en 917, Shalmaghâni fut nommé par lui pour diriger les activités shi'ites à Baghdâd, notamment celles de la famille des Banou Bistam, et celles des deux Wakil de Koufâh, Abou Jâ'far az-Zajawzji et Abou Ghâlib az-Zourâri (**K. al-Ghaybâh**, p.212 et 263). Shalmaghâni continua à superviser les activités shi'ites de Baghdâd et Koufâh pour plusieurs années encore. Quand le 3^{ème} Nâïb fut mis en prison par les autorités 'abbâsides, il fit de Shalmaghâni son député pour qu'il puisse servir de lien entre les gens et lui !

Les ambitions politiques de Shalmaghâni étaient elles aussi très connues. Ce sont justement ce "désir ardent" de réaliser au plus vite ces mêmes ambitions politiques et cette "envie pressante" de gagner le pouvoir à tout prix qui conduisirent Shalmaghâni à ignorer les instructions de l'Imam et à chercher « ailleurs » !

D'après l'historien sunnite **Ibn Hawqal**, Shalmaghâni fit la Bay'at [allégeance] du Mahdi ismâ'îlite apparu en Égypte vers l'an 909 (« **Al-Massâlik wal-Mamâlik** », p.211) ! Cependant, Ibn Hawqal est le seul historien à relater ce fait, d'autant plus qu'il ne donne ni la date de déviation de Shalmaghâni, ni les raisons pour lesquelles plus tard, il se déconnecta de nouveau de l'Ismâ'ilisme.

Il semble plutôt que Shalmaghâni se soit tourné vers la secte « extrémiste » des *Ghoulât*, dont les sectateurs croyaient en le « *Houloul* » ou l'incarnation de DIEU sous la forme humaine. Sans doute trouva-t-il dans cette "idée" le meilleur moyen de parvenir à ses ambitions politiques et d'accéder incessamment au pouvoir !

Shalmaghâni ne quitta pas le réseau des Wakil immédiatement après sa déviation, ni il n'annonça l'incarnation de DIEU dans son propre corps. Plusieurs récits suggèrent qu'il utilisa sa fonction de député du Nâïb pour un « lavage de cerveau » graduel des Wakil qui étaient sous sa supervision afin qu'ils acceptent ses enseignements hérétiques. Par exemple, le Wakil **Mohammad ibn Houmam** relate qu'il entendit Shalmaghâni dire : « *La Vérité (DIEU) est une, mais ses formes sont nombreuses. Un jour, il prend une forme blanche, un autre jour une forme rouge et un autre jour une forme bleue !* »

Ibn Houmam de conclure : « **Ce fut la première déclaration qui me motiva à rejeter Shalmaghâni, parce que c'était la doctrine des gens (qui croyaient en) l'incarnation de DIEU [Al-Houlouliyyâh] !** » (*Bihâr*, vol.51 p.374)

Selon un autre récit, Shalmaghâni tenta aussi de persuader d'autres Wakil avec toutes leurs familles, notamment les Wakil de la famille shi'ite des Banou Bistam, d'accepter la doctrine de l'incarnation de DIEU sous la forme humaine et la transmigration des esprits d'un corps vers un autre. Par la suite, il leur annonça que l'esprit du MESSAGER de DIEU était « entré » dans le 2nd Nâïb, celui de l'Imam 'ALI dans le 3^{ème} Nâïb et celui de FÂTÉMÂH, la fille du Prophète, dans Oumm Koulçoum, la fille du 2nd Nâïb !!!

Au même moment, Shalmaghâni leur disait de ne pas divulguer ce secret, parce que c'était la « vraie foi » ! (**Bihâr**, vol.51 p.372 ; **Târikh G.S.**, vol.1 p.516)

Il apparait que le 3^{ème} Nâïb découvrit ces "absurdités" de Shalmaghâni par l'intermédiaire d'une agente femme qui avait pour habitude de superviser les activités shi'ites parmi les femmes des Banou Bistam. **Houssain ibn Rouh lui donna alors l'ordre d'arrêter ses relations et ses meetings secrets avec elles !**

Il lui dit aussi que Shalmaghâni leur avait si bien « lavé le cerveau » qu'elles accepteraient même s'il venait à prétendre que DIEU en "personne" s'était incarné dans son corps ; il suivrait alors les pas de Al-Hallâj en prétendant qu'il est DIEU !!!

En d'autres termes, Houssain fit remarquer à cette agente que toutes ces "belles paroles" de Shalmaghâni n'étaient qu'un prélude pour attirer l'attention des gens vers sa propre personne et pour qu'ensuite il puisse prétendre à la divinité et dire que l'esprit de DIEU était « entré » dans son corps, ce qui ne tarda pas à ce faire d'ailleurs : en effet, peu après, Shalmaghâni déclara que DIEU s'est incarné en lui !!!

La date précise de cet incident n'est pas connue. Cependant, d'après l'historien sunnite ***Ibn Assir***, la déviation de Shalmaghâni commença durant la période où Hamid ibn 'Abbâs était Wazir, entre les années 918 et 923 (***Al-Kâmil***, vol.8 p.218 et 219).

Ce qui rejoint le récit de ***Shaykh Toussi***, qui indique que les aberrations de Shalmaghâni commencèrent avant l'an 924 (***K. al-Ghaybâh***, p.268).

Après avoir découvert les "idioties" de Shalmaghâni, le 3^{ème} Nâïb le démit aussitôt de ses fonctions et fit en sorte que ses idées hérétiques soient connues de tous, tout d'abord parmi sa propre famille des Banou Nawbakht, puis parmi les autres. (**K. al-Ghaybâh**, p.265)

Houssain ibn Rouh ordonna ensuite à ses Wakil de couper « toute relation » avec Shalmaghâni. Par exemple, **Shaykh Toussi** rapporte que Abou Jâ'far az-Zajawzi, Wakil de Koufâh, considérait que quiconque possédait le livre « At-Taklif » de Shalmaghâni était un « extrémiste » (**K. al-Ghaybâh**, p.253 et 254) !

Mais les Wakil appartenant à la famille des Banou Bistam refusèrent de suivre l'ordre du 3^{ème} Nâïb et continuèrent de recevoir les instructions de Shalmaghâni. Pour cette raison, Houssain dévoila la déviation de Shalmaghâni à l'ensemble de la communauté shi'ite et l'excommunia publiquement avec tous ceux qui étaient attirés par ses "stupidités" ! (**K. al-Ghaybâh**, p.264)

Cette proclamation publique d'excommunication révèle qu'un nombre considérable de Wakil de Baghdâd et de "simples" shi'ites étaient désormais sous l'emprise des idées de Shalmaghâni !

Après son excommunication, Shalmaghâni se mit à propager l'idée que c'était lui et pas Houssain ibn Rouh qui était le vrai Nâïb du 12^{ème} Imam (**Al-Kâmil**, vol.8 p.217). Plus tard, il alla même jusqu'à prétendre que ***DIEU était présent dans son propre corps*** (**Al-Loubab**, vol.2 p.27) *et que Iblis-le Satan se trouvait dans le corps de l'Imam MAHDI* puisque une des appellations de l'Imam était « Al-Qâim » !

Ici, Shalmaghâni voulait insinuer que « Al-Qâim » [Celui qui est en train de se tenir debout] voulait dire Iblis puisque Iblis était resté « debout » et avait refusé de se prosterner devant l'homme-Âdam, contrairement aux Anges (**K. al-Ghaybâh**, p.266) !!!

Par ces machinations, Shalmaghâni essaya de monopoliser l'autorité politique et financière du réseau des Wakil en se considérant lui le vrai détenteur de tout pouvoir. Ce qui prouve bien que les deux pires tentations de l'homme sont : **le pouvoir et l'argent** !

En effet, l'homme est capable de « tout » pour arracher le pouvoir aux mains des autres ou acquérir encore plus d'argent. Regardez ce qui arriva à Shalmaghâni ! Lui qui était un grand Faqih shi'ite, lui qui était le chef-Wakil du 3^{ème} Nâïb, maintenant il disait qu'il était DIEU et l'Imam MAHDI le Satan : **tout ça pour un peu plus de pouvoir et d'argent** !!!

Ayant pour but ultime le pouvoir et l'argent, Shalmaghâni concentra par conséquent sa propagande parmi les hauts responsables de l'administration et les hauts gradés de l'armée, et gagna un nombre considérable de zéloteurs. En 924, ***Mohsin***, fils du Wazir Ibn Fourât, rejoignit son camp et s'activa à recruter le plus grand nombre d'adeptes de Shalmaghâni dans l'administration 'abbâsde (« **Tajârib al-Oumam** », vol.1 p.123). De plus, ***Houssayn ibn Qâssim***, qui fut Wazir au cours des années 931 – 932 fut lui aussi un partisan de Shalmaghâni (« **Irshâd al-Arib** » de l'historien sunnite **Yâqout al-Hamawi** (mort en 1229), vol.1 p.303) !

N'oublions pas qu'en 924, Houssain ibn Rouh avait été incarcéré et qu'il fut détenu en prison pendant près de cinq ans, jusqu'en 929 !

Shalmaghâni tira donc profit de cette conjoncture pour étendre ses activités parmi les shi'ites, d'autant plus que ceux-ci n'avaient encore été témoins d'aucune sorte de « réaction » de la part de l'Imam sur ces "folles" prétentions de Shalmaghâni !

Mais la « réaction » de l'Imam ne tarda pas à venir... Face à l'extrême gravité de la situation, l'Imam envoya, via son Nâïb, **une Tawqi' qui condamnait Shalmaghâni dans des termes les plus durs !** (« Khândân-é-Nawbakhti », p.418)

Ci-après un extrait de cette Tawqi' de l'Imam émise donc vers l'an 924 :

« ...Mohammad ibn 'Ali, connu comme Shalmaghâni ... a dévié de l'ISLÂM et s'est séparé lui-même d'elle. Il est devenu un renégat de la Religion de DIEU, prétendant des choses qui indiquent la négation de (l'existence même de) DIEU, le plus Glorieux et Majestueux, fabriquant des mensonges et des calomnies, et prononçant des non-vérités et un grand outrage. Ceux qui associent "un autre" avec DIEU sont de loin dans l'erreur et souffriront clairement d'une grande perte !

Parce qu'en vérité, nous nous déclarons nous-mêmes débarrassés (de toute relation avec Shalmaghâni) devant DIEU, qu'IL soit exalté, ... tandis que nous le maudissons. Que les Malédiction de DIEU pleuvent abondamment et successivement, perceptiblement et imperceptiblement, secrètement et publiquement, à tout moment et en toute circonstance (sur lui), et (que la Malédiction de DIEU soit) sur ceux qui sont d'accord avec lui et le suivent, et aussi sur ceux qui, ayant entendu notre déclaration, continuent de lui prêter allégeance !

Aussi, informe-les (l'Imam dit à son Nâïb d'informer les Wakil) **que nous nous garderons de lui et prendrons des précautions contre lui, comme ce fut le cas avec ceux qui le précédèrent et tinrent des vues similaires, tels Ash-Shari'i, An-Noumayri (c'est-à-dire An-Noussayri), Al-Hilâli, Al-Bilâli, et ainsi de suite. Car ... en LUI (DIEU) nous plaçons notre confiance, et de LUI nous cherchons assistance. IL est Suffisant pour nous dans toutes nos affaires et est le Meilleur des Gardiens !** » (Târikh G.S., p.517 et 518 ; voir aussi K. al-Ghaybâh, p.253 et Bihâr, vol.51 p.380)

D'après Shaykh Toussi, c'est le Wakil **Mohammad ibn Houmam** qui reçut cette déclaration de Houssain ibn Rouh, alors toujours en prison. Il la dissémina personnellement parmi tous les Wakil de Baghdâd et l'envoya aux Wakil des autres cités jusqu'à ce qu'elle devienne notoire et suffisamment connue parmi les shi'ites "ordinaires" ! (K. al-Ghaybâh, p.269)

Sitôt la Tawqi' de l'Imam propagée parmi les savants shi'ites de Baghdâd que Shalmaghâni fut "lâché" par eux. Il était damné et condamné dans chaque rassemblement shi'ite.

Selon l'historien sunnite Ibn Assir, le 3^{ème} Nâïb dévoila même les prétentions "délirantes" de Shalmaghâni aux 'Abbâssides. En conséquence, le Wazir Al-Khâqâni essaya de l'arrêter (Al-Kâmil, vol.8 p.217), une tentative qui se solda par l'arrestation et l'emprisonnement de beaucoup de gens qui avaient un penchant pour Shalmaghâni (« Irshâd al-Arib », vol.1 p.299)

Cependant, Shalmaghâni réussit à se cacher et à s'enfuir à Mossoul, où il demanda asile auprès du chef de la ville. Il élut alors domicile dans un village près de Mossoul. Mais il ne rompit pas la communication avec ses sectateurs de Baghdâd.

D'après **Shaykh Najâshi**, durant sa cachette dans cedit village, Shalmaghâni inculqua le contenu de ses livres à un certain **Abou 'Abdillâh ash-Shaybâni**, un Mouhaddis [transmetteur de Hadis] shi'ite qui habitait un district de Baghdâd (**Fêhrist-é-Najâshi**, p.289 et 294), mais qui plus tard se dissocia de la Foi shi'ite. Il semble en effet que Shaybâni eut un "faible" pour Shalmaghâni et ignore la Tawqi' de l'Imam contre lui (**Fêhrist-é-Najâshi**, p.309 ; **Fêhrist-é-Toussi**, p.299) !

En 928, Shaybâni retourna secrètement à Baghdâd (**Târikh G.S.**, vol.1 p.527) dans le but d'être en contact direct avec les sectateurs de Shalmaghâni, dont les activités s'étaient largement répandues parmi les hauts responsables de l'administration 'abbâsside, un développement qui peut clairement être vu comme un pas vers leur objectif de s'emparer du pouvoir.

En 931, **Houssayn ibn Qâssim**, un zélateur de Shalmaghâni, fut promu au poste de Wazir et son nom fut même frappé sur les pièces de monnaie à côté de celui du "calife" 'abbâsside **Al-Mouqtadir** (« **Tajârib al-Oumam** », vol.1 p.215 à 217 et 223). En tant que Wazir, Houssayn ibn Qâssim s'efforça sans relâche à ce que les sectateurs de Shalmaghâni assument de hautes responsabilités dans l'administration, mais après un an, il fut démis de ses fonctions ! Plus tard, le nouveau "calife" **Al-Qâhir** (qui régna de 932 à 934) l'exila même à Raqqâh, en Syrie, à cause de son allégeance à Shalmaghâni ; il arrêta aussi ses condisciples, notamment les pro-Shalmaghâni de la famille des Banou Bistam, et se saisit de leurs propriétés (« **Tajârib al-Oumam** », vol.1 p.267).

Cette campagne anti-Shalmaghâni continua jusqu'à ce que Shalmaghâni soit lui-même arrêté en 935.

Aux côtés de quelques membres importants de son mouvement, il fut torturé et exécuté, et leurs corps furent incinérés au quartier général de la police [Dâr al-Shourtâ], à l'ouest de Baghdâd (« Irshâd al-Arib », vol.1 p.299 à 304) !

Il semble que Shalmaghâni aurait proposé alors que si un "feu" descendait des Cieux et ne consumait pas Houssain ibn Rouh, alors c'est ce dernier était dans le Vrai, sinon ce sont ses affirmations qui étaient authentiques. Lorsque le "calife" 'abbâsside Ar-Râzhi entendit cela, il décréta la mise à mort de Shalmaghâni. Ce qui fut fait en 935 même : **Shalmaghâni fut crucifié à mort !** (A'yân-oush-Shi'âh, trad. persane, p.63)

L'influence et la réputation de Houssain ibn Rouh s'accrue beaucoup auprès des 'Abbâssides après l'exécution de Shalmaghâni, qui était leur ennemi commun. Aussi, le 3^{ème} Nâïb retrouva son autorité et sa stature morale d'avant l'« affaire Shalmaghâni » et devint assez proche du "calife" Ar-Râzhi, qui régna de 934 à 941.

Ici, je tiens résolument à partager cette remarque ô combien « essentielle et capitale » à mes yeux avec mes lecteurs Musulmans, sunnites comme shi'ites : ce ne sont pas les Musulmans sunnites qui sont les ennemis des Musulmans shi'ites, ni ce ne sont les Musulmans shi'ites qui sont les ennemis des Musulmans sunnites, mais tous deux ont un ennemi commun : les jihâdistes terroristes !

Car certes, en 2006, ces jihâdistes avaient dynamité le mausolée des 10^{ème} et 11^{ème} Imam des shi'ites qui se trouve **à Sâmarrâ'**, en 'Iraq, mais en 2012, ils ont bien démoli les mausolées des maîtres soufis sunnites **à Tombouctou et Gao**, au Mali !!!

D'ailleurs, en 1805-06, puis de nouveau en 1924-25, lorsqu'ils avaient rasé à même le sol les mausolées qui se trouvaient dans les cimetières de **Makkah et Madinah**, eh bien, ces mausolées abritaient certes les tombes des 2^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} Imam des shi'ites mais aussi celles de grands Sahâbâh du Prophète tant vénérés par nos frères sunnites !!!

Aussi, il est vrai que je félicite chaleureusement les Musulmans sunnites et shi'ites de Mahajanga qui ont défilé main dans la main dans les rues de la ville, le jour de la 'Idd-oul-Fitr 2013, pour exprimer ensemble leur joie en ce jour de 'Idd, mais aussi pour étaler au grand jour l'union et la bonne entente qui existent entre les Musulmans de Mahajanga, toutes tendances confondues...





« Bel exemple d'unité sunnite-shi'ite non ! »

... Mais maintenant, j'aimerais que les Musulmans sunnites et shi'ites mettent en commun toute leur réflexion, tous leurs moyens matériels et toute leur énergie **pour lutter intellectuellement en rangs serrés contre leur ennemi commun : le terrorisme jihâdiste !**

En effet, il est temps d'agir, et notamment contre ce « terrorisme » qui veut qu'on ne puisse même pas construire un mausolée autour d'une tombe d'une grande personnalité musulmane, car aux yeux des salafistes, ceci est une « Bid'at », une « innovation » dans la Religion !

Par contre, lyncher à mort un Musulman (comme ils l'ont fait avec l'éminent savant shi'ite **Shahid Hassan Shéhatâh**) tout simplement parce que celui-ci ne suivait pas le même Khalifâh et Imam qu'eux, ça aux yeux de nos "chers" salafistes, ce n'est pas une « Bid'at » !!!

Qui plus est, il apparait que la coopération du 3^{ème} Nâïb avec les autorités 'abbâssides contre Shalmaghâni amena le "calife" Ar-Râzhi à penser que ses activités avec les shi'ites n'avaient aucun lien avec le 12^{ème} Imam et que probablement, elles cesseraient dans un futur proche.

En effet, l'historien sunnite Abou Bakr as-Souli (mort en 1369) rapporte : « Ar-Râzhi mentionna quelques fois que les Imâmites (les shi'ites) avaient l'habitude de remettre le Khoums [Al-Amwâl] à Houssain ibn Rouh mais nous réfutions cette accusation et prétendions que ceci était un mensonge. Alors il nous dit : *"Quel mal y'a-t-il avec ça ? Par DIEU, je souhaite qu'il y ait un millier de gens comme lui à qui les Imâmites puissent apporter leurs biens afin que DIEU puisse les appauvrir. Cela ne me fait rien si (Houssain ibn Rouh et les autres) deviennent riches en recevant les biens (des shi'ites) !"* » (« Al-Awrâq », p.104)

Quelques faits miraculeux du 3^{ème} Nâïb !

Un shi'ite de Balkh se mit en route pour remettre à Houssain ibn Rouh sa redevance légale (sous forme de lingots d'or). Mais à Hamadân, il se rendit compte qu'il avait égaré un des lingots. Il en acheta un nouveau et, arrivé à Madinâh, remit le tout au Nâïb.

Celui-ci lui retourna le lingot acheté à Hamadân et lui "révéla" que le lingot perdu se trouvait toujours "intact" à tel endroit du désert de Sarakhs (dans la province iranienne du Khourâssân), enfoui dans le sable !

Par chance, le shi'ite retrouva, sur son chemin de retour, ledit lingot exactement à l'endroit indiqué et le remit plus tard au 4^{ème} Nârb ! (**Kamâl**, vol.2 p.516 et 517)

Une autre fois, une shi'ite, qui doutait de la qualité de Houssain ibn Rouh comme Nârb de l'Imam, voulut le "tester". Arrivée chez lui, elle lui demanda de lui révéler ce qu'elle transportait avec elle. Houssain lui dit alors d'aller sur les rives du fleuve Tigre et d'y jeter ce qu'elle transportait. La femme fit ce qu'on lui avait demandé de faire et retourna.

Houssain demanda ensuite à un serviteur d'apporter un paquet. Il l'ouvrit et la femme s'aperçut qu'il contenait la petite boîte fermée à clé qu'elle venait de jeter dans le fleuve ! **Houssain commença alors à "révéler" en détail tout le contenu de cette boîte encore non ouverte !**

Puis la femme ouvrit la boîte et toute l'assistance fut témoin que son contenu était entièrement conforme aux "révélations" de Houssain ! (**Kamâl**, vol.2 p.518 et 519)

Un autre jour, alors que Houssain était en train de répondre, au nom de l'Imam, aux questions des shi'ites présents chez lui, un doute naquit dans l'esprit de l'un d'eux sur la provenance de ces réponses, c'est-à-dire si leur auteur était réellement l'Imam !

Houssain lut tout de suite "dans sa pensée" et le rassura sur-le-champ que toutes ces réponses n'étaient pas ses propres opinions mais qu'elles émanaient vraiment de l'Imam avec lequel il était en contact direct et permanent et qu'il ne faisait que répéter ce que l'Imam lui disait ! (**Kamâl**, vol.2 p.507 à 509)

Le décès du 3^{ème} Nâïb !

Houssain ibn Rouh décéda **le 20 juin 938** (18 Shâ'bân 326) à Baghdâd et fut enterré dans le district des Nawbakhti. (**K. al-Ghaybâh**, p.238 et 252)



C'est '**Ali ibn Mohammad Saymari** qui lui succéda comme 4^{ème} Nâïb. (**Kamâl**, vol.2 p.517)

Les activités du 4^{ème} et dernier Nâïb de l'Imam, 'Ali ibn Mohammad Saymari : de 938 à 941 !

Le 4^{ème} et dernier Nâïb de l'Imam, pendant sa Ghaybat-é-Sougrâ, fut **'Ali ibn Mohammad Saymari**. Il assumait sa fonction de 938 à 941, soit pendant seulement 3 ans !

La plus courte période de fonction !

Houssain ibn Rouh désigna 'Ali ibn Mohammad Saymari comme son successeur, par accord et ordre du 12^{ème} Imam lui-même. (**K. al-Ghaybâh**, p.256 ; **Al-Êhtejâj**, vol.2 p.296 et 297)

Le nom de famille du 4^{ème} Nâïb est dérivé du nom « As-**Saymar** » ou « As-**Sammar** », une place située dans un des districts de Basrâh (en 'Iraq), où les proches-parents du 4^{ème} Nâïb avaient l'habitude de vivre (« **Nawâbigh ar-Rouwât** » du grand biographiste shi'ite **'Allâmâh Bouzourgh Têhrâni** (mort en 1968), p.200).

Ce nom semble aussi provenir de la rivière de Basrâh appelée « As-Sammar », près de laquelle un grand nombre des proches-parents du 4^{ème} Nâïb habitaient (« **Tabaqât ash-Shâfi'ivyâh** » de l'historien sunnite **'Abdoul-Wahhâb as-Soubki** (mort en 1369), vol.3 p.339).

Quelques-uns des proches-parents du 4^{ème} Nâïb étaient même des Wakil de l'Imam MAHDI, parmi lesquels **'Ali ibn Mohammad ibn Ziyâd**, qui avait aussi été le Wakil des 10^{ème} et 11^{ème} Imam.

‘Ali ibn Mohammad ibn Ziyâd avait même écrit un livre intitulé « **Al-Awsiyâ** » dont le but était de confirmer l’Imâmat du 12^{ème} et dernier Imam (**Bihâr**, vol.51 p.23).

D’après **Shaykh Koulayni**, l’Imam MAHDI lui avait même dévoilé dans une lettre que sa mort allait survenir en 893, ce qui arriva "exactement" (**Al-Kâfi**, vol.1 p.524) !

Tous ces points indiquent que ‘Ali ibn Mohammad Saymari venait d’une famille dont les membres étaient connus pour leur Foi shi’ite et leurs services au sein du réseau des Wakil.

En fait, de telles "origines" étaient « nécessaires » pour permettre à ‘Ali ibn Mohammad Saymari d’accéder à la fonction de Nâïb sans trop d’oppositions, surtout si l’on prend en considération la Ghaybat prolongée de l’Imam (cela faisait plus de 65 ans que l’Imam vivait en Ghaybat !), ce qui avait "remué" la Foi d’un bon nombre de shi’ites !

Cela dit, la période de fonction du 4^{ème} Nâïb fut si courte, 3 ans à peine, pour amener à un réel changement dans ses relations avec les autres Wakil. Bien qu’aucune information sur les détails de ses activités ne soit connue, un récit mentionné par **Shaykh Sadouq** montre clairement que les Wakil le reconnurent sans objection comme le "Vrai" Nâïb et lui remirent sans hésitation les sommes de Khoums (**Kamâl**, vol.2 p.517) !

‘Ali ibn Mohammad Saymari décéda le 15 mai 941 (15 Shâ’bân 329) à Baghdâd.

Il fut enterré dans le quartier « Al-Mohawwal », sur la rue « Al-Khalijâni » (**K. al-Ghaybâh**, p.257 et 258 ; **Bihâr**, vol.51 p.362), près du village de Bourâssâh, à l’ouest de la ville.



L'annonce du début de la « Ghaybat-é-Koubrâ » !

Une semaine avant son décès, le 4^{ème} Nâïb reçut de l'Imam la Tawqî' suivante :

« Au Nom de DIEU, le Tout-Miséricordieux, le Très-Miséricordieux !

Que DIEU augmente, grâce à toi, la récompense de tes frères (shi'ites en compensation de l'épreuve que sera pour eux ton décès) : oui, dans six jours, tu rencontreras la mort !

Mets donc ordre à tes affaires et ne nomme aucun successeur qui prenne ta place (comme mon Nâïb) après ton décès, car maintenant, le temps de la Ghaybat complète [Tâmma] (ou de la seconde Ghaybat - Ghaybat-é-Sâniyâ) est advenu, où il n'y aura pas de Zouhour [manifestation] sinon avec la Permission de DIEU !

Et cela n'aura lieu qu'après l'écoulement d'une longue durée [Toul-il-Amad], lorsque les cœurs deviendront durs [Qaswat-oul-Qouloub] et la Terre remplie de violence [Imtilâ' al-Arzh Jawran] !

D'entre mes shi'ites, certains prétendront (m')avoir vu (reconnu). Attention, celui qui prétendra (m')avoir vu (reconnu) avant la rébellion de Soufyâni [Khourouj-é-Soufyâni] et le Cri (du Ciel) [Çayh], celui-là est un menteur et un imposteur !

Il n'y a de Grandeur et de Puissance qu'en DIEU, le Très-Haut, le Majestueux ! » (Kamâl, vol.2 p.516 ; K. al-Ghaybâh, p.257 ; Al-Êhtéjâj, vol.2 p.297)

Six jours plus tard, alors qu'il agonisait, le 4^{ème} Nâïb fut questionné par les principaux Wakil qui s'étaient rassemblés autour de son lit : « Qui sera votre successeur ? »

« **Désormais, répondit-il, l'affaire est entre les "Mains" de DIEU ; IL la conduira LUI-même ! [Lillâh-il-Amro Houwâ Bâlighouh]** »

Ce furent là les dernières paroles qu'on entendit de lui ! (Kamâl, vol.2 p.516; K. al-Ghaybâh, p.257)

Dans cette Tawqi', l'Imam avait prédit à son 4^{ème} Nâïb sa mort prochaine d'ici six jours, ce qui arriva effectivement ! Cette prédiction était une preuve "solide" pour les shi'ites que l'auteur de cette lettre était bien l'Imam lui-même. D'ailleurs, l'Imam avait aussi prédit à ses trois premiers Nâïb « l'heure exacte » de leur mort (K. al-Ghaybâh, p.237 et 238) !

Cette Tawqi' fut donc la dernière lettre de l'Imam adressée à son 4^{ème} Nâïb.

Elle mit aussi définitivement fin aux liens directs et permanents que l'Imam avait entretenus avec ses 4 Nâïb pendant sa Ghaybat-é-Soughrâ, car désormais, le temps de la « Ghaybat-é-Koubrâ » était venu : l'Imam n'aura plus de Nâïb nommément désigné par lui !

La « Ziârah » à réciter sur la tombe des Nâïb !

Au moment de se recueillir sur la tombe d'un des quatre Nâïb qui se trouvent donc toutes à Baghdâd, il est recommandé de les saluer chacun de la façon que le 3^{ème} Nâïb, **Houssain ibn Rouh**, nous a enseignée.

Cette « **Ziârâh** » ou « Salutation pieuse » a été citée par les savants shi'ites Shaykh Toussi (mort en 1067), Sayyad Ibn-é-Tâwous (mort en 1266) et Shaykh 'Abbâs Qoummi (mort en 1940) dans leurs livres respectifs « **At-Tahzhib** », « **Misbâh-ouz-Zâïr** » et « **Mafâtiḥ-oul-Jinân** ».

Elle est comme suit : « **Que la Paix [Salâm] soit sur vous, Ô un tel fils d'un tel (dire ici le nom du Nâïb qu'on salue). J'atteste que vous êtes la Porte du Mawlâ (c'est-à-dire de l'Imam MAHDI), que vous avez transmis de lui et que vous avez transmis vers lui, que vous ne l'avez pas contredit ni que vous vous êtes opposé à lui... !**

Je suis venu à vous, connaissant le droit qui vous était dû, et (j'atteste) que vous n'avez pas trahi dans l'accomplissement de votre tâche et en assumant la fonction de Safir [Ambassadeur] !

Que la Paix soit sur vous, Ô Porte combien large, Ô Safir combien fidèle, Ô confiance combien constante !



Zareeh of the representative of Imam Sahib ul Asr (ATF) during Ghaibat al Sughra.

Mazaar of the representative of Imam Sahib ul Asr (ATF) in Baghdad.



Zareeh of the representative of Imam Sahib ul Asr (ATF) in Baghdad.



J'atteste que DIEU vous a spécifié par Sa Lumière au point que vous avez vu de vos yeux la personne (de l'Imam), que vous avez alors transmis de lui et que vous avez transmis vers lui !

Je suis venu à vous, sincèrement, par l'Unicité [Tawhid] de DIEU, par l'allégeance à ses Wali, et par la désapprobation [Barâ'at] de ses ennemis et de ceux qui se sont opposés à vous !

Ô Houjjat ["Preuve"] du Mawlâ, par vous vers eux est mon orientation [Tawajjouh] et par eux vers DIEU est ma demande d'intercession [Tawassoul] ! » (voir par exemple Mafâtih, trad. française de Leila Sourani, édition BAA 2008, p.1523 à 1525)

La Ghaybat-é-Koubrâ : de 941 jusqu'au Zouhour de l'Imam...

Shaykh Koulayni (mort en 941, l'année même du début de la seconde Ghaybat) a rapporté trois Hadis de l'Imam SÂDIQ parlant de « deux » Ghaybat pour l'Imam-Qâim (**Al-Kâfi**, vol.1 p.340).

Son élève, **Shaykh Nou'mâni** (mort entre 956 et 971), décrit quant à lui la Ghaybat-é-Koubrâ comme la période de la « **Hayrâh** » ou « confusion » (**Al-Ghaybâh**, p.92).

Dans sa dernière Tawqi' adressée à son 4^{ème} Naïb en 941, déjà citée ci-haut et rapportée par les Shaykh **Sadouq** (mort en 991), **Toussi** (mort en 1067) et **Tabarsi** (mort en 1223), il est question de « Ghaybat-é-Tâmma » [Ghaybat complète] ou de « Ghaybat-é-Sâniyâ » [seconde Ghaybat].

Shaykh Moufid (mort en 1022) l'appelle quant à lui la « Ghaybat-é-Toulâ » [longue Ghaybat] (**K. Irshâd**, p.399).

Enfin, les savants shi'ites plus tardifs ont surnommée cette seconde Ghaybat comme la « **Ghaybat-é-Koubrâ** » ou « Grande Ghaybat ». (voir par exemple **Bihâr** de '**Allâmâh Majlissi** (mort en 1699), vol.53)

La « confusion » [Hayrâh] et la perplexité dans l'esprit des shi'ites !

Il y a des évidences qui montrent que quand la dernière Tawqi' de l'Imam adressée à son 4^{ème} et dernier Nâïb, et qui annonçait la fin des liens directs et permanents entre l'Imam et ses Shi'ites via la désignation d'un Nâïb, fut disséminée parmi la communauté shi'ite, les Wakil cessèrent leurs activités "souterraines" et notamment, renoncèrent à collecter les sommes de Khoums. En d'autres termes, **le réseau « secret » des Wakil**, qui avait été institué depuis l'époque du 6^{ème} Imam, l'Imam SÂDIQ (décédé en 765), fut de fait dissous par la proclamation de cette Tawqi', puisque les Wakil n'osèrent plus agir « au nom de l'Imam » : ils ne se sentirent plus « dans le droit » de collecter les contributions religieuses !

Shaykh Toussi donne un exemple de comment les Wakil s'abstinrent de collecter les sommes de Khoums...

Ahmad ibn Mohammad al-Qoummi vint à Basrâh comme représentant de son père et du groupe (des Wakil de Qoum). Les shi'ites l'interrogèrent concernant les rumeurs qu'il était le député de l'Imam. Mais il les contredit, disant : « **Je n'ai aucun droit dans cette affaire !** »

Alors ils lui offrirent de l'argent pour le tester, mais il rejeta cela et dit : « **Il m'est interdit de prendre ça parce que je n'ai aucun droit dans cette affaire** (c'est-à-dire que je ne suis pas un député de l'Imam), **et je n'ai jamais fait une telle revendication !** » (**K. al-Ghaybâh**, p.270)

Dès lors, quiconque se prétendait être le Nâïb de l'Imam était considéré comme un menteur, un imposteur et un mécréant. C'est pour cette raison que les shi'ites condamnèrent vigoureusement *Abou Bakr al-Baghdâdi*, neveu du 2nd Nâïb, qui se déclara être le Nâïb du 12^{ème} Imam ! (Bihâr, vol.51 p.377 et 378)

La décision des Wakil de mettre un terme à leurs activités "souterraines" amena les Mouhaddis shi'ites à admettre que, puisqu'aucun nouveau Nâïb n'avait été désigné, la seconde Ghaybat qu'ils appelèrent la « période d'épreuves et de confusion » avait commencé. Ils appuyèrent leur conclusion avec les Hadis des Imam précédents stipulant que l'Imam-Qâïm aurait deux formes de Ghaybat avant son soulèvement armé, l'une d'elle étant courte et l'autre longue.

Shaykh Nou'mâni (mort entre 956 et 971) a peut-être été le premier savant shi'ite à donner cette interprétation particulière des Hadis existantes. Après qu'il ait cité neuf Hadis de l'Imam SÂDIQ prédisant les deux formes de Ghaybat et rapportées par sept de ses disciples, parmi lesquels **Abou Bassir** et **Mohammad ibn Mouslim** (Al-Ghaybâh, p.90 et 91), Shaykh Nou'mâni commente : « **L'authenticité de ces Hadis qui mentionnent que le Qâïm a deux Ghaybat a été prouvée, Louange à DIEU ! Car en causant la Ghaybat, IL a authentifié les déclarations des Imam. Pour ce qui est de la première Ghaybat, c'est celle durant laquelle il y avait des Safir entre l'Imam et les gens, Safir qui avaient été désignés par l'Imam et qui menèrent leurs activités bien que vivant parmi les gens... Ceci est la courte Ghaybat, dont les jours sont arrivés à leur terme et dont la période a pris fin !**

La seconde Ghaybat est celle durant laquelle les Safir et les intermédiaires ont été "supprimés" dans un but voulu par DIEU...

En d'autres termes, tout au long de cette période, le test, l'examen, l'épreuve, la sélection (des Vrais shi'ites) et la purification (pour écarter les "faux" shi'ites) sera le lot de ceux qui prétendent (être des Shi'ites), exactement comme il est dit dans le QOUR'ÂN :

« DIEU n'est pas Tel qu'IL laisse les Croyants dans l'état où vous êtes jusqu'à ce qu'IL distingue le mauvais [Khabis] du bon [Tayyib]. Et DIEU n'est pas Tel qu'IL vous dévoile l'Inconnaissable [Ghayb]... ! »

[QOUR'AN : 3 ; 179]

... Ceci explique notre affirmation que l'Imam a deux Ghaybat et que nous sommes en train de vivre dans la seconde ! » (Al-Ghaybâh, p.92)

Cette interprétation des « deux Ghaybat » de Shaykh Nou'mâni devint l'assise pour plus d'explications mises en avant par les savants shi'ites depuis l'époque de Shaykh Sadouq (mort en 991) dans sa « Kamâl-oud-Dîn » et Shaykh Al-Khazzâz ar-Râzi (mort lui aussi en 991) dans sa « Kifâyat-oul-Assar » jusqu'à encore l'époque de 'Allâmâh Majlissi (mort en 1699) dans sa « Bihâr-oul-Anwâr » !

En dépit du fait que les savants et Mouhaddis shi'ites tel Shaykh Nou'mâni reconnurent et acceptèrent la seconde Ghaybat du 12^{ème} Imam en se basant sur les Hadis prédisant les « deux Ghaybat » de l'Imam-Qâim, la vaste majorité des shi'ites "ordinaires" furent en désaccord avec eux !

Ils arguèrent que comme l'Imam était né en 869, **il avait 72 ou 73 ans** au moment où sa première Ghaybat prenait fin en 941, ce qui correspondait à la durée de vie "normal" d'une personne. Ils conclurent donc que l'Imam était probablement décédé, la mort étant une fin « naturelle » pour une personne d'un tel âge !

Shaykh Nou'mâni décrit la « **confusion** » qui régnait parmi la masse shi'ite comme suit : « La majorité des Imâmites (se) demandaient en ce qui concerne le successeur de HASSAN ('ASQARI), "Où est-il ?", "Comment cela pourrait-il arriver ?", "Pour combien de temps (encore) restera-t-il caché ?" et "Combien longtemps va-t-il vivre (encore), puisqu'à présent il a 73 ans ?" !

Certains d'entre eux croyaient qu'il était mort. D'autres groupes niaient sa naissance et même son existence, et se moquaient de ceux qui croyaient en lui. Quelques-uns trouvaient simplement difficile d'accepter l'allongement de sa "cache" parce qu'ils ne pouvaient pas imaginer que ceci était dans le Pouvoir de DIEU ... de prolonger l'âge de Son Wali (c'est-à-dire l'Imam) ... et de susciter sa Réapparition plus tard ! » (**Al-Ghaybâh**, p.80)

D'après **Shaykh Nou'mâni**, la plus grande partie de ces groupes abandonnèrent leur croyance en l'Imam-Ghâ'ib ! En fait, ceux qui continuèrent à tenir fermes dans leur conviction en l'Imâmât et en la Ghaybat prolongée de l'Imam MAHDI furent une petite minorité appartenant aux cercles des Mouhaddis, tels **Shaykh Ibn Qoubbâh** (mort avant 931) ou **Nou'mâni** lui-même, qui fondèrent leur croyance sur les Hadis des Imam précédents ! (**Al-Ghaybâh**, p.99 ; **Kamâl**, vol.1 p.112, qui cite **Shaykh Ibn Qoubbâh**)

De nombreux savants partagèrent **la Hayrâh** [confusion] et la perplexité des masses shi'ites sur la Ghaybat prolongée du 12^{ème} Imam.

Selon le bibliographe sunnite ***Ibn-é-Nadim*** (mort en 990), **Abou Sahl Nawbakhti** fut le premier à tenir l'opinion que le 12^{ème} était décédé durant sa Ghaybat, que son fils lui a succédé et que l'Imâmat continuerait dans sa descendance jusqu'à ce que DIEU ressuscite le 12^{ème} Imam ! (« ***AL-Fêhrist*** », p.225)

L'attribution de cette déclaration à Abou Sahl est peut-être vraie parce que, dans sa défense et justification de la Ghaybat de l'Imam écrite autour de l'année 903, il ne s'attendait pas à ce que la Ghaybat dure au-delà de la durée de vie d'une personne "ordinaire". Il écrit : « Jusqu'à aujourd'hui, il y a eu l'un de ses adhérents cachés et dignes de confiance (c'est-à-dire les Nâïb successifs de l'Imam) qui revendique être le Bâb [la Porte d'accès] de l'Imam et le médiateur pour ses commandements et ordres à l'endroit de ses partisans. La période de la Ghaybat (de l'Imam) ne s'est pas si prolongée que ce soit exceptionnel et au-delà de la durée des "cachettes" de ce qui allèrent en "cachette" avant lui ! » (« ***Kitâb at-Tanbih*** » cité dans ***Kamâl***, vol.1 p.3)

Au moment où Abou Sahl mettait ces lignes sur écrit, il ne s'était encore passé que 29 ans (903 – 874) que l'Imam vivait en Ghaybat !

Mohammad ibn-é-Salt al-Qoummi était un autre savant shi'ite déconcerté et troublé par la cessation de la communication directe et permanente avec l'Imam à cause de sa Ghaybat prolongée. Aussi, il fit cause commune avec un philosophe de Boukhârâ (actuellement en Ouzbékistan) en doutant de l'existence de l'Imam ! (***Kamâl***, vol.1 p.3)

Qui plus est, plusieurs remarques faites près de 20 ans après le début de la seconde Ghaybat (autour de l'an 963) suggèrent que la « confusion » et le désespoir sur le retour immédiat du 12^{ème} Imam étaient devenus une composante dominante dans le milieu shi'ite. D'autant plus que de violentes critiques sur la Ghaybat de cet Imam lancées par des sunnites de tendance mou'tazalite (c'est-à-dire rationaliste) ou par des zaydites ne firent qu'accroître cette « confusion » parmi les communautés shi'ites, de Nayshâpour (en Iran) à Baghdâd (en 'Iraq), **si bien que de nombreux shi'ites abandonnèrent leur foi !** (Kamâl, vol.1 p.2, 3 et 16)

La « confusion » au sujet de la Ghaybat prolongée de l'Imam de même que les critiques virulentes des groupes adverses incitèrent et encouragèrent les Mouhaddis et savants shi'ites à justifier cet « état des choses » **en rédigeant et compilant des livres sur la Ghaybat**. En premier lieu, ils rassemblèrent leur matériel à partir des Hadis du Prophète et des Imam : la « Al-Ghaybâh » de Shaykh Nou'mâni (mort entre 956 et 971) et la « Kamâl-oud-Din » de Shaykh Sadouq (mort en 991) en sont les meilleurs exemples.

Ce dernier auteur explique qu'il composa son ouvrage alors qu'il résidait à Nayshâpour (en Iran), parce que la Ghaybat de l'Imam avait causé la perplexité et le trouble parmi la majorité des shi'ites qui avaient l'habitude de lui rendre visite, et qui par conséquent s'étaient écartés de la Foi shi'ite : le célèbre savant Mohammad ibn-é-Salt al-Qoummi faisait lui aussi partie de ces « égarés » !

Cette situation provoqua en lui l'urgence et la nécessité d'écrire un livre citant les Hadis authentiques attribuées au Prophète et aux Imam sur cette question.

Selon lui, ces Hadis avaient déjà été recueillies dans les « **Oussoul al-Arbâ'miâh** » ou les « **400 livres originaux** » mis sur écrit par les shi'ites de l'Imam SÂDIQ (décédé en 765) et des Imam suivants (**Kamâl**, vol.1 p.2, 3 et 19). **Shaykh Sadouq** consacra aussi un chapitre entier sur les personnes qui avaient vécu plus de 100 ans afin de justifier l'âge avancé de l'Imam MAHDI durant sa Ghaybat, car au moment de la rédaction de ce livre, **l'Imam avait à peu près 100 ans !**

Vers la fin du 10^{ème} siècle (après l'an 980), il semble que les arguments basés sur les Hadis et mis en avant par les Shaykh **Koulayni** (mort en 941), **Nou'mâni** (mort entre 956 et 971), **Sadouq** (mort en 991), et **Al-Khazzâz ar-Râzi** (mort en 991) n'étaient plus suffisants (**Kamâl**, vol.1 p.67 et 68). Aussi, les savants shi'ites eurent recours aux arguments théologiques et rationnels (c'est ce qu'on appelle le « 'Ilm al-Kalâm ») et les utilisèrent abondamment pour justifier la Ghaybat de l'Imam.

Shaykh Moufid (mort en 1022) fut peut-être le pionnier du « **Kalâm** » à cette époque. Dans son ouvrage « **Al-Foussoul al-'Asharâh fil-Ghaybâh** », il essaya de prouver l'existence de l'Imam Ghâïb sur la base de deux principes : la nécessité de l'existence d'un Imam à chaque période de temps et l'infailibilité [Mâ'ssoumiyat] de cet Imam.

Cette façon d'aborder et de traiter la question de la Ghaybat de l'Imam par **Shaykh Moufid** devint la base d'élaboration pour les 'Oulamâ' shi'ites suivants, à commencer par ses propres élèves **Sayyad Mourtazhâ** (mort en 1044), **Shaykh Karâjaki** (mort en 1057) et **Shaykh Toussi** (mort en 1067), dans leurs « **Mas'alâ Wâjizâ fil-Ghaybâh** », « **Kanz-oul-Fawâïd** » et « **Kitâb al-Ghaybâh** » respectifs.

Par exemple, dans sa « Kitâb al-Ghaybâh », Shaykh Toussi avance à la fois des arguments « **Naqli** » [traditionnels, c'est-à-dire à partir des Hadîṣ] et « **Aqli** » [rationnels, c'est-à-dire à partir de la raison intellectuelle] pour justifier la Ghaybat totale du 12^{ème} et dernier Imam !

Les Faqih shi'ites : de "simples" Mouhaddis à des Moujtahid accomplis !

Le « fait accompli » de la seconde Ghaybat de l'Imam, suivi de la dissolution immédiate du réseau « secret » des Wakil après le décès du 4^{ème} et dernier Nâïb en 941 laissa un grand vide dans le leadership des communautés shi'ites.

Les 'Oulamâ' shi'ites étaient arrivés à ce consensus que le 12^{ème} Imam vivrait jusqu'au moment de son soulèvement armé, indépendamment de la durée de sa Ghaybat. Ils basaient leur point de vue sur des Hadîṣ de l'Imam SÂDIQ du genre : « **Le Sahib az-Zamân (c'est-à-dire l'Imam MAHDI) a deux Ghaybat, et il se soulèvera après la seconde. (Si) quelqu'un venait à vous prétendant qu'il a purifié ses mains dans le sol de sa tombe, ne le croyez pas !** » (Al-Ghaybâh, p.91 ; Ikhtiyâr, p.476 ; K. al-Ghaybâh, p.274 et 275)

Mais en réalité, ces 'Oulamâ' pressentaient le besoin d'un leader religieux pour sauver leur communauté d'une possible désintégration, **et il n'y avait personne pour entreprendre cette tâche excepté eux-mêmes**. Cette situation aboutit à l'extension du champ d'activités des Faqih [juristes] shi'ites !

Vers le dernier quart du 10^{ème} siècle (entre 975 et 999), les shi'ites "ordinaires" étaient déjà en train d'accepter les déclarations des juristes comme celles de l'Imam lui-même, sans pour autant considérer leur autorité égale à celle de l'Imam ! (**Kamâl**, vol.1 p.81)

En d'autres termes, les Faqih étaient considérés comme les « porte-paroles » des pensées de l'Imam concernant la doctrine et la Loi islamiques. Mais ils n'étaient pas en charge de la fonction même de l'Imâmât et du leadership parce que, comme expliqué par les auteurs shi'ites Shaykh Toussi (mort en 1067) et 'Allâmâh Majlissi (mort en 1699), il n'est possible pour qui que ce soit de tenir la position d'Imam ou de leader avant le soulèvement de l'Imam-Qâim (**K. al-Ghaybâh**, p.215 ; **Bihâr**, vol.52 p.99)

C'est pour cette même raison que les deux éminents Faqih et savants shi'ites Shaykh Moufid (mort en 1022) et Shaykh Toussi (mort en 1067) refusèrent de se donner à eux-mêmes le droit de recevoir le « **Sahm-é-Imam** », la première des deux parts égales du Khoums qui revient de droit à l'Imam du moment.

D'après Shaykh Moufid, si un shi'ite voulait s'acquitter du Sahm-é-Imam, **il devrait le mettre de côté, puis soit le garder dans un endroit sûr ou l'enfouir sous terre**. Avant de mourir, il devrait le confier à une personne digne de confiance pour qu'elle le remette à l'Imam au moment de son Zouhour !

Pour ce qui est de l'autre part du Khoums, le « **Sahm-é-Sâdât** », destinée aux descendants [Sayyad] du Prophète, le shi'ite devrait le diviser en trois quotes-parts égales : pour les orphelins, les pauvres et les voyageurs dans le besoin.

Il devrait ensuite le distribuer équitablement parmi les membres nécessiteux de la famille du Prophète. (voir « **Al-Mou'tabar** » du grand savant shi'ite **Shaykh Mouhaqqiq-é-Hilli** (mort en 1277), p.298)

Le point de vue de **Shaykh Moufid** fut partagé par d'autres savants tardifs tels **Shaykh Toussi** (mort en 1067), **Shaykh Abouç-Calâh al-Halabi** (mort en 1056), et **Sayyad Ibn Zohrâ al-Halabi** (mort en 1189). Ce consensus parmi les Faqih shi'ites continua jusqu'à 13^{ème} siècle.

Mais comme la Ghaybat de l'Imam perdurait, les shi'ites ne savaient pas quoi faire des sommes de Sahn-é-Imam que leurs prédécesseurs leur avaient confiées. Au début du 13^{ème} siècle, les Faqih shi'ites, et notamment **Shaykh Mouhaqqiq-é-Hilli** (mort en 1277), voulurent résoudre ce problème.

Shaykh Hilli commença à recevoir le Sahn-é-Imam et le dépensa dans des activités religieuses servant la Cause shi'ite. Cette mesure prise par ces Faqih tardifs marqua une rupture avec le point de vue des premiers Faqih. Ce facteur avec d'autres facteurs précédents parachevèrent l'extension du rôle des Faqih après la seconde Ghaybat.

En effet, la prolongation de la Ghaybat de l'Imam amena les Faqih shi'ites à développer leur rôle de "simples" Mouhaddis à des Moujtahid accomplis. Nous avons vu qu'en ce qui concerne les injonctions légales [Al-Ahkâm], les Faqih avaient l'habitude de consulter le 12^{ème} Imam via ses 4 Nâib durant la Ghaybat-é-Souhrâ. Autrement dit, leur principale tâche était de relater les Hadis des Imam, et ils continuèrent de remplir cette tâche même au cours des premières années de la Ghaybat-é-Koubrâ (**Kamâl**, vol.1 p.120 ; **Fêhrist-é-Toussi**, p.268 et 363 ; **Fêhrist-é-Najâshi**, p.315).

Aussi, ils rejetèrent les arguments basés sur la raison intellectuelle [le 'Aql] mis en avant tout d'abord par **Shaykh Ibn Abi 'Aqil al-'Oummâni** (mort en 941), puis par **Shaykh Ibn Jounayd al-Iskâfi** (mort en 991). Ces deux savants shi'ites affinèrent le Fiqh shi'ite, mirent en avant de nouvelles idées, séparèrent les discussions concernant les Oussoul (c'est-à-dire les croyances religieuses) de celles concernant les Fourou' (c'est-à-dire la pratique religieuse), et basèrent leur méthode sur les principes de base du Fiqh.

Leur méthode fut rejetée par les Faqih shi'ites parce qu'ils estimaient que cela pourrait conduire à une fausse déduction des injonctions religieuses ; ils considéraient cela comme une sorte de « fausse analogie » [Qiyâs-é-Fâssid] similaire à ce qui avait été établi et appliqué par des juristes non-shi'ites.

La continuation de la Ghaybat du 12^{ème} Imam, qui continua à être l'objet de critiques ironiques par les savants zaydites et autres, amena les Faqih shi'ites à introduire **des arguments rationnels** (c'est ce qu'on appelle le « Kalâm ») dans le but de défendre la croyance dans l'existence de l'Imam Ghâib. Ces Faqih qui avaient été de "simples" Mouhaddis devinrent des « **Moutakallim** » [théologiens rationalistes]. Cette mutation dans le rôle des Faqih peut être observée dans les ouvrages de Shaykh Moufid (mort en 1022). Ses écrits marquent une rupture avec les premiers écrits shi'ites tels ceux de Shaykh Saffâr Qoummi (mort en 903) ou ceux de Shaykh Koulayni (mort en 941) qui étaient seulement des collections de Hadis, tandis que les ouvrages de Shaykh Moufid sont principalement des traités écrits en défense de la doctrine shi'ite, et particulièrement la croyance en la Ghaybat de l'Imam MAHDI.

Shaykh Moufid était aussi un Mouhaddis, mais comme il donna priorité aux questions théologiques dans ses écrits, il fut surnommé le « **Moutakallim ash-Shi'âh** », le théologien rationaliste des shi'ites.

De plus, avec le passage du temps, de nouvelles questions et situations de pratique religieuse apparurent sur lesquelles la Shari'at [la Loi islamique] devait être appliquée, et comme la communication directe et permanente avec l'Imam avait pris fin, quelqu'un devait bien donner une réponse à toutes ces questions !

En conséquence, les Faqih shi'ites étendirent leur rôle en pratiquant l'« **Ijtihâd** » pour répondre à de telles questions et pour remplir le vide causé par la Ghaybat de l'Imam. **Shaykh Moufid (mort en 1022) fut peut-être le premier à pratiquer l'Ijtihâd. Puis Shaykh Toussi (mort en 1067) donna une forme définitive à cette pratique.** (voir la thèse universitaire « **Shaykh Tusi** » de l'auteur **Mahmoud Ramyâr**, Edinbourg 1977)

Il apparaît clairement que durant le dernier quart du 10^{ème} siècle (entre 975 et 999), les Faqih shi'ites avaient acquis le charisme de donner **des Fatwâ** [verdicts légaux] d'une ampleur plus grande et d'un degré plus élevé que ceux qui vécurent au tout début de la Ghaybat-é-Koubrâ.

Il a déjà été souligné qu'après le décès du 4^{ème} Nâïb en 941, des (anciens) Wakil de l'Imam et des Faqih shi'ites tel **Mohammad ibn Ahmad ibn al-Walid** étaient en train d'attendre le Zouhour et le soulèvement armé de l'Imam dans un futur assez proche, et pour cette raison, ils refusaient de recevoir toute somme de Khoums supposant qu'il leur était interdit de faire ainsi (**K. al-Ghaybâh**, p.270).

Mais déjà au temps de Shaykh Moufid (mort en 1022), les Faqih shi'ites s'étaient autorisés à recevoir le Sahm-é-Sâdât afin de le distribuer parmi les membres nécessiteux de la famille du Prophète.

Avec l'allongement de la Ghaybat, et puisque la désignation de Nâib par l'Imam avait pris fin, les Faqih shi'ites commencèrent à gagner suffisamment de charisme pour agir comme **des représentants indirects de l'Imam**. Ils basèrent leur accession à ce nouveau statut sur des Hadis qui définissent le rôle qu'ils auront à assumer pendant la Ghaybat de l'Imam.

Ci-après les principales Hadis qui soutiennent ce nouveau rôle des Faqih comme « **Autorité religieuse** » en temps de Ghaybat :

❶ Du 10^{ème} Imam, l'Imam HÂDI (décédé en 868) : « **Après la Ghaybat de votre Qâim, un groupe de 'Oulamâ' appelleront les gens à croire en l'Imâmat (du 12^{ème} Imam) et défendront sa Religion en utilisant des Preuves envoyées dans par DIEU, pour qu'ils puissent sauver les croyants "faibles d'esprit" tant des tromperies de Shaytân [Satan, maudit soit-il] et ses adeptes, que celles des Nassibi [anti-AHL-oul-BAYT]. Si aucun de ces 'Oulamâ' ne restait, alors ils s'égareront tous de la Religion de DIEU !** »

Cependant, comme le capitaine qui tient le gouvernail du bateau, ces 'Oulamâ' s'accrocheront fermement aux cœurs des Shi'ites "faibles d'esprit" pour les empêcher de s'égarer. Ces 'Oulamâ' sont les plus excellents aux "yeux" de DIEU, l'Exalté et l'Auguste ! » (Al-Êhtéjâj, vol.2 p.260 ; Bihâr, vol.2 p.6, section 8, Hadis n.12)

② Du 11^{ème} Imam, l'Imam 'ASQARI (décédé en 874) : « **Parmi les Faqih, celui qui se préserve (de tout péché), suit sa Religion, ne suit pas ses désirs, ... la personne "ordinaire" doit le suivre. Seuls certains Faqih shi'ites accèdent à ce degré (de piété) et pas tous ! » (Al-Êhtéjâj, vol.2 p.263 et 264 ; Wassâil, vol.18 p.94 et 95 ; Bihâr, vol.2 p.88)**

③ Du 12^{ème} et dernier Imam, l'Imam MAHDI, qui transmet cette Tawqi' via son 2nd Nâib (donc pendant sa Ghaybat-é-Soughrâ) à son shi'ite Is'hâq ibn Yâ'qoub en réponse à ses questions : « **En cas d'événements (nouveaux), référez-vous à ceux qui transmettent nos Hadis, car ils sont ma Preuve [Houjjat] sur vous, et moi je suis le Houjjat de DIEU (sur eux) ! » (Kamâl, vol.2 p.484 ; Al-Êhtéjâj, vol.2 p.283 ; Wassâil, vol.18 p.101 ; Bihâr, vol.53 p.181)**

D'après les trois Hadis citées ci-dessus, il ressort clairement que le Faqih shi'ite doit posséder deux qualités avant qu'il n'accède à l'autorité religieuse comme « Nâib-é-Âmm » ou « représentant indirect » de l'Imam (c'est-à-dire sans qu'il n'ait été directement désigné par lui). Primo, il doit être **expert dans la Loi islamique**, et secondo, il doit être "**juste**" !

Aussi, indépendamment de sa lignée familiale, qu'il soit un descendant du Prophète [Sayyad] ou pas, il a le droit de représenter l'autorité religieuse shi'ite. Comme il a été remarqué au tout début, aucun des 4 Nâib de l'Imam ne furent des Sayyad. Peut-être que l'Imam voulait « habituer » ses Shi'ites et les familiariser à accepter, après sa Ghaybat totale, le leadership d'experts et "justes" Faqih qui ne seraient pas forcément des descendants du Prophète.

D'ailleurs, parmi les tout-premiers Faqih que furent les Shaykh Nou'mâni (mort entre 956 et 971), Sadouq (mort en 991), et Moufid (mort en 1022), **aucun d'eux ne fut un Sayyad !**

Pour faire court, l'autorité religieuse des Faqih fut si bien établie parmi les shi'ites qu'un nombre considérable de Faqih tardifs, tel **Shaykh Mouhaqqiq-é-Hilli** (mort en 1277), se reconnurent détenir l'autorité religieuse totale comme Nâïb-é-Âmm de l'Imam Ghâïb (« **Al-Mou'tabar** », p.298). **Ils se consentirent aussi à recevoir et à dépenser convenablement le Sahm-é-Imam** alors que les premiers Faqih, tel Shaykh Moufid, ne s'étaient donnés le droit que de recevoir et de distribuer le Sahm-é-Sâdât.

Shaykh Hilli argua en effet que si s'acquitter du Sahm-é-Imam était un acte obligatoire et un devoir religieux, alors il devait aussi être dépensé même durant la Ghaybat de l'Imam, car ce que DIEU a rendu obligatoire ne peut être suspendu pour le simple fait que l'Imam est Ghâïb : il ne devait y avoir aucun « moratoire » dans l'utilisation du Sahm-é-Imam !

Shaykh Hilli souligna aussi que celui qui est en charge de distribuer le Sahm-é-Imam devait être le représentant de l'Imam pour les questions légales, **c'est-à-dire un Faqih shi'ite "juste"** (« **Al-Mou'tabar** », p.298).

L'extension de l'autorité religieuse des Faqih shi'ites comme résultat de la continuation de la Ghaybat de l'Imam fut un facteur positif contribuant à l'unité de la grande communauté shi'ite. Nous savons qu'après le décès du 11^{ème} Imam en 874, la communauté s'était scindée en 14 groupuscules disparates, dont seul un croyait en l'Imâmat et la Ghaybat du 12^{ème} Imam.

L'établissement de l'autorité religieuse du Faqih shi'ite permit non seulement de sauver la communauté de nouvelles scissions, mais aussi de faire revenir les 13 groupuscules égarés dans le « bercail ».

La communauté shi'ite fut donc épargnée de se diviser en de nouvelles factions. En conséquence, le nombre des fidèles s'accrut. La mort d'un Faqih qui croyait en l'Imâmat de l'Imam Ghâïb ne conduisit pas à une scission parmi les partisans de ce Faqih, car ils acceptèrent le leadership d'un autre Faqih shi'ite. Aussi, tous les 13 groupuscules égarés qui étaient apparus en 874 disparurent peu à peu, si bien que **Shaykh Moufid** lui-même constata qu'autour de l'an 983, seul le groupuscule qui croyait que l'Imam MAHDI était le 12^{ème}, dernier, actuel, Ghâïb et Qâïm Imam avait « survécu au temps » ! (« **Al-Foussoul al-Moukhtârâ** », p.261) !

Ce groupuscule « rescapé » surnommé les « **Qat'iyyâh Imâmiyyâh** » fut appelé plus tard les « **Shi'âh Isnâ 'Âshari** », les Shi'ites qui croient en 12 Imam !

Le « Soleil » caché sous les nuages !

La Hidâyat [l'enseignement] et **la Nourat** [le secours] de l'Imam est à l'image du soleil se trouvant sous les nuages. **Non seulement le soleil est bien présent sous les nuages, mais en plus, même à travers les nuages, il éclaire la planète entière !**

En effet, à chaque fois que la discussion sur la Ghaybat surgit, des questions de différentes sortes envahissent l'esprit des gens, la plus fréquente parmi elles étant que : quel profit tirons-nous d'un Imam qui soit en Ghaybat ?

En d'autres termes, quel est l'intérêt d'avoir un leader que l'on ne peut ni contacter, ni rencontrer ?

L'Imam est "le centre et le pivot de l'univers" car, de par la Volonté de DIEU, il est celui dont l'existence continue est la cause même de la survie de l'univers. Aussi, si la Terre et les Cieux existent, c'est seulement à cause de sa présence. Chaque être vivant dans ce monde doit son existence à la présence de l'Imam. Nous continuons à vivre et à recevoir nos moyens de subsistance, que ce soit des airs, du sous-sol ou de la mer, à cause de son existence. Voilà la première conséquence de l'existence de l'Imam !

L'Imam BÂQIR n'a-t-il pas dit : « **Si la Terre avait été sans un Imam, elle aurait sombrée, engloutissant ses habitants ! Le Houjjat existait avant la création, il est avec la création et continuera à exister après que la création ait péri !** » ? (Al-Kâfi, vol.1 p.179 et 177)

D'ailleurs, le grand savant sunnite Ibn Hajar-é-Makki (mort en 1566) rapporte lui aussi cette Hadîs du Prophète d'une portée "fondamentale" : « ... **Et mes AHL-oul-BAYT sont la sécurité pour les habitants de la Terre. Donc, s'ils disparaissaient de la Terre, les gens aussi périraient !** » (« Sawa'iq-é-Mohréqah », p.333)

Et c'est pourquoi l'Imam MAHDI lui-même le souligna dans une Tawqî' qu'il fit parvenir à leurs destinataires via son 2nd Nâîb en réponse à certaines de leurs questions : « **Certainement, je suis (par la Puissance de DIEU) la cause de la sécurité des habitants de la Terre, tout comme les étoiles sont la cause de la sécurité des habitants des Cieux !** » (Kamâl, vol.2 p.483, Hadîs n.4 ; K. al-Ghaybâh, p.290 ; Al-Êhtéjâj, vol.2 p.469)

Or, dans l'esprit de l'homme, seule quelque chose qui est « visiblement » utile et profitable pour lui est considérée par lui comme un avantage, sinon pas ! Pourtant, l'Imam continue, même Ghâ'ib, de prodiguer sa guidance et son assistance bien que celles-ci ne soient pas « apparentes ».

Un jour, le MESSAGER de DIEU parla de la Ghaybat d'un des Imam à son fidèle Sahâbâh **Jâbir**. C'est alors que Jâbir lui demanda : « Ô MESSAGER de DIEU, ses partisans pourront-ils tirer bénéfice (de cet Imam) alors qu'il sera en Ghaybat ? »

Le Noble Prophète lui répondit : « ... **Les gens seront illuminés par sa Nour [Lumière] et bénéficieront de sa Wilâyat [son autorité protectrice], pendant sa Ghaybat, tout comme on bénéficie du soleil (même) lorsqu'il est recouvert de nuages !** » (**Kamâl**, p.253, n.3)

Cette même image a été reprise par l'Imam SÂDIQ lorsqu'un de ses partisans lui demanda : « Comment les gens pourront-ils bénéficier du Houjât "caché" ? »

L'Imam lui répondit : « **De la même façon qu'ils tirent profit du soleil lorsque celui-ci est caché des nuages !** » (**Yanâbi'-oul-Mouwaddâh**, vol.2 p.317 ; **Kamâl**, vol.1 p.207)

D'ailleurs, l'Imam MAHDI en personne confirma par écrit à l'un de ses Wakil, en l'occurrence **Is'hâq ibn Yâ'qoub**, via son 2nd Nâ'ib, les propos tenus par ses aïeuls : « **Quant à tirer profit de moi pendant ma Ghaybat, c'est comme tirer bénéfice du soleil quand celui-ci est caché sous les nuages !** » (**Kamâl**, vol.2 p.485, n.4 ; voir aussi **Bihâr**, vol.53 p.181)

Par cette élégante "image", l'Imam voulut faire comprendre à ses Shi'ites que même s'il est Ghâib, cela ne veut pas dire qu'il est « absent » ! En effet, lorsque le soleil est caché par des nuages, cela veut-il dire qu'il n'y a pas de soleil ?

Non, bien sûr que non, le soleil est bien là ! Aussi, tout comme nier la présence non-visible du soleil, car derrière les nuages, est contraire au « bon sens », de même nier la présence d'un Houjjat de DIEU parce que non-visible est là aussi sans « fondement » !

Et même caché par des nuages, **le soleil continue d'assumer son rôle** : prodiguer la lumière et la chaleur à l'humanité toute entière. L'Imam lui aussi continue de dispenser sa Hidâyat et sa Nousrat à tous, même en « vivant en Ghaybat » !

Nous savons tous que c'est l'énergie thermique produite par le soleil qui est la "source de vie" sur Terre. Toutes ses fonctions de rayonnement lumineux et de fournisseur d'énergie et de croissance restent "intactes" même s'il brille de derrière les nuages.

En vérité, qu'il soit recouvert d'épais nuages ou qu'il fasse nuit quand nous pensons qu'il n'est pas "présent", nous sommes toujours récepteurs de son énergie thermique et de tous ses autres avantages qui sont vitaux pour notre survie sur Terre !

L'Imam lui aussi est bien « présent » dans ce monde. Et même si son identité est "cachée" de nous, il est toujours l'Imam, c'est-à-dire celui qui guide : son effusion rayonnante continue de dominer toute la "conscience religieuse" shi'ite même pendant sa Ghaybat, et ce, jusqu'à son Zouhour !

Car l'Imam est la « Lumière » qui illumine le cœur des Croyants. En effet, commentant le verset :

« Croyez en DIEU donc et en Son MESSAGER, ainsi qu'en la Lumière que Nous avons fait descendre ! Et DIEU est parfaitement connaisseur de ce que vous faites. » (QOUR'ÂN : 64 ; 8), ...

... à son fidèle shi'ite Abou Khâlid al-Kabouli : **« ... La "Lumière", ce sont les Imam ! La Lumière de l'Imam est plus éclatante dans le cœur des Croyants que le soleil qui brille dans la journée. Ce sont eux qui illuminent le cœur des Croyants. DIEU voile leur Lumière aux yeux de celui qui n'en est pas digne, et son cœur devient obscur... ! » (Al-Kâfi, al-Oussoul, vol.1 p.195)**

Ainsi donc, l'humanité n'est pas en reste de la Hidâyat et de la Nousrat de l'Imam, même pendant sa Ghaybat. Mais seulement, comme l'Imam n'est toujours pas autorisé par DIEU à dévoiler son identité, puisqu'il est en Ghaybat, il ne peut pas s'adresser encore à la masse des gens : **son assistance est limitée à des personnes bien précises.**

Et même là, tantôt il révèle son nom à son interlocuteur, et tantôt pas. L'Imam assume donc son rôle de « Guide », mais à titre personnel et de manière très prudente, voire anonyme !

C'est que, tout comme occasionnellement, les nuages, en se déplaçant dans le ciel, **laissent apparaître le soleil qui brille alors de toute sa clarté sur les habitants de la terre pour quelques instants**, de même l'Imam lui aussi laisse certaines personnes méritantes le rencontrer pour un bref moment pendant sa Ghaybat, par la Permission de DIEU !

Et tout comme le soleil dispense sa lumière à tous, sans distinction d'aucune sorte, **sauf aux non-voyants**, de même l'Imam lui aussi peut prodiguer sa guidance à tous, sauf à ceux à l'esprit et à la raison « aveugles » ! Toute personne peut à tout moment bénéficier de la guidance de l'Imam à condition de sacrifier ses envies et désirs pour la Satisfaction de DIEU !

Par exemple, **les rayons du soleil ne peuvent pénétrer dans une maison qu'à condition que ses fenêtres aient été lavées de toute saleté**. Et plus les fenêtres sont propres, plus la maison sera éclairée. De même, lorsqu'une personne purifiera son âme de ses désirs charnels, de ses instincts animaliers, de ses péchés et mauvaises actions, elle sera alors plus disposée à recevoir la lumière guidante de l'Imam !

Si cette personne gardera ouvertes « les fenêtres de son esprit » pour accueillir l'Imam dans sa vie, alors elle pourra pleinement bénéficier de sa lumière qui illuminera toute sa personnalité. Et si cette personne persistera dans cette direction, il viendra un temps où elle commencera elle-même à illuminer les autres par sa personnalité !

L'écrivain sunnite Abou 'Ousmân al-Jâhiz (mort en 869, l'année même de la naissance de l'Imam MAHDI) rapporte lui aussi ces paroles de l'Imam 'ALI dans son livre « Al-Bayân wat-Tabyîn » (édition Egypte, 1366), volume 3, page 44 : « **Vraiment, par nous (les AHL-oul-BAYT), chaque Croyant sera redressé (libéré) de ses souffrances... !** »

D'ailleurs, le MESSAGER de DIEU avait déjà appris à son frère et (futur) Khalifâh 'ALI au sujet des Douze Imam et « Oulil-Amr » ["Ceux qui détiennent le Commandement" : voir QOUR'ÂN (4 ; 59)] :

« ... À cause d'eux, ma Nation sera secourue ; à cause d'eux, ils recevront la pluie ; à cause d'eux, les malheurs seront dissipés d'eux (des Musulmans) et leurs supplications seront acceptées !... » (« Kitâb Soulaym ibn Qays (mort entre 690 et 710) », p.38 ; Al-Ghaybâh, p.75, Hadis n.10 ; Kamâl, vol.1 p.284, Hadis n.37)

Dans la « Dou'â-é-Noubâh » aussi, enseignée par l'Imam RAZHÂ, il est dit : « ... Fais leur voir leur Maître (l'Imam MAHDI), ô Tout-Puissant ! Chasse, par lui, leur peine... !

... TU l'as instauré pour nous comme soutien et protecteur... Rends nos Prières par lui agréées [waj'al Çalâtânâ béhi maqboulatan], nos péchés par lui pardonnés [wa Zhounoubanâ béhi maghfouratan], et nos demandes par lui exaucées [wa Dou'âanâ béhi moustajâban] ! Rends nos moyens de subsistance [Rizq] par lui abondants, nos soucis par lui repoussés et nos besoins par lui satisfaits ! » (Iqbâl-oul-A'mâl, vol.1 p.504 ; Bihâr, vol.99 p.104)

Rappelons que, dans une Tawqi' adressée à l'éminent savant shi'ite Shaykh Moufid (mort en 1022), l'Imam écrivit :

« Nous ne sommes pas négligents de vos affaires (de votre condition), ni nous sommes oublieux de votre souvenir ! Si ça avait été ainsi, alors les malheurs et les difficultés vous auraient assaillis et les ennemis vous auraient anéantis ! » (Al-Êhtéjâj, vol.2 p.323, 497 et 498 ; Bihâr, vol.53 p.175 à 177)

Nous savons tous que c'est grâce au **Rouh** ["Souffle" divin] que le cœur de l'homme bat, ce Rouh que DIEU insuffla dans le corps inanimé du 1^{er} Homme, Âdam, pour lui donner vie.

Si le Rouh était "arraché" du corps humain, le cœur de l'homme cesserait immédiatement de battre. Pourtant, **le Rouh n'est pas visible, perceptible, palpable !**

L'Imam lui aussi, même s'il est « Ghâïb » [inaccessible], demeure toujours « **le Rouh de la Terre** ». Et tout comme le Rouh qui, même s'il est "invisible", continue à procurer la vie au cœur humain, l'Imam lui aussi, même s'il est Ghâïb, continue de gratifier sa **Hidâyat** et de sa **Nousrat** aux personnes spirituellement égarées ou matériellement en besoin et en difficulté !

Nous savons aussi que le soleil est le centre du système solaire et que toutes les planètes tournent autour de lui. L'Imam lui aussi est l'axe de l'univers : **tous doivent aller vers lui et tout doit venir de lui, par la Volonté de DIEU !** L'Imam est le **Houjjat de DIEU**, c'est-à-dire qu'il est pour tous les êtres vivants sur Terre "**la Référence**" par excellence : c'est uniquement à lui que tout un chacun doit se référer, et ce sont sa parole et ses décisions qui doivent être suivies sans réserve.

Par exemple, **Shaykh Saffâr Qoummi** (mort en 903) rapporte ces propos de l'Imam 'ALI : « **DIEU, je sais que le 'Ilm [la Connaissance] ne peut pas disparaître totalement, ses sources ne peuvent pas cesser, et TU ne peux pas laisser Ta Terre sans un Houjjat [une "Preuve"] à TOI pour Ta création, qu'il soit manifeste et non-obéi ou crainitif et non-connu (c'est-à-dire en état de Ghaybat). Sans quoi, Tes Houjjat auraient été (envoyés) en vain, et Tes fidèles se seraient égarés (du Droit chemin) après que TU les aies guidés !** » (« **Bassâir-oud-Darajât** », université de Téhéran, MS n.657, f. 23b ; voir aussi **Al-Kâfi**, vol.1 p.339 et 355)

Shaykh Qoummi cite aussi cet autre récit où l'Imam BÂQIR, commentant le verset :

« **En vérité, tu (MOHAMMAD) n'es qu'un avertisseur. Et à chaque peuple un guide [Hâdi] !** » [**QOUR'ÂN** : 13 ; 7]...

... dit : « **L'"avertisseur", c'est le Prophète, et en tout temps il y a quelqu'un qui guidera les autres vers ce que le Prophète a apporté, ... c'est-à-dire 'ALI et les Wassi [les héritiers testamentaires] !** » (« **Bassâir** », f. 23b – 24a)

L'Imam est l'héritier de la Connaissance du MESSAGER de DIEU. Donc, il a toutes les compétences du dernier des Prophètes sans être un Prophète. C'est pourquoi l'Imam SADIQ le précise bien : « **Lui obéir équivaut à obéir DIEU et Son Prophète !** » (**Bihâr**, vol.36 p.406, Hadîs n.16)

Donc, **la Hidâyat** et **la Nousrat** de l'Imam sont toujours « disponible », même pendant sa Grande Ghaybat. Il ne tient qu'à ses Shi'ites de penser très fort à lui, en toute sincérité et constance, et de l'appeler tout de suite à l'aide en cas de difficultés : l'appel à son secours s'appelle « **Istéghâssâh** » (voir « **Mafâtiḥ-oul-Jinân** »)

D'ailleurs, dans la « **Ziârat-é-Jâmé'âh** », n'est-il pas dit aux Imam : « **Par vous seul DIEU fait disparaître les tristesses et résout les difficultés des gens !** » ? (**Man lâ Yâhzoroh-oul-Faqih**, vol.2 p.609 ; '**Ouyoun Akhbâr ar-Rizhâ**, vol.2 p.277 ; **Tahzhib**, vol.2 p.95)

La « **Ziârat-é-Jâmé'âh** » avait été enseignée par l'Imam HÂDI à l'un de ses Shi'ites du nom de **Moussâ ibn 'Abdoulâh an-Nakhaï**.

Le shi'ite peut par exemple adresser des « Arizhâh » ou « pétitions écrites » à l'Imam...

Le récit qui suit est relaté par Sayyad Ibn Tâwous dans son livre « Faraj-oul-Houmam », citant un shi'ite du nom de Rashid qui relate que le **Shaykh Dar'oum ibn Abi Farâs** émigra de Hillâh à Kâzmain car sa vie était en danger, et il s'y cachait depuis deux mois dans le cimetière des Qouraysh.

Rashid poursuit qu'il eut l'occasion de le rencontrer et de l'informer qu'il était en route pour Sâmarrâ' pour une Ziârâh. Shaykh Dar'oum lui demanda alors d'emmener sa « Arizhâh » et de la placer dans la "Qoubbâh du Sardâb" (chambre souterraine du 11^{ème} Imam où celui-ci éleva son unique fils dans le plus grand secret) quand il n'y aurait personne tout autour. Le Shaykh lui demanda ensuite d'aller le lendemain au même endroit pour voir si la Arizhâh était toujours là ou non, et s'il ne l'y trouvait plus, il ne devrait en parler à personne.

Rashid fit exactement ce qu'il lui a été dit de faire et quand le jour suivant il alla voir, **il ne trouva plus la lettre là où il l'avait placée**. Quand il retourna à Kâzmain, il trouva que le Shaykh était reparti à Hillâh. Quelques temps après, lorsqu'il visita Hillâh, il se rendit auprès du Shaykh qui lui dit que son vœu avait été exaucé ! (cité dans « The Twelfth Imam », p.62 et 63)

Dans sa « Najm-ous-Sâqib », Mirzâ Houssain Nouri rapporte lui aussi qu'en 1868, **Mirzâ Mohammad Sa'id Nâini**, qui poursuivait des études religieuses, contracta une sévère douleur dans sa jambe, douleur qui ne fit que s'empirer. Il avait développé une tumeur qui empêchait tout mouvement ! ... Il souffrait de cela depuis une année ... et (même) un fameux docteur du village voisin ne vit aucun espoir de rétablissement.

Quand aucun autre moyen ne put être trouvé, Mirzâ Mohammad Sa'id et son frère Mirzâ Hassan approchèrent leur pieux et érudit oncle Mirzâ Abou Tâlib qui avait l'habitude d'écrire des « Arizhâh » à l'Imam au nom des personnes affligées et parvenait à les trouver guéries de leurs maladies... Mirzâ Abou Tâlib écrivit alors la pétition et demanda à la mère (du patient) de l'emporter à un puits et de l'y jeter.

La mère se débrouilla d'une manière ou d'une autre pour traîner le fils souffrant jusqu'au puits, **et ils jetèrent la Arizhâh un vendredi dans les dernières heures de la journée.**

Quelques jours plus tard, Mirzâ Hassan vit un rêve dans lequel il eut des visions de trois cavaliers venant du désert et approchant sa maison. Il comprit que la personne se trouvant à leur tête était l'Imam en personne et qu'il était venu guérir son frère. **L'Imam vint auprès du patient et, touchant son corps de la lance qu'il tenait dans la main, lui dit de se lever et d'aller à la rencontre de son oncle qui était de retour d'un long voyage.** Il comprit donc que son oncle qui était parti depuis longtemps et au sujet duquel toute la famille était inquiète et préoccupée était revenu. Le patient se leva à l'instruction de l'Imam et courut souhaiter la bienvenue à son oncle... !

Il (Mirzâ Hassan) ouvrit ses yeux... Il était déjà l'aube. Il se précipita chez son frère, le réveilla et lui raconta comment l'Imam l'avait guéri (par la Volonté de DIEU) de sa souffrance. Chacun était profondément émerveillé de voir qu'une personne qui ne pouvait (même pas) placer un pied sur le sol était en train de marcher comme s'il était guéri !

La nouvelle se répandit comme une traînée de poudre dans la ville et la foule afflua pour voir de visu la guérison dont la cause était l'Imam.

En une semaine, toutes les blessures (de maladie) disparurent. **Quelques jours plus tard, l'oncle qui était introuvable depuis longtemps était lui aussi de retour !** (cité dans « The Twelfth Imam », p.63 et 64)

Aussi, une fois de plus, l'Imam, par ses facultés miraculeuses, apporta la joie et la tendresse là où il n'y avait que douleur et détresse et quand tout espoir était perdu !!!

Enfin, toujours dans sa « Najm-ous-Sâqib », Mirzâ Nouri relate ce récit ô combien révélateur d'un shi'ite du nom de **Abou Wafâ-é-Shirâzi**. Celui-ci avait été arrêté et emprisonné. Ayant pressenti qu'il allait être exécuté, Abou Wafâ implora l'Aide de DIEU sur sa détresse et invoqua avec ferveur l'intercession du Noble Prophète et des Imam.

Le jeudi soir, après avoir accompli ses Prières, il alla se coucher. C'est alors qu'il vit en rêve le Noble Prophète, qui lui dit : « **N'invoque pas mon intercession ou celle de ma fille, ou celle de mes deux fils (HASSAN et HOUSSAIN) pour les affaires de ce monde, mais uniquement pour les affaires de l'Au-delà (pour le Jour de la Qayâmat, le Hissâb des actes, la traversée du Poul-é-Sérât). Pour les malheurs qui te tombent dessus, en cherchant l'Aide de DIEU, tu dois invoquer mon frère Aboul-HASSAN ('ALI) qui peut prendre revanche sur la personne qui est en train de t'oppresser ! »**

Il dit : « Ô MESSAGER de DIEU, il a lui-même souffert de tant d'injustices, et les injustices faites à FÂTÉMÂH az-ZAHRÂ qui fut dépossédée de son héritage et fit preuve de patience ! Aussi, comment se vengera-t-il des injustices faites à moi ? »

Le Prophète le regarda surpris et dit : « **Tout ceci se passa ainsi parce que j'avais obtenu une promesse de lui de rester patient, promesse qu'il tint, et ce fut mon ordre qu'il exécuta.** Mais il se venge bien de ceux qui font subir des injustices à ses Amis !

'ALI (SAJJÂD) fils de HOUSSAIN accorde le secours des rois (c'est-à-dire des régimes injustes de ce monde) et du mal des satans.

MOHAMMAD (BÂQIR) fils de 'ALI et JÂ'FAR (SÂDIQ) fils de MOHAMMAD sont les moyens d'acquérir l'obéissance envers DIEU et Sa Satisfaction.

MOUSSÂ (KÂZIM) fils de JÂ'FAR procure une bonne santé.

'ALI (RIZHÂ) fils de MOUSSÂ procure la sécurité dans les voyages, sur terre ou mer.

MOHAMMAD (JAWÂD) fils de 'ALI devrait être invoqué pour obtenir le gagne-pain de DIEU.

'ALI (HÂDI) fils de MOHAMMAD devrait être invoqué pour accomplir les Nawâfil [les Prières facultatives], pour être bon et gentil envers les autres et obéissant : il devrait être fait intercesseur dans les prières pour (acquérir) de telles qualités.

HASSAN ('ASQARI) fils de 'ALI devrait être recherché pour les affaires de l'Autre-monde **mais l'Imam actuel devrait être appelé quand le poignard est sur le cou de quelqu'un !** »

Puis le Noble Prophète pointa de ses saintes mains son saint cou, puis poursuivit :

« **Il répondra certainement à ton appel car il vient au secours de tout victime. Aussi, dis :**

"Yâ Sâhib az-Zamân, Aguisni ! Yâ Sâhib az-Zamân, Adrikni !"

[Ô Maître de cette époque, venez à mon secours ! Ô Maître de cette époque, venez à mon aide !] »

Alors Abou Wafâ commença à l'appeler par ces mots dans ce rêve même et un cavalier avec une "Herbâ" à la main qui émettait une lumière jusque dans les Cieux s'approcha de lui et descendit du cheval !

Il dit : « Ô mon Maître, s'il vous plaît, aidez-moi du danger de ce tyran dans les griffes duquel je suis prisonnier ! »

Il (l'Imam) répondit : « **Je l'ai déjà fait !** »

Abou Wafâ raconte : « Le jour suivant, (le tyran) m'appela et me demanda que qui j'avais appelé à l'aide ? Je répondis : "La même personne à qui l'homme sans défense et l'homme malheureux présentent leurs doléances !" » (cité dans « **The Twelfth Imam** », p.64 à 66)

Donc, d'après les propos mêmes du Prophète, dans toutes les affaires qui concernent les hommes, que ces affaires soient à caractère matériel ou spirituel, quand elles atteignent un degré où personne ne peut porter secours et que le plaignant devient totalement sans défense, alors il devrait appeler l'Imam actuel à l'aide et assurément qu'il lui répondra, car c'est le rôle même de l'Imam de venir à l'aide à ceux qui n'ont personne pour les secourir !

Des « rencontres » toujours possibles, mais c'est l'Imam qui décide !

En 941, dans sa dernière Tawqi' adressée à son 4^{ème} Naïb, où l'Imam lui annonçait le début de sa Ghaybat-é-Koubrâ, l'Imam avait aussi précisé : « ... **D'entre mes Shi'ites, certains prétendront (m')avoir vu (reconnu). Attention, celui qui prétendra (m')avoir vu (reconnu) avant la rébellion du Soufyâni et le Cri (du Ciel), celui-là est un menteur et un imposteur...!** » (Kamâl, vol.2 p.516 ; K. al-Ghaybâh, p.257 ; Al-Éhtéjâi, vol.2 p.297)

Aussi, lorsque dans cette Tawqi' l'Imam dit que personne ne pourra plus le « voir » pendant sa Ghaybat-é-Koubrâ, cela voulait-il dire que personne ne pourra plus le « rencontrer » jusqu'aux signes annonciateurs de son Zouhour que sont la sortie du Soufyâni et le Cri du Ciel ?

Dorénavant, et jusqu'à son Zouhour, il n'y aura plus aucune sorte de relation entre l'Imam et ses Shi'ites, que ce soit à l'initiative de l'Imam ou de ses Shi'ites ?

Non, non... ! Des personnes méritantes, musulmanes shi'ites ou pas, pourront toujours le rencontrer, mais uniquement à l'initiative de l'Imam et plus à leur propre initiative. **C'est-à-dire que c'est l'Imam lui-même qui décidera s'il accorde à une personne le privilège et l'honneur de faire sa rencontre, et ce, pour des raisons qu'il connaît le mieux !**

D'ailleurs, depuis le 15 mai 941, date qui marqua le début de sa Ghaybat-é-Koubrâ jusqu'à ce jour, les récits de ces rencontres « surprenantes » ne manquent pas dans des livres tant sunnites que shi'ites !

Il faut cependant distinguer deux sortes de rencontre :

- ① Certaines personnes rencontrèrent l'Imam sans se rendre compte qu'elles étaient en train de parler avec lui et **ne le reconnurent qu'après coup**, après qu'il ait quitté les lieux ou qu'il ait « disparu » de leurs yeux !
- ② D'autres le rencontrèrent en toute connaissance de cause, **c'est à dire qu'ils savaient dès le début (ou au cours de la rencontre) que la personne en face d'eux était l'Imam MAHDI**, le 12^{ème} et dernier Imam, l'Imam Ghâïb. ils étaient donc tout à fait conscients qu'ils étaient en train de voir et de parler avec l'Imam !

Ce qui veut dire que tantôt l'Imam fit l'honneur de sa rencontre à des personnes **dont il voulait qu'ils ne sachent sa véritable identité qu'après leur rencontre**, et tantôt il se présenta à d'autres **sans leur cacher sa réelle identité dès les premiers moments de leur rencontre ou au cours de celle-ci**, tout ceci pour des raisons qu'il connaît le mieux !

Et encore aujourd'hui, l'Imam tient des entretiens privés avec des personnes de son choix, à leur insu ou pas d'ailleurs, et continuera à le faire jusqu'à son Zouhour, si telle est la Volonté de DIEU !

Par contre, une chose est claire et nette ! À partir du 15 mai 941, **aucune personne ne pourra plus se prétendre être un Nâïb expressément désigné par l'Imam et prenant directement des instructions de lui**, car aucune personne ne pourra plus le rencontrer « lorsqu'elle en aura envie », à son propre désir : la période de la nomination par l'Imam lui-même d'un Nâïb entretenant des contacts réguliers et permanents avec lui et recevant des ordres directs de lui a définitivement pris fin !!!

Depuis cette date, il ne reste plus qu'une seule « option » à celle ou celui qui voudrait, même pour un instant, voir la face resplendissante de l'Imam : prier DIEU qu'IL lui donne l'opportunité de rencontrer l'Imam et supplier l'Imam de lui accorder cet honneur !

Typiquement, nous pouvons distinguer deux récits de rencontre :

➔ Une rencontre d'ordre « **humanitaire** » dans laquelle **la Nousrat** [le secours] et la grande générosité de l'Imam envers ses Shi'ites mais aussi sa préoccupation pour leur bien-être est mise en avant.

➔ Une rencontre d'ordre « **spirituelle** » dans laquelle l'Imam enseigne à ses shi'ites des prières "spéciales" et leur transmet **une Hidâyat** [un enseignement] spirituelle.

Mais ce n'est pas à son Shi'ite ou à toute autre personne de décider de le rencontrer, c'est à lui de décider si ce Shi'ite ou cette personne mérite qu'il le rencontre ou pas : c'est à l'Imam qu'il appartient de prendre l'initiative !

Par exemple, **Shaykh Koulayni** rapporte qu'une fois, deux fidèles shi'ites partirent pour le Hajj [pèlerinage annuel de Makkâh, en Arabie]. Arrivés à 'Arafât, ils y virent un "**jeune homme**" assis, vêtu de très beaux habits : aucune trace de fatigue d'un quelconque voyage n'était visible sur lui !

Un mendiant quémanda mais nos deux shi'ites le repoussèrent. Il se dirigea alors vers le "jeune homme" : ce dernier se pencha, ramassa une poignée de terre et la lui remit. Puis ce "jeune homme" se leva et quitta les lieux, tandis que le mendiant était en train de lui adresser de très émouvants remerciements !

Intrigués, nos deux shi'ites s'approchèrent du mendiant qui leur montra la grande pièce d'or que le "jeune homme" lui avait donné.

C'est alors qu'ils se rendirent compte qu'ils venaient de voir l'Imam sans avoir pu le reconnaître plus tôt, lui qui avait « transformé » le sable en or !

Décus de leur manque de "flair", ils se précipitèrent vite à sa recherche, mais en vain. Ils s'informèrent alors à son sujet auprès des habitants du coin. On leur répondit qu'il s'agissait d'un jeune Sayyad (descendant du Prophète) qui, tous les ans, se rend en Hajj à pied ! (Al-Kâfi, vol.2 p.125, n.15)

‘Allâmâh Majlissi rapporte lui aussi dans son livre « Bihâr-oul-Anwâr » d'un Croyant digne de confiance qu'il avait élu domicile à Najaf dans la maison d'un certain **Sayyad Houssain Moudallâ** dans les années 1348 et suivantes. La maison était voisine à la cour nord-ouest du mausolée de l'Imam 'ALI.

Sayyad Houssain Moudallâ était un shi'ite très pieux vivant dans la maison avec ses femme et enfants. Un jour, il fut atteint de paralysie et devint totalement invalide, incapable de bouger du tout. Comme une conséquence de ce malheur, ses femme et enfants devinrent sans un sou et ils n'avaient même plus rien à manger !

Durant cette période, une nuit, après que la famille se soit couchée (le ventre vide), ils remarquèrent soudain une luminosité sur les portes et les murs de la maison. Ils devinrent stupéfaits et commencèrent à se demander ce que c'était ! Houssain répondit alors : « **L'Imam-é-Zamânâ était juste là et m'ordonna de me lever. J'implorai qu'il était parfaitement conscient de ma condition et que je ne pouvais même pas bouger d'un pouce. L'Imam prit ma main et me fit lever. Soudain, je réalisai que toutes mes incapacités avaient disparu et que j'étais totalement (rétabli et) en très bonne santé !**

L'Imam enjoignit aussi que la Porte de Sabât (du mausolée de l'Imam 'ALI) ... par laquelle j'avais l'habitude de me rendre pour la Ziârâh de mon grand-père (l'Imam 'ALI) devrait être fermée la nuit ! »

Après ça, Sayyad Houssain se leva par lui-même et se dirigea vers le mausolée de l'Imam 'ALI, et aussi pour remercier DIEU pour Sa Grâce. Depuis ce jour, la Porte de Sabât fut connue comme « **Sabât-é-Houssain Moudallâ** ». Les gens viennent à cet endroit avec leurs vœux pour qu'ils soient exaucés par l'actuel Houjjat de DIEU et un nombre d'entre eux ont effectivement vu leurs vœux exaucés par l'Imam MAHDI ! (cité dans « **The Twelfth Imam** », p.36 et 37)

Le récit qui suit est lui aussi relaté par '**Allâmâh Majlissi** dans son livre « **Bihâr-oul-Anwâr** », citant son propre père comme source. Il affirme que de son temps, il y avait une personne pieuse et religieuse du nom de **Hâji Amir Is'hâq Astarâbâdi** qui avait accompli 40 Hajj à pied et qui était enterré à Karbalâ. Il était connu comme un « **Tayvil-Arzh** », c'est-à-dire quelqu'un qui couvre "miraculeusement" une très grande distance en très peu de temps !

Une année, il était de passage dans la ville d'Isfahân en route pour le Hajj quand le père de 'Allâmâh lui rendit visite et lui demanda comment il était parvenu à acquérir cette "qualité". Il lui expliqua alors qu'un jour il était en route pour le Hajj avec de nombreux pèlerins quand à la 7^{ème} ou 8^{ème} étape de Makkâh, (à cause) d'une extrême fatigue qu'il ressentit, il se retrouva derrière ses compagnons de voyage, qui étaient partis loin devant lui et il les perdit (même) de vue !

Il avait aussi perdu le chemin et devint terrifié dans sa confusion. Il dit qu'il avait extrêmement soif et dans une telle condition perdit tout espoir et s'écroula sur le sol. Son degré de désespoir était tel qu'il récita même la « Shahâdatayn » (c'est-à-dire le fait de confirmer sa Foi en l'unicité de DIEU et en la mission de Son dernier MESSAGER, MOHAMMAD) en préparation de sa mort et commença à appeler l'Imam à l'aide disant : « **Ô Abâ Sâlêh (l'un des surnoms de l'Imam), s'il vous plaît venez à mon secours !** »

Soudain, il remarqua près de sa tête **un jeune, au visage radieux et gracieux**, et impressionné par sa personnalité, immédiatement il le salua. **Le jeune répondit à son salut, lui donna de l'eau et lui demanda s'il voulait rejoindre ses compagnons. Puis il l'aida à monter sur son chameau et ils partirent de là.** Comme Hâji Amir avait l'habitude de réciter tous les jours le « **Hirz-é-Yamâni** », il commença à le réciter à voix haute. À de nombreuses occasions, le jeune fit des corrections appropriées.

Soudain, Hâji Amir se trouva être à Makkâh et le jeune lui demanda de descendre. À peine était-il descendu qu'il n'y avait ni jeune homme ni chameau : il n'y avait que lui-même ! **C'est alors qu'il lui vint à l'esprit que le jeune était l'Imam actuel et regretta profondément son échec de le reconnaître et sa séparation de lui.**

Au 7^{ème} jour, ses compagnons de voyage arrivèrent. Ils avaient perdu espoir que Hâji Amir ait survécu et furent stupéfiés de le trouver à Makkâh !

C'est ainsi que Hâji Amir expliqua comment il avait acquis le titre de « Tayyil-Arzh ». Le père de 'Allâmâh affirme qu'il récita le « Hirz-é-Yamâni » à Hâji Amir pour qu'il puisse obtenir de lui toutes les corrections que l'Imam lui avait appris. (cité dans « **The Twelfth Imam** », p.26 et 27)

Si Âssif ibn Barkhiâ, le Wazir [1^{er} ministre] du Prophète Soulaymân avait réussi à faire l'aller-retour entre la Palestine et le Yémen en moins d'un clin d'œil pour ramener le trône de Bilqis, la reine du Yémen, à Jérusalem **alors pourquoi l'Imam MAHDI ne pourrait-il pas faire les 7 ou 8 étapes menant à Makkâh en quelques minutes seulement, par la Volonté et la Puissance de DIEU ?**

Il est aussi rapporté dans le livre « Kifâyat-oul-Mouhtadîn » d'un pieux Musulman shi'ite qu'à une occasion, il se mit en route pour le Hajj à la saison chaude et par malheur se trouva séparé de son groupe. Il devint si assoiffé qu'il sentit qu'il était sur le point de mourir et s'écroula par terre.

Soudain, il entendit un cheval en train de galoper, ouvrit ses yeux et vit un jeune (au visage) impressionnant et éblouissant lui offrant une eau qui était plus fraîche que de la glace et plus douce que du miel. Il raconte qu'il fut sauvé de la mort !

Il demanda alors au jeune son identité, exprimant sa gratitude pour une telle gentillesse. **Le jeune lui dit qu'il était le Houjjat de DIEU sur Terre et celui qui remplira la Terre de Justice au moment où elle serait infestée d'injustice et d'oppression : il était le fils de HASSAN ('ASQARI)...**

Puis il donna l'ordre au pèlerin de fermer ses yeux et lorsqu'il lui dit de les ouvrir de nouveau, le pèlerin se retrouva avec son groupe et l'Imam avait "disparu" de sa vue ! (cité dans « The Twelfth Imam », p.27 et 28)

Mirzâ Houssain Nouri rapporte lui aussi d'un shi'ite du nom de **Soulaymân** : « J'étais sérieusement malade quand j'avais 10 ans, à tel point que les membres de ma famille étaient en train de penser que je ne survivrai plus. Chacun d'eux m'embrassa et pleura, et ils s'étaient mentalement préparés à ma mort pour cette nuit !

Cette même nuit, dans mes rêves, je vis le Noble Prophète et les Imam. Je leur offris mes salutations [Salâm] et serra la main [Moussâféhâh] à chacun d'eux l'un après l'autre... Quand ce fut le tour de l'Imam-é-Zamânâ, je me lamentai que je craignais de mourir de cette maladie. Je lui dis aussi que je n'avais même pas réalisé mes ambitions dans le domaine de la connaissance et de la piété !

L'Imam me répondit : « **Ne crains rien, tu ne mourras pas à cause de cette maladie ! DIEU te guérira et t'accordera une longue vie !** »

Puis il me donna un bol qu'il tenait. **Je bus (son contenu) et fus guéri à l'instant même**, et la maladie avait été soignée de sa "source" même. Les membres de ma famille étaient stupéfaits ! » (**Najm-ous-Sâqib**, incident n.61)

Le récit suivant est cité à la fois par **Mirzâ Houssain Nouri** et **Shaykh 'Abbâs Qoummi** dans leurs ouvrages respectifs « **Najm-ous-Sâqib** » et « **Mafâtiḥ-oul-Jinân** ». Le personnage principal de ce récit, **Sayyad Ahmad Rashti**, raconte qu'en 1863, il quitta sa ville de Rasht (en Iran) pour Tabriz dans le but de se rendre en Pèlerinage à Makkâh. À Tabriz, il fut l'hôte de Hâjji Safar 'Ali, un commerçant de la ville.

Sayyad Ahmad poursuit : « Comme je n'étais pas en mesure de trouver une caravane en partance pour le Hajj, j'étais très préoccupé.

Entre-temps, Hâji Jabbâr de Isfahân préparant une caravane de marchandises à destination de Tarâbouzan, je décidai de louer un cheval et de me joindre à lui. Quand nous atteignîmes la première étape, nous fûmes rejoints par trois autres gentlemen, ... Moullâh Bâqir Tabrizi, Sayyad Houssain Tabrizi et Hâji ‘Ali.

Nous continuâmes notre chemin et atteignîmes une place appelée Arzanat ar-Roum. De là, nous nous dirigeâmes en direction de Tarâbouzan. Entre ces deux villes, le leader de la caravane, Hâji Jabbâr, nous mit en garde que nous allions passer par un chemin dangereux, que nous devrions rester prêts à tout moment (pour faire face à une attaque) et que nous devrions rester tous ensemble dans le même groupe jusqu’à ce que nous ayons traversé cet endroit rempli de dangers !

... Ce jour (donc), nous reprîmes la route avant l’aube et restâmes ensemble dans le groupe. Nous n’avions pas parcouru un demi ou les trois quarts d’un mille quand, soudain, le temps devint sombre (car il commença à neiger), suivi d’un vent fort et d’une puissante tempête. Tous les membres de la caravane se couvrirent leurs têtes et accélérèrent leur marche. Je fis aussi l’effort de galoper plus vite pour les rattraper. Cependant, la distance entre moi et eux s’accrut et ils apparurent être (encore) plus distancés de moi. Le temps devint même si brumeux que je ne pouvais plus apercevoir les membres du groupe !

À cet instant, j’étais clairement séparé du groupe et livré à moi-même. Je décidai de descendre de mon cheval et m’assis sur le bord de route jusqu’au lever du soleil. J’étais dans un désarroi profond et avais avec moi 600 toumans...

Soudain, à mon grand étonnement, je vis un jardin de l'autre côté (de la route). Je remarquai **un jardinier qui frappait les arbres pour faire tomber la neige qui s'y était entassé**. Je le vis alors en train de se diriger vers moi et il me demanda en persan [Farsi] : "**Qui es-tu ?**"

Je répondis : "Je suis resté en arrière des compagnons de notre caravane et ai été séparé d'eux, et j'ignore complètement le chemin (qu'il faut prendre) !"

Il me dit : "**Pourquoi ne récites-tu pas la Prière de Tahajjoud** (plus connu chez nous sous le nom de Namâz-é-Shab) **pour que tu puisses trouver ton chemin ?**"

Immédiatement, je me mis à réciter la Prière et la noble personne me laissa. À peine avais-je fini de réciter la Prière que la noble personne revint vers moi et me demanda : "**Pourquoi es-tu encore là ? Pourquoi n'es-tu toujours pas parti ?**"

Je répondis : "Je n'ai toujours pas retrouvé le chemin ! Je ne sais pas quelle direction je devrais prendre !"

L'auguste personnalité dit alors : "**Récite la Ziârat-é-Jâmé'âh !**"

Quoique je ne connaissais pas la Ziârat par cœur, ... et même aujourd'hui je ne la connais pas par cœur, mais en ce jour, après que la noble personne se soit éloignée de moi, je me mis debout pour réciter la Ziârat et, à ma grande stupéfaction, je récitai entièrement la Ziârat par cœur ! Seule l'aura de cette auguste personnalité me fit commencer à réciter la Ziârat et je trouvai soudain que les phrases sortaient naturellement, dans une séquence juste !

À peine avais-je fini de réciter que la noble personne réapparut à moi et s'enquêrit : "**Tu es toujours là ? Tu n'es pas encore parti ?**"

Cette fois-ci, je ne pus même pas « supporter » d'écouter la question et y répondre ; je fondis en larmes et commençai à pleurer. La noble personne me demanda : **"Pourquoi es-tu en train de pleurer ?"**

Je répondis : "Je n'ai toujours pas retrouvé mon chemin !"

La noble personne me dit : **"Récite la Ziârat-é-Âshourâ !"**

Bien que j'avais récité la Ziârat-é-Âshourâ en de nombreuses occasions avant, je n'avais jamais réussi à l'apprendre par cœur. Cependant, l'aura de cette personnalité était telle qu'immédiatement, je commençai à réciter la Ziârat-é-Âshourâ et de nouveau, à mon étonnement total, je fus en mesure de la réciter par cœur, phrase après phrase, dans la bonne séquence. Je récitai même la Dou'â-é-Alqamâh.

À peine avais-je fini de réciter que la noble personne revint vers moi et me demanda de nouveau : **"Tu n'es pas encore parti ?"**

Cette fois, j'implorai : "Je resterai là jusqu'au lever du soleil !"

La noble personne me dit alors : **"Viens, je vais te ramener à ta caravane !"**

Il monta sur sa mule, ramassa sa pelle et me dit : **" Grimpe derrière moi !"**

Je m'exécutai avec reconnaissance et tint les rênes de mon cheval, puis commençai à le tirer mais il résista. Le cheval ne voulait pas me suivre. Alors la noble personne prit les rênes de mes mains, tenant sa pelle de sa main gauche, et (commença) à tirer. Cette fois, le cheval suivit docilement. Comme nous nous mêmes en marche, il posa sa main sur mon genou et me dit : **"Pourquoi ne récites-tu pas la Prière de Tahajjoud, Nâfilâh, Nâfilâh, Nâfilâh ?"** – Il le dit trois fois !

Puis il dit : "**Pourquoi ne récites-tu pas la Ziârat-é-‘Âshourâ ?**" – De la même manière, il répéta trois fois ‘Âshourâ ... ‘Âshourâ ... ‘Âshourâ !

Puis il dit : "**Pourquoi ne récites-tu pas la Ziârat-é-Jâmé’âh ?**" – ... **Jâmé’âh ... Jâmé’âh ... Jâmé’âh**, il répéta trois fois !

Alors qu’il était en train de me conseiller de la sorte, il dit soudain : "**Regarde, ta caravane vient juste d’arriver au bord de la rivière ! Ils sont en train de descendre pour faire leurs ablutions pour la Prière de l’aube.**"

Il m’aida ensuite à descendre. J’essayai de monter sur mon cheval mais je ne le pus pas. Il descendit alors de sa mule, planta sa pelle dans la neige et m’aida à monter sur mon cheval. Il tourna ensuite la tête de mon cheval en direction de la caravane.

Je commençai alors à me demander qui cette personnalité pouvait bien être, particulièrement parce qu’il était en train de me parler en persan, dans une région habitée uniquement par des gens parlant le turc ! Qui plus est, la majorité des habitants de cette région étaient Chrétiens, et il me fit rejoindre mes compagnons de route en un temps si court !

Comme ces pensées traversèrent mon esprit et que je tournai pour lui dire « Merci », je ne trouvai personne, pas même une trace de la mule ou de celui qui était sur elle !!! » (cité dans « **The Twelfth Imam** », p.55 à 57)

Combien importantes doivent être la Namâz-é-Shab et les Ziârat-é-‘Âshourâ et Jâmé’âh que celui qui nous les recommande n’est autre que **l’Imam lui-même** : ces actes de dévotions ne sont pas à accomplir (comme souvent nous le faisons) seulement une fois par an !

Toutefois, il ne sert à rien de les réciter « bêtement », sans en comprendre un seul mot, mais être bien au courant de leurs sens et croire sincèrement en ce que nous récitons !!!

Sayyad Mohammad Bâqir Isfahâni relate lui aussi dans son livre « **Nour-oul-'Ouyoun** » qu'une fois, quelques shi'ites de Bâhrain se mirent d'accord que chacun d'eux tour à tour offrirait un repas à un groupe de Croyants. Ils maintinrent donc cette pratique, jusqu'au tour d'un shi'ite qui n'avait pas les moyens de préparer un tel repas !

Celui-ci devint si perplexe que le soir, il quitta la ville et partit en direction de la forêt. Soudain, il croisa **un gentleman qui s'approcha de lui et lui dit d'aller chez un certain marchand et de lui dire que MOHAMMAD fils de HASSAN avait demandé les 12 dinars pour lesquels il avait fait le vœu [Nazar] de les lui donner, et il (le shi'ite) pouvait les utiliser pour préparer le repas aux Croyants !**

Aussi, le shi'ite se rendit auprès du marchand et lui transmit le message. Le marchand lui demanda : « Quoi ! T'avait-il personnellement dit cela ? »

Le shi'ite lui répondit : « C'est ainsi ! »

Le marchand lui demanda (de nouveau) : « Le connais-tu ? »

Au shi'ite de répondre : « **Non, je ne le connais pas !** »

Le marchand lui dit alors : « **C'est le Sâhib az-Zamân ! J'avais fait un vœu en son nom (c'est-à-dire de lui donner) 12 dinars que j'ai (encore) avec moi !** »

Puis le marchand lui remit l'argent et lui montra un grand honneur, disant « Comme mon vœu a été accepté par l'Imam, j'aimerais bien que vous me donniez la moitié d'un dinar comme Tabarrouk (c'est-à-dire pour l'utiliser comme "porte-bonheur") ! »

Le shi'ite accepta, et avec le plus grand bonheur prit l'argent et retourna chez lui pour s'atteler aux préparatifs du repas ! (cité dans « The Twelfth Imam », p.35 et 36)

Cette épisode est la preuve que non seulement l'Imam est au courant des difficultés dont ses Shi'ites font face, par la Volonté de DIEU, **mais même sans être appelé à l'aide il les rencontre dans leurs détresses et résoud leurs problèmes sans avoir été ni sollicité et ni reconnu par eux !**

Les récits où l'Imam assiste certaines personnes ne contredisent pas la Tawqi' citée ci-dessus où l'Imam a exclu toute rencontre avec qui que ce soit pendant sa Ghaybat-é-Koubrâ.

En fait, dans cette Tawqi', l'Imam a condamné tous ceux qui prétendent le rencontrer de leur « propre » volonté. Alors que dans ces récits de rencontre avec l'Imam, **c'est l'Imam qui décide de rencontrer et d'aider la personne et non le contraire**. Si cette personne est méritante, DIEU peut lui accorder l'opportunité de rencontrer l'Imam : c'est une faveur "spéciale" dont DIEU et l'Imam font grâce à cette personne !

Mais le Musulman doit lui aussi désirer avec ardeur rencontrer exceptionnellement l'Imam pendant sa Ghaybat !

Par exemple, dans la « Dou'â-é-'Ahd » ou « supplication de l'engagement », enseignée par l'Imam SÂDIQ, le Musulman fait cette requête à DIEU :

« O DIEU, fais-moi voir la figure bien guidée (de l'Imam), le front lumineux digne de compliment. Réjouis (noircis) mon œil par un regard sur lui, hâte sa délivrance [Faraj], facilite sa sortie... ! » (« Misbâh » de Shaykh Kaf'ami (mort en 1500), p.550 ; Bihâr, vol.83 p.284, Hadis n.47)

Dans une autre Dou'â en rapport avec la période de la Ghaybat de l'Imam, citée par Shaykh Sadouq, il est aussi dit :

« ... ARINÂ NOURAHOU SARMADAN LÂ ZOULMA FIHI
(DIEU), montre-nous éternellement sa Lumière (de l'Imam) sans ombre
WA AHYI BIHIL-QOULOUB AL-MAYYITA !... »

Et vivifie par elle les cœurs morts !

(Kamâl, vol.2 p.515, Hadis n.43)

L'Imam RAZHÂ nous a lui aussi enseigné de réciter ceci dans la « Dou'â-é-Noubâh », en s'adressant à l'Imam : « Si je savais en quel endroit vous vous êtes établi, quel sol, quelle terre [Arzh] vous portent ! Est-ce à Razhwâ (une montagne près de Madinâh) ou ailleurs, ou bien à Zhi-Touwâ' (une vallée sur le côté du mont Sinâi) ?

... Y'a-t-il un moyen, ô fils de AHMAD (un autre nom du Prophète), d'aller à vous ou de vous rencontrer ? » (Iqbâl-oul-A'mâl, vol.1 p.504 ; Bihâr, vol.99 p.104)

Voilà comment un Musulman doit « mourir d'envie » de rencontrer l'Imam MAHDI pendant sa Ghaybat !!!

Il semble que le mardi soir, l'Imam soit présent à la Mosquée de Jamqarân (près de Qoum, en Iran), le mercredi soir à la Mosquée de Sahlâh (à Koufâh-Najaf, en 'Irâq) et pendant les jours du Pèlerinage [Hajj] à la Mosquée Sacrée [Masjid-oul-Harâm] de Makkâh.

L'Imam SÂDIQ dit un jour à son fervent shi'ite **Abou Bassir** en parlant de la Mosquée de Sahlâh : « ... C'est comme si je vois la descente du Qâim dans la Masjid-é-Sahlâh avec ses parents et sa famille. Et ce sera sa maison... ! » (Mafâtih, trad. française, édition B.A.A. 2008, p.1308)

Il est rapporté dans le livre « Jannat-oul-Mâ'wâ », citant l'éminent savant shi'ite **Sayyad Mohammad Kâzami** qu'en 1858, alors que celui-ci se trouvait à Najaf y poursuivant ses études religieuses, il entendit souvent de la bouche de savants religieux ou d'autres personnes dignes de confiance qu'un certain **vendeur de légumes** avait eu l'honneur d'une audience avec l'Imam MAHDI. Il commença tout de suite à s'enquérir au sujet de ce vendeur jusqu'à ce qu'il le retrouve. Il le trouva noble et digne de foi. Dans le but d'avoir un moment "tranquille" avec lui au cours duquel il pourrait l'interroger sur sa rencontre avec l'Imam, il commença à le fréquenter dans une mesure où ils deviennent de bons amis.

Par coïncidence, quand une fois il se rendit à la Masjid-é-Sahlâh un jeudi soir pour les Prières, il croisa le vendeur à la porte de la Mosquée, et considérant cela un moment approprié pour soulever la question, lui demanda de passer la nuit en dévotions en sa compagnie, ce qu'ils firent. Après avoir accompli les Prières à la Masjid-é-Sahlâh, ils se dirigèrent vers la Masjid-é-Koufâh conformément aux habitudes qui prévalaient à l'époque.

Après les dévotions dans la Masjid-é-Koufâh, il supplia au vendeur de lui raconter en détail les circonstances de son audience avec l'Imam. Celui-ci lui dit alors :

« J'avais souvent entendu de personnes érudites que si une personne, avec le désir profond de rencontrer l'Imam, accomplissait les "**Â'mâl-é-Istéjâzâh**" dans la **Masjid-é-Sahlâh pendant 40 jeudis soirs consécutifs**, elle aurait l'honneur de rencontrer l'Imam. Je devins impatient de rencontrer l'Imam et commençai ces Â'mâl me rendant pieusement à la Mosquée chaque jeudi soir sans faute. Qu'il fasse chaud ou froid, sous un soleil brûlant ou sous la pluie, cela m'importait peu.

Presqu'une année passa quand un jeudi après-midi, alors que je quittai Najaf (pour me rendre à Koufâh où se trouve la Masjid-é-Sahlâh), le ciel devint nuageux et il plut fort. Je pensai que peut-être les autres gens seraient déjà arrivés à la Mosquée mais en y parvenant, je la trouvai entièrement vide. Même le concierge qui avait l'habitude d'être présent dans la Mosquée l'après-midi et le soir n'était plus là. La nuit était obscure. Les tonnerres et les éclairs étaient terrifiants et je décidai qu'aussitôt après les Prières de Maghrib et 'Ishâ, et les Â'mâl-é-Istéjâzâh, je devrais m'en aller.

Pendant que j'étais en train de réciter la Prière de l'Istéjâzâh, **je sentis qu'il y avait une lumière considérable à l'endroit connu sous le nom de "Maqâm-é-Houjjat"** ou "la Place de l'Imam MAHDI" et entendit la voix de quelqu'un priant à cet endroit.



Je fus apaisé qu'il y avait aussi d'autres dévots dans la Mosquée et fus en mesure de compléter mes prières en toute sérénité. Celles-ci terminées, j'allai au Maqâm-é-Houjjat et trouvai qu'il y avait une illumination mais pas de lampe. Je devins confus. **Je vis un savant (ayant une présence) impressionnante, debout en train de prier.**

Je déduisis qu'il n'était pas de Najaf. Aussi, conformément à l'étiquette de cette place, je récitai la Ziârat de [les salutations à] l'Imam MAHDI et ensuite, décidai de demander à cette auguste personnalité de m'accompagner à la Masjid-é-Koufâh, mais son aura et son charisme étaient tels que je n'osai pas faire cette requête. Dehors, il faisait très noir et il pleuvait très fort !

Soudain, la noble personne se tourna vers moi, et avec un sourire et affection me demanda si je désirais qu'il devrait m'accompagner à la Masjid-é-Koufâh. Promptement, j'exprimai mon souhait et ajoutai que ceci était dans les habitudes des habitants de Najaf. Il se leva et sortit avec moi. J'étais ravi et transporté de joie tout au long du trajet en sa compagnie. **Il y avait de la lumière tout le long du chemin et c'était sec.** La pluie et le froid qu'il y avait avant ma rencontre avec cette personnalité avaient tous les deux disparu, et j'avais complètement oublié (de me préoccuper) à leur sujet !

La porte de la Masjid-é-Koufâh était close. Aussi j'y frappais... Le gardien s'enquêrit que d'où est-ce que je venais sous une telle pluie et dans une telle obscurité. Je répondis que je venais juste d'arriver de la Masjid-é-Sahlâh. Le gardien ouvrit la porte et alors que je me tournai pour demander à la noble personnalité d'entrer dans la Mosquée avec moi, je ne le trouvai pas : **il avait disparu !**

Il y eut alors les mêmes solitude, obscurité et pluie torrentielle. Je commençai à crier fort pour lui que la porte de la Mosquée avait été ouverte et courut aux alentours à sa recherche mais ne le trouvai pas. La pluie et le froid firent leur effet (néfaste) sur moi et je dus entrer dans la Mosquée regrettant et me repentant de mon échec de n'avoir pas pu l'identifier alors qu'il était avec moi. Je me blâmai moi-même que tant de signes étaient devenus apparents mais je n'en pris pas conscience !

Bien qu'il n'y eût de lampe à la Maqâm-é-Houjjat, cependant il y avait une telle luminosité que 20 lampes (réunies) n'auraient pas pu émettre une telle brillance. De nouveau la noble personnalité m'appela par mon nom bien qu'il ne me connaissait pas, ni qu'il m'avait vu avant. Avant notre départ de la Masjid-é-Sahlâh, il y avait de l'obscurité, des tonnerres, des éclairs et de la pluie, mais quand en sa compagnie jusqu'à la Masjid-é-Koufâh, il y avait une telle lumière qu'on pourrait (même) voir les empreintes de pas sur le sol, sol qui était complètement sec et l'air relaxant. Cependant, une fois qu'il disparut à la porte de la Masjid-é-Koufâh, il y eut les mêmes obscurité, froid, météo agitée et pluie diluvienne !

Je fus convaincu que l'auguste personnalité était **l'Imam Houjjat** qui je désirais ardemment rencontrer et pour une audience avec lequel j'avais enduré chaleur terrible et froid. **Ce fut une grande Faveur de DIEU sur moi pour laquelle je LUI suis toujours reconnaissant !** » (cité dans « **The Twelfth Imam** », p.40 à 42)

Mais pour pouvoir rencontrer l'Imam pendant sa Ghaybat, le Musulman doit le mériter, c'est-à-dire **mériter que l'Imam désire lui aussi le rencontrer !**

C'est pourquoi, lorsqu'il est demandé aux savants religieux que comment faire pour rencontrer "miraculeusement" l'Imam, ils répondent souvent, assez astucieusement d'ailleurs : « **Premièrement, réformez-vous vous-même, l'Imam lui-même cherchera à vous voir !** »

Le prédicateur shi'ite appartenant à la communauté d'origine indienne khoja, **Maître Mourtouzâ Lâkhâ**, décédé il y a peu (en 2010), relate dans son livre « **The Twelfth Imam** » ce récit instructif et très révélateur d'**un étudiant en Religion** qui, dans sa difficile situation, devint désireux d'obtenir une audience avec l'Imam. Il entreprit l'acte pieux de passer 40 jeudis soirs consécutifs dans le mausolée de l'Imam HOUSSAIN, et n'ayant pas eu l'opportunité de rencontrer l'Imam, fut profondément dépité !

Cependant, le vendredi matin suivant, il alla comme tous les jours à l'échoppe d'un épicier. Là, il trouva **une personnalité au charisme saisissant assis dans le magasin**. Tout naturellement, il le salua. La noble personne répondit à son salut et lui demanda quel était son problème puisqu'il semblait très perturbé. De nouveau tout naturellement, l'étudiant lui fit part de toute son expérience.

La noble personne lui dit alors : « **Pourquoi passas-tu 40 jeudis soirs au mausolée de l'Imam HOUSSAIN dans le seul but de rencontrer et de voir ton Imam ? Demande à cet épicier, je viens ici tous les vendredis matins pour m'enquérir de lui. Il n'a pas à me chercher !** »

Ayant dit cela, l'auguste personnalité "disparut" de vue !

L'étudiant était abasourdi ! Il se tourna vers l'épicier qui lui dit : « C'est vrai ! **Il me rend visite chaque vendredi matin !** »

L'étudiant demanda : « Que fîtes-vous pour gagner cet honneur ? »

L'épicier répondit : « Je remplis seulement toutes mes obligations religieuses et m'abstiens de tout acte prohibé. Je fais attention de gagner ma vie de façon honnête ! » (p.45 et 46)

Ceci est une réponse à l'attention de tout Croyant. Pour rencontrer l'Imam, nous devons remplir toutes nos obligations religieuses [Wâjibât] et nous abstenir de tous les interdits [Mouharramât], **et l'Imam viendra de lui-même à notre rencontre**. Notre infortune est que nous ne voulons pas nous conformer à ses règles et consignes, et malgré cela, nous nous plaignons qu'il soit « hors de vue » !!!

En vérité, l'Imam est si proche de ses Shi'ites et si préoccupé à leur sujet que leurs difficultés deviennent ses problèmes et il se fait tout de suite « accessible » pour venir à leur secours. Quels seraient alors leurs devoirs vis-à-vis de lui ?

Ne devraient-ils pas, dans la plus infime des mesures, ne serait-ce que pour montrer leur reconnaissance et pour prouver leur affinité et leur affiliation à lui, se souvenir de lui et lui faire sentir qu'ils sont ses "Vrais" Shi'ites ?

Enfin, lorsque le soleil est encore sous les nuages, les gens continuent d'en tirer profit, **mais certains attendent avec impatience et excitation le moment où ces nuages, en se déplaçant dans le ciel, laisseront le soleil se découvrir entièrement** pour obtenir le maximum d'avantages d'un soleil désormais totalement « visible ». Similairement, les Shi'ites les plus fervents de l'Imam attendent eux aussi à chaque instant de leur vie le Zouhour de leur leader, se préparent et restent prêts pour ça !

Des savants « sunnites » qui ont relaté des rencontres avec l'Imam MAHDI pendant sa Ghaybat !

● **'Abdoul-Wahhâb Sha'râni al-Mâlîki** (mort en 1565 ou 1566) dans sa **« Al-Yawâqit wal-Jawâhir »** (écrite en 1551) rapporte ce récit de **Shaykh Hassan 'Irâqi** : « Un jour, j'entrai dans la Grande Mosquée des 'Oumayyâdes (de Damas) et remarqua un groupe d'hommes assis autour d'une personne qui était sur une chaire délivrant un prêche sur le MAHDI. Je fus si profondément impressionné par ce prêche que je développai (en moi) **un désir intense de rencontrer le MAHDI**, et depuis cet instant, implorai sans cesse DIEU de me procurer une telle opportunité !

Deux mois passèrent. Puis une fois, je me rendis dans la même Mosquée pour les Prières du soir, et immédiatement après mes prières, **je vis une personne richement vêtu d'un turban iranien qui s'approcha de moi !**

Il toucha mon épaule et me demanda pourquoi j'étais en train de supplier si intensément DIEU pour le rencontrer !

Je lui demandai qui il était et **il me dit qu'il était le MAHDI**. Aussitôt j'embrassai sa main et le priai de venir chez moi. **Il accepta et resta mon invité pour sept jours**. Durant toute cette période, il m'éclaira sur de (ombreuses) questions religieuses... ! » (édition Égypte, p.288 ; voir aussi **Kashf-oul-Astâr**, partie 1 p.18)

D'après **Shaykh Hassan**, l'Imam avait alors 620 ans, ce qui veut dire que cette rencontre se déroula **en 1470 – 1471**.

● Soulaymân Ooundouzi al-Hanafî (mort en 1877), un grand soufi de la branche des Naqshbandi, a exclusivement consacré le chapitre 83 de son célèbre ouvrage « Yanâbi'-oul-Mouwaddâh » aux personnes qui avaient eu le privilège de rencontrer l'Imam MAHDI. Nous citons ici trois de ces récits :

❶ **Hassan ibn Wajnâ Nassibi** relate : « J'ai accompli le Hajj 53 fois, et à chaque fois, j'implorai DIEU dans la Kâ'bâh de me faire rencontrer l'Imam MAHDI. Durant mon 54^{ème} trajet, alors que j'étais assis à Makkâh, une femme vint à moi, m'appela par mon prénom et me demanda de l'accompagner ! Nous atteignîmes l'(ancienne) maison de Dame Khadijâh (1^{ère} épouse du Prophète : c'est dans cette maison qu'ils vécurent ensemble. Aujourd'hui, cette maison a été transformée en "toilettes publiques" par les autorités sa'oudites !) et je m'arrêtai là.

L'Imam MAHDI lui-même vint à la porte ! Je le saluai et il répondit : **"Hassan, je fus avec toi dans chacun des Hajj que tu accomplis. Maintenant, vas et habite dans l'(ancienne) maison de l'Imam Jâ'far as-Sâdiq (aujourd'hui détruite par les autorités sa'oudites !) et ne te préoccupe pas de ton pain quotidien : tu recevras toute la nourriture et les habits dont tu auras besoin !"**

Il m'enseigna aussi une supplication [Dou'â]. Je restai dans cette maison pour une longue période et reçut toutes mes nécessités quand il le fallait ! »

❷ **'Ali ibn Ahmad al-Koufi** raconte qu'une fois, il était en train d'accomplir le Tawâf de la Kâ'bâh (le fait de faire le tour de la Kâ'bâh, un rituel religieux.) Soudain, il fut ébahi de remarquer **un jeune homme avec un visage resplendissant.**

Dans sa confusion, il lui demanda qui il était et (le jeune homme) lui dit :
« Je suis l'Imam de cette ère et le MAHDI qui remplira la Terre de justice et d'équité. Aucun doute, il y a un Houjjat de DIEU à tout moment sur Terre ! »

Il (laissa) alors tomber le bâton qu'il était en train de tenir dans sa main. Je le ramassai et constatai qu'il s'était transformé en or. Je le lui remis !

❸ **Rashid Hamadâni**, un Musulman sunnite, relate : « Une fois, sur notre chemin de retour du Hajj (de Makkâh), nous perdîmes notre route. Je me retrouvai tout seul dans une forêt. Je marchai un peu et arrivai devant une pelouse du sol duquel émanait un parfum incroyable. Soudain, je vis une belle tente et il y avait deux gardes à l'extérieur d'elle. Après m'avoir remarqué, l'un d'eux entra dans la tente. Peu de temps après, il ressortit et me demanda d'entrer dans la tente.

À l'intérieur, je trouvai assise une personne impressionnante avec un visage qui brillait. Au dessus de sa tête était suspendue une longue épée dans l'air, sans support ! Je le saluai. Il me rendit mon salut puis ajouta : **"Je suis le Qâim qui sortira à la fin des temps avec cette épée et remplira la Terre de justice et d'équité !"**

Je me prosternai alors à terre, mais il dit : **"Il n'y a de prosternation que pour DIEU : lève ta tête ! Ton nom est Rashid et tu es un habitant de Hamadân. Que désires-tu ? Veux-tu retourner chez toi ?"**

Je répondis : "Oui mon maître, je suis très anxieux de retourner chez moi !"

Il me présenta alors une bourse et donna l'ordre à l'un des gardes de me conduire chez moi.

Tous deux nous quittâmes les lieux et, alors que nous avons marché une petite distance, le garde me dit : "Regarde, voila ta ville ; continue !"

Comme je me tournai pour le voir, il avait "disparu" ! J'atteignis ma maison et trouvai que, dans la bourse, **l'Imam m'avait fait cadeau de 50 pièces en or**, la possession desquelles nous procura à jamais du bonheur ! »
Toute sa famille reconnut alors l'Imâmat de l'Imam MAHDI !

Le récit qui suit est cité par Shaykh Sadouq dans son livre « Kamâl-oud-Dîn » (éd. Téhérân, p.250 et 251). Le héros de ce récit est un membre de la tribu des **Bani Rashid** établie, depuis l'avènement de l'ISLÂM (à partir de l'an 622), à Hamadân, en Iran. Tout ce groupe était shi'ite. C'est ce qui avait retenu justement l'attention du narrateur, lequel avait fait alors une enquête auprès de l'un de leurs savants religieux.

L'explication qu'il en avait obtenue était la suivante. Leur attachement au Shi'isme remontait à leur aïeul. Celui-ci s'était rendu en Hajj à Makkâh. Au retour, à deux étapes seulement de Makkâh (par conséquent, à encore une distance importante de Hamadân), lorsque, le soir approchant, la caravane se dispose à camper, il décide d'aller se promener un peu dans les environs ; il marche tant et si bien que, pris de fatigue, il s'assoit puis s'endort !

Il n'est réveillé que le lendemain matin par la chaleur du soleil. Il veut rejoindre la caravane mais celle-ci a déjà levé le camp, et il se retrouve absolument seul, perdu dans le désert !

« Je fus pris, dit-il, d'une grande frayeur, car je ne distinguais ni piste ni trace. Alors je m'en remis à DIEU, en me disant : "Marchons là où IL me dirigera !" »

Je n'avais pas encore marché très longtemps que je me trouvai soudain devant une terre de verdure enchanteresse ; il semblait que la pluie venait d'y tomber, et il y soufflait une brise paradisiaque. Au cœur de cette verdure, j'aperçus **un château**. Je voudrais bien savoir, me dis-je en moi-même, quel est ce château que je ne connais pas et dont je n'ai absolument jamais entendu parler !

J'approchai donc. Arrivé devant le seuil, je vis deux jeunes garçons vêtus de blanc. Je les saluai. Ils me rendirent avec grâce mon salut et me dirent : "Assieds-toi, DIEU veille sur toi et te veut du bien !"

Puis l'un d'eux se leva et rentra dans le château. Un moment plus tard, il reparut et me dit : "Lève-toi, viens et entre !"

Je pénétrai ainsi dans une demeure dont la beauté et l'éclat étaient tels que je n'avais jamais rien vu qui en approchât. Nous parvînmes à un pavillon devant lequel était suspendu un rideau. Le serviteur souleva le rideau et me dit : "Entre !"

J'entrai dans le pavillon. Au milieu était un trône sur lequel siégeait **un jeune homme au beau visage, à la belle chevelure, aux beaux vêtements, au parfum agréable**. Par la lumière de son visage, la demeure était éclairée comme peut l'être la nuit au lever de la pleine lune. **Au-dessus de lui était suspendue une épée**. Je le saluai. Il me rendit mon salut dans les termes les plus gracieux et les plus accueillants.

"Sais-tu qui je suis ?", me dit-il.

- "Non, par DIEU, je l'ignore !"

- "Je suis le Qâïm d'entre la famille du Prophète. Je suis celui qui, à la fin de ce temps, sortira avec cette épée -et il la désigna de la main- afin de remplir la Terre de Paix et de Justice comme elle aura été remplie jusque-là de violence et de tyrannie !"

En entendant ces mots prononcés par de telles lèvres, je me prosternai à terre, mais lui de me dire : "**Non, relève-toi !**"

Puis il me dit : "**Tu es un tel, de la ville que l'on appelle Hamadân !**"

- "Vous dites vrai, ô mon Maître !"

- "**Tu aimerais retourner chez toi et retrouver les tiens ?**"

- "Oui mon Maître !"

Alors il fit signe à l'un des serviteurs. Celui-ci me présenta un porte-monnaie, puis, me prenant par la main, se mit à marcher à côté de moi. Nous sortîmes du château, le serviteur m'accompagnant toujours. **Soudain, voici que je vis le minaret d'une Mosquée**, des ombrages, des arbres, des maisons. Le serviteur me dit en souriant : "Tu connais ce pays ?"

- "À côté de chez moi, à Hamadân, il y a un pays que l'on nomme Assad-Âbâd qui ressemble tout à fait à celui-ci !"

- "Mais justement, tu es à Assad-Âbâd. Va tout droit maintenant !"

Stupéfait, je me retournai. **Le serviteur avait disparu**, j'étais seul, et pourtant j'avais encore dans la main **le porte-monnaie** qu'il m'avait donné. J'entrai à Assad-Âbâd. Bientôt je fus à Hamadân et rassemblai toute ma famille pour lui annoncer la Grâce dont DIEU m'avait favorisé ! » (Tout ce récit est tiré de l'ouvrage « *En Islam iranien* », éd. Gallimard 1991, Tome IV, Livre VII, "Le Douzième Imâm et la chevalerie spirituelle", du grand philosophe français *Henry corbin*, p.374 à 376)

Force est de constater que de nombreux savants « sunnites » ont reconnu en le fils du 11^{ème} Imam, le MAHDI attendu par la Oummâh, parmi lesquels :

● Mohammad ibn Youssouf Ganji Shâfa'i dans sa « Al-Bayân fi Akhbâr Sâhib az-Zamân », composée vers 1250 – 1251. Il fut assassiné à Damas en 1260.

● Kamâl-oud-Dîn Mohammad ibn Talhâh Shâfa'i (mort en 1254) dans sa « Matâlib as-Sou'oul », complétée en 1252.

● Sibt ibn al-Jawzi (mort en 1256) dans sa « Tazhkérat-oul-Khawâs ».

● Sa'ad-oud-Dîn Hammouya (mort en 1332), un éminent disciple du célèbre soufi Ibn-é-'Arabi, dans sa « Farâïd-ous-Simtayn ».

Veillez vous référer aussi à notre livre « MAHDI, le Rassembleur des Musulmans ! »

CONCLUSION

L'institution, par l'Imam MAHDI, de la Niyâbat de ses quatre Nâïb pendant sa Ghaybat-é-Sougrâ avait deux principaux objectifs :

❶ **Guider les Shi'ites de l'Imam** et préserver l'unité de la grande communauté shi'ite. Dans une certaine mesure, ces Nâïb remplirent le « vide » né de la Ghaybat du 12^{ème} et dernier Imam.

À travers eux, l'Imam guida ses Shi'ites et s'assura qu'aucune adversité religieuse ne les toucherait en son « absence publique ». La déviation de la "Vraie" Foi qui se serait produite sans la désignation par l'Imam de ses quatre Nâïb est impensable, inimaginable, incalculable !

❷ **Préparer mentalement les Shi'ites à la Grande Ghaybat qui allait venir** et les habituer graduellement à vivre dans cette Ghaybat complète et totale de leur Imam. Au même moment, ces Nâïb avaient à sauvegarder les Shi'ites de toute négligence, voire même de toute indifférence, vis-à-vis de la question de la Ghaybat.

Si l'Imam avait vécu de suite dans une Ghaybat totale dès le décès de son père le 11^{ème} Imam, les gens auraient nié son existence même et auraient dévié de la Foi shi'ite !

Pendant les presque 70 ans de la Ghaybat-é-Soughrâ, plus de deux générations de shi'ites furent éduqués et formés sous la supervision vigilante et attentive des Wakil, aussi grâce aux efforts d'apprentissage et d'enseignement des **Mouhaddis** [transmetteurs de Hadis] shi'ites, afin que la nouvelle génération comprenne et reconnaisse que c'était via ses 4 Nâïb que l'Imam Ghâïb dirigeait désormais la communauté des Croyants.

Bien que durant la période du 1^{er} Nâïb, la communauté se soit scindée en 14 groupuscules qui avaient chacun leur propre point de vue sur qui était le successeur du 11^{ème} Imam (voir notre livre « **MAHDI, le Rassembleur des Musulmans** », en annexe), l'enseignement et les activités "souterraines" du 2nd Nâïb réussirent avec succès à ramener sur le Droit chemin les « brebis égarés » de la communauté, en menant une propagande intense pour prouver l'existence, l'Imâmat et la nécessité de la Ghaybat du 12^{ème} et dernier Imam, l'Imam MAHDI.

En effet, grâce à un effort continu et acharné de **Tabligh** [propagation de la Vraie Foi], le 2nd Nâïb, ses Wakil et les 'Oulamâ' de l'époque, recevant une assistance secrète de l'Imam, arrivèrent à rassembler de nouveau l'ensemble de la communauté shi'ite, en faisant revenir tous les groupuscules égarés vers la « Vraie » Foi shi'ite !

Si bien que, durant la période des 3^{ème} et 4^{ème} Nâïb, nous sommes en présence de la nouvelle génération de shi'ites, bien plus disciplinée et obéissante envers ces deux derniers Nâïb, et reconnaissant que leurs déclarations étaient bien celles de l'Imam lui-même : ces partisans des Nâïb furent alors appelés les « **Qat'iyâh Imâmiyyâh** », plus connu aujourd'hui sous le nom de « **Shi'âh Isnâ 'Âshari** » [shi'ites duodécimains] !

Mais pendant cette période de la Ghaybat-é-Koubrâ aussi, au cours de laquelle l'Imam vit « incognito », anonymement, parmi les gens, puisque tant son identité que son lieu de résidence ne sont pas connus d'eux, l'Imam peut toujours, en cas d'urgence, et avec la Volonté de DIEU, « **intervenir directement** » auprès des gens, soit **pour défendre Sa Religion comme une personne « ordinaire »** (c'est-à-dire sans être reconnu) ou **pour résoudre les difficultés de ses Shi'ites ou de tout autre personne.**

Et à chaque fois qu'il estime nécessaire, **il peut dévoiler son identité** à l'un de ses Shi'ites (ou même à tout autre personne) digne de confiance qui pourra garder le secret, et lui transmettre ses instructions et enseignements tant pour la défense de la Religion de DIEU que pour le bien-être des Croyants et de l'humanité toute entière.

C'est cette ferme croyance en ces interventions salutaires et en ces actions salvatrices de l'Imam, même pendant sa Ghaybat totale, qui a donné, qui donne et qui donnera à la « conscience shi'ite » un courage remarquable de poursuivre son combat audacieux et intrépide contre le "faux", combien fort militairement, financièrement et médiatiquement il peut être !

Car aux Shi'ites, c'est la « **Confiance totale** » en leur Imam qui leur donne **la Force** de ne jamais baisser les bras face au "mensonge". L'Imam 'ALI (martyrisé en 661) ne disait-il pas lui aussi que : « **Par la Confiance en la présence du Prophète dans les moments de combat les plus durs, nous ne tournions pas le dos au champ de bataille et continuions à combattre jusqu'à ce que la victoire soit acquise !** » (« Nahj-oul-Balâghâh » de l'éminent savant shi'ite **Sayyad Razhi** (mort en 1015), sermon n.146)

Donc, même en cette période de Grande Ghaybat, l'Imam est « disponible » de suite et intervient même "en public" soit :

- **pour défendre ou propager la Foi shi'ite, notamment en assistant les savants religieux shi'ites en cas de difficultés !**
- **ou pour secourir les Croyants en difficultés matérielles, ou lorsque leur sécurité ou leur santé sont en péril !**

N'oublions pas que, par la Volonté de DIEU, un Imam est sans cesse au courant des actions, et donc de la situation, de ses shi'ites...

Un jour, alors qu'un shi'ite du nom de 'Abdoullâh ibn Âbân az-Ziyât se trouvait en présence de l'Imam de son temps, le 8^{ème} Imam, 'ALI ar-RIZHÂ (empoisonné en 818), il lui demanda alors de prier pour son bien-être et pour celui de sa famille.

Le 8^{ème} Imam lui répondit : « **Ne suis-je pas en train de faire cela ? Je jure par DIEU que vos actions nous sont présentées (par DIEU) chaque matin et soir !** »

'Abdoullâh fut très surpris (et se dit en lui-même que comment l'Imam en étant à un tel endroit de la Terre pouvait être au courant de ce qui se passait aux quatre coins de la planète !).

L'Imam lui dit : « **N'as-tu pas lu ce verset du QOUR'ÂN qui énonce :**

"Et dis : « Oeuvrez, car DIEU va voir votre œuvre, de même que Son MESSAGER et les Croyants... ! »" (QOUR'ÂN : 9 ; 105)

(Al-Kâfi, al-Oussoul, vol.1 p.219, Hadis n.4)

Une autre fois, le 8^{ème} Imam écrivit dans une de ses lettres : « **(Le MESSAGER de DIEU) MOHAMMAD est le Confident [Amīn] de DIEU parmi Ses créatures. Après son décès, nous sommes ses héritiers et sommes les confidents de DIEU sur Sa Terre. Nous savons qui parmi vous sera empêtré dans quelle (sorte) d'examination et de calamité et où vous mourrez ! ... Si nous voyons quelqu'un, alors nous reconnaissons tout de suite combien forte est sa Foi et la "dose" d'hypocrisie en lui. Et nous avons (en notre possession) les noms de chacun de nos Shi'ites avec le nom de son père !** » (Al-Kâfi, al-Oussoul, vol.1 p.223, Hadīṣ n.1)

Dans une Tawqī' que l'actuel Imam, l'Imam MAHDI, adressa à l'éminent savant shi'ite **Shaykh Moufid** (mort en 1022), il était aussi écrit : « **Même si (en ce moment) nous avons élu résidence loin des lieux d'habitation des oppresseurs, tel que DIEU a destiné cela dans le meilleur intérêt des Shi'ites, n'empêche, nous sommes au courant de tout ce qui vous concerne. Rien ne nous est caché de vous. Nous sommes conscients des problèmes et de la dégradation que vous tous êtes en train d'endurer en ce moment même !...** » (Al-Éhtéjâj, vol.2 p.497 et 498)

D'ailleurs, non seulement l'Imam est au courant des difficultés auxquelles ses Shi'ites font face, mais il vient en personne à leur secours. L'Imam assume tant ses responsabilités comme **Défenseur et Propagateur de la Foi shi'ite** que comme **Secours de ses Shi'ites** en allégeant leurs difficultés !

Avec le début de la Ghaybat-é-Koubrâ, c'est l'institution de **la Marjâ'iyat** qui vit, petit à petit, le jour. Car dans une Tawqī' qu'il adressa à l'éminent shi'ite **Is'hâq ibn Yâ'qoub**, via son 2nd Nâib, l'Imam stipula en des termes plus que clairs :

« Et pour des problèmes (nouveaux), référez-vous à ceux qui transmettent nos Hadis. Car certainement, ils sont mes Houjjat [représentants] sur vous et je suis le Houjjat [la "Preuve"] de DIEU sur eux ! » (Kamâl, p.484 ; voir aussi Bihâr, vol.53 p.181)

Ces « Marjâ' » ou « Référence » que les "simples" shi'ites imitent dans leur pratique religieuse de tous les jours sont considérés comme les « Nâïb-é-Âmm » ou « Représentants indirects » de l'Imam pendant sa Ghaybat-é-Koubrâ, en contraste avec les 4 Nâïb nommément désignés par l'Imam pendant sa Ghaybat-é-Souhrâ et qui étaient ses « Nâïb-é-Khâss » ou « Représentants désignés » !

Pour preuve, le récit de Hâji 'Ali Baghdâdi, cité par Mirzâ Houssain Nouri dans ses deux ouvrages « Najm-ous-Sâqib » et « Jannat-oul-Mâ'wâ ». D'ailleurs, l'auteur dit à propos de son livre « Najm-ous-Sâqib » que s'il n'y avait dans ce livre que cette histoire bien relatée, juste, renfermant une multitude de bénéfiques, contemporaine, cela aurait suffi pour lui donner de la valeur !

Hâji 'Ali raconte : « Le (paiement) d'une somme de 80 tomans de la part du Khoums revenant à l'Imam [Sahm-é-Imam], et qui s'était accumulait, pesait sur ma conscience. Je me rendis à Najaf al-Ashraf et remis 20 tomans à Shaykh Mourtazhâ Ansâri (mort en 1864), 20 tomans à Shaykh Mohammad Houssain Kâzimi et 20 tomans à Shaykh Mohammad ash-Shârouqi. Il ne me restait plus qu'à (verser) les 20 derniers tomans. Je voulais les remettre à Shaykh Mohammad Hassan Kâzimi (qui habitait Kâzmain) quand je serai de retour de Najaf.

Quand je retournais à Baghdâd, je voulus remettre ce qu'il me restait à verser de la part (du Khoums). Je me rendis à Kâzmain. C'était un jeudi. Je visitais (le mausolée) des deux Imam (c'est-à-dire les Imam KÂZIM et JAWÂD), puis je me rendis chez le Shaykh. Je lui remis une partie des 20 tomans et lui promis de lui remettre le restant quand j'aurais vendu une partie des marchandises...

Je pris la décision de quitter Kâzmain, refusant d'écouter le Shaykh qui insistait pour que je reste, alléguant que j'avais à payer les travailleurs d'une filature ... le jeudi après-midi. Je pris donc le chemin de Baghdâd, (mais avant de partir, je demandai au Shaykh qu'il me donne un morceau de papier dans lequel il témoignerait que je suis de ceux qui se sont soumis à l'Autorité des AHL-oul-BAYT et que je mettrai dans mon linceul : le Shaykh ne m'avait pas encore remis ce papier) !

Quand je fus arrivé à peu près au tiers du chemin, **un Sayvad qui se rendait à Kâzmain s'approcha de moi, me salua, me tendit (sa) main pour serrer la mienne et m'entourer très fort (dans ses bras).** Il m'accueillit en disant : "**Sois le bienvenu !**", me prenant dans ses bras et nous nous embrassâmes. **Il portait un turban vert éclatant et avait sur son noble visage un grand grain de beauté noir !** Il s'arrêta et dit : "**Eh bien, ô Hâji 'Ali, où vas-tu ?**"

Je lui répondis : "Je viens de rendre visite (au mausolée) des deux (Imam) de Kâzmain et maintenant, je me rends à Baghdâd."

- "**Retourne à Kâzmain car c'est la veille du vendredi** [Laylat-oul-Joum'âh] !"

- "Je ne peux pas retourner !"

- "Cela est dans tes capacités. Retourne pour que je témoigne pour toi que tu es au nombre de ceux qui se sont soumis à l'Autorité de mon grand-père (le MESSAGER de DIEU), à celle de l'Émir des Croyants ('ALI) et à la nôtre, et que le Shaykh témoigne (aussi) pour toi [Allusion donc au morceau de papier que Hâji 'Ali avait demandé au Shaykh !!!] car DIEU Très-Élevé a dit :

{Demandez le témoignage de deux témoins !} (QOUR'ÂN : 2 ; 282)

... Alors je lui dis : "D'où me connaissez-vous et comment témoignerez-vous pour moi ?"

- "Comment l'homme ne connaîtrait-il pas celui qui lui a donné son droit (c'est-à-dire le Sahn-é-Imam) ?"

- "De quel droit parlez-vous ?"

- "De celui que tu as donné à mon représentant !"

- "Qui est-il ?"

- "Shaykh Mohammad Hassan (Kâzimi) !"

- "Il est votre représentant ?"

- "Il est mon représentant... !"

Je ne connaissais pas mon compagnon, mais il m'avait appelé par mon nom ! Alors je supposai que nous nous étions connus précédemment... Je lui dis : "Ô Sayyad, il est resté sur ma conscience quelque chose de votre droit (c'est-à-dire le Sahn-é-Sâdât). Je suis allé voir Shaykh Mohammad Hassan pour (que je puisse) le remettre (aux Sayyad auxquels il revient de droit) avec son autorisation !"

- "Oui, tu as fait parvenir une partie de nos droits à nos représentants à Najaf al-Ashraf !"

- "Est-ce que ce que j'ai donné a été accepté ?"

- "**Oui !**"

Ensuite, je fis attention au fait que mon compagnon parlait des savants les plus éminents en employant les mots « **Mes représentants** » : je trouvais cela grandiose ! Puis je me dis que les grands savants religieux étaient les représentants des Sayyad pour la collecte de leurs droits (de Sahm-é-Sâdât) ; puis je n'y fis plus attention.

[Ce n'est qu'après coup que Hâji 'Ali comprendra que les grands 'Oulamâ' sont les « représentants » pas des Sayyad **mais de l'Imam lui-même** et donc, c'est à eux que doit être remis le Sahm-é-Imam, car ce n'est qu'après son entrevue qu'il se rendra compte que son interlocuteur n'était pas un "simple" Sayyad : **c'était l'Imam en personne !!!**]

Le Sayyad me dit : "**Retourne faire la Ziârâh (de la tombe) de mon aïeul (c'est-à-dire l'Imam KÂZIM à Kazmain) !**"

Je lui obéis et y retournai avec lui. Je tenais sa main droite dans ma main gauche. Nous nous mîmes en route. Je trouvais un fleuve sur notre côté droit où coulait de l'eau douce. Je trouvais également des arbres fruitiers qui nous faisaient de l'ombre au-dessus de nos têtes : tous portaient des fruits en dehors de la saison ! Je l'interrogeai sur le fleuve et les arbres. Il dit : "**Ils accompagnent quiconque de nos partisans quand il rend visite (à la tombe) de notre aïeul et nous visite !**"

... Puis je lui dis : "Ô notre maître, j'ai une question !"

- "**Pose-là !**"

- "Ceux qui récitent le Martyr de HOUSSAIN disent que Soulaymân al-A'mash interrogea un homme sur la Ziârâh (de la tombe de l'Imam).

L'homme lui répondit que c'était une innovation (dans la Religion). Ensuite, il vit en rêve une litière de chameau entre le Ciel et la Terre. Alors il interrogea sur la litière et on lui répondit que s'y trouvaient FATÉMAH az-ZAHRÂ et Khadijat al-Koubrâ. Il demanda où elles allaient. On lui répondit qu'elles allaient rendre visite (à la tombe) de HOUSSAIN durant cette nuit, qui était la veille du vendredi.

Il vit les feuilles tomber par terre de cette litière sur lesquelles était écrit :

**{Une sécurité du Feu (de l'Enfer) pour ceux qui visitent (la tombe de)
HOUSSAIN. Une sécurité du Feu le Jour du Jugement dernier !}**

Est-ce que ce propos est juste ?"

- **"Oui, c'est entièrement juste !"**

- "Notre Maître, est-il juste de dire que celui qui visite (la tombe de) HOUSSAIN la veille du vendredi est en sécurité ?"

- **"Oui ! (Et ses yeux se remplirent de larmes et il se mit à pleurer !)"**

... (Arrivés à Kâzmain), nous entrâmes dans la cour du mausolée du côté de la Porte Al-Mourâd, à l'Est, qui donne au niveau des pieds. Mon compagnon n'attendit pas de demander l'autorisation avant d'entrer dans la Porche du mausolée : il entra sans demande d'autorisation !

Ensuite, il s'arrêta au niveau de la porte du saint tombeau et me dit : **"Fais ta Ziârâh !"**

... Puis il me dit : **"Connais-tu l'Imam de ton époque ?"**

- "Comment ne pas le connaître !"

- "Alors, salue-le !"

- "Que la Paix soit sur vous, ô Houjjat de DIEU, ô Maître du temps, ô fils de HASSAN ('ASQARI) !"

Il sourit et me répondit : "**Que la Paix soit sur toi (aussi) et la Miséricorde de DIEU et Ses Bénédiction !**"

Nous entrâmes dans le saint tombeau, nous nous penchâmes sur la sainte tombe et l'embrassâmes ! Puis il me dit : "Fais ta Ziârâh ! ... La « Ziârât-é-Aminoullâh » est la meilleure !"

... Les lampes du saint tombeau s'allumèrent alors. Je constatai que les chandelles n'avaient aucune influence dans l'éclairage de ce noble endroit, ... comme si elles étaient allumées dans la clarté du jour ! Il en était ainsi, et moi je négligeais ces signes... Et je n'y prêtais aucune attention...

... Puis il salua son aïeul HOUSSAIN de la « Ziârât-é-Wârissâ ». À ce moment, celui qui fait l'appel à la Prière [Al-Azhân] termina d'appeler à la Prière du Maghrib. Mon compagnon me dit : "**Prie et rejoins la Prière en assemblée !**"

... Je trouvai une place au premier rang et je restai là à prier avec l'assemblée. Quand je finis la Prière, je ne trouvai plus mon compagnon. Je sortis de la Mosquée et (me mis à) le chercher dans l'enceinte sacrée mais ne le trouvai pas ... : je voulais l'inviter pour cette nuit !

C'est alors que je me réveillai de mon insouciance et que je pris conscience. Je déterminais alors qui était ce Sayyad qui avait été mon compagnon (de voyage). Je me mémorisais les signes et les faits extraordinaires qui avaient eu lieu en ma présence... J'eus la certitude : il était l'Imam MAHDI... ! » (cité dans Mafâtiḥ, trad. française, édition B.A.A. 2008, p.1515 à 1521)

Qui plus est, quand il y a un « besoin urgent » ou une « situation délicate », l'Imam vient en personne au secours de ces Marjâ' et savants religieux shi'ites et les guide, puisqu'il est le Houjjat de DIEU sur eux !

Bien que de nombreux Marjâ' n'aient pas dévoilé le récit de leurs rencontres avec l'Imam, il existe quand même quelques exemples dans les livres shi'ites dont voici un éventail :

Shaykh Jâ'far ibn Qawlawâyh Qoummi (mort en 978 ou 979)
et la Pierre Noire de la Kâ'bâh !

La seule personne "mandatée" par DIEU pour fixer **la Pierre Noire** [Hajr al-Aswad] à l'un des coins de la Kâ'bâh n'est autre que Son Houjyat du moment : telle est la Décision immuable de DIEU !

Une telle situation surgit en 950-951, à peine dix ans après le début de la Ghaybat-é-Koubrâ du dernier Houjyat de DIEU, l'Imam MAHDI. En effet, des rebelles terroristes appartenant à la secte ismâ'îlite des Qarmâtes avaient lancé une attaque sanguinaire contre la "Maison de DIEU", la sainte Kâ'bâh, et s'étaient sauvagement saisis de la Pierre Noire !

L'éminent savant shi'ite '**Allâmâh Sayyad Mohammad Houssain Tabâtabâi** (mort en 1981) écrit à ce sujet : « *Abou Tâhir le qarmâte*, l'un des chefs qarmâtes qui avait conquis Basrâh en 923, après avoir tué et pillé, se mit en route pour Makkâh en 929... Après avoir brisé la résistance des troupes gouvernementales, il entra dans la ville sainte, massacrant la population et les pèlerins qui venaient d'y arriver. Il fit couler des torrents de sang jusque dans la Mosquée sacrée contenant la Kâ'bâh, et dans la Kâ'bâh elle-même. Il partagea le voile de la Kâ'bâh entre ses disciples, défonça la porte de la Kâ'bâh et enleva la Pierre Noire pour l'emporter au Yémen. **Pendant 22 ans, la Pierre Noire resta entre les mains des Qarmâtes !** » (« **Chiïsme dans l'Islam** », édition O.P.I.-Iran, 1983, p.45)

L'historien contemporain *Farhâd Daftary* affirme lui aussi qu'en 899, Abou Sa'id le qarmâte s'était prétendu être le "Mahdi attendu". Il réussit à établir son autorité dans la partie nord-est de l'Arabie où, au cours de cette même année 899, il fonda un État qarmâte indépendant : cet État se maintint jusqu'en 1078.

Daftary poursuit : « Après l'assassinat de Abou Sa'id en 913, plusieurs de ses fils accédèrent au pouvoir dans l'État qarmâte... Sous son fils cadet *Abou Tâhir Soulaymân* (qui régna de 923 à 944), les Qarmâtes ... se rendirent célèbres pour leurs raids sur l'Iraq et le pillage régulier des caravanes de pèlerins sur la route de Makkâh. Les activités dévastatrices de Abou Tâhir culminèrent avec l'attaque de Makkâh pendant la saison du Pèlerinage [Hajj] de 930 : les Qarmâtes massacrèrent les pèlerins et commirent pendant toute une semaine de nombreuses profanations dans les lieux les plus sacrés de l'ISLÂM. Ils descellèrent également la Pierre Noire du coin de la Kâ'bâh et l'emportèrent à Al-Ahsâ (au nord-est de l'Arabie), leur nouvelle capitale... ! **En 950-951, ils replacèrent finalement la Pierre Noire à son emplacement original à Makkâh contre une forte rançon payée par les 'Abbâssides... !** » (« *Les ismaéliens* », trad. française, édition Fayard 2003, p.86 et 87)

Shaykh Jâ'far ibn Qawlawâyh Qoummi raconte qu'au jour assigné pour la restauration de cette Pierre céleste dans l'un des coins de la Kâ'bâh, de grands savants musulmans s'avancèrent et tentèrent de la fixer mais ils échouèrent tous !

Alors un jeune d'un charisme impressionnant et au visage rayonnant émergea de la foule, fixa solidement la Pierre à sa bonne place et partit !

La preuve de l'identité de ce jeune homme comme étant celle du 12^{ème} et dernier Imam devint certaine « aux yeux » de Shaykh Qoummi puisqu'il savait que personne hormis l'Imam du moment n'était "habilité" à fixer solidement la Pierre Noire à la Kâ'bâh. Shaykh Qoummi lui envoya alors des questions écrites auxquelles l'Imam répondit sans même ouvrir la lettre ! (**The Twelfth Imam**, p.16 et 17)

L'Imam assumait donc sa fonction de « **Défenseur et Leader de la Foi islamique** » sans pour autant dévoiler son identité, c'est-à-dire de manière anonyme, excepté avec Shaykh Qoummi, à qui il le laissa le reconnaître et même le rencontrer, car sans doute le considérait-il comme une personne digne de confiance : **quel "incroyable" honneur pour Shaykh Qoummi !**

Shaykh Hassan Jamkarâni et la construction de la Mosquée de Jamkarân en 984 :

Jamkarân est une oasis située au sud-est de la ville iranienne de Qoum (à peine à quelques minutes) dans le désert, à proximité des montagnes. C'est là qu'en 984, le 17 du mois béni de Ramazhân plus exactement, à la suite d'une entrevue entre le 12^{ème} Imam et un Shaykh qui y résidait, fut édifée **une Mosquée** devenue un lieu de pèlerinage pour les Musulmans shi'ites du monde entier.

L'histoire de cette Mosquée construite sur ordre de l'Imam est citée par **Mirzâ Houssain Nouri** dans sa « **Kalimâ-é-Tayyibâh** » (éd. typo, Téhéran, s.d., p.457), d'après l'ouvrage « **Târikh-é-Qoum** » de l'historien **Hassan ibn Mohammad Qoummi** (mort en 988).

Le récit, à la première personne, rapporte les propres paroles du Shaykh en question, un certain **Hassan Jamkarâni**, à qui il fut accordé, une nuit du mardi au cours du mois béni de Ramazhân, d'être l'interlocuteur de l'Imam MAHDI, à peine une quarantaine d'années après le début de sa Ghaybat-é-Koubrâ.

Le Shaykh Hassan a raconté ceci : « La nuit du mardi du mois de Ramazhân de l'année musulmane 373 (soit le 22 février 984), je dormais dans ma maison lorsque quelques hommes frappèrent à la porte. Il était minuit passé. Ils m'éveillèrent ainsi et me crièrent : "Lève-toi et réponds à l'invite de l'Imam MAHDI, le Sâhib az-Zamân, qui t'appelle !"

Je me levai, tout en éprouvant une certaine inquiétude, et me préparai. Ils seront certainement partis avant que je sois prêt, me disais-je ! ... Alors voici que je me mis à chercher la clef de la porte afin de pouvoir sortir (mais une voix) se fit entendre : "La porte est ouverte !"

Lorsque j'arrivai à la porte et la trouvai en effet ouverte, je vis là un groupe de nobles personnages. Je les saluai ; ils me rendirent mon salut en me disant : "Bienvenue à toi !"

Puis ils me conduisirent jusqu'à l'emplacement où s'élève maintenant la Mosquée. Observant le lieu, je vis là un trône [Takht] ; de magnifiques coussins y étaient déposés. Un jeune homme d'une trentaine d'années (l'Imam) était adossé à quatre de ces coussins. Devant lui était un Sage [Pir] ; il tenait un livre à la main et faisait la lecture pour le jeune homme. Plus d'une soixantaine de personnages étaient là, groupés autour du trône et faisaient la Prière... Le Sage que je voyais faire la lecture, c'était Khizhr (un Prophète qui vivait du temps du Prophète Moussâ et qui est toujours en vie).

... À ce moment, l'Imam m'appela par mon nom et me dit : "Il faut que tu te rendes chez Hassan Mouslim (un spoliateur qui a usurpé ce saint endroit) et que tu lui dises ceci :

« Voici cinq ans que tu cultives cette terre ; cette année encore tu as fait la récolte. Mais désormais, il ne t'est plus permis de la cultiver. Il faut que tu restitues tout le profit que tu en as tiré, afin que l'on construise ici même une Mosquée ! »

Dis encore ceci à Hassan Mouslim :

« Cette terre est une terre sainte, et DIEU l'a choisie entre autres terres. Mais toi, tu t'en es emparé comme si elle était à toi. DIEU t'a déjà repris deux jeunes fils, mais ta conscience ne s'est pas éveillée. Si tu ne te conformes pas à l'ordre qui t'est donné, d'autres fléaux te frapperont, jusqu'à que ta conscience s'éveille ! »

Le Shaykh Hassan de dire alors à l'Imam : "Ô mon Maître et protecteur, pour cette mission, il me faut un signe, car les gens n'écouteront pas mes paroles sans qu'il y ait un signe et une preuve, et ils ne donneront pas leur assentiment à ce que je dirai !"

L'Imam de répondre : "**Là-même nous te donnerons un signe, afin que l'on ajoute foi à tes paroles. Va maintenant, et porte notre message. Commence par aller trouver le Sayyad Aboul-Hassan Rézhâ. Dis-lui de se lever et d'aller se présenter à Hassan Mouslim. Qu'il lui demande raison du profit qu'il a récolté pendant tant d'années ; qu'il le lui reprenne et en dispose pour que l'on construise la Mosquée.**

Qu'il convoque les notables de la contrée qui s'étend depuis Rahaq jusqu'à Ardahâl et qui est notre domaine, et qu'il mène à terme la construction de la Mosquée !" »

Là-dessus, l'Imam précise à Shaykh Hassan les modalités du Waqf [fondation pieuse]. Il formule aussi la Prière « spéciale » que les Musulmans devront accomplir dans cette Mosquée.

« Pour le pèlerin, dit l'Imam, qui accomplira ainsi cette liturgie de deux Rak'ât (c'est-à-dire deux unités de Prière), il en sera de sa Prière comme s'il l'accomplissait dans le Temple antique de Makkâh (c'est-à-dire dans la Kâ'bâh elle-même) ! »

Le Shaykh Hassan, sur un signe de l'Imam, prend congé et se retire. Mais voici qu'à deux reprises, lorsqu'il fait quelques pas, l'Imam le rappelle. Une première fois, pour lui annoncer que dans le troupeau d'un berger du nom de **Jâ'far Kâshâni**, il trouvera un certain bouc à la toison abondante, noire et blanche, marquée de sept signes ; **ce bouc, il l'achètera pour l'offrir en sacrifice et distribuer sa chair aux malades et infirmes, qui alors guériront !**

Une seconde fois, l'Imam rappelle le Shaykh pour lui annoncer sa « présence » en ce lieu pendant 7 jours, c'est-à-dire **de la 17^{ème} à la 23^{ème} nuit du mois béni de Ramazhân**, cette dernière étant surnommée la "Nuit du destin" ou "Laylat-oul-Qadr" !

Le Shaykh Hassan poursuit son récit : « Je retournai chez moi et passai le reste de la nuit plongé en une profonde méditation, jusqu'à ce que le matin se levât ! »

Il va alors chercher un de ses amis. Ensemble, ils se rendent au lieu de la rencontre avec l'Imam. À leur stupeur, ils voient **un ensemble de chaînes et de clous gisant sur le sol**. Shaykh Hassan y voit le signe promis. Les deux amis se hâtent ensuite pour faire visite au **Sayyad Aboul-Hassan Rézhâ**, comme l'Imam l'avait prescrit. Là même, Shaykh Hassan s'aperçoit qu'il est attendu !

« Tu es bien de Jamkarân ? », lui demande le Sayyad. Le Shaykh lui raconte alors l'événement de la nuit précédente.

« Ô Hassan, répond le Sayyad, cette nuit même, pendant mon sommeil, quelqu'un m'a dit en rêve : "**Un homme du nom de Hassan viendra de Jamkarân chez toi au matin. Tu dois croire à ses paroles, faire confiance à ce qu'il te dira : son discours sera notre discours. Ne le récuse pas !**"

Je me suis éveillé alors, et voici que je t'ai attendu jusqu'à cette heure ! »

À partir de ce moment, Sayyad Aboul-Hassan prend la direction des opérations, en se conformant aux instructions de l'Imam transmises par le Shaykh Hassan. Chevauchant ensemble, les trois compagnons commencent par rejoindre en bord de piste le berger Jâ'far Kâshâni. Le bouc annoncé par l'Imam est bien là, et **il accourt de lui-même au-devant du Shaykh Hassan !**

On conclut l'achat, mais, chose curieuse, le berger déclare, serment à l'appui : « Je n'avais jamais vu ce bouc jusqu'à présent ; il n'avait jamais fait partie de mon troupeau. Je l'ai vu ce matin pour la première fois et ai essayé en vain de l'attraper. Et maintenant, voici qu'il accourt au-devant de vous ! »

Le sacrifice du bouc est consommé à l'endroit précis.

On convoque Hassan Mouslim le spoliateur de la terre sainte, et on l'oblige à restituer le bien qui n'était pas à lui. On convoque aussi les notables de Rahaq. Bref, **on fait tout ce qui est nécessaire pour la Mosquée de l'Imam**. Les chaînes et les clous mystérieux sont transportés par le Sayyad Aboul-Hassan dans sa demeure à Qoum ; fichés au portail de sa maison, leur attouchement produisait des effets extraordinaires. Mais il semble qu'après la mort du Sayyad, ils disparurent aussi mystérieusement qu'ils étaient apparus sur le sol de Jamkarân, lorsque le matin s'était levé au terme de la nuit « mémorable » ! (Tout ce récit est tiré de l'ouvrage « *En Islam iranien* », éd. Gallimard 1991, Tome IV, Livre VII, "Le Douzième Imâm et la chevalerie spirituelle", du grand philosophe français Henry corbin, p.340 à 345.)



La Mosquée de Jamkarân de nos jours

Shaykh Sadouq (mort en 991) et la compilation de son livre

« **Kamâl-oud-Dîn** » :

Dans l'introduction de son livre « **Kamâl-oud-Dîn** », **Shaykh Sadouq** écrit : « Les événements suivants ont fait que j'ai écrit ce livre. Lorsque j'eus l'honneur de visiter le tombeau de l'Imam RAZHÂ (à Mash'had, en Iran) et lorsque je retournai chez moi, je m'arrêtai à Nayshâpour pour quelques temps. De nombreux shi'ites me rendirent visite. À partir des discussions que j'eus avec eux, **je constatai qu'ils étaient étonnés de la Ghaybat de l'Imam** (qui à l'époque avait duré près d'un siècle). Ils étaient malheureusement remplis de doutes concernant l'Imam. Ils s'étaient écartés du Droit chemin par leurs opinions et déductions personnelles. J'essayai de tout mon mieux pour débattre avec eux et les ramener sur le Droit chemin. C'est ainsi que je les invitai à porter leur attention sur les Hadis authentiques du Noble Prophète et sa sainte famille sur la question. Un jour, j'étais en train de méditer sur la vie confortable que je passais dans ma ville de Rayy (ancien nom de Téhérân) avec ma famille, mes enfants et mes frères quand soudain je m'endormis. Dans mon sommeil, je rêvai que j'étais en train de circumambuler [faire le Tawâf] autour de la Kâ'bâh. Après le 7^{ème} tour, je me rendis près de la Pierre Noire [Hajr al-Aswad] pour l'embrasser...

À ce moment précis, je vis mon leader, le Qâim, le Sâhib az-Zamân [le Maître de (cette) époque], debout près de la porte de la Kâ'bâh. Je marchai vers lui plein de chagrin et de remords !

L'Imam comprit mon état rien qu'en regardant mon visage. Je lui fis mes salutations et après qu'il m'est répondu, il me dit : « **Pourquoi ne compiles-tu pas un livre au sujet de la Ghaybat pour que tu te libères de la tristesse et du chagrin ?** »

Je lui dis : « Ô fils du MESSAGER de DIEU, j'ai rassemblé quelques matériaux concernant la Ghaybat. »

Il me dit : « **Ce n'est pas ce que je veux que tu écrives. Écris un livre complet sur la Ghaybat et mentionnes-y aussi la Ghaybat des Prophètes passés !** »

Après cela, l'Imam partit. Je me réveillai en sursaut et passai tout mon temps, de l'aube jusqu'au lever du soleil, en Dou'â et supplications à DIEU. Je me plaignis des temps difficiles.

Au matin, je commençai à écrire le livre que le Houjjat de DIEU m'avait demandé. Je continuai à prier DIEU pour Son aide et aussi pour le pardon de (mes) péchés ! »

Shaykh Sadouq fut un savant shi'ite hors norme. Dans son livre « **Al-Fêhrist** », **Shaykh Toussi** écrit sur lui : « **Il était un Â'lam en matière de Fiqh et avait appris et mémorisé de nombreuses Hadis. Il était sans pareil. Il ne pouvait être vu personne égal à lui en intelligence et en connaissance du QOUR'ÂN !** » (p.184 et 185)

Shaykh 'Ali, son père, n'avait pas de fils. Il écrivit alors au 12^{ème} Imam, lui demandant d'intercéder en sa faveur pour que DIEU lui donne un fils. L'Imam lui répondit : « **Nous avons prié DIEU pour toi pour (ce que tu veux) et il te sera accordé deux fils vertueux !** » (**Bihâr**, vol.51, trad. anglaise, éd. Ansariyan Publications, Qoum - 2003, p.358)

Peu de temps après, Shaykh Sadouq et son frère naquirent d'une servante. C'est la raison pour laquelle Shaykh Sadouq s'enorgueillait toujours, à juste titre d'ailleurs, d'être né suite à une Dou'â faite par l'Imam !



Tombeau de Shaykh Sadouq à Rayy, l'actuel Téhérân

Shaykh Moufid (mort en 1022) et les Tawqi' de l'Imam :



Il semble que l'Imam écrivit au moins trois lettres à Shaykh Moufid. Voici le contenu de deux ces lettres :

« Cette lettre est adressée au frère croyant et à l'ami bien-guidé Shaykh Moufid...

Au Nom de DIEU, le Tout-Miséricordieux, le Très-Miséricordieux !

Que la Paix soit sur toi, ô toi sincère dans la Foi, dont les croyances tiennent une position élevée devant nous. Je remercie DIEU, hormis Lequel il n'y a pas de "dieu". Nous prions le Tout-Puissant, l'Éternel, de toujours bénir notre Maître, notre Prophète MOHAMMAD, et sa sainte famille.

Que DIEU continue à te donner la grâce [Tawfiq] pour que tu puisses aider et supporter la Vérité. Ce que tu relates à travers nous est plus récompensant sur la base de la Vérité !

Nous déclarons par cette présente lettre que nous avons eue la permission (de DIEU) de t'honorer en ayant une correspondance (écrite) avec toi. Nous faisons une obligation sur toi de transmettre nos messages à nos partisans !

Que DIEU leur montre Son attachement pour leur obéissance et annihile leurs difficultés par Sa protection et Son attention...

Ceux qui veulent faire de notre amitié un moyen [Wassilâh] pour (arriver à) cela et ont très envie d'en être près doivent faire de bonnes actions. Ils doivent rester loin de ces choses que nous détestons... Parce que DIEU fera décéder les gens de manière soudaine, quand le pardon ne sera d'aucune utilité et quand le regret lui aussi ne pourra pas procurer le salut !

Que DIEU continue de te bénir par Sa Miséricorde ! Ceci est notre lettre pour toi, ô frère que nous aimons. Toi qui nous aimes avec sincérité et d'un cœur pur. Tu es celui qui nous aide avec fidélité. Que DIEU te protège toujours... ! » (Al-Êhtéjâj, p.322)

Trois enseignements majeurs découlent de cette lettre. Tout d'abord, l'Imam nous apprend que la meilleure façon de se rapprocher de lui, c'est de ne pas aller à l'encontre de la Loi de DIEU. Puis il nous rappelle qu'il est sans cesse en train de penser à nous et qu'il se soucie constamment de notre bien-être. Enfin, cette lettre nous donne un aperçu du respect et de l'estime qu'ont les Vrais 'Oulamâ ou savants religieux aux yeux de l'Imam !

La seconde Tawqi' est comme suit :

« ... Nous ne sommes pas négligents de vos affaires (de votre condition), ni nous sommes oublieux de votre souvenir ! Si ça avait été ainsi, alors les malheurs et les difficultés vous auraient assaillis et les ennemis vous auraient anéantis ! » (Al-Êhtéjâj, vol.2 p.323, 497 et 498 ; Bihâr, vol.53 p.175 à 177)

Sayyad Ibn-é-Tâwous (mort en 1266) et son testament à son fils :

Dans le testament qu'il écrivit à son fils, Sayyad Ibn-é-Tâwous lui révéla : « Ô mon fils Mohammad, que DIEU embellit toute ton existence de l'Amour de Ses Wali et de l'aversion de Ses ennemis ! Sache que quand je reçus les nouvelles de ta naissance, j'étais à Karbalâ. Je remerciai DIEU pour cette grande faveur et par Sa Permission, je me tins debout en obédience devant l'Imam-é-Zamânâ [l'Imam de (cette) époque], et comme un geste de remerciement, te dédiai à son service.

Je cherchai refuge auprès de l'Imam-é-Zamânâ durant tous ces événements qui se sont répétés pour toi. **L'Imam me gratifia (de sa vision) dans mes rêves à de nombreuses occasions**, et il a soulagé mon dénuement (ma pauvreté) par ses largesses et faveurs. Ses assistances à ton égard sont si abondantes que je me sens "incapable" de les décrire de manière appropriée !

C'est pourquoi notre Amour, notre affection, notre loyauté et notre attachement pour l'Imam doivent aussi venir de notre cœur, dans la manière voulue par DIEU, le Prophète et l'Imam lui-même ! Nous devons donner préférence à ses désirs sur nos propres désirs !

Inculque en toi-même la pratique d'initier toutes tes tâches avec la Sadaqâh (pour la sécurité) de l'Imam, avant que tu ne déduises de la Sadaqâh pour toi-même ou pour les êtres qui te sont chers. Prie pour (le bien-être de) l'Imam avant de prier pour toi-même. **Si tu souhaites fidèlement observer ses droits, et attirer son attention et son estime vers toi, donne toujours faveur à ce que lui il veut sur ce que toi tu veux !**

Tu dois présenter tes demandes à l'Imam tous les lundis et jeudis avec la plus grande humilité. Lorsque tu t'adresses à l'Imam, avant tout salue-le, puis récite la Ziârat [formules de salutations enseignées par les Imam] qui commence par « **Salâmoullâh-il-Kâmilou** » (voir **Mafâtiḥ**), puis dit :

« "Ô chef (c'est-à-dire Youssouf), la famine nous a touchés, nous et notre famille ; et nous venons avec une marchandise sans grande valeur. Donne-nous une pleine mesure, et fais-nous la charité (en nous rendant notre frère) ! Certes, DIEU récompense les charitables !" » (**QOUR'ÂN** : 12 ; 88)

« Ils dirent : "Par DIEU, vraiment DIEU t'a préféré à nous et nous avons été fautifs !" » (QOUR'ÂN : 12 ; 91)

« Ils dirent : "Ô notre père, implore pour nous la rémission de nos péchés. Nous étions vraiment fautifs !" » (QOUR'ÂN : 12 ; 97)

Puis continue : "Ô notre chef et notre maître, ceci est une conversation entre les frères du Prophète Youssouf avec Youssouf et leur père (le Prophète Yâ'qoub) après qu'ils aient commis toutes sortes d'atrocités. Les (deux) Prophètes ont été miséricordieux avec eux et ont pardonné leurs fautes.

Aussi, si nous ne sommes pas aimés et acceptés par DIEU, le Prophète et vos aïeux (les Imam), et même par vous, alors vous avez plus de mérite et de compétence que Youssouf pour nous accorder votre miséricorde et votre pardon !... » (« Kashf-oul-Mouhajjâh », p.151 et 152 ou « Barnâmêh Sa'âdat », p.147)

En un mot, Sayyad Ibn Tâwous demanda à son fils de mettre l'Imam « au centre » de sa vie !

Une des « visions » de l'Imam par Sayyad Ibn Tâwous est relatée par 'Allâmâh Majlissi (mort en 1699) dans son livre « Anis-oul-'Âbédin » de sources sûres.

Un jour, Sayyad Ibn Tâwous vit l'Imam dans le sous-sol [Sardâb] de la maison de son père, à Sâmarrà', que les shi'ites avaient l'habitude de visiter en souvenir de l'Imam (car c'est dans ce sous-sol que le 11^{ème} Imam éleva son unique enfant-MAHDI à l'écart de toute œil indiscrete).

Sayyad entendit l'Imam réciter cette Dou'â : « Ô Seigneur, il est certain que nos Shi'ites ont été créés à partir des rayons de notre lumière [Noor] et des restes de notre poussière [Tinât], et ils ont reposé leur confiance en nous, et leur Amour est pour nous (de même que) leur confiance en notre intercession pour eux auprès de TOI !

Il n'y a pas de doute aussi qu'ils commettent un certain nombre de péchés dans leur Foi et leurs péchés sont notre fardeau. Leur affinité et leur association est vers nous et ils placent une totale confiance et dépendance en nous. Nous sommes leur pilier central et notre joie réside dans le fait de TE voir pardonner leurs péchés !

Et ô Seigneur, corrige leurs erreurs dans leurs affaires les uns avec les autres et pour le Khoums dont ils s'acquittent, récompense leur en leur faisant entrer au Paradis, et tiens-les à l'écart et saufs du Feu et de la punition de l'Enfer, et ne fais pas en sorte que nos Amis encourent Ton Courroux ensemble avec nos ennemis dans un même endroit ! » (cité dans « The Twelfth Imam », p.59)

'Allâmâh Hilli (mort en 1326) et l'assistance de l'Imam :

À l'époque de **'Allâmâh Hilli**, un savant sunnite très anti-shi'ite (du genre "salafiste") avait écrit un livre contre la Foi shi'ite. Ce savant avait l'habitude de citer des passages de son livre dans tous ses rassemblements et réussissait à créer un dégoût pour le Shi'isme parmi les gens. Mais il ne donnait jamais son livre à qui que ce soit de peur qu'il ne tombe entre les mains des savants shi'ites qui pourraient alors écrire sa réfutation.

‘Allâmâh Hilli commença donc à prendre part aux speeches de ce savant pour qu’il puisse d’une manière ou d’une autre avoir accès à ce livre. Petit à petit, il commença même à se faire passer pour un élève de ce savant et dissimula sa Foi (en Taqiyyâh). Après quelques temps, il développa une proche affinité avec son "professeur". Tirant profit de cette proximité, ‘Allâmâh lui demanda de lui prêter le livre et le supplia de telle façon qu’il ne puisse refuser.

Alors le savant lui dit : « D’accord, je vais te prêter ce livre mais pour pas plus qu’une nuit ! »

N’ayant pas d’autre option à choisir, ‘Allâmâh considéra cela mieux que rien : il accepta. Cette nuit, il se sentit très excité et commença à copier le livre. Il voulait copier autant qu’il pouvait, pour qu’il puisse écrire la réfutation plus tard.



Mais quand il fut minuit, ‘Allâmâh sentit la fatigue du sommeil. À ce moment précis, **une noble personnalité** entra dans sa chambre et conversa avec lui pour un moment. L’homme lui offrit alors de recopier le livre pendant qu’il aille se reposer un peu. ‘Allâmâh accepta cette proposition sans poser de question et alla s’assoupir.

Quand il se réveilla quelques temps après, il trouva que l’homme n’était plus là. En regardant le livre, **il vit que tout le livre avait été recopié !**

À la fin de celui-ci, quelque chose "de plus" avait été mentionnée. Quand il regarda de près, il trouva que les mots suivants avaient été rajoutés au bas : « **Écrit par le Houjjat de DIEU !** » (**Majâlis-oul-Mo’ménin**, vol.1 p.573 ; **Najm-ous-Sâqib**, récit n.15)

Il est relaté qu’un jeudi soir, ‘**Allâmâh Hilli** se dirigeait vers Karbalâ pour se recueillir sur la tombe de l’Imam HOUSSAIN. Il était tout seul.

Sur son chemin, il fut rejoint par **une personne très captivante d’origine arabe**, qui lui tint compagnie !

Au cours de leur conversation, il devint évident à ‘Allâmâh que son compagnon était une personne hautement savante, ce qui l’incita à poursuivre la conversation. Au fur et à mesure, ‘Allâmâh constata que son compagnon était en train d’"orienter" leurs discussions vers des sujets sur lesquels il avait justement des doutes, ou au sujet desquels il n’était pas certain ou qu’il était confus.

‘Allâmâh trouva les explications et discussions de son compagnon si fascinantes qu’il devint profondément absorbé par la conversation.

Il trouva même un nombre de réponses à plusieurs questions de Shari'at [Loi islamique] qui l'avaient troublé et sur lesquelles il n'avait aucune réponse ou que les réponses qu'il avait n'étaient pas, à ses yeux, satisfaisantes. Cette personne lui donna des explications si approfondies et si convaincantes que tous ces points qui étaient si "flous" dans son esprit devinrent manifestes et évidents.

Cependant, leurs discussions les menèrent à un point sur lequel 'Allâmâh était fortement en désaccord avec cette personne, disant qu'il n'y avait aucune Hadîs de sources authentiques qui supporterait la proposition faite par son compagnon.

Immédiatement, le compagnon certifia que 'Allâmâh avait manqué de remarquer une Hadîs contenue dans le « **Tahzhib** » de Shaykh Toussi et cita même la page dans laquelle la Hadîs avait été rapportée ! Cette réponse stupéfia tellement 'Allâmâh Hilli qu'il lui posa « la » question émanant du plus profond de son cœur : « **Quel est le moyen d'obtenir une audience avec le Houjjat en ces temps (de Ghaybat-é-Koubrâ), ou est-ce impossible de le rencontrer ?** »

À peine lui posa-t-il cette question que le bâton qu'il était en train de tenir dans sa main tomba par terre. Son compagnon s'arrêta afin de la ramasser pour lui, et tout en la lui remettant, répondit : « **Pourquoi pas, particulièrement quand sa main est en ce moment-même dans la tienne !** »

En entendant cela, 'Allâmâh devint si touché qu'immédiatement, il se courba pour baiser les pieds de l'Imam mais, dans son excitation, tomba par terre et devint inconscient pour un certain temps.

Quand il reprit conscience, **il était tout seul sur la route...** Cependant, ‘Allâmâh reprit des forces et poursuivit sa route en direction de Karbalâ pour sa Ziârat [visite pieuse]. Quand il retourna de Karbalâ, il vérifia dans le « **Tahzhib** » et trouva la Hadîṣ rapportée exactement comme l’Imam avait mentionné. Il écrivit tout de suite dans la marge que c’était une Hadîṣ enseignée par l’Imam en personne ! (**The Twelfth Imam**, p.21 et 22)

Donc, quand l’Imam trouve que « ses » ‘Oulamâ’ sont en difficulté sur des questions importantes de la Shari’at qui doivent être clarifiées et expliquées, il n’attend même pas que ceux-ci essaient de "s’approcher" de lui ; il trouvelui-même sa propre "voie" pour les rencontrer et leur exposer les principes de la Religion. Aussi, l’enseignement de l’Imam continue de parvenir aux gens même pendant sa Ghaybat, sans être entravé ni retardé !

Une fois, ce même savant religieux, ‘**Allâmâh Hilli**, était profondément troublé par une Hadîṣ dont il n’arrivait pas à cerner la « logique », et une fois de plus l’Imam l’aida à apprécier cette Hadîṣ à sa "juste" valeur. Cette épisode est décrite par ‘Allâmâh lui-même dans son livre « **Tazhkerâh** ».

En effet, ‘Allâmâh écrit qu’il avait lu une Hadîṣ qui disait que si une personne visite le tombeau de l’Imam HOUSSAIN à Karbalâ pendant 40 jeudis soirs consécutifs et y passe toute la nuit en prières, il sera honoré d’une audience avec l’Imam Ghâîb ! ‘Allâmâh poursuit que comme il tenait ardemment à faire la rencontre de l’Imam, il décida d’agir de la sorte.

‘Allâmâh ajoute cependant qu’il était tout aussi perplexe vis-à-vis d’une autre Hadîṣ qu’il avait lue affirmant que si une personne pleure sur les souffrances endurées par l’Imam HOUSSAIN et dans sa douleur si seulement une seule goutte de larme coule de ses yeux, DIEU lui pardonnera tous ses péchés.

Comment une seule goutte de larme pouvait-elle être suffisante pour effacer tous les péchés d'une personne ? Visiblement, cette Hadis était déconcertante, se disait-il !

Quoi qu'il en soit, 'Allâmâh passa 39 jeudis soirs sous la Qoubbâh [coupole] abritant la tombe de l'Imam HOUSSAIN en prières et Dou'â. Lorsqu'il était en train de se diriger pour la 40^{ème} nuit consécutive du jeudi vers Karbalâ, il fut de nouveau troublé par ces deux mêmes questions alors qu'il était en train de traverser le désert. Soudain, il vit un jeune arabe s'approcher de lui qui, tenant les rênes de son cheval, lui demanda : « **Ô Shaykh, qu'est-ce qui est en train de vous troubler ?** »

'Allâmâh pensa qu'il était un homme du désert qui pourrait difficilement l'aider dans l'exercice mental très complexe qui le préoccupait et lui répondit : « Cher frère, pourquoi êtes-vous concerné par mes pensées ? Laissez-moi tout seul et continuez votre chemin ! »

Cependant, cette personnalité insista auprès de 'Allâmâh pour qu'il lui dévoile ses problèmes juste au cas où il serait en mesure de lui donner des réponses satisfaisantes.

Sur l'insistance de cet arabe, 'Allâmâh lui exposa les deux problèmes qui "contrariaient" son esprit, l'un sur l'audience accordée par l'Imam si l'on complétait 40 jeudis soirs en prières sous la Qoubbâh de la tombe de l'Imam HOUSSAIN, lui expliquant (au passage) qu'il était en train de se diriger pour la 40^{ème} nuit et qu'il n'avait toujours pas été gratifié d'une telle audience, et, deuxièmement, comment une personne qui verse une goutte de larme sur les souffrances endurées par l'Imam HOUSSAIN pouvait être pardonné de tous ses péchés.

‘Allâmâh affirma qu’il lui était impossible de comprendre comment un acte si simple pouvait susciter autant de récompense !

Cette personnalité répondit : « **Ô Shaykh, je vais tout d’abord répondre à votre seconde question. Imaginez, par exemple, qu’un puissant roi va à la chasse avec ses compagnons et armée mais soudain est séparé d’eux, et dans sa solitude il commence à errer dans la forêt. Supposons aussi que soudain il y rencontre une vieille dame dans sa petite cabane, la seule cabane du coin et la seule âme vivante !**

Le roi s’approche alors de cette dame solitaire et lui explique combien affamé et assoiffé il est, puis lui demande à manger et à boire. La seule chose "matérielle" que la vieille dame possède est une chèvre.

Celle-ci extrait le lait de la chèvre et l’offre au roi, qui étanche sa soif. Cependant, le roi demande à manger disant qu’il a extrêmement faim. Dans sa générosité, la dame sacrifie même la chèvre, fais des boulettes pour le roi et les lui sert !

Maintenant, considérons que cette dame venait à approcher le roi dans sa cour demandant à être récompensée, quelle serait la "Juste" récompense que le roi devrait lui donner ? Si seulement le roi remettait tout son empire à la vieille dame qu’il l’aurait récompensé à sa "Juste" valeur ! Il ne lui aurait alors donné pas un iota de plus de ce qu’elle méritait ! Elle avait sacrifié toute sa richesse et toutes ses possessions pour le bien du roi. Il serait donc "Juste" si et seulement si le roi retournait lui aussi la générosité de la même manière, en donnant à la vieille dame toute sa royauté et toute sa richesse !

Similairement, l'Imam HOUSSAIN sacrifia pour DIEU toutes ses possessions et toute sa famille ; il sacrifia tout ce qu'il possédait. Un DIEU "Juste" devrait lui récompenser en lui octroyant l'autorité sur toute Son Royaume. La récompense gratifiée à ceux qui pleurent sur (les souffrances de) l'Imam HOUSSAIN est par la grâce de l'Imam HOUSSAIN et pour son Amour. Ne regardez pas simplement la goutte de larme mais l'immense sacrifice pour laquelle la récompense est accordée !

Pour ce qui est de la première question, ton Imam est (justement) en train de converser avec toi maintenant ! »

'Allâmâh raconte : « En entendant ces mots, immédiatement je descendis de mon cheval et embrassa ses pieds. À peine relevai-je ma tête de ses pieds que j'étais tout seul ! » (The Twelfth Imam, p.23 et 24)



Tombe de 'Allâmâh Hilli à Najaf, au côté droit de l'entrée principale du Mausolée de l'Imam 'ALI

Si DIEU, au moment de la Hijrat de Son dernier MESSAGER, l'avait rendu « **invisible** » aux 80 yeux (car chaque être humain à deux yeux) des 40 terroristes arabes de Makkâh qui avaient encerclé la maison du Prophète pour l'assassiner et que MOHAMMAD réussit à quitter son domicile devant ces mêmes terroristes sans qu'ils ne puissent le "voir", **alors pourquoi DIEU ne pourrait-il pas rendre son dernier Houjjat, l'Imam MAHDI, lui aussi « invisible » aux gens en des circonstances ou des situations qu'IL est le Seul à décider ?**

Shaykh Mouqaddas-é-Ardabéli (mort en 1585) et le conseil de l'Imam 'ALI :



Shaykh Mouqaddas-é-Ardabéli était sans un doute l'un de ceux qui ont eu le privilège et l'honneur de rencontrer l'Imam MAHDI et leurs problèmes résolus par lui. L'on dit que son Imân [Foi] et sa Taqwâ [piété] avaient atteint un tel degré qu'il lui était « accessible » de communiquer directement avec l'Imam.

C'est en tout cas ce dont fit témoin un de ses propres élèves. Ce récit se trouve dans presque tous les ouvrages qui traitent de la biographie des savants religieux shi'ites.

Cet élève relate : « Il était presque minuit quand, ressentant de la fatigue pour avoir longuement étudié, j'étais en train de flâner dans la cour du mausolée de l'Imam 'ALI (à Najaf, tout près de Koufâh). Dans la nuit éclairée, et alors que toutes les portes de l'édifice étaient fermées, j'aperçus une ombre s'approcher de la tombe de l'Imam. Pour un moment, je crus que c'était un voleur qui avait l'intention de commettre un vol. Je le poursuivis.

Mais lorsque l'homme atteignit la porte principale, à mon étonnement total, toutes les serrures s'ouvrirent d'elles-mêmes et la porte s'ouvrit d'un coup dès qu'il posa sa main sur elle. L'homme continua à marcher en direction de la tombe, et à chaque fois qu'il s'approchait d'une porte, celle-ci s'ouvrait d'elle-même, et ce, jusqu'à ce qu'il entre dans le tombeau de l'Émir des Croissants ('ALI) d'une belle manière. Il s'y tint debout et salua (la tombe de) l'Imam. J'entendis même la réponse à ses salutations (venant de la tombe) et commença la conversation !

Lorsque le dialogue prit fin, l'homme sortit et se dirigea en direction de la Mosquée de Koufâh. Je le poursuivis dans le but de parvenir au fond du mystère.

Quand il atteignit la Mosquée de Koufâh, il entra dans le Mêhrâb [la niche où se tient l'imam qui conduit la Prière en assemblée] et commença à converser avec "quelqu'un" à voix basse. Après que la conversation eût terminée, l'homme sortit de la Mosquée et retourna à Najaf.

C'était pratiquement l'aube quand l'homme était tout près de la porte de la ville. Soudain, je sentis une envie d'éternuer, et bien que j'essaye d'annihiler cette envie, je ne pus. L'homme que je suivais se retourna et regarda vers moi.

En un regard plus proche, je le reconnus être mon honorable professeur, le grand savant Mouqaddas-é-Ardabéli. Après lui avoir fait mes salutations, je confessai : "Depuis l'instant où vous êtes entré dans le mausolée jusqu'à maintenant, j'étais en train de vous suivre ! Je vous prie de me dire avec qui vous étiez en train de parler au mausolée de l'Imam 'ALI et à la Mosquée de Koufâh ?"

Mouqaddas-é-Ardabéli me mit tout d'abord sous serment **de ne pas divulguer ce secret tant qu'il serait en vie**. Puis il me dit qu'à chaque fois qu'il tombait sur un problème de lois islamiques (c'est-à-dire d'ordre juridique) qu'il ne pouvait pas résoudre, il avait l'habitude de présenter cette question à 'ALI ibn Abi Tâlib et obtenait la solution au même moment.

« La nuit dernière, 'ALI m'indiqua de contacter le Sâhib az-Zamân et dit : "**Mon fils MAHDI est à la Mosquée de Koufâh. Il est l'Imam de ton temps. Vas vers lui et cherche la solution de ton problème (de lui) !**"

Obéissant à l'ordre de 'ALI, je partis pour la Mosquée de Koufâh et trouvai le Sâhib az-Zamân debout dans le Mêhrâb. Je présentai mon problème à mon Maître et reçut la solution ! » » (« **Anwâr an-Nou'mâniyâh** », vol.2 p.303)

Shaykh Mohammad Taqi Majlissi (mort en 1660) reçoit de l'Imam le « **Sahifâh-é-Sajjâdiyâh** » comme cadeau :

Shaykh Mohammad Taqi Majlissi était un savant religieux shi'ite très dévoué et extrêmement pieux. Il fut le père du très connu 'Allâmâh Mohammad Bâqir Majlissi (mort en 1699).

L'illustre fils écrit au sujet de son père : « Mis à part les AHL-oul-BAYT, la personne responsable de m'avoir aidé à atteindre ce degré (de connaissance) est mon respecté père... ! » (« Nawâdour-Rizhwivvâh », p.139 à 446)

Dans le volume 4 de son livre « Sharh-é-Man lâ Yâhzoroh-oul-Faqih », Shaykh M. T. Majlissi écrit dans la biographie du narrateur de la « Sahifâh-é-Sajjâdiyâh », **Moutawakkil ibn 'Oumayr**, les bienfaits de l'Imam à son égard.

Expliquant ses "Vrais" rêves, il dit : « Parce que je ne désirais rien dans ce monde, excepté la satisfaction de l'Imam, et ne trouvais la paix en rien, exceptée en son souvenir, l'Imam m'invita (dans mes rêves). Il répondit aux questions difficiles de connaissance. L'Imam m'ordonna d'accomplir avec constance la Prière de la nuit (c'est-à-dire la Namâz-é-Shab) !

Quand je lui demandai de me conseiller sur un livre que je pourrais lire sans relâche, il m'indiqua la « Sahifâh-é-Sajjâdiyâh » et me dit qu'il avait laissé une copie de ce livre pour moi à tel et tel endroit, avec telle et telle personne, que je devrais m'y rendre et la récupérer : c'était un cadeau de sa part !

Dans le rêve même, je me rendis à l'endroit indiqué par l'Imam pour récupérer le livre. Plus tard, quand je me réveillai, je partis à la recherche de cette même maison. Je la trouvai exactement comme je l'avais vu dans le rêve et fus en mesure d'obtenir une copie du livre que l'Imam m'avait laissé ! »

Shaykh M. T. Majlissi pensait toujours très fort à l'Imam. Il avait l'habitude de sans cesse pleurer pour lui (à cause du prolongement de sa Ghaybat) et pour son Amour.

Après cette « rencontre en rêve », il devint encore plus proche de DIEU à travers la répétition des sentences de Dou'â contenues dans le livre. Il fit tout ce qui était dans son pouvoir pour propager et promouvoir la copie de la Sahifâh qu'il avait. Tout ceci était dû aux faveurs exceptionnelles de l'Imam et aux bénédictions de cette Sahifâh qu'il avait reçue de l'Imam comme cadeau !

Dans la « Sahifâh-é-Sajjâdiyâh » sont rassemblées un grand nombre de Dou'â récitées et enseignées par le 4^{ème} Imam, l'Imam Sajjâd (décédé en 713 ou 714), d'une beauté et d'une éloquence "incroyables" !

De cet incident, nous tirons comme leçon que l'une des meilleures façons d'accéder à la Proximité de DIEU et de bénéficier de Son Secours, c'est de se souvenir de LUI dans l'obscurité de la nuit, soit en accomplissant la « Namâz-é-Shab » [Salât al-Tahajjoud], soit en tenant des entretiens intimes avec LUI, tels les Dou'â contenues dans la Sahifâh-é-Sajjâdiyâh.

'Allâmâh Hour-é-'Âméli (mort en 1693) et sa miraculeuse guérison par l'Imam :

'Allâmâh Hour-é-'Âméli écrit dans son célèbre ouvrage « Wassâil-oush-Shi'âh » : « À l'âge de 10 ans, je fus affecté par une telle maladie que même les docteurs qui étaient en train de me traiter semblaient impuissants devant mon état. À un moment donné, les membres de ma famille et mes proches camarades s'étaient rassemblés autour de mon lit comme s'ils étaient en train d'attendre ma mort imminente. Ils étaient persuadés que j'allais mourir et étaient en train de se lamenter de chagrin !

Cette nuit, **je fus béni par une visite du Noble Prophète et des 12 vénérables Imam**. Ils étaient tous en train de se tenir debout autour de mon lit. Je leur transmis mes Salâm [salutations] et serrai leurs mains à chacun d'eux. L'Imam JÂ'FAR SÂDIQ et moi eûmes une petite discussion dont je ne suis plus en mesure de me souvenir maintenant, mais ce dont je me souviens clairement c'est que le Noble Prophète implora DIEU en ma faveur !

Quand je serrai la main de l'Imam-é-Zamânâ, je lui dis alors que j'étais en pleurs : "Ô Maître, ô Sayyad, je crains que je ne meurs à cause de cette maladie. **Mon désir d'acquérir la connaissance restera inaccompli !**"

L'Imam me dit : "**Sois sans crainte, tu ne vas pas mourir à cause de cette maladie ! DIEU t'accordera une guérison de ça. Tu auras une longue vie !**"

Il y avait un verre d'eau dans ses mains, qu'il me donna. **Je bus l'eau et tout de suite après, je sentis que j'étais guéri**. Les membres de ma famille qui étaient assis là furent ébahis de ce rétablissement miraculeux. Après quelques jours, je leur racontai (en détail) au sujet de cet incident qui eut pour résultat ma guérison ! (cité dans « **Meetings with IMAM MEHDI** », p.45 et 46)

Sayyad Mahdi Bahr-oul-'Ouloum (mort en 1797) et la belle voix et la note écrite de l'Imam :

Sayyad Mahdi Bahr-oul-'Ouloum est lui aussi l'un de ces grands savants shi'ites qui ont eu l'honneur de rencontrer l'Imam et qui ont été favorisés par un entretien avec lui plus d'une fois. Tous les savants ont loué sa piété et ont accepté sa supériorité dans les domaines de la piété et de la connaissance.

Sayyad fit la rencontre de l'Imam à plusieurs reprises. **Shaykh 'Abbâs Qoummi** (mort en 1940) a rapporté dans son livre « **Rijâl** » **huit rencontres de Sayyad avec l'Imam !**

L'une de ces rencontres est mentionnée ici... Un jour, les gens virent Sayyad dans un état inhabituel. Debout devant le tombeau de l'Imam 'ALI (à Najaf), et au lieu de réciter la Ziârat dans une humeur joyeuse, ses yeux se remplirent de larmes tandis qu'il récitait les mots suivants : « **Comme il est agréable de porter la récitation du QOUR'ÂN dans votre belle voix !** »

Plus tard, lorsqu'il fut questionné sur la raison de tout ça, il dit : « **Lorsque j'étais sur le point d'entrer dans le tombeau de l'Émir des Croyants ('ALI), je vis le Houjjat assis près de la tête de la tombe de 'ALI en train de réciter le QOUR'ÂN dans un état de (profonde) concentration. En le voyant, je commençai à répéter ces mots. Mais quand j'entrai dans le tombeau, je trouvai que le Houjjat avait fini sa récitation et qu'il avait quitté les lieux... !** » (**Najm-ous-Sâqib**, incident n.79)

Quand **Sayyad Bahr-oul-'Ouloum** était en train de résider à Makkâh, il était loin des membres de sa famille et de ses disciples. Mais malgré cela, il pensait sans cesse au bien-être des gens pauvres et nécessiteux, et se souciait aussi des besoins des étudiants (en Religion).

Un jour, son secrétaire lui avisa qu'il ne restait plus d'argent liquide (la caisse était vide) et qu'il devrait y penser sérieusement maintenant !

Poursuivons ce récit de la bouche même du secrétaire : « Le Sayyad ne dit rien en retour ! Il était dans ses habitudes à Makkâh d'accomplir la Tawâf [le tour de la Kâ'bâh] dans la matinée, puis de se retirer pour quelques temps tout seul dans une chambre...

Ensuite, il avait l'habitude d'aller dans une autre chambre pour donner des cours à ses étudiants.

En ce jour particulier, le Sayyad entendit une voix de l'extérieur. Il devint tendu et agité ... tout en prenant la posture d'un humble serviteur. Il se précipita vers la porte pour l'ouvrir. **Un respectueux gentleman arabe entra, puis se dirigea vers la chambre privée du Sayyad et prit place.** Le Sayyad le suivit et s'assit près de lui dans une manière humble.

Pendant près d'une heure ou quelque chose comme ça, ils conversèrent entre eux (en privé), puis le respectueux personnage se leva pour partir. Le Sayyad se leva lui aussi et l'accompagna à la porte ; **puis il embrassa sa main et l'aida à monter sur le chameau** qui attendait dehors !

L'invité partit et le Sayyad retourna. Mais son visage avait changé de couleur ! Il me donna une note écrite qu'il avait dans la main et me dit : "Vas avec cette note chez un tel propriétaire de magasin qui est un « banquier » se trouvant au mont Safâ et ramène tout ce qu'il te donnera en contrepartie (de cette note) !"

Je pris la note et me rendis chez le « banquier ». **Il prit la note et l'embrassa avec respect.** Puis il dit : "Prends ces colis !"

Je pris quatre colis. Le « banquier » les remplit d'autant de sacs d'argent qu'ils pouvaient emmener, puis nous retournâmes à la maison.

Un jour, je décidai de me rendre de nouveau chez le « banquier » pour s'enquérir sur cette affaire et découvrir aussi (l'identité) de la personne qui avait donné la note écrite. Je ne pus trouver aucun magasin à cet endroit. Je me renseignai auprès de quelqu'un sur le « banquier ». Il répondit : "Un tel « banquier » n'a jamais été vu à cet endroit !"

Alors je réalisai que tout ceci n'était qu'un des Secrets de DIEU et que c'était dû à la faveur et aux bienfaits de l'Imam (c'est-à-dire que l'auteur de la note n'était autre que l'Imam) ! » (**Najm-ous-Sâqib**, incident n.76)

Quel haut degré d'accomplissement pour un Shi'ite que son Imam lui fasse asseoir près de lui, tiennent une conversation privée avec lui et lui laisse embrasser sa main : c'est comme si Sayyad Mahdi Bahr-oul-'Ouloum était en train de passer sa vie en compagnie de l'Imam !!!

En fait, l'Imam déverse son affection sur ces personnalités qui se sont libérés eux-mêmes des désirs de ce monde et qui se soucient aussi des problèmes des autres, à une époque où chacun est occupé avec ses propres difficultés !

Sayyad Mohammad Bâqir Qâzwini Najafi et sa rencontre à la « **Masjid-é-Sahlâ** » :

Sayyad Mohammad Bâqir Qâzwini Najafi était un éminent savant shi'ite. En 1828, il avait prédit que le choléra s'étendrait en 'Iraq en moins de deux ans, un grand nombre de personnes succomberaient à cette épidémie, y compris lui, et qu'ensuite la maladie disparaîtrait. Il assura qu'il avait obtenu cette information de l'Imam 'ALI dans un rêve.

Et c'est précisément ce qui se passa : durant ces jours, il prit part aux funérailles de plus de 40.000 personnes et conduisit lui-même la Prière funèbre [Salât-oul-Mayyit] ! Sa piété et sa sincérité étaient connues de tous et au dessus de toute question.

Il est relaté dans le livre « **Jannat-oul-Mâ'wâ** » de son propre fils qu'une fois, il suivit son père à la **Masjid-é-Sahlâh** (à Najaf-Koufâh).

À l'approche de la Mosquée, il s'enquérit auprès de lui qu'il avait entendu des gens que si quelqu'un priait dans la Masjid-é-Sahlâh pendant 40 jeudis soirs, il aurait l'honneur de rencontrer l'Imam MAHDI. Cependant, il n'avait vu aucune source de Hadîṣ faisant autorité qui attesterait cette croyance !

Son père, excité, lui rétorqua : « **Pourquoi, simplement parce que tu n'as pas vu (l'Imam) ? Et si tu ne le vois pas, la croyance n'a aucun fondement ?** »

Cela et d'autres expressions semblables "remuèrent" considérablement le fils. Quoiqu'il en soit, ils entrèrent dans la Mosquée qui alors était vide et commencèrent à prier au centre de la Mosquée.

Soudain, un gentleman surgit du « Maqâm-é-Houjjat » ou la Place de l'Imam MAHDI. Sayyad Mohammad Bâqir le salua et embrassa ses mains. Quand le gentleman s'éloigna d'eux, le père demanda au fils s'il avait reconnu la personne. Le fils s'enquérit si ç'avait été l'Imam en personne et le père répliqua : « **Qui d'autre ?** »

Le fils affirme qu'en entendant cela, il courut "fouillant" toute la Mosquée à la recherche de l'Imam mais ne put le trouver nulle part ! (cité dans « The Twelfth Imam », p. 39 et 40)

Shaykh Mourtazhâ Ansâri (mort en 1864) et le soutien de l'Imam pour qu'il devienne Marjâ' :

Shaykh Mourtazhâ Ansâri était un descendant du célèbre Sahâbâh du Prophète, Jâbir ibn 'Abdoullâh-é-Ansâri. Mirzâ Houssain Nouri (mort en 1902) écrit à son sujet :

« DIEU Tout-Puissant favorisa Jâbir de telle façon qu'IL mit dans sa descendance une personnalité qui servit aussi bien la société que la Foi par sa connaissance, ses recherche et étude, sa piété et ses actes d'adoration, et par son intellect et sa compréhension ! » (voir « Moustadrak-oul-Wassâil »)



Après le décès de Shaykh Mohammad Hassan Najafi (mort en 1850), les gens considérèrent Shaykh Ansâri comme le nouveau Marjâ'-é-Taqlid. Par conséquent, ils lui demandèrent de compiler son « Tawzhih » (livre contenant ses Fatwâ religieuses). Sur ce, il dit : « Je refuse d'accepter cette haute fonction parce que Sayyad-oul-'Oulamâ' [le maître des savants] l'Âyatoullâh Mâzandarâni est encore parmi nous. Il est plus connaisseur que moi et réside à Bâbil (près de Baghdâd). Aussi, je ne peux pas compiler mon propre Tawzhih ! »

[À noter que c'est grâce à l'initiative de cet Âyatoullâh Mâzandarâni que des Khojas ismâ'îlis âghâ-khânîs de Bombay commencèrent à se convertir à la Foi musulmane shi'ite à partir des années 1870 !]

Shaykh Ansâri écrivit alors une lettre à l'Âyatoullâh Mâzandarâni lui demandant de venir à Najaf pour qu'il puisse assumer le contrôle et la supervision des centres d'études religieuses shi'ites.

Mais l'Âyatoullâh Mâzandarâni répondit à Shaykh Ansâri : « Il est vrai que quand j'étais à Najaf, j'avais l'habitude d'être plus connaisseur en Fiqh lorsque je tenais des débats avec vous. Mais je me suis établi à Bâbil pour un bon moment. Je ne participe plus dans les classes (d'études religieuses) ni n'enseigne. J'ai aussi arrêté toutes sortes de débats et discussions. Aussi, je vous considère plus connaisseur et éligible pour cette fonction et vous demande d'accepter cela ! »

[L'Âyatoullâh Mâzandarâni mit ici l'accent sur une notion très importante : **la question de l'Â'lamiyat** ! En effet, certains pensent à tort qu'il suffit de choisir un savant religieux pour faire son Taqlid, du moment qu'il est un Moujtahid. Non, pour faire correctement le Taqlid, il faut chercher et choisir **le plus connaisseur de tous les Moujtahid, le Moujtahid-é-Â'lam**, qui ici, aux yeux de l'Âyatoullâh Mâzandarâni, n'était plus lui mais Shaykh Ansâri !]

Malgré cette lettre, Shaykh Ansâri refusa toujours d'accepter la fonction de Marjâ' -é-Taqlid et pensa en lui-même : « Si mon maître, le Wali-é-'Asr [le chef de cette époque], me donne la permission et me fait la faveur de me désigner (en personne) à ce poste, alors je l'accepterai ! »

Un jour, Shaykh Ansâri était en train de délivrer un speech à ses étudiants. **Un "étranger"** entra dans l'assemblée. Il semblait être d'une lignée noble et élevée. Shaykh Ansâri l'accueillit avec respect. Alors l'étranger lui posa une question en présence de ses élèves : « **Quel est l'ordre (religieux) pour une femme dont le mari a été transformé en une autre forme [Maskh] ?** »

[Maskh, c'est la transformation d'un être humain en une pierre, ou une plante, ou un animal, en raison d'une Punition divine ! Ce genre de Punition divine était monnaie courante aux temps des Prophètes qui précédèrent le dernier MESSAGER de DIEU.]

Puisque ce genre de Punition divine n'avait pas été décrété pour les gens de cette époque, nous ne trouvons pas ce problème dans aucun des livres de Loi islamique !

Shaykh Ansâri lui répondit : « Comme cette question n'est pas mentionnée dans les livres de Fiqh, je ne suis pas en mesure de répondre ! »

« **Mais supposez, persista l'étranger, qu'une telle éventualité advienne, alors quel serait le devoir (religieux) de la femme dont le mari a fait l'expérience d'une transformation ?** »

À ce moment, Shaykh Ansâri répondit : « Mon opinion (Fatwâ) est qu'une femme dont le mari s'est transformé en un animal devrait observer la 'Iddâh [période d'attente] de divorce et après cette période, elle peut se remarier. C'est parce que son mari est encore vivant et a une âme intacte. Quant à la femme dont le mari s'est transformé en un objet inerte, elle doit observer la 'Iddâh de décès (du mari). C'est dû au fait que son mari s'est transformé en une chose inanimée et devrait être considéré mort ! »

Après avoir entendu cela, l'étranger dit : « **Tu es un Moujtahid, tu es un Moujtahid, tu es un Moujtahid !** »

Puis il se leva et quitta l'assemblée. **Shaykh Ansâri réalisa (sur le coup) que cet étranger n'était autre que l'Imam MAHDI et qu'il lui a donné sa permission expresse d'être un Marjâ'-é-Taqlid.** Il dit alors à ses élèves d'aller à la recherche de cet étranger. Ceux-ci se précipitèrent à l'extérieur et le cherchèrent partout, mais en vain !

Après cet incident, Shaykh Ansâri accepta de compiler ses (Fatwâ) concernant les lois de la Shari'at pour que les gens puissent le suivre (en Taqlid). (« **Ganjînâ-é-Dânishmandân** », vol.8)

Shaykh Mourtazhâ Ansâri était un ardent passionné de l'Imam : toute son attention était centrée sur l'Imam !

Un de ses étudiants a relaté qu'une nuit, à Karbalâ, il quitta sa maison avec une lampe parce qu'il faisait très sombre dans les rues. Il y avait aussi de la boue humide dans les allées. Je vis une silhouette à une distance. Quand je fus proche, je vis que c'était mon professeur, Shaykh Ansâri. Je devins pensif en le voyant et me demandai pourquoi il était à l'extérieur sur les allées à cette heure nocturne en dépit de ses problèmes de vue et des routes remplies de salissure. Je ne pouvais pas présumer où il était en train de se rendre, mais le suivis au cas où il serait attaqué.

Après avoir marché pendant un certain temps, le Shaykh arriva devant une porte. **Il se tint debout devant la porte, récita la « Ziârat-é-Jâmé'ah » avec grand respect, puis entra dans la maison.** Après ça, je ne pus voir rien du tout. Cependant, **j'étais en mesure d'entendre la voix du Shaykh comme s'il était en conversation avec quelqu'un !**

Après une heure de temps quand j'entrai dans le mausolée de l'Imam HOUSSAIN, je vis que le Shaykh s'y trouvait aussi. Quelques jours plus tard quand je le rencontrai, j'essayai de m'enquérir au sujet de ce qui s'était passé cette nuit.

Devant la persistance de mes questions, il me dit : « Parfois, je cherche la permission d'être en compagnie des Imam. Je me rends à cette maison particulière (que tu ne trouveras jamais) et récite la Ziârat-é-Jâmé'âh. Quand je reçus la permission la seconde fois, **c'est dans la présence de l'Imam-é-Zamânâ que j'entrai.** Puis je lui posai des questions et lui interrogeai sur des problèmes difficiles, et rechercha son aide... !

Puis le Shaykh me fit promettre que je n'évoquerai pas ces faits à qui que ce soit aussi longtemps qu'il serait en vie ! » (« **Murtuzâ Ansâri** », p.105 à 107)

Mirzâ Mohammad Hassan Shirâzi (mort en 1894) et sa Fatwâ contre la consommation des tabacs :



Mirzâ Mohammad Hassan Shirâzi était un grand Faqih shi'ite et un éminent Marjâ' -é-Taqlid.

Il est très connu pour **sa Fatwâ contre la consommation des tabacs de décembre 1891**. Par cette Fatwâ, il fut en mesure de faire face à la mainmise économique et à l'hégémonie géopolitique des puissances occidentales de l'époque. Il réussit aussi à prouver la force « spirituelle » du Shi'isme à travers le leadership de la Marjâ'iyat !

C'était en Iran au temps du règne de la dynastie des Qâjâr quand les hauts responsables officiels n'étaient rien d'autre que des « marionnettes » entre les mains de la super-puissance britannique. C'était le temps où les compagnies étrangères, telle la « Est India Company », avaient le monopole dans les secteurs de la banque, des chemins de fer, des tramways, des machines à vapeur, des mines et de la coupe des arbres. C'était aussi le temps où il n'y avait aucune honte à essayer de soutirer autant de bakchichs possibles des compagnies étrangères et de leur permettre de "sucrer le sang" du peuple sans défense !

C'est aussi à cette même époque que le monarque qâjâr céda à une compagnie british le monopole de la commercialisation des tabacs pour un "prix d'ami" !

Mais les 'Oulamâ' élevèrent leurs voix face à cette situation de « colonialisme économique-financier » et prirent leurs responsabilités de leadership de la Oummâh, **et par la grâce de l'Imam**, cette Fatwâ historique de Mirzâ Shirâzi vit le jour :

« À partir d'aujourd'hui, la consommation des tabacs, sous toutes ses formes, équivaudrait à s'attaquer à l'Imam MAHDI, que DIEU accélère sa Réapparition ! » (« Paykâr Pirouz Tambâcoo » de Mohammad Néhâwandiyan, p.56)

Cette Fatwâ décapita littéralement les visées "impérialistes" des British. Ces derniers qui avaient corrompu le gouvernement à coup de pots-de-vin apprirent une leçon « inoubliable » !

Découvrons maintenant la grâce spéciale que l'Imam fit don à Mirzâ Shirâzi... **Sayyad Houssain Hâiri** raconte qu'après que la Fatwâ ait été émise, le Mirzâ fut submergé de milliers de lettres et télégrammes de loin comme de plus proche. Tous faisaient part d'opinions diverses. Certains étaient d'opinion que le gouvernement british allait se venger, ce qui aurait pour résultat le Martyr du Mirzâ. D'autres apportaient leur total soutien à la Fatwâ et ajoutaient même qu'elle devrait être mise en vigueur immédiatement. Des rassemblements publics étaient tenus partout à l'extérieur de la maison du Mirzâ.

Des savants et intellectuels de tout bord débattaient des « pour » et des « contres » de cette Fatwâ et présentaient leurs points de vue personnels par écrit. Il était dans les habitudes du Mirzâ d'accepter leurs mémorandums et de se retirer dans sa chambre privée pour les étudier.

Des jours passèrent mais le Mirzâ ne prit aucune action. Un jour, un étudiant du Mirzâ, **un Sayyad qui appartenait au groupe qui était en faveur de la Fatwâ**, demanda permission pour une entrevue spéciale à ce sujet. Il dit (aussi) au Mirzâ de mettre de côté la "relation" professeur-étudiant !

Quand la permission lui fut accordé, il exprima son total déplaisir et dit d'un ton sérieux : « Qu'attendez-vous donc ? Avez-vous peur d'être tué ? Il serait un grand honneur pour nous tous si notre professeur atteignait le Martyr tout en défendant la Religion ! »

Quand le Sayyad finit d'étaler ses arguments, le Mirzâ dit : « **Je voulais qu'elle (la Fatwâ) soit écrite par quelqu'un d'autre ! Je m'étais rendu au Sardâb sacré** (c'est-à-dire le sous-sol de la maison du 11^{ème} Imam à Sâmarrâ'). **Quand je vis une face illuminée, je la mis sur écrit et la dispatcha !** »

Cet incident fut relaté par **L'Âyatoullâh Shaykh Mourtouzâ Hâïri**, l'ayant entendu de **Sayyad Houssain Hâïri**, qui était un des savants dignes de confiance.

Certainement que la réponse de l'Imam ne se fait pas attendre lorsque son Shi'ite l'appelle avec ardeur et sincérité à l'aide. Aussi, comment peut-il délaissé son Nâïb-é-Âmm, et par là, la communauté toute entière ?

L'Âyatoullâh Mirzâ Mahdi Isfahâni (mort en 1946) et la « bande verte » de l'Imam :



L'Âyatoullâh Mirzâ Mahdi Isfahâni était un grand Faqih shi'ite de même qu'un éminent leader spirituel, et un important professeur à la Hawzâh [centre de hautes études religieuses] de Mash'had, en Iran. Son influence s'étendit sur la Hawzâh pendant des années. Son enseignement intégrait différentes écoles de pensée religieuses.

C'est que toute sa vie, il se tint comme un rempart solide contre l'étroitesse d'esprit et la déviation. Il considérait que seuls le QOUR'ÂN et les Hadis des AHL-oul-BAYT étaient les Vraies sources de l'enseignement de l'ISLÂM. De nombreux savants shi'ites et leaders religieux d'aujourd'hui ont été ses élèves, et ils ont toujours suivi son enseignement.

Quand ce grand professeur était lui-même un élève, toutes sortes d'écoles de pensée avaient trouvé chemin dans l'enseignement religieux, telle l'école philosophique, gnostique et autre. Cet état des choses créa une grande confusion dans son esprit. Étant un penseur révolutionnaire, il ne fut pas en mesure de décider de la direction qu'il devrait prendre pour son perfectionnement spirituel. À la fin, il fit appel à l'Imam et rechercha son assistance pour lui trouver une voie !

L'Imam l'honora par sa présence quand il se trouvait au (cimetière de) Wâdi-ous-Salâm à Najaf, assis près des tombes des Prophètes Houd et Sâlêh. L'Imam le rencontra et le guida aussi...

Quand il appela l'Imam à l'aide avec ses yeux remplis de larmes, il fut récompensé par la visite de l'Imam. **Il eut non seulement l'honneur de voir l'Imam avec ses propres yeux, mais il fut aussi soigné de sa « maladie d'indécision » !**

Quand il se réveilla et regarda en direction de l'Imam, il vit une « **bande verte** » sur la poitrine de l'Imam : elle avait 20 centimètres de large et 40 centimètres de long. Étaient inscrits sur elle en blanc lumineux les mots suivants :

« **Chercher la Connaissance de sources autres que les AHL-oul-BAYT équivaut à nous désavouer. Et certainement je suis établi à présent par DIEU. Et je suis le Houjjat fils de HASSAN ('ASQARI) !** »

L'expression « **Houjjat ibn-il-HASSAN** » était inscrite comme une signature. Après ça, l'Imam disparut de sa vue !

Ce message propice de l'Imam servit comme une « pommade » pour son cœur brûlant. La voie "Juste" devint claire pour lui. Après cet événement d'avoir été honoré par la claire guidance de l'Imam, ce respectueux savant ne se référa plus à lui par aucun autre titre excepté celui de « **Maître de toutes les Sciences** » !

La profonde leçon de l'Imam devint la torche de guidance pour sa voie. Le message était clair : l'Imam voulait dire que "quelque soit la connaissance que tu désires, obtiens-la de nous ; quelle soit la Connaissance de DIEU, de toi-même, de ce monde ou de l'Au-delà, suis moi et mes instructions !" !

Après cet incident, l'Âyatoullâh Isfahâni vint en Iran. En Iran, il commença à enseigner aux étudiants en Religion à travers une méthode purement basée sur le QOUR'ÂN et les Hadis des AHL-oul-BAYT. En effet, il n'entreprit qu'une seule chose : **garder vivante la Connaissance et la reconnaissance des AHL-oul-BAYT !**

Les écrits de l'Âyatoullâh sont encore gardés par quelques-uns de ses élèves comme un « trésor »... (tiré de « **Dîn-é-Fitrat** », volume 1)

L'Âyatoullâh Sayyad Aboul-Hassan Isfahâni (mort en 1946)

et la Tawqi' de l'Imam :



L'Âyatoullâh Sayyad Aboul-Hassan Isfahâni était un éminent érudit shi'ite et un grand Marjâ'-é-Taqlid. À travers la Ghaybat-é-Sougrâ, peu de gens peuvent être trouvés qui aient le même degré de piété, de générosité et de dévouement au service de la Religion !

L'une de ses grandes distinctions est la Tawqi' que l'Imam lui envoya. Par cet acte, l'Imam voulut faire découvrir que l'Âyatoullâh était sous sa Guidance et aussi assisté par lui. L'Imam lui dédia donc toute son attention ! Dans sa Tawqi' qu'il lui communiqua par l'intermédiaire de **Hâjj Shâh Mohammad Koufi Shoustari** (un savant et intellectuel très digne de confiance), l'Imam avait écrit :

« Dis-lui : "Fais-toi généreusement disponible aux gens (pour qu'ils puissent te rencontrer chaque fois qu'ils le désirent) ; assieds-toi au seuil de ta porte (pour qu'ils puissent te contacter facilement) ; veille aux besoins des gens, nous continuerons de t'aider !" »

Chaque fois que cela s'est avéré nécessaire, l'Imam l'a démontré à travers l'histoire du Shi'isme : il est toujours prêt à porter secours à ses Nâïb-é-Âmm et se sent toujours concerné par leurs situation et soucis ! Les "tenant par la main", il les a toujours guidés dans des moments ou circonstances difficiles !

Les rencontres de l'Imam ne sont pas exclusivement limitées à ces récits : ils ne sont que ces quelques exemples de ses rencontres avec les grands 'Oulamâ' et Marjâ' shi'ites du passé, rencontres qui changèrent leur état d'indécision et de scepticisme en une "vision" manifeste et sans ambiguïté, et que nous avons cités pour vous. D'ailleurs, comment ne pas se rappeler aussi des rencontres de l'Imam avec des Musulmans non-shi'ites : le récit de **Shaykh Hassan 'Irâqi**, déjà cité plus haut, en est l'exemple le plus « flagrant » !

Comment ignorer aussi ces récits où l'Imam a, le cas échéant, porté secours à ceux qui s'étaient éloignés de leurs compagnons de route ou s'étaient perdus dans le désert. L'Imam ne supporta pas de les voir dans une telle condition : il leur fit retrouver leur chemin ou les fit rejoindre à leur caravane et les sauva d'une mort certaine ! (voir Najm-ous-Sâqib, partie 7, incidents n.3, 7, 8, 14, 23, 24, 26, 29, 30, 38, 39, 44, 47, 55, 62, 67, 69, 70, 71, 76, 83, 95, 97)

Comment oublier aussi ces récits où l'Imam adressa une Dou'â spéciale à DIEU pour que ceux qui souffraient gravement d'une maladie retrouvent la santé, et dans certains cas, les procura lui-même de soins « miraculeux », par la Volonté et la Puissance de DIEU ! (voir Najm-ous-Sâqib, partie 1, incidents n.4, 5, 6, 9, 41, 42, 43, 45, 48, 60, 61, 63, 82)

Comment ne pas évoquer aussi ces précieux conseils et Dou'â dont l'Imam fit don à ses disciples ! (voir Najm-ous-Sâqib, partie 7, incidents n.10, 42, 71, 98)

Durant la période de sa Ghaybat-é-Koubrâ, la Hidâyat et la Nourat de l'Imam restent toujours présentes dans la « conscience » de la Oummâh musulmane. Bien sûr, quand les Musulmans outrepassent les limites du Droit chemin par leurs intentions et actions, et délaissent intentionnellement les attitudes et conduites à avoir pour atteindre la satisfaction et la proximité de leur Imam Ghâïb, alors la distance les séparant de lui, qui est déjà assez conséquente, devint encore plus vaste !

Mais quand ils essayent de marcher sur les pas de leur Imam Ghâïb avec conviction et détermination, et attendent ardemment son Zouhour, la distance leur permettant d'accéder à lui devient très facile à parcourir : ils peuvent même couvrir cette distance à vol d'oiseau et atteindre le succès et le salut, car l'Imam insuffle en eux la Force de Foi et crée dans leurs cœurs le désir de le rencontrer !

L'Imam est rellement bon et plein de générosité ; il ne peut supporter de voir la détresse et le malheur de ses disciples. Quand ils l'appellent à l'aide, il se rue à leur secours et leur porte assistance.

Il n'oublie jamais ses Shi'ites, mais il ne tient qu'à ces derniers de l'appeler avec sincérité et certitude pour qu'il puisse leur répondre, par la Permission de DIEU !

L'Imam ne les a-t-il pas déjà rassuré par ces célèbres propos : « **Nous ne sommes pas inattentifs à vos affaires (de la vie), ni n'oublions de nous rappeler de vous !** » (Bihâr, vol.53 p.175) ?

Pour terminer, je dirai que pour ce qui de la Ghaybat de l'Imam, elle est due à nous-mêmes. Le seul remède est le Repentir [Tawbâh]. Le Repentir signifie se tourner vers DIEU avec la sincérité de l'intention pour exprimer notre échec à accomplir proprement nos devoirs et obligations. Nous devrions chercher le Pardon de DIEU, mais il est essentiel de savoir qu'un "Vrai" Repentir est celui qui est accompagné par une intention sincère [Niyyat-é-Khâlis].

Et pour passer le restant de notre vie de la "Juste" façon, nous devrions nous efforcer de chercher les instructions de DIEU. Cependant, Son dernier MESSAGER, MOHAMMAD, a déclaré ce commandement dans Sa propre Parole, et beaucoup de ses disciples l'ont pris comme "guide de leur vie" :

« **(Ô MOHAMMAD) dis : "Je ne vous en demande aucun salaire, si ce n'est l'Amour profond [Mouwaddâh] envers les proches-parents !"** »

(QOUR'AN : 42 ; 23)

Il est surprenant : le Noble Prophète est en train de demander aux Musulmans d'aimer profondément ses proches comme une récompense à ses efforts de Tabligh [propagation] de la Religion de DIEU. Est-il en train de demander cela pour lui-même ?

« (Ô MOHAMMAD), dis : "Ce que je vous demande comme salaire, c'est pour vous-mêmes (pour votre propre bien). Car mon salaire n'incombe qu'à DIEU, et IL est Témoin de toute chose !" »

(QOUR'AN : 34 ; 47)

Est-il possible pour qui que ce soit de rémunérer le Noble Prophète ne serait-ce que pour une seule seconde de sa Sainte mission ? Que possédons-nous que nous puissions lui donner en contrepartie de ses efforts de Tabligh ?

Tout ce que nous avons, nous le devons à lui et ses AHL-oul-BAYT. Car tout est le résultat de la bonté de leur existence : DIEU a créé l'univers tout entier pour l'Amour de ces personnalités, les meilleures de Sa Création, car ces personnages exaltés ne L'ont jamais associé avec qui que ce soit, même pour un instant !

Aussi, pourquoi ne peuvent-ils pas mériter l'Amour absolu de DIEU ? Pourquoi leur Voie ne devrait-elle pas être la Voie du salut ? Pourquoi les Musulmans ne devraient-ils être ordonnés de les aimer et les révéler ? Qui d'autre pourrait mériter et bénéficier cela ? Quelle autre provision pourrions-nous amasser pour l'Au-delà autre que notre soutien à leur Cause tant par nos pensées que nos mains ? Car leur apporter notre soutien est la meilleure des actions puisqu'ils sont eux-mêmes le meilleur modèle de piété et d'obéissance envers DIEU !

C'est la raison pour laquelle les aimer est bénéfique pour nous-mêmes ! D'ailleurs, le dernier MESSAGER nous a aussi déclaré, toujours via la Parole de son Seigneur :

« (Ô MOHAMMAD), dis : "Je ne vous en demande aucun salaire (pour moi-même), excepté de celui qui veut suivre un chemin conduisant vers son Seigneur !" » (QOUR'AN : 25 ; 57)

Autrement dit, le Noble Prophète a voulu nous dire : « Ô Musulmans, si vous voulez me rétribuer pour les sacrifices auxquels j'ai consentis au moment du Tabligh de la Religion de DIEU, une récompense dont le bénéfice reviendrait à vous-mêmes, et qui deviendrait une voie de guidance pour vous et vous sauverait de la déviation, d'autant plus que cela me plairait aussi, alors je désire seulement que vous aimiez et que vous ayiez une profonde affection envers mes AHL-oul-BAYT ! »

Faisons ces deux remarques pour clore définitivement cette conclusion :

❶ Qu'est ce qu'une récompense ? Une « **récompense** » [Ajr], c'est quelque chose qui est donnée en retour pour avoir le droit d'utiliser une chose particulière. Tant que la chose n'est pas payée, il n'est pas légitime de l'utiliser : il n'est pas correct de bénéficier d'une chose tant que nous n'avons pas payé son dû !

Pour tirer profit de la Loi de DIEU que Son dernier MESSAGER nous a apportée, nous devons avant tout payé son dû !!!

❷ Que signifie aimer profondément ? « **Mouwaddat** » dérive de la racine « Woudd », qui signifie « Amour extrême ». Ce terme dénote donc un Amour extra-ordinaire, hors du commun. Nous devons être conscients du fait que si nous aimons profondément quelqu'un de particulier à nos yeux, **les choses suivantes deviennent obligatoires sur nous :**

- Nous devons tout savoir de lui, ses particularités, ses qualités, ses mérites et toute chose qui lui est liée.
- Nous devons obéir à ses instructions et éviter de faire ces choses qu'il nous a défendues. En vérité, le socle de notre Amour doit être notre obéissance totale à sa parole.
- Nous devons nous efforcer d'accroître notre Amour pour lui.
- Nous devons nous souvenir constamment de lui, « médiatiser » notre Amour de lui parmi les gens et les appeler vers lui.
- Nous devons attendre patiemment sa Réapparition et prier DIEU pour qu'IL la hâte.
- Nous devons aider et secourir ses partisans, les Shi'ites, et ses assistants, tels ses Nâïb-é-Âmm, les Marjâ'-é-Taqlid.
- Nous devons nous opposer à ses ennemis et à tous ceux qui sont contre sa mission de Tabligh.

Annexe :

Ijtéhâd et Taqlid !

Toute personne, homme ou femme, qui a Foi en DIEU et en Sa dernière Révélation, le QOUR'ÂN, doit s'efforcer d'agir, en tout instant, **conformément à la Shari'at**, la dernière Loi divine règlementant les actes de vie de tous les jours.

En effet, dans Sa dernière Révélation, DIEU n'a cesse de réitérer :

« Ô vous les Croyants, obéissez à DIEU, et obéissez au MESSAGER et à ceux d'entre vous qui détiennent le Commandement. Puis, si vous vous disputez en quoi que ce soit, renvoyez-le devant DIEU et le MESSAGER, si vous croyez en DIEU et au Jour dernier. Cela est bien mieux et de meilleure interprétation. »

(QOUR'ÂN : 4 ; 59)

DIEU veut donc que les actes des Croyants soient en accord avec la manière spécifiée par LUI, car "personne" mieux que LUI, Créateur, ne connaît ce qui est bien et ce qui est mal pour nous, créatures !

D'ailleurs, la première créature à avoir agi en fonction de son propre caprice et contrairement à la Volonté de son Créateur fut *Iblis-Shaytân*, le Satan !

En effet, l'Imam SÂDIQ relate que lorsque Satan refusa de se prosterner par respect devant l'Homme-Âdam, il fit part de ce commentaire à DIEU :

« Ô mon DIEU, dispense-moi de me prosterner devant Âdam, et je TE prierai de telle manière que ni les Anges ni les Prophètes ne le feraient ! »

DIEU lui répondit : « **JE n'ai pas besoin de tes prières. JE désire être adoré de la manière que JE veux !** »

Satan resta obstiné dans son refus.

DIEU lui dit alors : « **Vas-t-en d'ici ! Assurément, Ma malédiction est sur toi jusqu'(au jour de) la Qayâmat (Résurrection) !!!** » (Bihâr, vol.11 p.141)

Citons aussi une autre Hadîs de l'Imam SÂDIQ : « **Celui qui a reconnu le Houjât de DIEU (c'est-à-dire son "Vrai" Représentant) et acquiert la Religion et les lois de lui seul, c'est seulement à ce moment-là qu'il aura vraiment suivi DIEU !** » (Bihâr, vol.27 p.176)

C'est pourquoi, le MESSAGER de DIEU avait été si "catégorique" lorsqu'il dit : « *Celui (ou celle) qui meurt sans avoir reconnu (et sans l'obéissance de) l'Imam de son temps, meurt alors de la mort d'un Jâhil ("ignorant") !* » (« Sahih » de l'éminent savant sunnite Mousslim, d'après le commentaire du savant sunnite Nawâwi, vol.12 p.240, Hadîs n.3441 ; « Mousnad » de l'imam sunnite Ahmad ibn Hambal, vol.3 p.446, Hadîs n.15140 et vol.4 p.96, Hadîs n.16271)

La Shari'at ou « Loi de DIEU » traite donc de tous les domaines de la vie d'un Croyant. L'étude de la Shari'at s'appelle **le Fiqh** et la personne qui est experte en Fiqh se nomme **Faqih**.

Pour "classifier" sobrement, nous pouvons dire que la Shari'at codifie trois grandes catégories d'actes :

❶ **Les 'Ibâdât**, c'est-à-dire tous les actes personnels qui mettent l'homme en relation avec DIEU.

Ces actes se subdivisent eux aussi en :

- **Wâjibât** ou obligations tels que s'acquitter du Khoums, consommer des aliments Halâl...
- **Mouharramât** ou interdits tels que regarder une personne de manière viscieuse, consommer de l'alcool...

② **Les Mou'âmélât**, c'est-à-dire tous les actes qui relient les hommes entre eux tels que le mariage, le divorce, les contrats d'achat et de vente, les règles de l'héritage, les prescriptions du testament, les serments...

③ **Les Qazhâwat ou décisions de justice**, qui interviennent lorsqu'il y a violation ou désaccord dans les Mou'âmélât. Ces décisions consistent en :

- **Ahkâm-é-Qazhâ** ou exigences légales en matière juridique, les règles du témoignage par exemple...
- **Houdoud**, qui précisent les circonstances et la manière avec laquelle une punition de justice doit être administrée...
- **Diyât** ou indemnités de justice, qui détaillent la compensation qui doit être donnée en cas de blessure physique.

Pour chaque situation donc, la Shari'at a émis une prescription légale. Mais comment le Croyant peut-il connaître la prescription légale relative à telle ou telle question durant l'exercice de ses diverses activités ? Comment peut-il savoir que tel acte est licite aux "yeux" de DIEU et que tel autre est décrété illicite par LUI et qu'il doit, par conséquent, l'éviter ?

Eh bien, la Shari'at, révélée par le biais du QOUR'ÂN, fut transmise, expliquée et commentée par les Houjjat de DIEU. Par conséquent, **les deux principales sources de la Loi** sont :

➤ **Le QOUR'ÂN**, la Parole de DIEU...

« **Alif, Lâââm, Miiim. Ceci est le Livre au sujet duquel il n'y a aucun doute, guide pour les Pieux.** » (**QOUR'ÂN** : 2 ; 1 et 2)

➤ **Les Houjjet de DIEU**, à savoir le dernier **MESSAGER de DIEU** et les **Imam** qui lui ont succédé...

« **C'est LUI qui a envoyé un MESSAGER ... qui leur enseigne le Livre et la Sagesse, bien qu'ils étaient auparavant dans un égarement flagrant !** » (**QOUR'ÂN** : 62 ; 2)

Le MESSAGER de DIEU a dit : « *En vérité, je vous laisse deux choses de très grandes valeurs... : le Livre de DIEU (le QOUR'AN)... et ma descendance [Itrat], mes **AHL-oul-BAYT**. Ces deux ne se sépareront jamais jusqu'à ce qu'ils reviennent vers moi près du Bassin (du Paradis). **Regardez donc bien comment vous les traiterez après moi !** » (« Sounan » du grand savant sunnite Tirmizhi (mort en 892), édition Beyrouth, vol.5 p. 662, Hadis n.3788)*

Mais en cette période "de crise" qu'est la Ghaybat de l'actuel Houjjet de DIEU, à savoir l'Imam MAHDI, c'est de deux manières que les Musulmans peuvent agir en conformité avec la Shari'at :

❶ **Soit pratiquer l'Ijtéhâd.**

❷ **Soit suivre le plus instruit des Moujtahid via le Taqlid.**

Autrement dit, le Taqlid n'est pas Wâjib (obligatoire) mais il le devient pour le Musulman ou la Musulmane qui a atteint sa majorité "religieuse" et qui n'est pas en mesure de pratiquer l'Ijtéhâd.

Tout comme consulter un médecin n'est pas obligatoire mais le devient lorsqu'une personne tombe malade et qu'elle n'est pas en mesure de se soigner elle-même !

L'Ijtéhâd consiste à rechercher profondément et à déployer tous ses efforts en vue d'étudier et de déduire les prescriptions de la Shari'at pour des questions données, et ce, à partir des sources de la Loi. **L'Ijtéhâd signifie donc essayer de trouver les injonctions de la Shari'at pour une action précise.** Le savant musulman qui pratique l'Ijtéhâd est appelé **Moujtahid**.

Actuellement, en cette période de Ghaybat de l'Imam, **les sources de la Loi** sont au nombre de quatre :

➤ **Le QOUR'ÂN** bien sûr...

« Certes, ce **QOUR'ÂN** **guide** vers ce qu'il y a de plus droit... ! »

(QOUR'ÂN : 17 ; 9)

« **Ne méditent-ils pas sur le QOUR'ÂN ? S'il provenait d'un autre que DIEU, ils y trouveraient certes maintes contradictions !** »

(QOUR'ÂN : 4 ; 82)

➤ **La Sounnâh** du dernier MESSAGER de DIEU et des 12 Imam qui l'ont suivi, c'est-à-dire leurs Hadis [paroles] et leurs faits et gestes...

« En effet, vous avez dans le MESSAGER de DIEU **un excellent modèle** (à suivre), pour quiconque espère en DIEU... ! » **(QOUR'ÂN : 33 ; 21)**

« ... Prenez ce que le MESSAGER vous donne, et renoncez à ce qu'il vous interdit ! Et craignez (la Justice de) DIEU !... » **(QOUR'ÂN : 59 ; 7)**

« Dis : "Si vous aimez vraiment DIEU, suivez-moi ! DIEU vous aimera alors et vous pardonnera vos péchés." » (QOUR'ÂN : 3 ; 31)

« ... En vérité, tu (MOHAMMAD) n'es qu'un avertisseur. Et à chaque communauté un guide [Hâdi] ! » (QOUR'ÂN : 13 ; 7)

Ici, j'aimerais préciser que, commentant ce verset, le grand savant sunnite Hakim Nayshapouri (mort en 1015) écrit que, pointant sa main vers 'ALI, le MESSAGER de DIEU déclara ; « O 'ALI, tu es celui qui guide ! C'est par toi que seront guidés les Croyants après moi ! » (« Moustadrak », vol.3 p.129)

Deux autres savants sunnites de renom, à savoir Jalâl Souyoufi (mort en 1505) et 'Ali Mouttaqi al-Hindi (mort en 1567), ont eux aussi écrits : « "Guide" se réfère à 'ALI ibn Abi Tâlib ! » (respectivement dans « Dour al-Mansour », commentaire du verset (13 ; 7) et « Kanz-oul-'Oummâl », vol.6 p.157)

➤ L'Ijmâ', c'est-à-dire le consensus général des savants religieux shi'ites sur une question donnée...

« ... Mais ce qui est auprès de DIEU est meilleur et plus durable pour ceux qui ont cru et qui placent leur confiance en leur Seigneur, ... qui se consultent entre eux à propos de leurs affaires... ! »

(QOUR'ÂN : 42 ; 36 à 38)

En vérité, s'il y a un Ijmâ' parmi les savants religieux shi'ites, cela veut dire que l'Imam MAHDI fait aussi "tacitement" partie de ce consensus, sinon il aurait été du devoir de l'Imam de ne jamais laisser ce consensus se former parmi ces savants shi'ites !

➤ **Le ‘Aql**, c’est-à-dire la Raison intellectuelle, car ce que le bon sens de l’homme lui dicte, c’est justement ce que la Shari’at lui a prescrit...

« **Dirige toute ta conscience vers la Religion, en sincérité, selon la nature que DIEU a originellement donné aux hommes... !** »

(QOUR’ÂN : 30 ; 30)

En effet, toute Loi divine est en parfait accord avec la nature et l’intelligence de l’homme. Toute permission par la Shari’at n’est que pour le bien-être humain, et toute interdiction par la Shari’at une prévention nécessaire dans l’intérêt de l’homme. En d’autres termes, tout ce qui porte atteinte au bien-être humain est systématiquement interdit par la Shari’at, et tout ce qui conduit au bien-être spirituel ou matériel de l’homme est systématiquement permis voire ordonné par elle.

Aussi, si une prescription légale correspondant à une situation donnée n’a pas été clairement précisée par le QOUR’ÂN, la Sounnâh ou l’Ijmâ’, le Moujtahid devra la déduire à partir des lois universelles de la Raison !

Prenons l’exemple de **la drogue**. Contrairement à l’alcool qui est clairement banni par le QOUR’ÂN, aucun verset du QOUR’ÂN ni aucune Hadiş des AHL-oul-BAYT ne punit formellement la prise de drogue (en fait, celle-ci n’existait pas à l’époque en Arabie) ; mais les Hadiş stipulent que toute chose qui nuit à « la capacité de réflexe » de l’homme doit être réprimée par la Loi.

Par notre saine ‘Aql, nous constatons que la drogue fait partie de cette catégorie de choses : son utilisation est donc interdite aux yeux de la Shari’at !

Les prescriptions de la Shari'at sont au nombre de cinq :

- 1) Soit l'acte est **Wâjib**, obligatoire : ne pas l'accomplir est un péché !
Par exemple, la non-assistance à personne en danger.
- 2) Soit l'acte est **Harâm**, interdit : l'accomplir est un péché ! Par exemple, mentir, corrompre, dire du mal de quelqu'un (Ghibat), violenter, etc...
- 3) Soit l'acte est **Moustahab**, vivement recommandé : l'accomplir est une bonne action (Sawâb). Par exemple, participer à la Prière en assemblée (Jamâ'ât), se parfumer, rendre visite à un malade, etc...
- 4) Soit l'acte est **Makrouh**, vivement déconseillé : ne pas l'accomplir est une bonne action. Par exemple, ne pas uriner debout, ne pas spéculer sur les marchandises, etc...
- 5) Soit l'acte est **Moubâh**, neutre : faire ou ne pas le faire équivaut à la même chose. Par exemple, boire en étant assis pendant la nuit est Moustahab, mais pendant le jour, l'acte est Moubâh c'est-à-dire que, que vous soyez assis ou debout, cela revient au même.

À noter qu'il y a le « **Wâjib-é-'Ayni** » et le « **Wâjib-é-Kifâi** » :

Certains actes sont obligatoires **sur tous et en toute circonstance** : ils ne peuvent être délégués aux autres. Par exemple, les Prières quotidiennes doivent être accomplies par la personne elle-même ; personne ne peut les faire à sa place. Ces actes sont **Wâjib-é-'Ayni**.

Par contre, d'autres actes ne sont obligatoires **qu'en des circonstances bien précises**. En effet, si une personne ou un groupe de personnes les a déjà accomplis, le reste de la Oummâh (la Nation musulmane) en est automatiquement dispensé.

Ces actes peuvent donc être "indirectement" délégués aux autres. Par exemple, la Prière sur le mort (Salât-oul-Mayyit) est obligatoire sur l'ensemble des Musulmans. Mais si un Musulman accomplit déjà cette Prière, les autres Musulmans en sont dispensés, bien qu'il soit vivement conseillé d'y participer. Cet autre Musulman peut même s'absenter à condition qu'il soit sûr que la présence minimum requise sera assurée. De tels actes sont **Wâjib-é-Kifâi**.

Pratiquer l'Ijtêhâd nécessite une connaissance profonde et détaillée dans plusieurs domaines, notamment en :

- Langue arabe (grammaire, littérature, éloquence...)
- Mantiq ou logique (les Lois universelles de la Raison humaine)
- Tafsir ou commentaire du QOUR'ÂN
- 'Ilm-é-Rijâl ou la science des "hommes" : cette science consiste à enquêter sur la biographie et la personnalité des transmetteurs de Hadiş afin de savoir s'ils sont dignes de confiance ou non, et donc, si les Hadiş transmises par eux peuvent être prises au sérieux ou non.
- Oussoul-é-Fiqh ou étude des quatre sources de la Shari'at que sont le QOUR'ÂN, la Sounnâh, l'Ijmâ' et le 'Aql.
- Fiqh des autres écoles de pensée musulmanes (Sunnisme, Zaydisme, 'Ismâilisme...)
- Târikh ou Histoire islamique
- Connaissances générales (mathématiques, histoire, géographie, économie, astronomie et même médecine)

Aujourd'hui, le cursus universitaire des Hawzâh (centre d'études supérieures islamiques) se fait en trois grandes étapes :

- **Le Mouqaddimât** ou cours préliminaires
- **Le Soutouh** ou cours secondaires
- **Le Dars-é-Khârij** : les cours approfondis où les professeurs, qui sont tous de grands Moujtahid, exposent leur point de vue sur les différentes questions de Fiqh et de Oussoul-é-Fiqh (les "fondements" du Fiqh).

Ces cours permettent donc à l'étudiant en Religion de se familiariser avec les preuves sur lesquelles son maître s'est basé pour émettre ses Fatwâ. Il doit ensuite arguer pour ou contre l'opinion de son maître et concevoir sa propre vision des choses.

Au terme de ces longues recherches, si le maître juge que son élève a désormais atteint le niveau de l'Ijtéhâd, c'est-à-dire qu'il a acquis la compétence de déduire de lui-même, de ses propres moyens intellectuels, les prescriptions de la Shari'at pour une question donnée, il (le maître) lui remet un certificat-permis ou **Ijâzâh** attestant de son aptitude à pratiquer l'Ijtéhâd et le lui permettant : l'étudiant devient donc lui aussi un **Moujtahid** et professeur de Dars-é-Khârij.

Quelques années plus tard, à la demande souvent de ses propres élèves, ce "nouveau" Moujtahid publie son « **Tawzhih-oul-Massâil** » (« Explications des questions ») où sont regroupées l'ensemble de ses propres Fatwâ (verdicts légaux) en matière de Shari'at. Son Tawzhih devient l'outil de référence pour tous celles et ceux qui veulent le sivre en Taqlid.

Mais que veut dire « **Taqlid** » ?

Tout Musulman, homme ou femme, n'ayant pas la capacité de déduire de lui-même les règles de la Shari'at pour une question donnée, doit **obligatoirement** se référer aux Fatwâ du plus instruit des Moujtahid (**Â'lam**) et agir conformément à eux.

Ce Moujtahid doit aussi être **un Musulman shi'ite imâmite vivant, de naissance "légitime", sain d'esprit, majeur** (c'est-à-dire qui a passé l'âge de puberté), **"libre", et 'Âdil** (que l'on traduit par "juste", mais qui inclut aussi d'autres qualités morales telles que la Piété et la capacité d'abstention de ce que la Shari'at a interdit, et d'accomplissement de ce qu'elle a ordonné).

Le Taqlid signifie donc suivre en tout instant et sans réserve les décisions légales du Moujtahid-é-Â'lam dans ses actes de tous les jours : ce Moujtahid devient alors le « **Marjâ'-é-Taqlid** », la « référence à imiter » pour le "simple" shi'ite qui le suit, et celui-ci son « **Mouqallid** » ou « imitateur ».

C'est comme si le Mouqallid met la "conformité à l'ISLÂM" de son acte, tel un collier, autour du cou de son Marjâ' et lui fait porter la responsabilité de cette "conformité" devant DIEU !

Le Taqlid est donc une « **Rêhmat** » (miséricorde) de DIEU pour les Musulmans shi'ites en cette période de crise qu'est la période de la Ghaybat de l'Imam MAHDI. En effet, imaginez une seconde si DIEU n'avait pas autorisé le Taqlid : tous les shi'ites auraient dû étudier et devenir des experts en Fiqh !!!

Le Taqlid est donc un véritable « don » de DIEU en cette période de Ghaybat, car il suffit au "simple" shi'ite d'imiter les conclusions légales des experts en Fiqh pour sa pratique religieuse, mais à condition quand même de les imiter en toute honnêteté et dans toute leur intégralité ! Et c'est le plus instruit ou « Â'lam » de tous les Moujtahid que le "simple" shi'ite doit se choisir et suivre sans réserve !

En pratique, le Musulman doit s'enquérir auprès des Moujtahid les plus notoires ou « Ahl-oul-Khibrâh » (les Experts) pour savoir qui, d'après eux, est le plus instruit d'entre eux. C'est donc par le "degré de popularité" d'un Moujtahid que d'autres Moujtahid lui accordent et qui sont le plus souvent d'éminents professeurs de Hawzâh que la personnalité d'un Moujtahid-é-Â'lam "émerge du lot" !

Cependant, il est parfois difficile pour les savants shi'ites de distinguer qui, parmi tous les Moujtahid présents, a la meilleure expertise en Fiqh. À Qoum par exemple, les Ahl-oul-Khibrâh, regroupés au sein de la « Jâmé'at-oul-Moudarrissin-é-Hawzâh-é-Qoum » (l'Association des professeurs des Hawzâh de Qoum), établissent une liste d'une dizaine de Grands Moujtahid qu'ils considèrent comme Â'lam et le choix du Croyant "ordinaire" se fait à partir de cette liste.

Pour ce qui est des communautés musulmanes shi'ites Khojas, c'est la « World Federation » ou « Fédération mondiale » des Khojas (basée à Londres) qui assume cette "délicate" mission. C'est-à-dire qu'au moment du décès d'un Marjâ', la World Federation entreprend un contact avec les Ahl-oul-Khibrâ pour se renseigner et savoir qui leur semble être le plus Â'lam des Moujtahid.

Ensuite, le Président de la W.F. fait part à l'ensemble des communautés Khojas de par le monde de « son choix » comme Marjâ'-é-Taqlid, ce qui est en fait une indication "des plus clairs" à tous ses coreligionnaires Khojas sur la personnalité qui lui paraît être le Moujtahid-é-Â'lam du moment !

Donc, si actuellement, les Musulmans shi'ites Khojas suivent dans leur quasi-unanimité l'Âyatoullâh Sistâni comme Marjâ'-é-Taqlid, ceci est en réalité le résultat des investigations et conclusions de la World Federation !

Actuellement, il y a quatre grands Marjâ'-é-Taqlid qui se trouvent à Najaf (la ville qui abrite le tombeau de l'Imam 'ALI), en 'Iraq :

1. **L'Âyatoullâh Sayyad 'Ali Sistâni** (né à Mash'had le 04 août 1930), mon bien-aimé Marja'-é-Taqlid : il est d'origine iranienne.
2. **L'Âyatoullâh Sayyad Sa'id al-Hakim** (né à Najaf en 1935) : il est d'origine iraquienne.
3. **L'Âyatoullâh Shaykh Is'hâq al-Fayvâzh** (né à Ghazni, au sud de Kaboul, en 1930) : il est d'origine afghane.
4. **L'Âyatoullâh Shaykh Bashir Houssain Najafi** (né à Jalindhar, dans le sous-continent indien, en 1942) : il est d'origine indo-pakistanaise.



En Iran aussi, il existe quelques grands Faqih, parmi lesquels **l'Âyatoullâh Sayyad 'Ali Khaménéi** (né à Mash'had en 1939), le "Wali-é-Faqih" [Guide suprême] de la République islamique d'Iran : successeur de feu **l'Âyatoullâh Khoumayni** (mort en 1989), cela fait maintenant près de 25 ans qu'il dirige l'État iranien !



Le Mouqallid peut prendre connaissance des Fatwâ de son Marjâ'-é-Taqlid de l'une des trois manières suivantes :

- En les entendant directement de la bouche de son Marjâ'.
- En les entendant de la bouche de deux hommes "justes" ou même d'un seul homme digne de confiance, dont la parole incite à la "sérénité", c'est-à-dire qu'il est connu pour son intégrité dans la transmission des Fatwâ.

- En se référant au « Tawzih-oul-Massâil » de son Marjâ' ou à partir de son site Internet ou tout autre document reprenant ses Fatwâ à condition d'être sûr de leur véracité.

Si un Marjâ'-é-Taqlid, au terme de ses recherches en cours, n'a pas encore émit une Fatwâ mais seulement une « précaution obligatoire » ou « Êhtiyât-é-Wâjib » sur une question donnée, son Mouqallid a le choix entre se conformer à sa « précaution obligatoire » ou suivre la Fatwâ du plus instruit parmi les autres Moujtahid, c'est-à-dire le Faqih qui se classe juste après lui dans le domaine du savoir (le "second" Moujtahid-é-Â'lam), si ce dernier a lui bien donné son verdict légal sur la question.

Parfois, après avoir émis une Fatwâ, un Marjâ' peut aussi la faire suivre d'une « précaution facultative » ou « Êhtiyât-é-Moustahab » : dans ce cas, son Mouqallid a le choix entre suivre sa Fatwâ ou sa Êhtiyât.

L'une des particularités de la pensée de l'Âyatoullâh Sistâni, c'est qu'il autorise ses Mouqallid de continuer à suivre les Fatwâ de leurs précédents Marjâ'-é-Taqlid déjà décédés s'ils les considèrent tout aussi Â'lam que lui. En effet, le 03 avril 1995, l'Âyatoullâh fit savoir, en personne, par téléphone, à Sayyad Sa'id Akhtar Rizhwi (grand prédicateur shi'ite et membre fondateur de la Bilal Mission de Tanzanie en 1964) que : « **Si le Mouqallid n'a pas d'idée du tout sur qui est le Â'lam entre le présent et l'ancien Moujtahid, il devrait faire le Taqlid du présent Moujtahid, et il peut en même temps continuer de suivre l'ancien Moujtahid sur certaines questions (Massâil) s'il le veut !** » (source : « **Federation Samachar** », revue éditée par l'AFED)

Bel exemple d'humilité et de liberté !

Certaines personnes s'étonnent que pourquoi les Grands Moujtahid ont des Fatwâ différentes alors qu'ils les déduisent des mêmes sources.

Premièrement, ces différences de Fatwâ **sont rarement des contradictions**. Il est presque impossible de trouver un cas où un Moujtahid dit qu'un acte est Wâjib et l'autre que c'est Harâm !

Prenons le cas de la Prière du vendredi (Salât-oul-Joum'âh). Tous les 'Oulamâ' shi'ites sont du même avis qu'au temps de la présence publique d'un Imam, la Prière des jours du vendredi en assemblée est obligatoire parce que l'Imam (ou son représentant désigné – Nâïb-é-Khâss) a l'autorité "absolue" d'appeler les gens à la Prière du vendredi. Mais ils sont d'avis différents sur le caractère « obligatoire » de cette Prière lorsque l'Imam n'est pas "publiquement" présent (c'est ce qu'on appelle la « Ghaybat »), comme c'est le cas de l'Imam actuel, le 12^{ème} et dernier Imam, depuis le 1^{er} janvier 874.

Cela dit, ces différences d'opinions n'ont jamais été la source d'un quelconque problème "pratique" pour la communauté shi'ite...

L'Âyatoullâh Mohsin al-Hakim (mort en 1970) disait que la Prière du vendredi n'était pas Wâjib (obligatoire) pendant la Ghaybat de l'Imam, mais il n'y voyait aucun inconvénient si quelqu'un l'accomplissait, à condition d'accomplir aussi la Prière de midi (Salât-ouz-Zohr).

L'Âyatoullâh Khouï (mort en 1992) était d'avis que l'on pouvait choisir entre accomplir la Prière de Zohr ou la Prière du vendredi, mais si la Prière du vendredi avait lieu conformément aux conditions requises, il était « Êhtiyât-é-Wâjib » ou « obligatoire par précaution » d'y participer.

L'Âyatoullâh Khoumayni (mort en 1989) affirmait quant à lui que l'on pouvait choisir entre accomplir la Prière de Zohr ou la Prière du vendredi, mais si l'on choisissait la Prière du vendredi, il était « Êhtiyât-é-Moustahab » ou « conseillé par précaution » d'accomplir aussi la Prière de Zohr.

Vous voyez, même s'il y a des différences d'opinion entre ces trois Grands Marjâ', il n'y a aucune « **difficulté pratique** » pour un de leurs Mouqallid qui désire participer à une Prière du vendredi qui a lieu, qui que soit son Marjâ' !

Deuxièmement, les différences d'opinions existent dans toutes les sciences, **pas seulement en Fiqh**. De nos jours, les savants du monde entier ont des opinions parfois totalement opposées sur presque tous les sujets scientifiques d'aujourd'hui : chacun a sa propre conception, sa propre vision des choses !

Aussi, pourquoi voulez-vous que les savants religieux shi'ites aient tous la même opinion sur tous les sujets de Fiqh ?

Non, les 'Oulamâ' shi'ites ont eux aussi leurs propres conclusions de leurs recherches scientifiques et de leur quête de la connaissance : c'est ce qu'on appelle la "diversité intellectuelle". Mais attention, diversité ne veut pas dire division ou désunion, et encore moins opposition !

Rappelons que le Moujtahid formule ses opinions après avoir poussé sa recherche et sa compréhension aussi loin qu'il pouvait. Cet effort est justement appelé « Ijtêhâd ». Mais le Moujtahid ne détient pas le « 'Ilm-é-Ghayb » ou la « Connaissance "invisible" » venant directement de DIEU !

Son Mouqallid est quant à lui tenu de suivre sans réserve les décisions et instructions de son Marjâ'.

Donc, même si l'Ijtéhâd du Marjâ' n'aurait pas abouti au "Vrai" Ordre de DIEU, il ne sera nullement "puni" pour avoir émis sa Fatwâ, ni son Mouqallid ne sera "puni" pour avoir suivi sans réserve cette Fatwâ, parce que tous deux auront agi conformément à ce qu'ils étaient tenus de faire, et auront fait ce qui leur était humainement possible de faire !

D'autres personnes de "mauvaise foi" émettent des doutes concernant le concept même du Taqlid, prétendant qu'il est « *une invention ultérieure des Shi'ites* ».

Et pourtant... Le Taqlid est non seulement un concept profondément islamique, mais en plus, c'est un processus tout à fait « naturel et logique ». En effet, tout comme nous faisons appel à un médecin lorsque nous souffrons d'un mal, parce que nous n'avons aucune compétence à nous soigner nous-mêmes, de même nous consultons un spécialiste en matière de Fiqh pour que nos actes de tous les jours soient en conformité avec la Shari'at, n'ayant pas la compétence requise de pratiquer l'Ijtéhâd nous-mêmes.

Et tout comme nous faisons tout pour trouver le plus compétent des médecins dans sa spécialité, surtout lorsque notre maladie est grave, de même nous devons chercher le plus instruit ou « A'lam » de tous les Faqih pour se conformer à ses Fatwâ dans notre pratique religieuse de tous les jours.

Et tout comme c'est en interrogeant les personnes qui ont de la connaissance et de l'expérience en matière médicale ou en prenant en compte sa renommée populaire et professionnelle que nous savons quel est le "meilleur" médecin de sa spécialité, de même c'est en se renseignant auprès des « Ahl-oul-Khibrâh » que nous savons quel est le Moujtahid-é-A'lam.

Quant à « l'islamité » du Taqlid, eh bien le Taqlid est un concept plus qu'islamique parce qu'il existe dans la Parole de DIEU Elle-même, le QOUR'ÂN. En effet, DIEU, dans la sourate « Le repentir », énonce :

« Les Croyants n'ont pas à quitter leurs foyers tous. Pourquoi, de chaque faction, quelques hommes ne s'en iraient-ils pas s'instruire dans la Religion pour pouvoir, à leur retour, avertir leur communauté afin que celle-ci soit sur ses gardes ? »

(QOUR'ÂN : 9 ; 122)

En théorie donc, tout Musulman (ou Musulmane) est censé connaître et comprendre les prescriptions de la Shari'at pour qu'il puisse agir et vivre en accord et en conformité avec la Loi de DIEU. Mais cette obligation est une « **Wâjib-é-Kifâi** », c'est-à-dire une obligation qui repose sur l'ensemble des membres de la Oummâh (la Nation musulmane) tant qu'elle n'est remplie par aucun membre ; mais dès qu'une personne ou un groupe de personnes l'a remplie, elle n'est plus une obligation pour les autres (ceux qui ne l'ont pas encore remplie).

Par conséquent, il est "plus que conseillé" (pour ne pas dire obligatoire) pour un groupe de Musulmans, encore plus en cette période de Ghaybat de l'Imam, de se consacrer entièrement à l'étude de la Shari'at pour pouvoir ensuite guider le reste de la Oummâh !

Il est plus qu'évident, d'après les récits historiques, que les Imam exprimaient leur satisfaction envers ceux de ses proches Shi'ites qui expliquaient les prescriptions de la Shari'at à leurs coreligionnaires et résolvaient leurs différents en émettant des Fatwâ et décisions légales.

Ces récits sont remplis d'exemple de demandes adressées par des Shi'ites habitant loin de Madinâh, le lieu de résidence de leur Imam, pour qu'il nomme un "Faqih" dans leur localité respective qui puisse leur enseigner la pratique religieuse et résoudre leurs différents conformément à la Shari'at.

Nous savons par exemple que le 8^{ème} Imam, 'ALI ar-RIZHÂ (empoisonné en 818) avait expressément nommé **Zakariyyâ ibn Âdam al-Qoummi** et **Younous ibn 'Abd-our-Rahmân** comme "juges" dans leurs localités respectives. (voir « Wassâil », vol.18 p.106)

Dans une célèbre Hadis, un shi'ite du 6^{ème} Imam, JÂ'FAR as-SÂDIQ (décédé en 765), du nom de **'Oumar ibn Hanzalâh** lui demanda si deux shi'ites qui avaient un désaccord entre eux concernant une dette ou un héritage pouvaient-ils demander à un "calife" illégitime de juger entre eux ? L'Imam lui répondit que cela était absolument interdit. Alors 'Oumar lui demanda ce que ces deux shi'ites devraient faire.

L'Imam répondit : « **Ils doivent chercher l'un de vous qui transmet nos Hadis, qui est un fin connaisseur (un expert) de ce qui est permis et de ce qui est interdit, qui connaît parfaitement nos décisions légales et nos verdicts juridiques, et ils doivent l'accepter comme juge et arbitre parce que moi-même je le nomme comme juge sur vous.**

Si la décision qui a été basée à partir de nos lois est rejetée, ce rejet équivaut à ignorer l'Ordre de DIEU, et nous rejeter signifie rejeter DIEU... ! » (voir « Al-Kâfi », al-Fourou', vol.7 p.412)

Raison pour laquelle le 11^{ème} Imam, HASSAN 'ASQARI (décédé en 874), affirma lui aussi un jour que : « ... **Mais s'il y a un parmi les Faqih qui a un contrôle sur soi-même (c'est-à-dire qui évite de tout son mieux de commettre un péché), qui suit sa Religion, ne suit pas ses (mauvais) désirs, ... la personne "ordinaire" doit le suivre. Seuls certains Faqih shi'ites accèdent à ce degré (de piété) et pas tous !** » (Al-Êhtéjâj, vol.2 p.263 ; Bihâr, vol.2 p.88)

Même du temps de la Ghaybat-é-Soughrâ (de 874 à 941), lorsque son shi'ite **Is'hâq ibn Yâ'qoub** écrivit une lettre à l'Imam MAHDI où il lui avait posé une question à propos des difficultés (de pratique religieuse) qu'il épouvrait, lettre qu'il transmit à l'Imam via **Mohammad ibn 'Ousmân**, le second Nâ'ib (de 880 à 917), la réponse, écrite de la main même de l'Imam, "ne se fit pas attendre" : « **En cas d'événements (nouveaux), référez-vous à ceux qui transmettent nos Hadis, car ils sont ma Preuve [Houjjet] sur vous, et moi je suis la Houjjet de DIEU... !** » (Kamâl, vol.2 p.484 ; Al-Êhtéjâj, vol.2 p.283 ; Wassâil, vol.18 p.101 ; Bihâr, vol.53 p.181)

Ainsi donc, d'après le verset du QOUR'ÂN cité si haut et ces précédentes Hadis des Imam,

- ➔ Il est censé exister un groupe d'experts en Fiqh au sein de la Oummâh.
- ➔ Les Musulmans qui ne sont pas experts en Fiqh doivent suivre l'un des Faqih le plus savant et le plus pieux, et aller à l'encontre des instructions de ce Faqih équivaut à ignorer l'Ordre de DIEU !

Une dernière précision : le Taqlid ne se fait que sur les questions de pratique religieuse (Fourou' ad-Dïn ou A'mâl) **et pas sur les questions de croyances religieuses** (Oussoul ad-Dïn ou 'Aqâïd), car un Musulman doit acquérir la Foi en la Religion de DIEU de par sa propre réflexion et conviction, et non en suivant une tiers personne !

En effet, DIEU dit dans Sa Parole :

« **Et quand il leur est dit : "Suivez ce que DIEU a fait descendre (c'est-à-dire la Révélation) !" , ils disent : "Non, mais nous suivrons les coutumes de nos ancêtres !" – Quoi ! Et si leurs ancêtres n'avaient rien raisonné et s'ils n'avaient pas été dans la bonne direction ? » (QOUR'ÂN : 2 ; 170)**

« ... (Ô MESSAGER), annonce la bonne nouvelle à Mes serviteurs, ceux qui prêtent l'oreille à la parole, **puis suivent ce qu'elle contient de meilleur**. Ceux sont cela que DIEU a guidés et ceux sont eux **les doués d'intelligence** ! » (QOUR'ÂN : 39 ; 17 et 18)

Histoire de la « Marjâ'iyat »

L'histoire de la « **Marjâ'iyat** », suprême autorité religieuse shi'ite, remonte à **l'an 941**, début de la Ghaybat-é-Koubrâ (Grande "inaccessibilité") de l'Imam MAHDI, le 12^{ème} et dernier Imam, l'Imam actuel.

D'après les savants shi'ites, et même certains savants sunnites, depuis le jour du décès de son père et de son accession à l'Imâmat, le 1^{er} janvier 874, DIEU demanda à l'Imam MAHDI de « vivre en Ghaybat ».

Mais cette Ghaybat de l'Imam ne se fit pas brusquement mais « en douceur ». En effet, pendant encore quelques 67 ans, l'Imam continua quand même à communiquer avec ses Shi'ites et à diriger leurs affaires par l'intermédiaire de ses quatre représentants désignés (**Nâïb-é-Khâss**) qu'il nomma successivement : cette période est appelée la Ghaybat-é-Soughrâ (Petite "inaccessibilité").

En mai 941, six jours avant son décès, le 4^{ème} et dernier Nâïb de l'Imam reçut de lui l'ordre de ne plus se nommer de successeur...

Il revenait désormais au Musulman shi'ite lui-même de se choisir en toute conscience et connaissance le plus instruit de tous les érudits shi'ites (**Moujtahid-é-Â'lam**) de son époque pour qu'il puisse l'imiter dans sa pratique religieuse.

Le « **Marjâ'-é-Taqlid** » ou « source à imiter » est donc, pour celui ou celle qui l'a choisi -la hiérarchie religieuse oriente en réalité ce choix-, le dignitaire religieux ayant le plus haut degré de connaissances (l'Âyatoullâh al-'Ouzmâ), l'homme auquel il (ou elle) doit se référer sans réserve pour ses actes religieux de tous les jours, en cette « période de crise » qu'est la Ghaybat-é-Koubrâ de son Imam actuel !

C'est donc dans cette « représentativité implicite » (**Niyâbat-é-Âmm**) de l'Imam MAHDI pendant sa Ghaybat-é-Koubrâ, pour ce qui est de la pratique religieuse, que la Marjâ'iyat trouve son origine.

Lorsqu'en **1501**, Shâh 'Ismâïl, d'obédience shi'ite, fonda l'État safavide de Perse, il y proclama le Shi'isme imamite comme Religion officielle. C'est alors que le problème de la représentativité se posa sérieusement pour la première fois.

En effet, la Marjâ'iyat se heurta aux prétentions des Safavides de se qualifier descendants des Imam, et, par conséquent, représentants de l'Imam MAHDI pendant sa Ghaybat. Un compromis fut néanmoins trouvé : le Shâh dirigeait l'État, les Marjâ' supervisaient son action.

Shâh Tâhmasp, qui régna de 1524 à 1576, alla même jusqu'à reconnaître à **Shaykh Nour-oud-Dîn 'Ali Karaki** (mort en 1533 ou 1534) le titre de « Nâib-é-Imam » ou Lieutenant de l'Imam et à ne gouverner lui-même que par une délégation de ses pouvoirs !

Mais c'est après la période safavide que la Marjâ'iyat dut faire face à la plus grave crise de son histoire car elle naquit au sein même de la hiérarchie religieuse. D'un côté, il y eut les théologiens pro-Ijtéhâd que l'on appela les « Oussouliyoun » et dont la figure de proue était **Shaykh Mohammad Bâqir Bêhbahâni** (mort en 1791), et de l'autre les théologiens anti-Ijtéhâd que l'on nomma les « Akhhâriyoun » et dont le chef de file était **Shaykh Mohammad Amin Astarâbâdi** (mort en 1626 ou 1627).

Ces derniers (les Akhhâriyoun), en effet, ne reconnaissent pas aux Moujtahid -et par là même aux Marjâ'- le droit de pratiquer l'Ijtéhâd, c'est-à-dire l'aptitude à s'efforcer d'interpréter les sources de la Loi islamique pour en déduire les injonctions de cette Loi concernant la pratique religieuse, ce qui a été depuis toujours la principale fonction des Moujtahid : d'ailleurs, le mot « Moujtahid » découle du terme « Ijtéhâd » !

Il ne devait y avoir, selon ces Akhhâriyoun, qu'un recours exclusif aux Hadis du dernier MESSAGER de DIEU et des Imam, dénués de toute interprétation humaine.

Mais ce n'est pas tout. Les Akhbâriyoun récusait aussi aux Moujtahid le droit de représenter l'autorité juridico-religieuse de l'Imam MAHDI pendant sa Ghaybat, ce qui est, comme nous l'avons vu, le fondement même de la Marjâ'iyat !

Ce point de vue fut principalement développé par **Shaykh Ahmad Ahsâi** (mort en 1826) : la Ghaybat de l'Imam MAHDI, dit-il, implique eo ipso la "Ghaybat" ce celui qui serait son « Bâb » ou « Seuil », son représentant et son unique porte-parole, car il ne peut y avoir de rupture de la Ghaybat avant la Réapparition (Zouhour) de l'Imam. Cela désigne donc une catégorie de personnes, mais ne suppose en aucun cas que ces personnes puissent être manifestées publiquement, individuellement désignées : elles ne sont connues que de l'Imam lui-même, avec lequel elles entretiennent une communication privilégiée !

Ainsi, les Akhbâriyoun n'octroyaient aux Moujtahid ni la compétence d'interpréter les Hadis prophétiques et imamiques, ni même le charisme religieux de représenter l'Imam MAHDI pendant sa Ghaybat. Devenue prépondérante **jusqu'en 1772** après la chute des Safavides **en 1722**, cette école de pensée s'effaça progressivement tandis que les Oussouliyoun ont perduré jusqu'à ce jour...

L'existence d'un Marjâ'-é-Taqlid unique, pour une période donnée, n'est attestée quant à elle que depuis le milieu du 19^{ème} siècle. Le premier dignitaire religieux à avoir été ainsi reconnu fut **Shaykh Mohammad Hassan Najafi** (mort en 1850), surnommé le « Shaykh-oul-Fouqahâ' », auteur d'un célèbre ouvrage en Fiqh intitulé « Jawâhir al-Kalâm » (« les Perles de la théologie rationnelle »).

Son "Tawzih-ul-Massâil" nommé « **Najât al-'Ibâd** » resta jusqu'à son décès (et même au-delà) l'unique livre de référence pour la pratique religieuse shi'ite. Lorsque le prince héritier qâjâr, Nâssir-oud-Dîn Shâh, rendit visite aux villes saintes de Najaf et Karbalâ, Shaykh Najafi ne prit même pas la peine d'aller à sa rencontre mais se contenta d'envoyer un représentant !

L'autorité de son successeur, **Shaykh Mourtazhâ Ansâri** (mort en 1864), surnommé quant à lui « **Shaykh al-A'zam** », ne fit que s'accroître et rayonna jusqu'en Inde et en Turquie.



Ce grand théologien shi'ite définit son rôle en tant que « **Faqih** » ou « Docteur de la Loi » par trois fonctions :

1. Le pouvoir de promulguer des décrets : il émet donc des Fatwâ.
2. Le pouvoir de juger et d'arbitrer les conflits entre personnes : il est donc le Hâkim-é-Shar'i.
3. Le pouvoir d'administrer les biens et les personnes : il est le Wali-leader au sens "matériel" du terme.

En 1882, c'est **Mirzâ Mohammad Hassan Shirâzi** (mort en 1894) qui devint l'unique Marjâ'-é-Taqlid de l'Iraq. À partir de cette époque, la Marjâ'iyat va jouer un rôle de plus en plus important dans la vie des Shi'ites imamites. L'illustration la plus explicite en est « **l'affaire des Tabacs** » qui se produisit à Shirâz, en Iran, à la fin du 19^{ème} siècle : à ce moment, l'Iran était gouverné par la dynastie des Qâjâr.



En avril 1891, suite à l'octroi par l'État iranien d'une concession garantissant le monopole de la production, de la vente et de l'exportation des tabacs pendant 50 ans à l'homme d'affaires britannique Talbot, Sayyad 'Ali Akbar entama une succession de prêches contre les concessions étrangères, voyant en cela le prélude à l'emprise économique étrangère sur le pays. Le monarque Qâjar de l'époque, Nâssir-oud-Dîn Shâh, ordonna au gouverneur de la province de Shirâz d'exiler Sayyad 'Ali Akbar à Karbalâ. Quelques jours plus tard, lors de la venue à Shirâz du représentant local de la compagnie des tabacs, la foule manifesta pour le retour de Sayyad 'Ali Akbar. La révolte se propagea de ville en ville : Tabriz, Sanjân, Mash'had et enfin Téhérân !

Au mois de **décembre 1891**, **Mirzâ Mohammad Hassan Shirâzi**, à qui Sayyad Jamâl-oud-Dîn Âfghâni (le très célèbre théologien musulman qui voyagea jusqu'en France et en Angleterre) avait envoyé une missive en ce sens, publia une Fatwâ ou plutôt un Houkm c'est-à-dire un ordre demandant aux Iraniens de ne plus fumer : « À partir d'aujourd'hui, la consommation des tabacs, sous toutes ses formes, équivaldrait à s'attaquer à l'Imam MAHDI, que DIEU accélère sa Réapparition ! »

Tous les marchands de tabacs ont fermé boutique, écrit un observateur français, toutes les pipes à eau ont été mises de côté et personne ne fume plus ! À Karbalâ, Sayyad 'Ali Akbar demande purement et simplement l'abolition de toutes les concessions étrangères.

Furieux, Nâssir-oud-Dîn Shâh intime alors l'ordre au Marjâ'-é-Taqlid de Téhérân, **Mirzâ Hassan Ashtiyâni**, de lever l'interdiction de fumer et de fumer lui-même publiquement, ou bien de quitter la capitale.



La foule de Téhérân empêchera ce départ en se rassemblant devant la maison du dignitaire religieux : la grève générale est décrétée et les manifestations ne font que s'accroître !

Inquiet de la tournure des événements, le Shâh demanda finalement à Mirzâ Hassan Ashtiyâni de rester à Téhérân. **Le 26 mai 1892**, l'abolition de la concession des Tabacs était proclamée à l'intérieur et à l'extérieur du pays ! Nâssir-oud-Dîn Shâh alla même jusqu'à déclarer : « *Je devrais renouveler la tradition de consulter les 'Oulamâ' (leaders religieux). Les 'Oulamâ' doivent être consultés sur les grandes questions des affaires de l'État !* »

Dans le même temps, l'influence politique des théologiens se fit sentir de manière décisive dans des événements essentiels comme lors de la Révolution constitutionnelle de 1906 dans l'Iran qâjâr. L'article 2 du supplément de la Constitution stipulait en effet que **les décisions parlementaires étaient soumises au droit de veto de cinq Marjâ'-é-Taqlid** qui avaient pour rôle de contrôler la conformité à la Religion de DIEU des lois votées !

Mais là encore se produisit une scission au sein de la hiérarchie religieuse. D'un côté, il y eut les pro-constitutionnalistes tels **Shaykh Mohammad Kâzim Khourâssâni** (mort en 1911), **Mirzâ Houssain Nâini** (mort en 1936) ou **Sayyad Abou Tâlib Zanjâni** (mort en 1911), et de l'autre les anti-constitutionnalistes.



Shaykh Mohammad Kâzim Khourâssâni donnant un Dars



Shaykh Mohammad Kâzim Khourâssâni et Sayyad Abou Tâlib Zanjâni

Shaykh Fazhloullâh Nouri faisait partie de ses derniers. En juin 1908, Shaykh Nouri soutint le monarque qâjâr Mohammad ‘Ali Shâh qui, de force, suspendit la Constitution. Mais les pro-constitutionnalistes reprirent le dessus en juillet 1909 : ils déposèrent le monarque. Shaykh Nouri fut déclaré coupable de trahison et de rébellion contre DIEU : il fut condamné à mort et pendu sur la grande place de Téhéran en 1911 !



Shaykh Fazhloullâh Nouri et sa pendaison !

Ce tragique événement eut pour effet immédiat de provoquer un terrible « choc » au sein de la Marjâ'iyat : **pour la première fois, un leader religieux avait été condamné à mort par l'État, chose jusqu'à là inconcevable !!!**

De 1936 à 1946, c'est l'Âyatoullâh Aboul-Hassan Isfahâni qui devint l'unique Marjâ-é-Taqlid des Musulmans shi'ites de par le monde.



Sayyad Isfahâni conduisant la Prière en assemblée

Puis de 1946 à 1961, cette fonction fut assumée par l'Âyatoullâh **Mohammad Houssain Bouroujardi**.

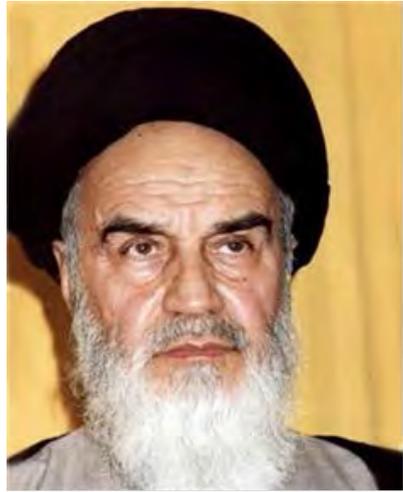


Depuis cette dernière date, la Marjâ'iyat se caractérise principalement par deux tendances différentes :

- L'une « activiste » ou « **Khourouj** » : elle consiste à prendre en main directement les affaires de l'État et à diriger cette "État islamique" conformément à la Loi de DIEU.

Pour cette tendance donc, le degré d'autorité que le leader religieux peut exercer en matière politique est total, absolu, sans limite ni réserve.

Cette tendance eut pour promoteur l'Âyatoullâh **Mohammad Bâqir Sadr** (martyrisé en 1980) et pour figure de proue l'Âyatoullâh **Rouhoullâh Khoumayni** (mort en 1989) qui instaura en Iran le Gouvernement du juriste musulman ou « Wilâyat-oul-Faqih » après la victoire de la Révolution de 1979.



Les Âyatoullâh Sadr et Khoumayni

Actuellement, et depuis 1989, c'est l'Âyatoullâh 'Ali Khâménéï (né en 1939) qui est le « Wali-é-Faqih » de l'État iranien.

- L'autre « attentiste » ou « **Qou'oud** » : elle consiste à vérifier la conformité des lois votées à la Religion de DIEU sans directement prendre part aux décisions politiques. Elle demande donc à ce que la Shari'at soit respectée dans la vie publique mais que les religieux doivent rester à l'écart de toute fonction publique.

Pour cette tendance donc, les dignitaires religieux ne doivent pas s'immiscer directement dans les affaires de l'État, au risque de ternir l'intégrité de leur autorité spirituelle (Rouhâniyat).

Le regretté Marjâ-é-Taqlid, l'Âyatoullâh **Aboul-Qâssim al-Khouï** (mort en 1992), était de cette tendance, de même que l'est aujourd'hui son brillant élève, l'Âyatoullâh **'Ali Sistâni** (né le 04 août 1930), l'un des quatre grands Marjâ-é-Taqlid d'Iraq, suivi de nos jours par la quasi-unanimité des Musulmans shi'ites khojas de par le monde.



Le maître (à droite) et l'élève (à gauche)

En effet, il semble que, plutôt qu'un gouvernement dirigé directement par des religieux, l'Âyatoullâh Sistâni préfère voir dans le rôle de la Religion dans la société une source et un « fournisseur » de valeurs et de lignes de conduite d'un ordre social (Nizâm al-Moujtamâ') !

Toutefois, l'Âyatoullâh pense que les leaders religieux doivent jouer un rôle plus important dans la scène politique. Surtout en période de décadence morale et de corruption politique généralisée, ou au moment d'une grave injustice, ces leaders religieux doivent s'impliquer plus activement dans les affaires de l'État en se limitant à conseiller, à guider et à faire respecter la Shari'at dans la vie publique.

Un Marjâ', pour ainsi dire, donne sa Fatwâ (son verdict légal) sur les affaires religieuses et les différents juridiques entre Croyants ; il administre aussi les Hawzâh et les Waqf (les fondations pieuses) ; il est aussi l'autorité finale pour déterminer et condamner les nouvelles pratiques non-islamiques (Bid'at), déclarer le Jihâd "défensif", et joue un rôle de "Père-protecteur" du peuple contre tout abus du pouvoir politique en place ou contre tout excès d'une force militaire qui occupe le pays !

D'ailleurs, l'opinion de l'Âyatoullâh Sistâni concernant la Wilâyat-oul-Faqih est la suivante :

Question : Quelle est l'opinion du Grand Âyatoullâh Sistâni au sujet de la Wilâyat-oul-Faqih ?

Réponse : Tout Faqih a une Wilâyat sur les affaires non-litigieuses. Les affaires non-litigieuses sont appelées techniquement les « Oumour-é-Hasbiyyâh »...

... Pour ce qui est des affaires générales liées à l'ordre social, la Wilâyat d'un Faqih et la mise en exécution de la Wilâyat dépendent de certaines conditions, l'une d'elles étant la popularité de l'acceptabilité du Faqih parmi une majorité de Mou'miniin (Croyants). (source : Sistani.org)

À la question si les décisions du Faqih s'appliquent à « tous les Musulmans du monde » ou seulement à ceux des Musulmans où le Faqih jouit d'une autorité effective, l'Âyatoullâh exprima son soutien à la première alternative.

Quel est ce Faqih ? « **Le juste juriste acceptable à tous les Croyants !** », répondit l'Âyatoullâh.

Y'a-t-il des limites à son autorité ? Pas dans le domaine des affaires sociales –à moins qu'il ne contredit ce qui est « **définitivement établi par le QOUR'ÂN et les Hadis du Prophète !** ».

En novembre 2004, certains de ces points furent à nouveau publiés par des quotidiens iraniens. Le quotidien « Kayhan », dans son édition du 30 novembre 2004, citait par exemple un extrait d'une Fatwâ de l'Âyatoullâh Sistâni où celui-ci mettait au clair que les Houkm (décisions) du Faqih devraient toujours prévaloir dans les affaires sociales et devraient s'appliquer à tous, incluant les autres Moujtahid : « Bar hamâh nâfiz ast, hattâ bar moujtahidin-é-digar » !

Nous avons vu que sous le régime dictatorial de Saddâm, l'Âyatoullâh avait adopté une attitude totalement « attentiste », retranché dans sa petite maison car mis en résidence surveillée.

Mais avec la chute de ce régime et l'occupation américaine qui s'en suivit (145.000 soldats américains payés 1.000\$ par jour, en plus des 18.000 mercenaires armés chargés de protéger les troupes et le personnel américains), nous vîmes l'Âyatoullâh s'engager directement dans le processus de reconstruction politique et de démocratisation du pays.

Après la prise de Najaf par les forces américaines le 03 avril 2003, à l'initiative de l'Âyatoullâh Sistâni, un conseil de gouvernance local fut nommé pour administrer la ville ; ce conseil était présidé par un colonel de l'armée à la retraite de confession sunnite !

Quasiment inconnu des non-shi'ites avant 2003, l'Âyatoullâh Sistâni fit l'objet d'un intérêt médiatique grandissant durant le processus de mise en place d'un nouveau régime dans l'Iraq de l'après-guerre. C'est à ce moment-là que les médias occidentaux finirent par se rendre compte et constatèrent de visu de l'énorme influence qu'exerçait ce chef religieux des Musulmans shi'ites imamites sur une partie importante de la population 'iraquienne !

À un journaliste du quotidien français « Le Monde », dans son édition du 17 avril 2003, Sayyad Mohammad Rizhâ, fils de l'Âyatoullâh Sistâni, parlant au nom de son père, déclarait : « **Nous avons un principe et un seul, l'Iraq doit être gouverné par les 'Iraqiens. Ce sont aux 'Iraqiens de choisir qui gouvernera !** »

« **Les Américains sont les bienvenus, mais je ne pense pas que ce soit une bonne idée qu'ils restent longtemps !** », ajouta-t-il sans préciser de délai.

Selon lui, son père ne souhaite « **aucun poste** » dans un futur gouvernement. Les Marjâ' -les "Sages" shi'ites- n'interfèrent pas « **dans ces affaires !** »

À propos des « **menaces** » que son père a subies, il estime que « **tant que les Marjâ' de la Hawzâh de Najaf auront de l'influence, on peut s'attendre à ce qu'ils soient menacés !** » (source : AFP)

Les Musulmans shi'ites constituent 60 à 70% d'une population 'iraquienne estimée à 26 millions d'âmes. Sans même mettre les pieds en dehors de son domicile de Najaf, l'Âyatoullâh Sistâni allait devenir le facteur essentiel, décisif et central des décisions prises au sein des instances 'iraquiennes de transition.

Mouwaffaq al-Roubâi, un membre shi'ite de ces instances de transition, affirmait qu'il lui remettait chaque semaine les minutes de chacune de leurs meetings hebdomadaires de même que tout projet de résolution qui était au menu des discussions. « **Ils consultent les documents avec beaucoup d'attention. C'est l'une des façons majeures de le garder informé au sujet du "Conseil de Gouvernance" mais aussi de s'assurer de son soutien continu au Conseil !** », avait-il ajouté.

Au fil des mois, la parole de l'Âyatoullâh prit une telle ampleur qu'en décembre 2003, il força définitivement le « Conseil de Gouvernance Intérimaire » (CGI) et l'Administration Bush à changer le cours des décisions. L'Administration Bush voulait faire adopter une constitution d'abord, puis ensuite faire tenir des élections nationales.

Mais dans une Fatwâ, l'Âyatoullâh décréta que ceux qui seront chargés de rédiger une nouvelle constitution 'iraquienne devront être élus par le peuple 'iraqien !

Sous la pression de cette Fatwâ, l'Administration Bush fut contrainte d'ajourner la rédaction de la nouvelle constitution pour après le « transfert de souveraineté » aux autorités 'iraquiennes, prévu au plus tard pour juin 2004. Seule une « Loi administrative intérimaire » fut adoptée !

Déjà le 1^{er} juillet 2003, alors que l'Iraq était sous la férule des forces d'occupation conduites par les États-Unis, l'Âyatoullâh Sistâni exprimait « **son grand malaise** » face à l'ingérence de l'Administration Bush à décider du futur de l'Iraq et demandait à ce que les 'Iraqiens puissent se gouverner eux-mêmes le plus tôt possible.

Toujours en juillet, l'Âyatoullâh s'opposait fermement à la mise en place par les Américains d'un conseil d'Iraqiens nommé par eux pour rédiger une nouvelle constitution, et appelait à l'élection d'un gouvernement national souverain et indépendant issu d'un scrutin libre et général, et charger de rédiger une constitution.

La position de l'Âyatoullâh était claire : « **Personne ne doit se tourner vers les étrangers ou rechercher leur appui !** ». Ceux donc qui devaient rédiger la constitution du pays devaient être élus directement par le peuple 'iraqien et non nommés par l'administration américaine. Il appela même à des manifestations monstres contre ce qu'il considérait comme une ingérence et une mainmise des États-Unis dans le processus post-Saddâm en 'Iraq !

L'Âyatoullâh refusa aussi catégoriquement de rencontrer, face à face, les officiels américains. Ce refus se transforma en un message politique très fort de mécontentement vis-à-vis des forces d'occupation, même si l'ensemble de la communauté shi'ite avait accueilli avec une immense joie la chute du régime sanguinaire de Saddâm en avril 2003.

Les critiques de la politique américaine estiment que la vraie raison du refus américain à la demande de l'Âyatoullâh Sistâni qu'un nouveau gouvernement soit issu d'élections libres était que ce gouvernement « élu » aurait demandé une réelle autorité à gouverner le pays, ce qui aurait été contraire aux intérêts américains.

De même, lors de la rédaction d'une « Loi administrative intérimaire » par l'administration Bush, le rôle de l'ISLÂM dans cette « constitution provisoire » avait été une question de controverse entre l'administrateur américain Paul Bremer et les dignitaires religieux. Après des débats virulents et même une menace de véto brandi par Paul Bremer, la version finale de ladite loi stipulait que la Religion islamique ne pourrait qu'être « une » source de législation parmi d'autres !

En novembre 2003, l'Âyatoullâh émettait une Fatwâ que les membres du gouvernement de transition devaient être élus au suffrage direct et non sélectionnés par l'Administration Bush. Il demanda aussi l'implication directe des Nations Unis pour superviser le processus électoral et surveiller le bon déroulement du scrutin. Il exprima aussi une vision diamétralement opposée aux Américains lorsqu'il demanda la mise en place d'une assemblée transitionnelle pour entériner une constitution intérimaire rédigée par le conseil de gouvernance 'iraqien et voulut même définir les termes et conditions sous lesquels les forces d'occupation allaient rester en 'Iraq après le transfert de souveraineté aux autorités 'iraquiennes prévu pour juin 2004.

Pour l'Âyatoullâh, les élections sont l'expression légitime de la volonté du peuple 'iraqien :

« Le parlement devrait émaner de la volonté des ‘Iraquiens, et les représentera de manière juste et sera un rempart contre toute mise à l’écart de la Loi islamique ! »

Dans sa Khoutbâh de la ‘Idd-oul-Fitr (toujours novembre 2003), le Guide suprême de la R. I. d’Iran, **l’Âyatoullâh ‘Ali Khâménéï**, déclarait lui aussi : **« Les Américains sont entrés en ‘Iraq au nom de la Démocratie et des Droits de l’Homme. Mais aujourd’hui, ils tiennent la Nation ‘iraquienne dans une prise si serrée que celle-ci n’a d’autre choix que de se mordre les doigts, et c’est ce qu’elle est en train de faire ! »**

De son côté, l’Administration Bush décidait que la date limite du « transfert de souveraineté » aux autorités ‘iraquiennes se ferait au plus tard le 30 juin 2004.

À vrai dire, ce « transfert de souveraineté » n’allait être qu’une belle "façade", "des grands mots pour ne rien dire", car même après cette date du 30 juin 2004, les forces de sécurité ‘iraquiennes allaient rester sous le contrôle des forces d’occupation, lesquelles seront sous la surveillance d’un conseiller militaire nommé par les Américains pour 5 ans. Donc, en réalité, ce "supposé" transfert de pouvoir n’allait être que du "beau cinéma" car les Américains continueront à exercer le contrôle effectif sur la sécurité, le pétrole, la politique économique et la passation des grands contrats de reconstruction de l’‘Iraq !

D’ailleurs, quel étrange "coïncidence" que quelques jours auparavant, le Président américain, G. Bush, parlait de *« liberté en ‘Iraq », et non de « démocratie »*. Non, le mot « démocratie » ne fut pas du tout mentionné !

La « démocratie » avait tout simplement été mise de côté. Maintenant, Bush ne parlait que de « liberté », « *liberté* » *contre Saddâm, mais pas « liberté » pour aller voter !*

Mais alors, que signifiait exactement ce « transfert de souveraineté » ? Tout simplement qu'« un groupe d'Iraqiens nommés par les Américains cèderont le pouvoir à un autre groupe d'Iraqiens nommés par les Américains », et c'est tout : voilà à quoi se résumait ce "fameux" « transfert de souveraineté » !!!

Toujours en novembre 2003, lorsque les 25 membres du Conseil de Gouvernance Intérimaire se mirent d'accord sur une « constitution provisoire », l'Âyatoullâh autorisa les membres shi'ites du CGI de signer le texte mais fit toujours part de son objection !

Mais en 2004, le refus de l'Âyatoullâh de parrainer la « constitution provisoire » rédigée par le CGI devint catégorique. Bien qu'ayant rejeté le texte, l'Âyatoullâh donna instruction aux 'Iraqiens de ne pas s'opposer brutalement en démonstration mais de faire introduire des changements par voie de négociation.

En juillet 2004, dans un prêche du vendredi dans la ville sainte de Qoum (en Iran), **l'Âyatoullâh 'Ali Mishkini** (mort en 2007), alors Président de « l'Assemblée des experts » iranien, disait : « **C'est certainement le moment pour l'Iraq de mettre en place un régime islamique juste sous la supervision du Grand Âyatoullâh Sistâni, et si DIEU le veut, ils l'auront... !** »

Le fils de l'Âyatoullâh Mohammad Sa'id al-Hakim, porte-parole de son père, avait lui aussi affirmé : « **Nous ne voulons pas d'une dictature de la majorité pour dominer. Mais nous voulons préserver les droits de la majorité que sont les Shi'ites, et le droit le plus élémentaire est d'avoir le leadership de l'État venant de la majorité. N'est ce pas juste ?** »

Toujours en 2004, le journaliste occidental Paul Vallely écrivait lui aussi : « *Il apparaît rarement en public. Il ne donne pas d'interview à la télé. Il ne communique qu'à travers des Fatwâ écrites, ou (propagées) par le biais de "simples" membres du réseau d'étudiants en Religion qui étudient le QOUR'ÂN et la Loi islamique dans la ville provinciale de Najaf. Et pourtant, le Grand Âyatoullâh 'Ali Sistâni, âgé de 75 ans, est sans aucun doute au jour d'aujourd'hui l'homme le plus puissant d'Iraq. La situation est très révélatrice : il a fallu un an à G. Bush pour s'en rendre compte !* »

En janvier, à l'appel de ce vénérable savant religieux shi'ite, plus de 100.000 manifestants descendaient dans les rues de cinq grandes villes d'Iraq pour protester contre le refus de l'Administration Bush de tenir des élections directes immédiates. Et plus significatif, lorsqu'il reçut des assurances des Américains sur les concessions qu'il leur demandait, il put faire "rentre" ces manifestants (calmement) chez eux, avec la facilité de quelqu'un qui tourne le robinet.

'Ashourâ (2004), quand 180 pèlerins ont été tués par des explosions de bombes visant la communauté shi'ite, aurait pu voir le début d'une guerre civile entre Musulmans sunnites et shi'ites, mais l'Âyatoullâh "ferma" vite le débat des représailles.

Mais il était heureux de "gâcher" la cérémonie de signature, par le Conseil de Gouvernance Intérimaire 'iraqien, d'une « constitution provisoire » qui allait aboutir au transfert de souveraineté aux 'Iraqiens et à la tenue de toutes les élections. À la demande expresse de l'Âyatoullâh, cinq membres shi'ites du Conseil de Gouvernance refusèrent d'apposer leur nom (sur le document) !

Ce qui apparaît clair de jour en jour, c'est que l'Âyatoullâh Sistâni représente le défi politique le plus significatif auquel doit faire face la coalition conduite par les États-Unis. Deux fois déjà, il a forcé Washington à réécrire sa feuille de route politique. À sa demande pressante, les EU ont fait machine arrière concernant leur plan d'écrire une constitution avant les élections : c'est l'assemblée élue (aux élections) qui va rédiger la constitution. Il a (aussi) demandé avec succès que l'on prenne en compte l'Organisation des Nations Unies (ONU) pour évaluer la faisabilité des élections. Paul Bremer, l'Administrateur américain en 'Iraq, ne s'était attendu à rien de cela !

L'un des seulement cinq Grands Âyatoullâh encore en vie, on disait que l'Âyatoullâh Sistâni appartenait à l'école "quiétiste" (attentiste) de l'ISLÂM. Il avait, après tout, vécu dans une difficile impasse avec le régime de Saddâm, passant de longues périodes en résidence surveillée et restant en grande partie en dehors de la "politique".

Et dans les premiers mois de l'occupation américaine, il avait semblé être assez "souple".

Sa première réaction à l'invasion était de conseiller « les Croyants de ne pas empêcher les forces de libération, et aider à conduire cette guerre contre le tyran vers une fin victorieuse pour le peuple 'iraqien ! »

Ce que les Américains ont manqué de remarquer est qu'il ajoutait que les 'Iraqiens travaillant avec les occupants devraient demander, à la fin de chaque conversation avec eux, « quand est-ce qu'ils retournent chez eux ! »



Ils auraient dû remarquer que l'Âyatoullâh Sistâni reçoit des millions de dollars en donations et contrôle un vaste réseau d'écoles, de mosquées, de cliniques et d'autres institutions d'œuvres sociales. Ils auraient dû observer que lorsque, dans les premiers jours de l'occupation, l'Âyatoullâh Sistâni leva la voix contre le pillage, ça s'arrêta très vite dans les localités shi'ites. Et quand il émit une Fatwâ contre le marché noir de l'essence, les queues devant les stations d'essence diminuèrent tout de suite de plus de 75%.

Ils auraient dû analyser la signification du fait que, alors qu'il accordait des audiences privées aux membres du Conseil de Gouvernance Intérimaire 'iraqien, nommé par les Américains, et au représentant spécial des Nations Unies, Sergio Vieira de Mello, qui fut tué plus tard dans l'explosion d'une bombe à Baghdâd, il refusa constamment de recevoir les hauts responsables américains. Il était en train de se positionner pour le long terme !

Et les événements le placèrent (au devant de la scène). L'un après l'autre, les principaux leaders religieux furent assassinés. L'Âyatoullâh Mohammad Bâqir al-Hakim, le principal opposant shi'ite de Saddâm, fut tué dans un attentat à la voiture piégée à Najaf récemment, après son retour de 24 ans d'exil en Iran. Sayyad 'Abdoul-Majid al-Khoui, le fils du prédécesseur de l'Âyatoullâh Sistâni comme la plus haute autorité shi'ite en 'Iraq, a lui aussi été assassiné à Najaf le printemps dernier après 12 ans d'exil à Londres ! Le chef d'une autre grande famille religieuse, le jeune de 30 ans Mouqtadâ Sadr, fils du Grand Âyatoullâh Mohammad Sadr, célèbre pour prêcher enveloppé dans son linceul (Kafan), et qui a été assassiné par Saddâm en 1999, n'a pas de légitimité sérieuse.

L'influence de l'Âyatoullâh Sistâni vient tout d'abord de son statut de premier Mariâ'-é-Taglid des Shi'ites, titre donné au savant religieux que plus de 15 millions de Musulmans shi'ites d'Iraq considèrent comme un guide dans chaque aspect de leur vie. Ses disciples parlent de sa sainteté, son ascétisme personnel et sa rigueur intellectuelle caractérisée par un intérêt aiguisé pour les sciences modernes, l'économie et les politiques internationales.

Il y a un autre aspect intéressant de sa pensée. Alors que l'Âyatoullâh Khoumayni, au cours de ses 14 ans d'exil à Najaf, argüait que « seule une bonne société peut créer de bons Croyants », l'Âyatoullâh Sistâni insistait : « Seuls de bons hommes peuvent créer une bonne société ! »

Ceci est évidemment d'une signification politique considérable. [Elle met en avant l'actuelle délicatesse de la situation de l'Âyatoullâh Sistâni !]. Sa position théologique insiste que les savants religieux ne devraient pas interférer dans le gouvernement. « Les religieux sont la conscience de la société. », a-t-il écrit. « Les aspects administratifs de la vie de la société doivent être laissés aux hommes politiques ! »

Pourtant, il pense qu'en ce moment, les Shi'ites d'Iraq ont besoin d'un certain leadership qui ne peut venir que des savants religieux, pour développer une structure politique dans laquelle la Religion et la politique peuvent avoir leurs places distinctes.

L'Âyatoullâh Sistâni a dit qu'aucune loi en 'Iraq ne devrait être en conflit avec les principes islamiques, et il veut que l'ISLÂM soit légalement reconnue comme la Religion de la majorité des 'Iraqiens.

Mais il veut sécuriser un modèle de façon à ce qu'un régime séculier futur ne puisse pas passer des lois contraires à l'ISLÂM, plutôt que l'établissement d'un État à l'instar du modèle iranien.

La meilleure façon de sécuriser cela passe à ses yeux par la pure démocratie de « une personne, un vote ». C'est pourquoi, il s'oppose à la structure complexe élaborée par les Américains visant à ce que la majorité shi'ite ne puisse pas âprement dominer l'élite sunnite éduquée et les Kurdes obnubilés par le désir d'autonomie !

Cela a conduit à une ironie assez "bizarre" d'un savant religieux faisant pression sur "la plus grande démocratie du monde" de laisser les 'Iraquiens choisir eux-mêmes leur gouvernement, raison pour laquelle elle avait ostensiblement envahi l'Iraq !!!

L'Âyatoullâh Sistâni résuma bien cette situation dans une récente lettre à l'Administrateur américain en 'Iraq où il est écrit : « Mr Bremer, vous êtes américain ; je suis iranien. Je suggère que nous laissions aux 'Iraquiens rédiger leur constitution ! »

Il y a ceux qui craignent qu'une fois que l'Âyatoullâh Sistâni aura "goûté" au pouvoir, ces demandes iront en grandissant et non en reculant. La poignée de personnes, incluant des Sunnites, Kurdes, sécularistes et propagandistes des droits des femmes, qui ont eu récemment des audiences auprès de l'Âyatoullâh dans sa modeste maison sur une rue d'un marché bondé de Najaf sont plus confiants !

« Il était tout à fait franc et direct ; mais il parlait si doucement, presque en chuchotant, dans un lourd accent persan ! », dit l'un.

« L'homme était séculier. Je n'ai jamais entendu un savant religieux disant des choses dont nous nous "emparons" pour représenter notre sécularisme ! », dit l'autre.

« Il parla des anciens piliers de la doctrine sunnite et fit leur éloge en détail, et dit combien le différend entre Shi'ites et Sunnites était de loin si peu significatif par rapport au danger qu'est en train de faire face à présent la Nation 'iraquienne ! », dit un troisième.

« Ils m'ont dit qu'il ne recevra jamais une femme ! », dit une femme politique, « Mais je le rencontrai et discutai des problèmes des femmes. »

Judith Yaphe, de l'université de la Défense Nationale (Washington DC), dit : « ... L'Âyatoullâh Sistâni représente le milieu de la route dans le spectre politique de l'Iraq... Nous devons écouter et discuter de ce que l'Âyatoullâh Sistâni est en train de parler ! » » (source : « Federation Samachar », revue éditée par l'Africa Federation, avril 2004)

Nous avons reproduit cet article paru dans « Federation Samachar » pour que nous ayons une idée de ce que pensent et disent les médias occidentaux de l'Âyatoullâh Sistâni. Cependant, nous tenons à préciser que nous ne sommes pas censés partager le point de vue de cet article : son contenu n'engage que son auteur !

En octobre 2004, l'Âyatoullâh Sistâni donnait finalement son accord pour la tenue d'élections en janvier 2005 et invitait, dans une Fatwâ, les 'Iraqiens à réaliser que ces élections étaient « une chose importante », et mettait tous ses espoirs pour que ces élections soit « libres..., avec la participation de tous les 'Iraqiens ».

Il déclarait même que s'inscrire dans la liste électorale était une obligation religieuse et que négliger à s'inscrire était une « **trahison envers la nation** » ! (source : « The Economist », 6 novembre 2004)

Il émettait aussi une autre Fatwâ stipulant que les femmes étaient elles aussi tenues de participer aux élections et que le vote était une obligation religieuse : « **En vérité, les femmes qui se rendent aux bureaux de vote le jour de l'élection sont comme Zaynab, qui fit route vers Karbalâ !** » (source : « The Sistani factor » de Ahmad al-Hâshim, dans "Journal of Democracy", juillet 2005)

Pour l'Âyatoullâh, aucune loi du pays ne devait être contraire aux principes islamiques et la Religion islamique devait être reconnue légalement comme la Religion de la majorité des 'Iraqiens, car 60 à 70% des 26 millions d' 'Iraqiens sont Musulmans shi'ites. L'Âyatoullâh soutenait aussi un État compatible avec des élections démocratiques, la liberté de religion et d'autres libertés civiles. Mais il refusait tout rôle officiel des religieux dans le gouvernement 'iraqien. L'Âyatoullâh ne donnait pas aussi sa préférence à une confrontation violente avec les forces d'occupation, mais il était prêt à les défier ouvertement lorsque leurs plans étaient en conflit avec ses propres vues !

Le 30 janvier 2005, les membres du « **Parlement de transition** » étaient élus au suffrage démocratique ! De l'Iran, l'ancien Président du pays 'Ali Akbar Rafsanjâni, déclarait (février 2005) : « **Des élections se sont tenues en 'Iraq malgré l'opposition des Américains. C'était la volonté du peuple 'iraqien et des autorités religieuses.**

Ces élections étaient le résultat des pressions faites par l'Âyatoullâh Sistâni, par les autorités religieuses d'Iraq et par les forces de résistance 'iraquiennes sur les États-Unis. Ils n'ont laissé aucun choix aux Américains que de laisser faire les élections ! »

La grande gagnante de ces élections législatives était le parti « Alliance 'Iraqienne Unie » parrainé par l'Âyatoullâh Sistâni. Le moment était tout trouvé pour les leaders religieux de contre-attaquer sur le terrain "constitutionnel". La charge allait venir d'un autre grand Marjâ'-é-Taqlid d'Iraq, en l'occurrence **l'Âyatoullâh Mohammad Is'hâq-oul-Fayyâzh**, lui aussi un brillant élève de feu l'Âyatoullâh Khouï.

Le 06 février 2005, il demandait à ce que l'ISLÂM ne soit pas « l'une » mais « **l'unique** » source de législation de la constitution permanente qu'allaient rédiger les membres fraîchement élus du Parlement : « **Tous les 'Oulamâ' (savants religieux) et Marjâ' (leaders religieux), et la majorité du peuple 'iraqien, veulent que l'Assemblée nationale fasse de l'ISLÂM la source de législation dans la constitution permanente et rejette toute loi contraire (aux principes de) l'ISLÂM ! »**

Un proche de l'Âyatoullâh précisait même : « **Nous mettons en garde les autorités contre toute séparation de l'État et de la Religion, parce que ceci est complètement refusé et rejeté par les 'Oulamâ' et les Marjâ', et nous n'accepterons aucun compromis sur cette question. Nous conseillons le gouvernement de ne prendre aucune décision qui pourrait choquer les Musulmans ! »**

Il dit aussi que si le (futur) gouvernement voulait la stabilité et sécurité du pays, il ne devait pas toucher à ses valeurs islamiques !

Immédiatement après la publication de cette déclaration de l'Âyatoullâh Fayyâzh, une source proche de l'Âyatoullâh Sistâni affirmait à l'A.F.P. que l'Âyatoullâh soutenait et appuyait cette demande : « **La formation du gouvernement et de la constitution est une priorité pour la Marjâ'iyat. Elle veut que la source de la législation soit l'ISLÂM !** »

Il dit aussi que la priorité des priorités dans la rédaction de la constitution était « **la préservation des droits de tous les citoyens, majorités comme minorités, parce qu'ils sont tous égaux aux yeux de la loi !** »

Mais il précisa à « The New York Times » que : « **Le pourcentage de la majorité musulmane doit être pris en considération au moment de la rédaction de la constitution. Les libertés publiques doivent être régulées en fonction du caractère islamique du pays !** »

En d'autres termes, l'Âyatoullâh Sistâni désirait que la nouvelle constitution respecte tous les citoyens mais qu'elle tienne aussi compte de « **l'identité islamique** » du pays : aucune loi ne devait aller à l'encontre de la Shari'at !

Sauf que, d'après les accords conclus en 2004, cette nouvelle constitution devait être ratifiée par un référendum, mais à condition aussi que plus des 2/3 des votants de chacune des trois grandes des 18 provinces du pays acceptent le texte. Et d'après certaines indiscretions, l'administration Bush comptait sur le « non » kurde pour rejeter tout texte basé sur la Shari'at.

Le porte-parole du département d'état américain avertissait même que l'administration Bush suivrait de près les débats, une "nouvelle" façon de s'immiscer dans les affaires de l'Iraq et une manière aussi de faire comprendre qu'ils étaient eux les véritables maîtres du pays !

De son côté, la Marjâ'iyat insistait sur le fait que l'Administration Bush devait rester en dehors de cette question interne aux 'Iraqiens et ne devait pas s'ingérer dans les affaires proprement 'iraquiennes : le bras de fer Marjâ'iyat - Administration Bush s'annonçait donc violent et très proche !

Le 15 décembre 2005, les 'Iraqiens prirent de nouveau part, et de manière massive, à un scrutin capital pour le futur de leur pays, en vue de l'élection d'un gouvernement de quatre ans que beaucoup espèrent qu'il pourra restaurer la paix et la sécurité dans un pays miné par la violence et les querelles inter-communautaires depuis la chute de Saddâm. L'Âyatoullâh Sistâni remercia vivement le peuple 'iraqien pour sa participation massive au scrutin : plus de 11 millions d'Iraqiens avaient pris le chemin des urnes !

Le 1^{er} ministre intérimaire **Ibrâhim al-Jâ'fari**, qui avait voté dans la « zone verte » ultra-sécurisée, déclarait lui aussi : « **La chose la plus importante pour les 'Iraqiens est de s'exprimer par des bulletins de vote, non des explosions !** »

Plus de 15 millions d'Iraqiens avaient été appelés à élire les membres du Parlement, qui choisiront à leur tour un gouvernement. Ce scrutin marquait une nouvelle ère pour l'Iraq, après la chute de Saddâm en 2003, deux gouvernements de transition et l'adoption d'une « constitution provisoire » en octobre 2004. 7655 candidats et 307 entités politiques concouraient à l'élection, avec un taux de participation spectaculaire ! « **Le prochain Parlement représentera tous les 'Iraqiens, qu'ils soient Shi'ites, Sunnites, Kurdes, Turkmens ou Chrétiens !** », déclarait le vice-Président "shi'ite" 'Adil 'Abd-al-Mahdi.

La première tâche des 275 membres élus au Parlement, parmi lesquels 130 shi'ites, sera de choisir un Président et deux vice-Présidents à la majorité des 2/3. Ce "conseil présidentiel" aura ensuite 15 jours pour nommer un 1^{er} ministre qui lui aura 30 jours pour former un cabinet avec l'aval du Parlement. Ce gouvernement aura lui à rédiger la constitution « définitive » du pays !

En mai 2008, le 1^{er} ministre iraquien **Nouri al-Mâlîki** se rendit à Najaf pour rencontrer l'Âyatoullâh. Le représentant de l'Âyatoullâh à Karbalâ, **Shaykh 'Abdoul-Mahdi Karbalâi** déclarait, dans son sermon du vendredi, que lors de cette rencontre, l'Âyatoullâh avait mis l'accent sur le fait que « **tout doit être fait pour que la souveraineté totale revienne à tous les niveaux !** »

Le gouvernement de Nouri al-Mâlîki était alors en train de négocier un accord bilatéral à long terme avec les Américains, accord qui prévoyait en détail les conditions de présence des forces de sécurité américaines en 'Iraq à partir de l'année prochaine, lorsque le mandat des Nations-Unis sera expiré. Des sujets de désaccord, tels que la présence permanente des bases militaires américaines ou l'autorité des forces américaines d'arrêter et de détenir des 'Iraqiens, n'étaient toujours pas résolus !

L'Ambassadeur américain **Ryan Crocker** était lui aussi à Najaf, sans qu'il y ait eu une quelconque rencontre entre l'Âyatoullâh et lui. Il s'est quand même entretenu avec des responsables locaux et leur informa comment les pourparlers en vue de l'accord de sécurité bilatéral était en train de prendre forme : « *Nous sommes en train de négocier ; et lorsque les négociations seront terminées, il y aura un accord !* »

Cette visite était intervenu au moment où des rumeurs avaient circulé que l'Âyatoullâh perdait patience vis-à-vis de la présence des forces américaines en 'Iraq et qu'il émettait discrètement des Fatwâ appelant à une résistance armée contre les troupes étrangères, ce qui constituait un changement radical dans sa politique de « coopération passive » depuis l'invasion américaine jusqu'à ce jour !

Cependant, le porte-parole de l'Âyatoullâh émettait un démenti catégorique à tous ces rumeurs : **« Rien de cela n'est sorti du bureau de l'Âyatoullâh ! »**

D'autres sources proches des Grands Marjâ' d'Iraq exprimaient eux aussi leur « surprise » au sujet des rapports, dans les médias occidentaux, qui prétendaient que l'Âyatoullâh Sistâni avait émis des Fatwâ en faveur d'une résistance armée contre les forces d'occupation en 'Iraq, qualifiant ces rapports de totalement « faux » ! En effet, l'agence de presse 'iraquienne « Al-Malaf Press » écrivait que : **« Des sources dignes de confiance proches des bureaux des quatre Grands Marjâ' d'Iraq ont apporté un démenti formel »** concernant ces « Fatwâ » qu'aurait émis l'Âyatoullâh Sistâni au sujet d'une résistance armée contre les forces étrangères qui occupent le pays !

C'est que, quelques jours plus tôt, l'« Associated Press » avait affirmé qu'elle avait appris que l'Âyatoullâh Sistâni avait émis, en privé, des Fatwâ verbales qui soutenaient le principe d'une résistance armée contre les forces d'occupation : Sistâni *« a émis discrètement des Fatwâ déclarant que la résistance armée contre les forces étrangères conduites par les États-Unis était permise ! »*

Cependant, les sources contactées par « Al-Malaf Press » à Najaf avaient exprimé leur « **surprise** » sur toute cette "histoire", disant que leurs bureaux auraient reçu des copies de ces Fatwâ si elles avaient été vraies, par des canaux réguliers et classiques par lesquels d'autres Fatwâ émis par le leader religieux leur étaient parvenues jusqu'à ce jour ; ces sources avaient aussi expliqué que des Fatwâ transmises par d'autres canaux n'étaient pas considérés "vraies" !

Une source proche du bureau de l'Âyatoullâh Mohammad Sa'id al-Hakim contactée par « Al-Malaf Press » avait même mis en garde tous ceux qui « **lancent en l'air ces fausses Fatwâ** » et avait menacé de les tenir responsables, précisant que les Fatwâ qui ne portent pas le cachet et la signature de l'Âyatoullâh étaient considérées comme nulles !

La même source avait affirmé que tous ces rapports de Fatwâ étaient des « **tours de force médiatiques** » dans un but de « **faire naître la confusion** » parmi la communauté shi'ite !!!

Ce qui est sûr c'est que, le 29 novembre 2008, un haut responsable proche de l'Âyatoullâh Sistâni affirmait que l'Âyatoullâh avait des « **inquiétudes et préoccupations** » concernant le « Pacte de sécurité » qu'étaient en train de finaliser l'administration américaine et le gouvernement 'iraqien, et qui prévoyait la continuité de la présence militaire américaine pour les 3 années à venir. Mais ce responsable précisait que **l'Âyatoullâh Sistâni laissera le peuple 'iraqien décider du futur de cet accord lors du référendum national qui se tiendra le 30 juillet 2009 !**

Force est de constater que depuis la chute du régime du maudit Saddâm en 2003, l'Âyatoullâh Sistâni a acquis une part significative (pour ne pas dire quasi entière) dans la vie socio-politique de la communauté shi'ite d'Iraq, mais il ne s'est jamais impliqué dans les affaires de l'État : il est pour ainsi dire « **l'Autorité morale** » de sa communauté !

Qui plus est, depuis l'avènement du "nouvel" État démocratique 'iraqien en 2005, l'Âyatoullâh Sistâni est systématiquement consulté sur les grandes questions politiques et légales et lors des prises de décisions importantes concernant le pays, ce qui fait dire à beaucoup d'analystes que l'Âyatoullâh est sans conteste « **l'homme le plus respecté et le plus influent** » d'Iraq !

En 2004, lorsque **Dr Ahmad Hâssam**, Président de la « World Federation » se rendit au chevet de l'Âyatoullâh Sistâni, alors hospitalisé à Londres pour subir une intervention cardiaque, il lui dit : « **Les Mou'minîn (Croyants) ne devraient pas s'impliquer dans des activités "politiques" !** »

Lorsqu'un jeune de la communauté musulmane shi'ite Khoja de Londres, **Altâf Dâ'yâ**, eut ce privilège de s'entretenir avec lui, il lui dit aussi : « **Je pris DIEU qu'IL continue de vous guider, vous et les jeunes de la communauté Khoja, à servir Sa Cause.** »

Il leur exhorta ensuite « **à ne pas être "à côté de la plaque", (c'est-à-dire) de ne pas être déconcentrés de nos buts et objectifs par la "politique" et autres distractions non essentielles qui pourraient nous faire perdre notre temps et notre énergie, et aboutiraient sur des résultats stériles !** »

À une délégation Khoja de Paris, conduite par **Dr Yâvar Vastrâm**, il émit ce précieux conseil que « **la langue et la culture unifient et regroupent ensemble les gens dans leurs propres familles.** Cela produit un attachement religieux et une transmission des principes, de génération en génération. L'absence d'un sens d'association ou d'unité mènera certainement à une dispersion des gens dans leur propre communauté après deux ou trois générations. En conséquence, l'intérêt religieux et son rayonnement diminueront. Cela conduira la communauté à dévier et finalement, à devenir une "communauté perdue" ! » (source : « Insight », revue publiée par la WF, septembre 2004)

De telles paroles si profondes, pleine de sagesse et de justesse, ne requièrent aucune élaboration ni aucune interprétation. La clarté de ces propos est illuminante. L'Âyatoullâh Sistâni veut mettre l'accent sur la perte de vitesse du « **parler Goujrâti** » dans les communautés Khoja de par le monde et l'« **occidentalisation** » de leur culture, surtout chez les jeunes, sans doute influencés par leur scolarisation dans des écoles "occidentales" !

Ces propos de l'Âyatoullâh Sistâni sont un exemple flagrant que **la Marjâ'iyat est là, à nos côtés, à notre disposition, à notre service**, pour guider les Croyants sur les problèmes et défis auxquels ils sont confrontés dans différentes parties du monde. À condition bien sûr de lui transmettre correctement les "vrais" problèmes et de lui demander guidance, et une fois sa guidance obtenue, de la suivre sans réserve !

Aussi, chers amis, suivons les conseils de l'Âyatoullâh Sistâni : ne perdons pas de vue nos objectifs ! Ne soyons pas distraits par la "**haute politique**" !

Ne soyons pas indifférents à notre langue d'origine, le Goujrâti, et à notre culture "indo-musulmane" ! Ne soyons pas insouciants face au danger de l'occidentalisation de notre jeunesse ; et passons notre temps à servir la communauté et l'humanité, et à promouvoir l'enseignement du QOUR'ÂN et des AHL-oul-BAYT... Voilà ce que l'Âyatoullâh attend de nous !

Et quant à ceux qui luttent pour Notre Cause, Nous les guiderons certes sur Nos sentiers... ! » (QOUR'ÂN : 29 ; 69)

Wakâlat et Ijâzâh du Khoums

De nos jours, le Khoums, taxe islamique de 20% sur le profit net annuel, est subdivisé en deux parties (source : « Ja'fari Observer » de l'Inde, volume IX, næ3, novembre 1996) :

➔ Le « Sahm-é-Imam » : la part qui revient de droit à l'Imam d'aujourd'hui, l'Imam MAHDI, qui est donc l'actuel héritier [Wassi] du MESSAGER de DIEU.

➔ Le « Sahm-é-Sâdât » : la part destinée aux « Sayyad » ou « descendants du Prophète » qui sont dans le besoin.

Mais en cette période de Ghaybat de l'Imam MAHDI, le « Sahm-é-Imam » doit être remis au Marjâ'-é-Taqlid, qui est considéré par son Mouqallid comme le « Nâïb » ou « Représentant » de l'Imam MAHDI. Le Marjâ' dépense le « Sahm-é-Imam » dans la manière qui lui paraît satisfaire l'Imam. Le « Sahm-é-Sâdât » peut lui aussi être remis au Marjâ'-é-Taqlid.

Au fil des siècles, le Khoums est devenu le symbole même de l'indépendance politique et financière des Marjâ' et la première source de revenu de la Marjâ'iyat.

Déjà de leur temps, les Imam avaient nommé des « Hommes de confiance » ou « Wakil » qui avaient pour mission de collecter le Khoums en leurs noms.

Avec le début de la Ghaybat-é-Koubrâ de l'Imam MAHDI et l'institution de la Marjâ'iyat, les Marjâ'-é-Taqlid essayèrent d'imiter cette organisation des Imam et d'œuvrer pour le maintien et la continuité de ce réseau structuré de représentants, si bien qu'ils nommèrent eux aussi des Wakil pour collecter le Khoums aux quatre coins de la planète. Le Wakil rassemblait donc les sommes de Khoums de la zone dont il était l'agent attitré du Marjâ', et en compensation de son effort de collecte, il recevait une rémunération suffisante qu'il déduisait du montant de Khoums ainsi collecté.

Avec l'apparition de nouvelles technologies de communication et de transport, les contacts entre les Marjâ' et les communautés shi'ites résidant **en Afrique, en Europe ou en Amérique** devinrent plus faciles, plus fréquents, si bien que les Marjâ' commencèrent à nommer des Wakil dans ces « nouvelles » contrées aussi.

Le Marjâ'-é-Taqlid a l'autorité absolue sur le « Sahm-é-Imam » ; il est le seul à décider de la manière de gérer et de redistribuer cette somme d'argent. Mais il peut octroyer deux sortes de permission ou « Ijâzâh » à ses Mouqallid :

- ❶ La première consiste à autoriser son Mouqallid à utiliser un certain pourcentage du « Sahm-é-Imam » de son propre montant du Khoums, et ce, dans un but ou des projets bien précis : c'est ce qu'on appelle une « Ijâzâh personnelle ».

- ② Le second consiste à nommer un Wakil pour collecter le Khoums et ensuite, à autoriser ce Wakil à dépenser partiellement ou entièrement les sommes de Khoums ainsi collectées conformément à ses instructions : c'est ce qu'on appelle une « **Wakâlat et Ijâzâh générale** ».

Dans la pratique donc, le Khoums peut :

- Soit être remis au Marjâ' ou à ses « **Wakil** » c'est-à-dire à ses représentants nommés par lui.
- Ou être dépensé "sur place même" par la permission explicite du Marjâ' : c'est ce qu'on appelle les « **Ijâzâh** ».

Pour ce qui est de la communauté musulmane shi'ite Khoja de l'Afrique de l'Est, nous savons que certains membres de la communauté détenaient des Ijâzâh du Marjâ'-é-Taqlid **Âyatoullâh Aboul-Hassan Isfahâni** (mort en 1946). Le Marjâ'-é-Taqlid suivant, **l'Âyatoullâh Mohammad Houssain Bouroujardi** (mort en 1961) avait quant à lui envoyé ses propres Wakil de l'Iraq pour collecter le Khoums, mais avait aussi nommé certaines personnalités de la communauté pour accomplir localement cette tâche.

Au niveau de l'« **Africa Federation** » (AFED), son premier Président à avoir demandé la Wakâlat et l'Ijâzâh générale pour utiliser l'argent du Khoums dans les projets et activités socio-éducatifs de la Fédération fut le regretté **Hâji Ibrâhim Sharif Dewji**.

Homme pieux inspirant la confiance et le respect, Hâji Ibrâhim reçut du Marjâ' de l'époque, l'Âyatoullâh Mohsîn al-Hakim (mort en 1970), non seulement **la Wakâlat mais aussi une Ijâzâh de 66% sur le « Sahm-é-Imam »** à dépenser dans les activités de Tabligh de la fédération.

Cette Wakâlat marquait un tournant dans les rapports entre la communauté et la Marjâ'iyat, mieux structurés et plus réguliers, et vers une centralisation de la collecte du Khoums. Des commerçants, des familles, des individus, qui étaient jusqu'ici réticents à payer le Khoums, devinrent plus conscients et plus inclinés à remplir leurs obligations religieuses.

Moullâ Asghar 'Ali Jâ'far (mort en 2001) raconte qu'un jour, il vit Hâji Ibrâhim profondément émotif, troublé et perturbé. Ce comportement contrastait beaucoup avec son calme et son sang-froid habituels, mais il n'osa rien lui demander.

Des jours passèrent avant qu'il n'apprenne de d'autres sources proches de lui qu'une lettre émanant de l'Âyatoullâh Hakim était arrivé de Najaf **réduisant l'Ijâzâh de 66% à 50%**. Hâji Ibrâhim choisit de répondre lui-même à la lettre, appelant l'Âyatoullâh à revoir sa décision. Une nouvelle lettre de Najaf reconfirma les nouvelles dispositions prises par l'Âyatoullâh Hakim, mais en même temps réitéra à Hâji Ibrâhim une totale confiance : **décidément, l'octroi d'une Ijâzâh est une décision personnelle et exclusive du Marjâ' !**

Moullâ Asghar poursuit que des voix s'élevaient contre l'utilisation de l'argent du Khoums par l'AFED. Hâji Ibrâhim dut faire face à une opposition farouche, incessante, parfois même éprouvante.

En 1962, lors de l'assemblée de l'AFED à Moshi, en Tanzanie, Hâji Ibrâhim lut une lettre qu'il avait reçue d'un membre influent de la communauté de Zanzibar le mettant en garde que, puisqu'il avait commencé à « chiper » l'argent du Khoums, il finirait en Enfer : c'était un choc émotionnel terrible, suivi d'un mal de tête sévère et paralysant, forçant Hâji Ibrâhim à céder sa place au vice-Président Hâji Mohammad 'Ali Sharif !

Durant cette assemblée, l'AFED décida d'écrire à l'Âyatoullâh Hakim en énumérant trois points importants :

- Que l'AFED exprimait sa totale confiance en la personne de Hâji Ibrâhim, en sa capacité comme son Président mais aussi comme Wakil de l'Âyatoullâh.
- Que l'AFED plaidait auprès de l'Âyatoullâh Hakim de n'octroyer la Wakâlat à personne d'autre en Afrique, faisant de Hâji Ibrâhim l'unique Wakil.
- Que l'AFED demandait à l'Âyatoullâh de visiter l'Afrique.

À cette lettre, l'Âyatoullâh Hakim donna une réponse pertinente. Tout en reconnaissant en Hâji Ibrâhim son Wakil digne de confiance, il demanda à la communauté de « mettre sa propre maison en ordre » ! Autrement dit, c'était la communauté qui était tenue d'éduquer ses membres à ne pas demander des Wakâlat personnelles à l'Âyatoullâh. Ensuite, l'Âyatoullâh ajouta en bas de page cette ligne pleine de sens et de clarté que **l'octroi d'une Wakâlat était sa propre initiative et il était le seul à décider !**

Pour terminer, l'Âyatoullâh fit part de son incapacité à quitter l'Iraq, particulièrement Najaf, pour certaines raisons qu'il connaissait le mieux !

Un an plus tard (1963), Hâji Ibrâhim fut victime d'une attaque cardiaque et fut obligé de prendre un long congé de convalescence ; il décida de partir pour Zanzibar pour se reposer !

En décembre 1963, ce fut au tour de Mombasa d'accueillir l'assemblée de l'AFED sous la présidence de Hâji Mohammad 'Ali Sharif. À cette réunion historique, une lettre de Hâji Ibrâhim fut lue dans laquelle il exprimait son désir de renoncer à sa fonction de Wakil de l'Âyatoullâh Hakim et demandait aux différentes délégations d'accepter la proposition qu'il avait faite à l'Âyatoullâh de nommer Hâji Hassan 'Ali Ladak comme son remplaçant.

S'adressant aux délégations présentes, Moullâ Asghar leur dit que rechercher l'approbation ou l'accord de l'AFED n'était d'aucune utilité puisque la décision finale appartenait à l'Âyatoullâh Hakim : c'était sa prérogative !

Par chance, l'Âyatoullâh approuva la nomination de **Hâji Hassan 'Ali Ladak** qui n'était alors ni le Président, ni le vice-Président de l'AFED ! Hâji Hassan 'Ali (mort en 1967) continua d'être le Wakil de l'Âyatoullâh même après l'élection de Hâji Mohammad 'Ali Meghji (mort en 1973) à la présidence de l'AFED en décembre 1964 à Tanga (Tanzanie).

Après le triste et tragique décès de Hâji Hassan 'Ali, Moullâ Asghar se rendit en 'Iraq, à la demande de Hâji Mohammad 'Ali, pour tenir informé l'Âyatoullâh Hakim du déroulement des événements et pour lui solliciter de nommer Hâji Mohammad 'Ali comme son Wakil : c'était en 1967.

L'Âyatoullâh lui répondit avec douceur qu'il fera part de sa décision plus tard. Évidemment, c'était une décision importante qu'il fallait prendre non pas par impulsion mais avec réflexion et sagesse.

Trois mois plus tard, le secrétariat de l'AFED reçut une lettre de l'Âyatoullâh faisant de **Hâji Mohammad 'Ali Meghji** son Wakil. Et depuis, tous les Présidents de l'AFED servirent comme Wakil des Marjâ'-é-Taqlid de leur temps.



L'Âyatoullâh Mohsîn al-Hakim et Moullâ Asghar, un bel exemple de relation entre la communauté shi'ite Khoja et sa Marjâ' !

Moullâ Asghar relate toujours : « Au niveau de la « **World Federation** » (WF), le Marjâ'-é-Taqlid **Âyatoullâh Khouï** me gratifia d'une Wakâlat en ma qualité de Président de la WF, c'est-à-dire jusqu'à la fin de mon mandat. Avec son décès survenu le 08 août 1992, cette Wakâlat expira automatiquement. Lorsque le consensus des « Ahl-ul-Khibrâh » se fit sur la personne de l'**Âyatoullâh Mohammad Rizhâ Goulpayghâni** (mort en 1993) comme nouveau Marjâ'-é-Taqlid, nous suivîmes aussi leur décision.

Pour pouvoir collecter et redistribuer le Khoums et d'autres contributions religieuses, je sollicitai sa Wakâlat ; je fis ma requête auprès de Shaykh 'Ali 'Âlémi à Londres.

Il contacta Qoum, et plus tard, me demanda de lui remettre une copie de la Wakâlat que je détenais de la part de l'Âyatoullâh Khouï. Je lui soumis les copies de 3 Ijâzâh de Khoums émises par l'Âyatoullâh Khouï : l'une était en faveur de la **NASIMCO** (l'Organisation des communautés musulmanes shi'ites Khojas de l'Amérique du Nord : États-Unis, Canada...), l'autre était en faveur de l'**AFED**, et la dernière en faveur de la **WF**.

À titre d'information, il est prudent de noter les détails pertinents de ces Ijâzâh :

❶ **Le Président de la NASIMCO** avait une Ijâzâh en sa qualité de Président (c'est-à-dire limitée jusqu'à la fin de son mandat), et il était autorisé à dépenser 50% du « Sahm-é-Imam ». Concernant le « Sahm-é-Sâdât », il avait reçu comme instruction de le remettre en totalité au Marjâ'.

❷ **Le Président de l'AFED** avait lui aussi une Ijâzâh en sa qualité de Président et il pouvait dépenser 50% à la fois du « Sahm-é-Imam » et du « Sahm-é-Sâdât », devant remettre l'autre moitié au Marjâ'.

❸ Enfin, **le Président de la WF** avait lui aussi une Ijâzâh en sa qualité de Président, et il était autorisé à dépenser 50% du « Sahm-é-Imam ». Pour ce qui est du « Sahm-é-Sâdât », il lui était permis de le dépenser à 100% d'une manière adéquate et juste.

Si nous prenons notre communauté comme modèle, il est clair que la forme et le contenu de la Wakâlat et de l'Ijâzâh dépendent uniquement et exclusivement de la discrétion et de l'initiative personnelle du Marjâ' : **il ne doit se conformer à aucune tradition !**

La (nouvelle) Wakâlat arriva enfin de Qoum. Après avoir ouvert l'enveloppe, je fus encore plus persuadé qu'un Marjâ' a sa propre discrétion et sa propre prérogative. Et cette situation était unique parce que le Marjâ' n'avait même pas suivi la "tradition" -si on peut appeler ainsi- de son prédécesseur. Croire que le Marjâ' donne du crédit à une quelconque "**tradition Khoja**", quelle qu'elle soit, c'est vivre dans le monde de l'imagination et des pseudo-croyances !

Les Ijâzâh que l'Âyatoullâh Goulpayghâni avait octroyées différaient de celles gratifiées par l'Âyatoullâh Khouï. Au Président de la NASIMCO, qui n'avait jusqu'ici aucun droit sur le « Sahm-é-Sâdât », il accorda 50%. Pour le Président de l'AFED, il ne fit pas de changements significatifs. Dans ces deux cas, la Wakâlat leur était gratifiée en leur qualité de Président, c'est-à-dire jusqu'à la fin de leur mandat. En fait, la Wakâlat leur était donnée non personnellement mais comme détenteurs de leurs fonctions.

Mais concernant la WF, il exerça une prérogative sans précédent. **Il me décerna la Wakâlat à titre personnel**, et donc, la limiter au mandat de ma fonction comme Président de la WF n'avait aucun sens [c'est-à-dire que même si Moullâ Asghar n'était plus Président de la WF, il restait toujours Wakil : la fin de son mandat présidentiel n'avait aucune incidence ni aucune conséquence sur sa Wakâlat !].

De plus, il me donna **une permission totale d'utiliser le Khoums** et d'autres contributions dans leur manière "appropriée", et de lui remettre tout (éventuel) reliquat, pour le développement des Hawzâh.

Lorsque l'Âyatoullâh Goulpayghâni décéda, en décembre 1993, je suivis le consensus qui accorda ses faveurs à la Marjâ'iyat de l'Âyatoullâh 'Ali Sistâni. En conséquence, je lui fis la demande d'une Wakâlat, lui soumettant les copies des Wakâlat que j'avais reçues à la fois de l'Âyatoullâh Khouï et de l'Âyatoullâh Goulpayghâni. Dans sa discrétion et sa prérogative, l'Âyatoullâh Sistâni me gratifia d'une Ijâzâh, de nouveau en ma qualité et capacité personnelles, m'autorisant à dépenser le Khoums collecté et les autres contributions religieuses de manière "appropriée", **autant que j'estimais opportun**, et de lui remettre tout reliquat !

L'Âyatoullâh Khouï, qui fut Marjâ' pendant près de 22 ans (de 1970 à 1992), la plus longue période dans l'histoire de la Marjâ'iyat, suivit le même modèle, en nommant des Wakil personnels de son propre choix, et aussi en gratifiant des Wakâlat aux Présidents des différentes fédérations. Cela fit naître une fausse impression que le Marjâ' suivait une "tradition Khoja". Une telle interprétation est peut-être le résultat d'un manque de compréhension du mode et de la méthode d'attribution des Ijâzâh par les Marjâ'.

Une "tradition Khoja" est peut-être bonne pour les Khojas. Mais inviter un Marjâ' à la suivre, c'est le faire marcher sur un "terrain dangereux" ! **L'attribution de la Wakâlat et de l'Ijâzâh est une prérogative du Marjâ' lui seul. Il décide de leur forme et de leur contenu, et l'on obtient que ce que l'on mérite ! »**

Par "curiosité", nous reproduisons ci-après une traduction partielle de la Wakâlat et de l'Ijâzâh que l'Âyatoullâh Sistâni avait attribuées à feu Moullâ Asghar :

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

الحمد لله رب العالمين والصلوة والسلام على خير خلقه محمد وآله
 الطيبين الطاهرين وبعد: برغموم برادران جنابان صاحبزادگان
 دامت توفيقاتهم محبتی نماند که جناب مستطاب و استمند
 محترم خطیب توانا مرحوم الاحکام آقای ملا آصف علی
 محمدرضوی شریف دامت توفیقهم صدر خطیب محترم جناب
 جناب صاحبزادگان محبتی از طرف ایشان مجاز و مازوند
 در تصدیق و موافقت است که منوط مازون فقیر جامع شرایط
 است و نیز مجاز و مازوند آئین از سبب مبارک امام روحانا
 قزاق و دیگر وجوه شرعی در یافت ممد و مازوند مقداری از
 آنرا که صلح می دانند در موارد مقرر شرعی صرف
 و نقد آنرا بجهت حفظ و امامت مجوز می نماید با این
 اتصال نمایند، و نیز مجاز و وجوه مشکوک را بمنت
 احوال مصالح نماید و با ایشان هر کس می تواند تمام می
 جنابان و وجوه را کسب برادری کنند مستعدان نمود و ملت
 دهند تا بهیچ جنود را در دنیا بدون مساجد و اعمال برادری
 و اوصیه سلمه الله تعالی بملزمت السعوی و سلوک سبیل
 الاحسان تا به طریق النجاة و ان للینسانی من صالح العباد
 فی عظام الالهیه كما لا اُمناء انشاء الله تعالی و السلام
 علیه و علی جمیع اخواننا المؤمنین و رحمة الله وبرکاته
 علیکم
 ۱۱ شعبان ۱۳۱۴ هـ

« Qu'il soit porté à la connaissance de tous les frères Khojas shi'ites imamites que le savant respecté, le prédicateur compétent et propagateur des lois de la Shari'at, Moullâ Asghar 'Ali Jâ'far, que DIEU continue Sa Providence sur lui, le Président de la Fédération des Khojas shi'ites imamites, a la permission et est autorisé à dépenser, autant qu'il estime opportun et correct, le Sahm-é-Imam (que nos âmes lui soient sacrifiées) et les autres contributions religieuses qu'il collecte, en parfait accord avec les dispositions de la Shari'at, et de m'envoyer le reste pour la préservation et le développement des Hawzâh (...).

Et je lui conseille vivement, que DIEU le protège, de rester fidèle à la Taqwâ (piété) et de suivre la voie de la précaution, parce que c'est le chemin de la délivrance. Et je lui demande de ne pas m'oublier dans ses belles prières, spécialement en ces moments et endroits où les Dou'â sont entendues, tout comme moi je ne l'oublierai pas, Inshâ-ALLÂH (si telle est la Volonté divine). »

11 Shâ'bân 1414 (1994)

(source : « Shia World », revue éditée par la World Federation, septembre 1994)

Pour ce qui est du « CROI », organe regroupant toutes les communautés musulmanes shi'ites Khojas de Madagascar, suite à la demande expresse de **Hâji Habib Moulji**, alors Président de l'AFED, d'intégrer Madagascar comme une branche de l'AFED dans la collecte et la gestion du Khoums, l'Âyatoullâh Sistâni répondit favorablement à cette requête et donna son "feu vert". Aussi, en octobre-novembre 1994, lors de la visite dans la Grande île de **Sayyad Mourtozhâ Kâshmiri**, Waqil spécial (et gendre) de l'Âyatoullâh Sistâni, un « comité Khoums » fut mise en place à cette fin, comité de six membres qui comprenait aussi le Président du CROI de l'époque. (source : « Federation Samachar », revue éditée par l'Africa Federation, janvier 1995)

Et depuis, tous les Présidents du CROI servirent comme Wakil de l'Âyatoullâh Sistâni. Ces renouvellements de la Wakâlat aux Présidents successifs du CROI furent non seulement une marque de confiance en les institutions et dirigeants Khojas de la Grande île, mais aussi une véritable contribution de sa part pour l'unité et la stabilité de notre communauté.

Ce soutien de l'Âyatoullâh Sistâni aux leaders élus de la communauté Khoja de Madagascar est le témoignage vivant de sa compréhension qu'un leadership émanant d'une communauté est le mieux placé pour identifier les défis internes dont elle fait face et y apporter des solutions adéquates.

En 1994, peu de temps après l'accession de l'Âyatoullâh Sistâni à la haute fonction de la Marjâ'iyat, Sayyad Mourtouzhâ Kâshmiri fit un véritable "tour du monde" des différentes communautés shi'ites, afin de pouvoir obtenir de première main toutes les informations sur les difficultés et besoins des Shi'ites du monde entier. Il visita Londres, Copenhagen, Montreal, Toronto, Houston, Chicago, Washington, New York, Karâchi et d'autres villes du Pakistân. Du 09 au 11 septembre 1994, il participa à la 5^{ème} conférence de la « **World Ahl-oul-Bayt Islamic League** » (WABIL) à Londres.

En octobre-novembre 1994, il fit un tour des communautés Khojas d'Afrique : Dar, Moshi, Arousha, Mwanza, Mombasa, Nairobi, Nakuru, Kampala, Tana, Tuléar, Majunga, Morondava, St Denis de la Réunion et Port-Louis. Dans chacune de ces villes, Sayyad Mourtouzhâ fut accueilli chaleureusement par les membres et dirigeants des communautés Khojas.

Il inspecta les projets et les différentes institutions dans les communautés respectives, et transmit à leurs responsables les félicitations et Dou'â du Marjâ'. Il visita aussi les centres de Tabligh gérés par les « Bilal Mouslim Mission » de Tanzanie, de Kenya et de Madagascar.

Sayyad Mourtouzhâ dit que l'Âyatoullâh Sistâni et lui-même étaient tout à fait au courant de la « méthode de travail » propre à la grande communauté Khoja.

Il exprima sa satisfaction en constatant de visu ce système de travail en opération lors de sa visite en Afrique, système dont il n'avait qu'entendu parler jusqu'alors !

Il dit aussi que le Marjâ' appréciait la longue "tradition" établie dans laquelle le Président de l'institution sollicite et détient une Ijâzâh unique pour la gestion des sommes de Khoums dans sa communauté. Il était d'accord que la tradition consolidait l'unité et l'efficacité dans la gestion du Khoums. Raison pour laquelle, précisa-t-il, toutes les demandes pour une Ijâzâh spéciale émanant de n'importe quel groupement communautaire en vue du financement d'un projet spécifique **sont soumises à l'approbation du Président de l'AFED en sa qualité de détenteur principal de l'Ijâzâh générale !** (source : « **Federation Samachar** », revue éditée par l'Africa Federation, janvier 1995)

Conclusion

Selon la Foi shi'ite, seul l'actuel et 12^{ème} Imam issu des AHL-oul-BAYT, **l'Imam MAHDI**, peut exercer un pouvoir islamique légitime, juste et parfait.

Depuis sa « Ghaybat identitaire » survenue le 1^{er} janvier 874 (09 Rabi'-oul-Awwal 260), au moment du décès de son père le 11^{ème} Imam, toute forme de gouvernement est nécessairement "imparfaite" !

Dans le domaine de la pratique religieuse (Fourou' ad-Din), les Croyants doivent se référer et se conformer, pour guider leurs actes et leurs décisions, aux avis des savants religieux shi'ites les plus compétents (Â'lam) et les plus "justes" ('Adil) et qui sont considérés comme des « **Marjâ'-é-Taqlid** », des « sources à imiter », des « pôles de référence ».

Quant au problème posé par la vacance du pouvoir politique légitime, il a fait l'objet d'interprétations et d'attitudes divergentes de la part des savants religieux shi'ites, surtout depuis la proclamation du Shi'isme imamite comme Religion officielle de la Perse safavide en 1501.

En effet, il y a eu différentes approches parmi les 'Oulamâ' shi'ites sur la conduite politique à préconiser en l'« absence publique » de l'Imam MAHDI. Pour certains, hier comme aujourd'hui, la vacance "apparente" du pouvoir politique de l'Imam doit inciter à une certaine réserve, un certain recul, à l'égard de la vie politique, les religieux devant se cantonner dans des activités proprement religieuses : c'est l'attitude dite « Qou'oud » ou « attentiste » !

Pour d'autres, au premier rang desquels l'Âyatoullâh **Khoumayni** (mort en 1989), la croyance même en l'Imâmat (leadership) exclusif de l'Imam actuel, l'Imam MAHDI, impose le devoir de contester les tenants d'un pouvoir illégitime pour les remplacer par des hommes intègres incarnant et matérialisant la piété (Taqwâ) et le savoir ('Ilm) religieux. Se fondant sur cette conception politique « activiste » ou « Khourouj », l'Âyatoullâh Khoumayni et ses partisans prônèrent la « Wilâyat-oul-Faqih », l'Autorité suprême du juriste musulman par excellence, c'est-à-dire un gouvernement dirigé par les savants religieux dont, en l'absence de l'Imam « Ghâ'ib », le théologien le plus vertueux et le plus "juste" doit être le Guide, le « Rahbar ».

Le référendum du 02 et 03 décembre 1979 entérina cette interprétation « activiste » de l'Imâmat en intégrant le concept de la Wilâyat-oul-Faqih dans la constitution iranienne :

« Pendant la Ghaybat du Maître actuel (l'Imam MAHDI), que DIEU hâte sa Réapparition publique, dans la République islamique d'Iran, la gestion et la guidance de la nation sont confiées au "juste" et pieux juriste (Faqih), au courant et parfaitement conscient des circonstances de son époque, courageux, actif et dynamique, possédant un talent administratif, et reconnu et accepté comme Leader (Rahbar) par la majorité du peuple ! » (Article 5)

Le promoteur le plus notoire du concept de la « Wilâyat-oul-Faqih » fut sans conteste l'Âyatoullâh Mohammad Bâqir Sadr. Né à Kâzmayn (un quartier de Baghdâd) en 1935, le jeune étudiant en Religion Sadr termine ses « Mouqaddimât » et « Soutouh » à l'âge de 11 ans. Quatre ans plus tard, en 1950, il quitte sa ville natale pour la grande Hawzâh de Najaf, à peine un an avant que le jeune Sistâni de 21 ans n'y arrive lui aussi de Qoum.

Ces deux élèves les plus brillants de l'Âyatoullâh Khouï auront un parcours de hautes études religieuses quasi identique. Comme nous l'avons dit, ils débarquent à Najaf et intègrent sa Hawzâh presque à la même époque (à une année près), et, ayant terminé leurs cursus d'études, ils commencent à leur tour à donner des cours de Fiqh à la Hawzâh à la même année : en 1961.

L'Âyatoullâh Sadr sortira sa première promotion d'étudiants religieux dix ans plus tard, en 1971. Trois mois plus tard, il commencera à enseigner à sa seconde promotion d'étudiants, mais la plupart de ses étudiants seront arrêtés, emprisonnés, voire même mis à mort par le pouvoir laïc et anti-shi'ite du parti Ba'aṣ 'iraqien !

L'Âyatoullâh Sadr sera lui aussi incarcéré ou mis en résidence surveillée plusieurs fois par le régime 'iraqien : en 1972, en 1977 et en 1979 !

Il sera arrêté pour la dernière fois le 05 Avril 1980, puis exécuté de manière atroce par le sanguinaire dictateur 'iraqien Saddâm, avec sa sœur **Sayyadâh Âménâh bint-oul-Houdâ**, le 08 avril 1980 : l'Âyatoullâh n'avait alors que 45 ans !

Bien qu'ayant été des élèves et des collègues de classe du même maître, Sadr et Sistâni ont une approche tout à fait différente de l'action « politique » à mener contre le pouvoir tyrannique du parti Ba'as et de Saddâm. Tandis que Sistâni penche plutôt, comme son maître Khouï, pour la tendance « Qou'oud » en confrontant "secrètement" le pouvoir, Sadr devient le représentant le plus populaire et le plus médiatique de la tendance « Khourouj » en confrontant "ouvertement" le pouvoir.

Déjà en 1960, l'Âyatoullâh Sadr avait fondé, avec la bénédiction "tacite" du Marjâ'-é-Taqlid de l'époque **l'Âyatoullâh Mohsîn al-Hakim** (mort en 1970), le premier parti politique shi'ite d'Iraq, « Ad-Dâ'wâh » (l'Appel islamique) ; d'ailleurs, il fut secondé dans son initiative par le propre fils du Marjâ', **Sayyad Mahdi al-Hakim** !

En 1968, le parti Ba'as prend le pouvoir en 'Iraq. L'année suivante (1969), Sayyad Mahdi est condamné à mort pour son opposition au parti Ba'as. Il réussira quand même à quitter clandestinement l'Iraq, mais les agents secrets de Saddâm l'assassineront à Khartoum, la capitale soudanaise, en 1988.

En 1973, le parti Ba'as ordonne l'expulsion de tous les étudiants non-arabes de la Hawzâh de Najaf, avec femmes et enfants. Plus de 33.000 personnes, pour la plupart iraniennes, sont ainsi expulsées d'Iraq, dont beaucoup périront sur les routes mêmes, affamées, assoiffées ou exténuées !

L'année suivante (1974), cinq leaders du parti shi'ite « Ad-Dâ'wâh », parmi lesquels deux éminents 'Oulamâ'...

- **Shaykh 'Ârif al-Basri**, avocat personnel de l'Âyatoullâh Sadr et leader du parti à Baghdâd
- **Shaykh 'Imâd-oud-Dîn**, fils du grand Marjâ'-é-Taqlid l'Âyatoullâh Jawâd Tabrizi,

sont arrêtés et jugés pour espionnage et trahison. Condamnés à mort, ils seront exécutés par le pouvoir !

L'Âyatoullâh Khoumayni, alors en exil forcé en 'Iraq, condamnera avec force toutes ces exécutions, les qualifiant de « crimes contre l'ISLÂM » !

En 1977, le jour de l'Arba'in (le 20 Safar), la procession piétonne commémorant le souvenir du 40^{ème} jour du Martyr de l'Imam HOUSSAIN à Karbalâ (Joulous), qui allait de Najaf à Karbalâ pour se recueillir sur la tombe de l'Imam, est dispersée et interdite. Des centaines de jeunes savants religieux sont arrêtés dans tout l'Iraq : 8 parmi eux seront exécutés et 9 condamnés à l'emprisonnement à vie, dont **l'Âyatoullâh Mohammad Bâqir al-Hakim**, élève de l'Âyatoullâh Sadr et son représentant spécial ! L'Âyatoullâh Bâqir al-Hakim avait déjà été arrêté puis torturé en 1972 ; il sera libéré en 1979 sous la pression populaire. En 1980, il se réfugiera en Iran où il créera la « Brigade al-Badr », une milice de plus de 15.000 combattants aguerris au combat !

L'année suivante (1978), des centaines d'étudiants et de 'Oulamâ' de la Hawzâh de Najaf sont arrêtés, torturés et brutalement tués, parmi lesquels **Shaykh Qâssim Shoubbar** !

En juin 1979, l'Âyatoullâh Sadr est arrêté à son tour par le tyran Saddâm, accusé de fomenter une révolution pro-islamique à l'image de celle victorieuse de l'Iran du 11 février 1979. Sa sœur, Sayyadâh Âménâh, dans un vibrant discours au mausolée de l'Imam 'ALI, harangue la foule et galvanise la population en dénonçant vigoureusement la détention d'un Marjâ', un sacrilège aux yeux des Musulmans shi'ites, et demande la libération immédiate de son frère.

À l'appel de Sayyadâh Âménâh, des manifestations monstres sont organisées aux quatre coins de l'Iraq en signe de protestation contre l'incarcération de l'Âyatoullâh Sadr. Affolé par cette mobilisation populaire, le pouvoir relâche l'Âyatoullâh le lendemain mais en le mettant en résidence surveillée stricte : personne n'est autorisé à le rencontrer, y compris les membres de sa famille !

Pendant 9 mois, l'Âyatoullâh Sadr est contraint de rester dans sa maison, tous ses faits et gestes étant étroitement surveillés. Les agents de Saddâm tentent même de lui arracher une Fatwâ en faveur du parti Ba'as, mais en vain.

Bien au contraire, en 1980, l'Âyatoullâh Sadr émet publiquement une Fatwâ déclarant qu'adhérer au parti Ba'as est « **Harâm** » ! Quelques jours plus tard, le 05 avril 1980, Il est arrêté et menotté, de même que sa sœur, conduits de force à Baghdâd et détenus au Ministère de la Défense.

Trois jours plus tard, le 08 avril, à 22 heures, l'électricité est coupée à Najaf. À minuit, des militaires 'iraquiens convoquent l'Âyatoullâh Mohammad Sâdiq Sadr, cousin paternel de l'Âyatoullâh Bâqir Sadr, lui remettent les corps mutilés, torturés, ensanglantés de l'Âyatoullâh et de sa sœur et lui somment de les enterrer la nuit même, à la va-vite et sous leur surveillance, dans le grand cimetière « Wâdi-ous-Salâm » de Najaf !

La description faite des tortures que tous deux subirent des mains de "la bête sauvage" Saddâm et de ses hommes est "terrifiante". Ils disent que leurs ongles avaient été arrachés et la paume de leur main clouée ; la barbe de l'Âyatoullâh Sadr avait été sauvagement rasée, de même que le cuir chevelu de sa sœur ! Tous deux avaient été assassinés à coup de couteau et brûlés, leurs mains et pieds ayant été littéralement écrasés !!!

Entre le 07 et le 08 avril, 91 savants religieux membres de la famille de l'Âyatoullâh Mohsîn al-Hakim seront eux aussi arrêtés et subiront les mêmes violences barbares !

Comme nous l'avons dit, l'Âyatoullâh Sadr fut un farouche partisan du concept de la « Wilâyat-oul-Faqih », concept qui deviendra, comme nous l'avons vu, le fondement même de l'État iranien avec la victoire de la Révolution iranienne et la chute du régime despotique et anti-islamique du Shâh d'Iran en 1979. D'ailleurs, c'est l'Âyatoullâh Sadr lui-même qui rédigea le 04 février 1979 (soit une semaine avant la victoire de la Révolution iranienne du 11 février 1979) une « note préliminaire » à propos de la constitution d'une République islamique en Iran et c'est pourquoi il fut appelé « **le Khoumayni d'Iraq** » !



Shahid Mohammad Bâqir as-Sadr et sa sœur martyre !